

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

Mardi 25 novembre 2014

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Projets et propositions</i>	1
<i>Projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3) ;</i>	
<i>Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim)</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	1
<i>Exposé de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	1
<i>Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine	6
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Wahl, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, M. Onkelinx, Mmes Salvi, Leal Lopez, MM. Martin, Drèze.....	8
<i>Vote</i>	18
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	18
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 à 1ter) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3 et 3bis) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3 et 3bis) ;</i>	
<i>Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la cartographie du bruit » ;</i>	

<i>Question orale de M. Martin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le Fonds de la sécurité routière »</i>	18
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	18
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Wahl, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mme Vienne.....	18
<i>Fait personnel</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Reuter.....	21
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Vienne, Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, MM. Drèze, Daele, Mme Zrihen, MM. Wahl, Martin, Onkelinx.....	22
<i>Reprise de la séance</i>	26
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Wahl, Mmes Salvi, Vienne, M. Martin.....	27
<i>Reprise de la séance</i>	29
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Wahl.....	29
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 à 1ter) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3 et 3bis) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3 et 3bis) ;</i>	
<i>Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la cartographie du bruit » ;</i>	
<i>Question orale de M. Martin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le Fonds de la sécurité routière » (Suite)</i>	
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	30
<i>Exposé de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	30

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes.....	47
<i>Reprise de la séance</i>	49
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Wahl.....	49
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 à 1ter) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3 et 3bis) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3 et 3bis) ;</i>	
<i>Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la cartographie du bruit » ;</i>	
<i>Question orale de M. Martin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le Fonds de la sécurité routière » (Suite).....</i>	49
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Wahl, Mme Vienne, MM. Tzanetatos, Daele, Mme Salvi, MM. Martin, Onkelinx, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, M. Bellot, Mmes Durenne, Leal Lopez, M. Jeholet.....	49
<i>Reprise de la séance</i>	74
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 à 1ter) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3 et 3bis) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3 et 3bis).....</i>	75
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Martin, Bellot, Tzanetatos, Mmes Salvi, Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, MM. Daele, Knaepen, M. Dodrimont, Mme Vienne, M. Martin, M. le Président, Mme Kapompolé, M. Wahl.....	75
<i>Vote</i>	100
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	100
<i>Projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1 et 1bis).....</i>	100
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	100

Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, M. Wahl.....	100
<i>Discussion générale</i>	101
<i>Examen et votes des articles</i>	101
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	101
<i>Projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de santé (Doc. 64 (2014-2015) N° 1)</i>	101
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	101
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Wahl.....	102
<i>Examen et votes des articles</i>	102
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	102
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi.....	102
<i>Interpellations et questions orales</i>	102
<i>Question orale de Mme Brogniez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la RN40 »</i>	102
<i>Question orale de M. Denis à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le remplacement progressif de l'éclairage public »</i>	103
<i>Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le projet d'aménagements routiers à proximité du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle de Liège »</i>	103
<i>Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'élargissement du ring wallon de Bruxelles »</i>	103
<i>Question orale de Mme Nicaise à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réalisation d'un rond-point au lieu-dit Panama à Gozée » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Nicaise à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la RN53 »</i>	103
<i>Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'appel d'offres visant à installer du petit éolien en Wallonie »</i>	103

<i>Question orale de M. Legasse à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le Plan hiver 2014-2015 »</i>	103
<i>Question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sortie sud de Charleroi, chaînon manquant de l'autoroute européenne Marseille-Amsterdam »</i> ...	104
<i>Question orale de M. Lenzini à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la nationale 671 à Oupeye »</i>	104
<i>Question orale de M. Destrebecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la hausse du coût des chambres individuelles dans les hôpitaux »</i>	104
<i>Question orale de M. Fourny à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la pérennisation des maisons du diabète »</i> ;	
<i>Question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre le diabète en Wallonie »</i> ;	
<i>Question orale de Mme Reuter à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le diabète »</i>	104
<i>Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le suivi et la poursuite du plan national Nutrition-Santé en Région wallonne »</i>	104
<i>Question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la recrudescence de la goutte »</i>	104
<i>Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention du cancer »</i>	105
<i>Question orale de M. Bellot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aide à domicile et les titres-services »</i>	105
<i>Question orale de Mme Ryckmans à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en œuvre de la stratégie wallonne pour l'élimination des violences faites aux femmes »</i>	105
<i>Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'interdiction de dépasser des camions »</i>	105
<i>Interpellation de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir du rail belge et ses conséquences pour la Wallonie »</i> ;	
<i>Interpellation de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir du rail en Belgique et ses conséquences pour la Wallonie »</i>	105
<i>Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la pression des pneus »</i>	105
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le nombre d'accidents sur les autoroutes »</i>	105

Question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la possibilité d'autoriser les cyclistes à franchir le feu à certains carrefours et la mise en œuvre en Wallonie de la loi du 15 août 2012 »..... 106

Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le centre de ressources dans le domaine de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées » ;

Question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la vie affective et sexuelle des personnes handicapées »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, Mme Vienne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 106

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la précarité des personnes âgées »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 109

Liste des intervenants..... 111

Abréviations courantes..... 112

Présidence de Mme Kapompolé, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 22 minutes.*

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Je propose de démarrer nos travaux. Je souhaiterais, dans un premier temps, souhaiter la bienvenue à Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes qui aura l'occasion de nous présenter les commentaires et recommandations de la Cour des comptes.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014

(DOC. 57 (2014-2015) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE (DOC. 56 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 3) ET (DOC. 57 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 3)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 56 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 *PARTIM*) ET (DOC. 57 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 *PARTIM*)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics,

de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3) ;

- du budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 *partim*) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 *partim*).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Vienne est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Madame la Présidente, bonjour à chacun et à chacune.

Je vous propose d'abord d'évoquer la question de l'ajustement, de m'en tenir à l'ajustement à ce stade pour permettre à Mme la Représentante de la Cour des comptes de faire part de ses commentaires auxquels j'apporterai quelques éléments de réponse. Ensuite, nous aurons, le cas échéant, l'échange sur le volet ajustement et entamerons le second volet qui concerne l'initial 2015 qui sera, par nature, plus long puisque l'ajustement constitue une série de corrections en cours d'exécution de l'exercice, tandis que la touche politique est plus marquée et plus présente sur le budget 2015.

Il n'en demeure pas moins que j'ai aussi souhaité, dès l'ajustement 2014, imprimer une volonté politique. C'est à dessein que j'ai souhaité évoquer que le budget 2014 avait pour vocation principale, d'abord et avant tout, l'entame des travaux préparatoires pour la régionalisation et l'accueil de nouvelles compétences transférées. Ce sera beaucoup plus marqué encore lors de l'examen du budget 2015, puisque c'est à partir du 1er janvier 2015 qu'une série de compétences sont transférées. Quelques éléments préparatoires transparaissent à l'ajustement et surtout une volonté à travers cet ajustement budgétaire, de donner un signal

fort à l'égard du tissu économique, singulièrement du secteur de la construction.

On sait aujourd'hui – parce qu'on les entend – qu'ils sont inquiets. Pas loin de 66 millions d'euros ont été obtenus pour le paiement d'une série de factures qui étaient des encours, de chantiers qui étaient en difficultés, avec, pour jouer la transparence des entreprises qui s'étaient émues auprès de moi dès l'entame de mon mandat, en disant : « Écoutez, Monsieur le Ministre, cela fait déjà plusieurs mois que l'on réclame des paiements qui sont dus pour des travaux effectués. À défaut de recevoir un signal clair comme quoi ces paiements seraient honorés rapidement, nous n'excluons pas d'arrêter le chantier ». C'est très problématique, à la fois en termes d'image pour la Wallonie et de difficultés pour les entreprises. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être à la base de l'une ou l'autre faillite. Parce que l'on aurait été en défaut de paiement, les entreprises n'auraient pas eu la trésorerie suffisante. Certaines entreprises criaient quelque part : « Au secours, on n'arrive pas alors à payer l'ONSS qui nous menace de son côté ». Un domino cascade était préjudiciable, sans parler aussi des intérêts de retard qui doivent, de surcroît, être payés lors de l'arrêt de chantier et puis, le redémarrage qui est problématique

C'est un élément handicapant, les mandataires locaux qui sont dans la salle le savent, et la première de mes priorités, lors de cet ajustement, était de redécaler les moyens nécessaires pour que nous ne soyons pas confrontés à ce type de situation problématique. Dans le contexte que l'on connaît aujourd'hui, 66 millions d'euros, c'est tout sauf anodin. Cinquante-deux millions d'euros sont traduits dans l'ajustement que je vais vous exposer et 14 millions d'euros se retrouvent dans les compétences du M.le Ministre-Président, au titre des cofinancements fonds structurels européens.

Cela, c'est la première des tonalités.

Aucune modification n'est apparue en recettes. Je passe celles-ci.

Je ne commente que ce qui fait l'objet de modifications, ce qui est conforme à l'initial 2014, cela n'appelle dès lors pas de commentaire particulier.

S'agissant des dépenses, on a fait du toilettage.

Quelques considérations d'abord par rapport aux dispositifs avant d'analyser dans le détail certains articles budgétaires. Il convenait, à certains endroits, de dire « le ministre de l'Action sociale » plutôt que « la ministre de l'Action sociale et de la Santé ». Il y a une transition à faire entre les deux législatures. Nous avons aussi veillé, à l'article 6, à permettre des transferts entre les crédits d'engagement et de liquidation des AB relatives à trois programmes : les 13.02, 13.03, 18.04. Pourquoi ? Parce qu'antérieurement, la compétence des zonings n'était pas exercée par le même ministre que

celui qui avait les travaux publics. Désormais, c'est le cas puisque j'ai à la fois la casquette des routes et des zones d'activité économique. Donc, pour faciliter la mise en œuvre de projets, notamment par rapport à la fameuse règle 80-20, que l'on connaît bien quand on est mandataire local, cela nous semblait important de prévoir cette faculté de glissement entre les articles, de manière opportune, en fonction des dossiers et des nécessités.

Nous avons aussi veillé, pour revenir sur la question du toilettage, à supprimer des articles budgétaires qui n'existaient plus.

Je tiens d'ailleurs à préciser à l'attention de la Cour des comptes que mon souhait est de pouvoir – pour l'initial 2016, on a été trop court au niveau du temps – à l'entame de cette législature, opérer un retoilettage beaucoup plus vaste de tous les articles budgétaires. Force est de constater qu'il y en a qui subsistent, qui ont été créés, il y a 10 ans, 12 ans, que l'on n'a jamais toilettés et qui restent un peu caduques. Cela n'augmente pas la transparence et la lisibilité du budget. On va s'atteler à cela pour 2016. Cela sera apprécié et appréciable pour tout le monde.

L'article 8 du décret du feuilleton est destiné à compléter l'article 44 du budget initial 2014, notamment pour permettre le soutien à des initiatives sportives dans les domaines de la santé, de l'action sociale, de la famille, du troisième âge et des personnes porteuses de handicaps et de permettre aussi, dans le programme Santé, le 17.12, de mener une série d'expériences pilotes dans le cadre des trajets de soins. Depuis le 1er juillet 2014, cela ne sera effectif que dans très peu de temps, nous sommes désormais compétents, et non plus le Fédéral, pour une série d'expériences pilotes antérieurement financées par l'INAMI. Il nous faut une habilitation décrétable pour permettre la poursuite de ces projets financés par l'INAMI. C'étaient essentiellement des projets liés à des réseaux locaux multidisciplinaires, notamment qui ont trait au trajet de soins, les complémentarités entre le patient, le médecin généraliste, le médecin spécialiste, en termes de diabète et d'insuffisance rénale. Ce sont autour de ces projets-là que le Fédéral avait passé une série de conventions. L'objectif étant de stabiliser au mieux le patient par un encadrement adéquat avec le généraliste et le spécialiste. Stabiliser le patient, c'est-à-dire permettre un meilleur suivi, une meilleure qualité de vie et bien-être pour le patient et aussi une réduction des dépenses. Désormais, comme c'est la Région wallonne qui est compétente, il faut pouvoir créer l'outil pour pérenniser ces expériences pilotes.

Cela, c'est une illustration de ce que j'évoquais dans mon intitulé, la préparation, la régionalisation.

Pour ce qui concerne l'article 13, on modifie les recettes qui sont affectées et les dépenses sur le Fonds du péage et des avaries. Là aussi, on est dans le schéma

lié à la réforme de l'État. On va compléter les recettes du fonds. – le fonds a été créé en 1992, si j'ai bonne mémoire – ou l'on prend en compte une série d'amendes liées à la réforme de l'État. Clairement, à travers la modification du dispositif, ce qui est recherché, c'est de pouvoir accueillir, avec la réforme de l'État, les différentes amendes administratives. C'était une matière fédérale, désormais transférée aux Régions. Quand on parle des amendes administratives, ce sont, par exemple, les amendes liées au transport de matières dangereuses, aux transports exceptionnels, la sûreté, des dimensions et des signalisations de chargements, le placement de signalisation routière, le contrôle technique, l'homologation des véhicules. Ces compétences-là, nous allons désormais les assumer. Là, comme on augmente la possibilité de recettes, on augmente aussi la possibilité des dépenses, sachant que, du côté des dépenses, l'objectif :

- c'est, avec ces financements, mettre en œuvre une série de programmes, de traitements d'obstacles latéraux sur les voiries régionales ;
- c'est d'améliorer les activités et outils de la police domaniale ;
- c'est de disposer de bases de données et d'outils de gestion plus appropriés de ces enjeux de transport de matières dangereuses et de transports exceptionnels ;
- c'est également d'amplifier le projet évoqué d'actualisation et de centralisation des données GPS.

Bref, voilà une série de dossiers qui pourraient faire l'objet des dépenses sollicitées par ce fonds.

Je précise tout de suite, mais on y reviendra plus largement à l'occasion du budget initial 2015, et singulièrement du décret-programme, que l'on parle bien du Fonds du péage et des avaries pour ce qui concerne les amendes administratives. Tandis que ce qui concerne les contraventions, c'est-à-dire les infractions faites au Code de la route, là, c'est le nouveau Fonds des infractions routières qui sera le réceptacle. C'est celui qui est créé par le décret-programme que l'on analysera tout à l'heure. Il a une vocation particulièrement pérenne, c'est pour cela qu'il est prévu par décret-programme et pas par décret budgétaire.

Pour l'article 17, là, c'est une révolution puisque l'on ne parle plus du Conseil économique et social de la Région wallonne, mais du Conseil économique et social de la Wallonie.

Il faut tout toiletter. Il n'y a pas de petits aménagements.

L'article 22, par contre, vise plus sérieusement à accorder une garantie régionale complémentaire de 150 millions d'euros à la SOFICO, au-delà des 150 millions d'euros déjà accordés dans le cadre des exigences de la Banque européenne d'investissements pour la levée des fonds liée au plan Routes 1 sur les

projets structurants. L'idée est de, avec cette aide complémentaire de garantie, permettre à la SOFICO, d'une part, de profiter de cette conjoncture particulièrement favorable au niveau des taux pour pouvoir lever les emprunts suite à cette garantie octroyée à un moment le plus adéquat. Tout le monde sait bien que c'est une période de taux faible, donc il est intéressant d'en profiter – c'est plus favorable pour sa gestion. C'est de pouvoir aussi, avec cette garantie complémentaire, faire face aux besoins de trésorerie qui sont fluctuants en fonction des chantiers eux-mêmes.

Troisièmement, d'avoir la possibilité de répondre à un déficit du rythme de liquidation des tranches de paiement de la Région vers la SOFICO qui a, dès lors, nécessité que la SOFICO, elle-même, préfinance une série de projets. Il était de bonne nature, à mon estime et à la lumière de ce constat, de faire le nécessaire pour que cela ne se reproduise plus ou, en tout cas, le moins possible.

En ce qui concerne la question de l'article 24, nous sommes, là, dans un schéma d'augmentation de la garantie régionale, non pas pour la SOFICO, mais pour le secteur hospitalier.

La garantie hospitalière était, antérieurement, fixée à 72 500 000 euros. On l'augmente en arrivant à 125 millions d'euros. L'idée, suite à l'accord de Gouvernement sur le sujet, était d'octroyer la garantie pour la nouvelle implantation du Centre hospitalier chrétien de Liège. C'est une décision gouvernementale préexistante qui se voit, ici, mise en œuvre. C'était, aussi, une exigence de la Banque européenne d'investissements pour être, elle-même, partie prenante au montage financier. Vous verrez, à l'initial 2015, que nous avons maintenu le montant de la garantie à 125 millions d'euros. On ne l'a pas redescendu parce que d'autres dossiers hospitaliers sont eux-mêmes en attente de sommes bien plus importantes. Si je pense au Grand Hôpital de Charleroi, par exemple, plus de 220 millions d'euros seraient nécessaires. Il y a un enjeu, une réflexion à avoir, car ce sont des dossiers essentiels, en termes de santé, mais aussi en termes de création d'emplois. Derrière les chantiers qui se mettent en œuvre, grâce à ces garanties, c'est le secteur de la construction, c'est de l'emploi et ce sont des dispositifs de soins qui sont plus appropriés.

Toujours au rayon des dépenses pour l'ajustement, nous sommes au niveau des crédits de cabinet. Là, il y a 35 000 euros en moins en crédit d'engagement et 70 000 euros en plus en crédit de liquidation. C'est surtout pour faire face aux charges liées à la sortie du cabinet de mon prédécesseur – le cabinet Nollet, en la circonstance. Il faut bien payer celles et ceux qui y ont droit.

Au niveau des dépenses toujours, on se trouve, pour faire un tableau plus global, avec une augmentation de plus de 5 millions d'euros en crédit d'engagement et de

52 millions d'euros en crédit de liquidation. Je rappelle que la somme de 52 millions d'euros est très importante, comme évoqué suite à l'obtention, à l'ajustement, de crédits importants pour honorer les factures des entreprises qui sont en cours de réalisation de chantier.

On a vu que les crédits de liquidation sont de loin supérieurs aux crédits d'engagement. Je le souligne à l'intention des Parlementaires, mais, également, de la Cour des comptes, puisque l'on sait que, régulièrement, elle souligne cette nécessité de réduction de l'encours. Le message a bien été entendu et il me semble, d'ailleurs, être un message de justice par rapport au tissu entrepreneurial. Il faudra veiller à ce qu'il y ait une réduction conséquente, puisque plus de 23 millions d'euros seront réduits grâce à ce dispositif, dès l'initial, augmentés même à 46 millions supplémentaires, grâce à l'ajustement. C'est tout sauf anodin. De la sorte, nous aurons déjà réduit de plus 70 millions d'euros l'encours, rien que sur l'année 2014. Septante millions d'euros d'encours, c'est plus ou moins 10 % de l'encours subsistant. C'est à la fois, beaucoup, au niveau de l'encours global, mais c'est un effort considérable réalisé sur un seul exercice. Il faut remonter à loin pour se souvenir à quelle opportunité un engagement avait permis, d'un seul coup, 10 % de réduction de l'encours. L'objectif est de poursuivre, dans la même démarche, l'année prochaine et d'avoir un effort qui sera de proportion équivalente en 2015. C'est la moindre des choses pour la crédibilité de la Wallonie que de permettre qu'elle puisse au mieux faire face à ses engagements.

Le petit tableau complémentaire est destiné à vous permettre d'être mieux informés des différents chantiers pour lesquels cette levée de fonds complémentaires d'une cinquantaine de millions d'euros permettra la poursuite sans difficulté. Ce sont des dossiers importants : la requalification urbaine du côté de Seraing, le quartier de la Gare TGV à Liège, la reconversion de Mons Ouest, le développement économique de la région du Centre, le Trilogiport, le Phénix du côté de Charleroi, l'Ecopôle, bref des chantiers essentiels pour le déploiement économique de la Wallonie qu'il ne m'apparaissait pas du tout opportun de laisser en plan. Je suis très heureux qu'à l'occasion de cet ajustement, on ait pu permettre, à ces dossiers, de se poursuivre.

Dernier élément. Cela a permis la poursuite de paiements, comme je l'ai dit, aux entreprises concernées et d'éviter un effet de report des factures d'une année sur l'autre. C'est une technique, un peu en chant des sirènes, à laquelle on a tendance, parfois, par facilité, à succomber, mais cela ne me semble pas être de bonne gestion. Cela a aussi permis, nous y reviendrons, un refinancement de l'AWIPH, en 2014. Voilà pour le dispositif, les grands enjeux généraux liés à l'ajustement.

Je poursuis l'analyse dans les détails, au niveau des directions générales dont j'ai la responsabilité. Au niveau de la DGO1, on augmente de 4 millions d'euros les crédits d'engagement pour la partie génie civil du réseau routier et autoroutier. C'est une augmentation qui se fait par glissement interne, à l'intérieur de mes enveloppes, de manière à engager davantage de chantiers, qu'ils soient structurants ou non. On sait les besoins importants qui sont relayés, dans cette Commission, sur des voiries régionales, la sécurisation, la création de ronds-points, le revêtement de nationales. C'est une volonté, déjà maintenant, à l'ajustement, de manière modeste, mais significative, d'entendre ce signal. Vous verrez qu'à l'initial 2015, ce sera encore plus clair. L'idée étant de pouvoir honorer l'ensemble des factures de façon optimale.

Nous avons plus de 12 millions d'euros d'augmentation en crédit de liquidation qui nous viennent de 4 797 000 euros de cofinancement régional dans le cadre de projets européens FEDER qui ont été obtenus, à l'ajustement, précisément pour permettre à des investissements de génie civil du réseau routier et autoroutier, en Wallonie, de se poursuivre là où l'on devait constater des retards de paiement.

Pour les 5 086 000 euros, ce sont des crédits complémentaires obtenus, lors de la discussion budgétaire, pour honorer des chantiers importants en matière d'électromécanique.

En ce qui concerne la DGO2, nous avons en crédits d'engagement la voilure du programme 14.11 de 2 millions d'euros pour une raison simple, nous sommes, ici, du côté des voies hydrauliques et non plus des réseaux routiers. Nous avons ajouté 519 000 euros au patrimoine, au programme 16.21 et nous avons fait glisser 1 500 000 euros à l'électromécanique, au programme 14.12. Pourquoi s'est-on permis de retirer 2 millions au programme 14.11 ? Simplement parce que l'on a fait un constat du degré de maturité des dossiers et que certains, au niveau de leur exécution, avaient accusé un retard. Il est toujours difficile, en début d'année, quand on doit faire l'initial, de savoir où l'on en sera d'ici la fin de l'année. Des ajustements doivent toujours s'opérer. Il y a, là, une capacité de retrouver 2 millions d'euros pour être plus en adéquation avec l'état réel d'avancement des chantiers et donc de donner des moyens complémentaires là où cela est nécessaire et notamment au niveau de l'électromécanique.

En ce qui concerne les crédits de liquidation de 15 millions d'euros et de 5 906 000 euros, on a veillé – je le rappelle, car c'était ma ligne de force – à obtenir les crédits complémentaires nécessaires pour le bon aboutissement des projets et honorer les factures des entreprises pour la Wallonie. Ce sont donc 14 millions d'euros complémentaires obtenus via des crédits classiques, 1 600 000 euros additionnels en crédit européen. S'agissant des 5 900 000 euros du programme 14.12, là aussi, des moyens

complémentaires via les crédits classiques. Et alors le glissement du programme 14.11 dont je viens de parler. Cela permettra, en crédit de liquidation, les montants ne sont pas négligeables, 15 millions d'euros d'un côté et quasi 6 millions d'euros de l'autre, de pouvoir, là aussi, honorer les factures et éviter que la Wallonie ne soit un mauvais élève.

On comprend, hélas, très bien, quand on entend les entreprises qui se plaignent de la lenteur de liquidation des factures du côté des pouvoirs publics. Il me semblait que mon premier signal de crédibilité vis-à-vis de celles-ci, c'était de pouvoir leur redonner les moyens nécessaires.

Concernant la DGO4, là, on se trouve au niveau patrimoine, avec, là aussi, des moyens complémentaires. Vous avez donc 519 000 euros qui viennent du programme que je viens d'évoquer, à savoir les voies hydrauliques – de mémoire, c'était le 14.11 qui a fait le glissement. On a 11 000 euros de moins pour la dotation à la Communauté germanophone pour sa compétence en matière de patrimoine. Il faut savoir que la dotation de la Communauté germanophone évolue en fonction de l'IPP et de l'inflation. Ce qui veut dire qu'il s'agit de quelque chose qui est assez fluctuant, et donc, à chaque ajustement, il y a toujours un correctif à apporter en fonction de l'évolution de ces paramètres. Onze mille euros, cela reste marginal dans le budget.

On augmente de 5 millions d'euros les crédits obtenus, pour pouvoir engager davantage de chantiers et faire face à la demande des communes et des particuliers en vue d'obtenir des subventionnements pour la préservation et la valorisation du patrimoine. On a une série de dossiers qui étaient en attente depuis longtemps. Il est, à cet égard, question de 1,7 million d'euros de glissement interne pour augmenter les crédits d'engagement et les crédits de liquidation. Là aussi, des moyens complémentaires, liés aux cofinancements européens ont été obtenus ; le léger ajustement de 11 000 euros pour la Communauté germanophone et 6,7 millions d'euros de crédits classiques complémentaires.

Concernant la DGO5, dans le domaine de la santé et l'action sociale – on aura le détail dans les diapositives suivantes. Globalement, ici, on peut se poser la question de savoir pourquoi on double le chiffre de 3 000 euros pour les aspects fonctionnels. Trois mille euros, ce n'est pas la mer à boire, mais en l'occurrence, c'est simplement, un besoin qui m'a été indiqué par l'administration, afin de disposer des moyens nécessaires pour renouveler un contrat de maintenance informatique. Cela doit aussi se faire.

Pour ce qui concerne le reste, quand on prend la colonne des crédits d'engagement des programmes 17.11 à 17.15, vous voyez : -36, -3 792, -1 531, et cetera. On a donc un delta de 7 700 000 euros de diminution en crédits d'engagement, on a un peu

moins d'un million – 0,97 – en crédits de liquidation, mais dont, notamment, 2 437 000 euros correspondant à une diminution liée à une reprise d'index, puisqu'il avait été prévu à l'époque une indexation vers avril-mai, qui ne s'est jamais concrétisée.

Nous avons une diminution nette de 5,3 millions d'euros en crédits d'engagement et une augmentation nette de 1,4 million d'euros en crédits de liquidation. Là aussi, l'objectif est d'être dans une meilleure adéquation entre le disponible budgétaire et les dossiers qui sont réellement introduits et recevables. Si l'on analyse un petit peu plus dans le détail ces mouvements, vous avez donc, comme je l'ai évoqué, un petit peu plus de 2 millions d'euros de reprise d'index auxquels s'ajoutent 774 000 euros, pour compenser des visas sur des crédits non dissociés qui sont tombés en annulation, auxquels s'ajoutent plus de 2,8 millions d'euros, qui ont été remis à la dotation à l'AWIPH.

On avait dit que la volonté était de préserver des secteurs qui touchent aux personnes handicapées – c'est notamment le cas avec les 168 000 euros complémentaires pour le numéro gratuit des aînés. Aussi étonnement que cela puisse paraître, c'est toujours logé dans le programme 17.15 relatif aux personnes handicapées, puisqu'il avait été convenu que, dans l'attente du futur OIP, ce soit via l'AWIPH que s'organise ce numéro de téléphone gratuit des aînés. Souvenez-vous que cela avait fait couler beaucoup d'encre à l'époque. Toujours est-il qu'il faut prévoir maintenant 160 000 euros pour payer le personnel, à savoir les deux assistantes sociales et les menus frais de fonctionnement nécessaires pour que le numéro puisse tourner.

Nous avons fait quelques glissements en interne afin d'obtenir les chiffres du tableau précédent. Par contre, en crédits de liquidation, vous retrouvez le pendant lié à la reprise d'index. Il y a une augmentation de 2,8 millions d'euros de la dotation AWIPH. Il y a une augmentation de 168 000 euros pour le numéro gratuit des aînés, et là aussi, des glissements liés au solde.

Au niveau de la DGO6, concernant le volet des zonings, des zones d'activités économiques, on a une augmentation de 2 millions d'euros en crédits d'engagement, liés à la volonté de faire face à une série de charges de financement liées au programme SOWAFINAL 1. On est toujours, ici, dans le cadre des crédits nécessaires à la concrétisation des projets d'équipement de zonings du plan Marshall, premier du nom. Il s'agit d'une programmation pour laquelle 90 % sont déjà réalisés, mais il reste encore un reliquat pour lequel nous devons faire les versements afin de permettre à la SOWAFINAL 1 d'assumer elle-même les charges d'équipement. Il y a une augmentation de 4 633 000 euros qui vient, en fait, à la fois de l'augmentation de quasi 6 millions d'euros en crédits de liquidation, que j'ai obtenus, dans le cadre des discussions liées au cofinancement européen, et d'une diminution des crédits liée à la PAPAW – c'est le plan

Marshall, premier du nom – de moins de 1 283,000 euros. Certains dossiers étaient moins avancés que prévu.

C'est ce qui clôture les informations relatives au feuilleton d'ajustement 2014.

Madame la Présidente, je m'en tiendrais là, à ce stade, pour laisser le soin à la Cour des comptes de partager ces considérations et de lui répondre, avant d'avoir l'échange. J'aborderai, ensuite, le volet budget 2015 qui sera un budget dans lequel ma touche personnelle sera plus volontariste, et où il sera possible d'exposer ce qui est ma vision et la volonté d'activer les leviers qui sont miens, en Wallonie, pour l'année qui vient, et la législature, singulièrement.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Ministre.

On sent, en vous, l'ancien parlementaire chevronné qui connaît l'ordre des travaux et comment les organiser.

*Observations de la Cour des comptes –
Exposé de Mme Tonneau, Auditrice adjointe
à la Cour des comptes*

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tonneau.

Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les députés, dans le cadre du premier feuilleton d'ajustement du budget 2014, pour les matières qui concernent spécifiquement cette Commission, la Cour a formulé des observations qui concernent la division organique 14 « Mobilité et voies hydrauliques », ainsi que la division organique 17 « Pouvoirs locaux, action sociale et santé ».

Tout d'abord, pour la division organique 14, et plus particulièrement pour les programmes 11 et 12, qui concernent la construction et l'entretien du réseau des voies hydrauliques de la Région, le rapport fait remarquer que les moyens d'action alloués à ces deux programmes diminuent de 0,5 million d'euros. Les moyens de paiement sont augmentés de 21,6 millions d'euros. L'augmentation de ces crédits de liquidation est justifiée, dans l'exposé particulier, par la nécessité de résorber l'encours, afin de repartir sur des bases saines pour les cinq prochaines années. Cette croissance de moyens de paiement est légèrement supérieure aux montants des factures afférentes à l'année 2013 qui sont imputées sur 2014. À la date du 12 novembre 2014, celles-ci s'élevaient à 20,4 millions d'euros. Toutefois, la Cour souligne que l'encours des engagements, pour ces deux programmes, reste très élevé, puisqu'il s'élève à 112 millions d'euros au 6 novembre 2014.

En ce qui concerne la division organique 17, et plus particulièrement pour les programmes 12 « Santé » et 14 « Familles et troisième âge », la Cour relève que les

crédits d'engagement affichent une diminution de 3,8 millions d'euros pour l'ensemble du programme 12 « Santé ». Outre la reprise d'un mois d'indexation à effectuer sur différents articles de base, cette diminution s'explique principalement par les ajustements à la baisse sur deux articles de base, qui concernent les subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'hôpitaux privés et publics.

De la même manière, pour le programme 14 Familles et troisième âge, les moyens d'action ont été globalement réduits de 7,4 millions d'euros. Cette diminution résulte principalement des ajustements opérés sur quatre articles de base concernant des subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour les personnes âgées et de subventions à la construction, à l'agrandissement, à la transformation et l'équipement d'institutions qui intéressent la naissance et l'enfance.

De manière globale, pour ces différents types de subventions d'investissement, les crédits d'engagement ont été actualisés sur la base des demandes et des dossiers introduits auprès de l'administration.

Pour l'ensemble des articles de base précités, les crédits 2014 ajustés prévoient 2 millions d'euros contre 10,2 millions d'euros pour les crédits d'engagement initiaux, soit une diminution de près de 80 %. La Cour des comptes relève que la faible attractivité de ces subventions s'explique par l'existence d'autres types de financements publics, auxquels il est plus largement fait recours.

Au niveau régional, les infrastructures hospitalières et les établissements d'accueil pour personnes âgées peuvent, ainsi, bénéficier d'un financement alternatif via le CRAC, pour des investissements dépassant, respectivement, 500 000 et 750 000 euros.

Les crèches relevant du niveau communal peuvent, quant à elles, également se voir octroyer un subventionnement pour les travaux pour les crédits inscrits à la DGO3.

J'en terminerai par le programme 15 concernant les personnes handicapées et, plus particulièrement, sur la dotation à l'AWIPH. À ce sujet, la Cour relève que les moyens d'action et de paiement alloués à l'article de base 41.03 « Dotation à l'AWIPH » augmentent de 2,8 millions d'euros, pour s'établir à 795,7 millions d'euros. Cette augmentation de la dotation permettra de réaliser des engagements complémentaires en matière d'infrastructures dans le secteur de l'accueil et de l'hébergement. Par ailleurs, une subvention complémentaire de 0,2 million d'euros est inscrite pour couvrir l'engagement de trois personnes dans le cadre du numéro gratuit pour les aînés.

La Cour des comptes constate que le projet de budget approuvé par le comité de gestion de l'agence, en date du 23 octobre 2014, présente un mali de 9 millions d'euros à prélever sur des bonis reportés, alors que le solde SEC pris en compte pour la détermination du solde de financement de la Région est de 6,5 millions d'euros, ce qui représente un dépassement prévisionnel de 2,5 millions d'euros.

Il convient de noter que la situation budgétaire de l'agence s'est dégradée lors des exercices 2012 et 2013. Ceux-ci se soldent par des malis de 1,2 million d'euros et de 11,4 millions d'euros.

Au niveau de recettes, outre l'augmentation de la dotation régionale, des recettes supplémentaires provenant du FSE, d'un montant de 3,4 millions d'euros, afférentes à l'année 2012, mais notifiées au cours du premier trimestre 2014, ont, d'ores et déjà, été comptabilisées.

En matière de dépenses, l'augmentation des crédits initiaux concerne, notamment, le secteur d'entreprises de travail adapté, de l'emploi ordinaire, de l'aide individuelle et de l'aide en milieu de vie. Ces augmentations sont partiellement limitées par l'impact du non-dépassement de l'indice pivot qui était prévu en 2014.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je souhaiterais apporter davantage de précisions et de clarifications. Il n'y a pas de remarques critiques particulières, c'est plus l'une ou l'autre réflexion qui est partagée par la Cour des comptes. Je la remercie à la fois pour ses remarques et, quelque part, le bon bulletin que cela nous permet d'obtenir.

Je souhaiterais souligner trois éléments.

Vous avez d'abord évoqué la division organique 14, ensuite la division organique 17, et ensuite les questions relatives à l'AWIPH.

S'agissant de la division organique 14, la volonté est de nettoyer l'encours, c'est de supprimer le bois mort. Cela, je viens de l'exposer à travers le détail du feuilleton d'ajustement. Il y a une volonté forte en cette matière. Nous avons, au 1er janvier 2014, un encours d'environ 129 millions d'euros, ce qui était énorme. En suite de cet ajustement, si l'ensemble des crédits est exécuté – soyez assurés que j'y veillerai – l'encours pourrait être diminué à 102 millions d'euros, fin de l'année, c'est-à-dire 21 % de réduction de l'encours. C'est tout de même, là aussi, en un ajustement, un élément particulièrement significatif.

En 2015, la volonté est de poursuivre aussi cette réduction. Comme vous le verrez dans le détail de ce

qui sera présenté tout à l'heure – vous l'avez, vous, déjà vous analysé, mais l'ensemble des parlementaires n'a pas encore entendu mon exposé – les crédits de liquidation, sont, eux aussi, supérieurs aux crédits d'engagement de plus de 13 millions d'euros, ce qui montre bien toujours cette volonté d'éviter ce qui a peut-être été, parfois, un réflexe, une habitude ou une opportunité, à savoir beaucoup engager, mais ne pas prévoir nécessairement les moyens pour payer après. Cela est politiquement, plus sympa parce que l'on signe plus de dossiers. Mais je trouve que ce n'est pas nécessairement plus appréciable pour les entreprises, qui, par la suite, seront en train de gratter pour obtenir les paiements et que nous mettons en difficulté.

Notez aussi que des transferts de crédits de liquidation à venir, au départ de la division organique 32 – tout ce qui concerne le cofinancement européen – viendront aussi, en 2015, pour le *phasing out* de la programmation 2007-2013 européenne. Cela devrait, là encore, diminuer.

Voilà pour les précisions s'agissant des remarques de la division organique 14.

Sur la division organique 17, vous apportez une réflexion et, en même temps, la réponse à cette réflexion, puisque la Cour souligne qu'il y a une diminution de près de 80 % des crédits qui sont alloués, et dans le même temps, à travers son complément de commentaires, en explique elle-même la raison.

Effectivement, nous avons souhaité, là, être en adéquation plus large avec les moyens nécessaires par rapport aux dossiers qui sont dans le *pipe*, puisque, comme la Cour le souligne elle-même, ce n'est plus la voie la plus attractive pour financer une série d'investissements, notamment dans le secteur hospitalier ou d'accueil de la personne âgée. La Wallonie a développé d'autres mécanismes, tels que le mécanisme CRAC, ces dernières années, derrière lequel tout le monde s'est activé, l'énergie s'est mobilisée. Il y a donc eu moins de sollicitation pour cette voie de crédit spécifique.

S'agissant de l'AWIPH, j'apporte un petit complément d'information. On constate, historiquement, une sous-utilisation des crédits à l'AWIPH, de sorte qu'en théorie, le mali pourrait être, facialement, de 9 millions d'euros, mais en pratique, l'emprunte de l'AWIPH sera bien de 6,5 millions d'euros en 2014, raison pour laquelle ces chiffres ont été retenus.

Par contre, vous avez raison de souligner qu'il y a eu des dérapages en 2012 et en 2013, avec alors, des malis de 1,2 million d'euros et de 11,4 millions d'euros. Donc, très objectivement – j'y reviendrai dans les discussions sur l'initial – le Gouvernement, lors de son conclave budgétaire, a pris des choix audacieux pour redonner 12 millions d'euros structurels à l'AWIPH, afin de veiller à ce qu'elle soit à nouveau à flot. Par la suite,

nous devons constater, à nouveau, de nouveaux dérapages, dans la foulée de ce qui a été observé en 2012 et 2013. Mais, là, objectivement, j'ai dit à l'AWIPH qu'elle allait devoir, elle-même, comme tout autre opérateur, veiller à circonscrire ses dépenses. On ne peut pas considérer, nonobstant la dimension essentielle de son objet social, que cela l'autorise, pour autant, à ne pas se mettre de limites de gestion, et à considérer que l'on paye, que l'on paye, et que la Wallonie n'a qu'à suivre.

Là, il y aura aussi des mesures de gestion correctrices, qui seront, à mon avis, plutôt salvatrices pour la santé financière, pérenne de l'AWIPH, qui devront être présentées prochainement. J'y reviendrais aussi, parce que je ne suis pas très heureux que l'AWIPH ne m'ait pas présenté son budget. À cet égard, je ferai mon commentaire le moment venu, tout à l'heure.

Voilà, Madame, ce que je pouvais apporter en réponse à vos réflexions.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Ministre.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, je remercie la Cour des comptes pour les éléments qui ont été apportés. Je remercie, en outre, M. le Ministre, pour son exposé.

On ne peut que constater l'expérience du parlementaire qui sait comment il faut, préalablement, donner un certain nombre d'informations, plutôt que de les distiller à la suite de questions.

Ceci dit, Monsieur le Ministre, tout en vous remerciant pour cette présentation, en vous en félicitant, il faut bien admettre – ce n'est pas un reproche – qu'elle est quelque peu plus consistante que le programme justificatif et les documents qui nous ont été soumis. Donc, puis-je vous demander, s'il est possible d'avoir, vraiment très très rapidement, une copie de cette présentation. J'en formule déjà la demande, car nous en sommes déjà au budget initial 2015, au niveau de la présentation. J'en profite pour formuler la même demande pour le budget initial 2015.

Il est clair qu'en ce qui concerne l'ajustement 2014 – je crois que vous avez donné l'explication – j'ai quelques questions complémentaires à poser, mais ce sera relativement limité. Nous prendrons connaissance des différents éléments repris dans la note complémentaire, quitte à reprendre, mais dans les grandes lignes – sans entrer dans les détails à ce niveau-là – à un moment donné, éventuellement, lors du débat en séance plénière, l'une ou l'autre réflexion.

Je ne le pense pas, mais cela vaut mieux que de revenir, par la suite, sur l'ajustement 2014, dès lors que l'on pourra le clôturer, je suppose, relativement rapidement.

Mes questions, Monsieur le Ministre, porteront essentiellement sur les routes et bâtiments, la mobilité et les voies hydrauliques. Je n'aurai pas de commentaire à faire en ce qui concerne les recettes, puisqu'elles sont inchangées. Par contre, j'ai certains points à soulever en ce qui concerne les dépenses. Je prendrai une précaution ; il est possible que vous ayez partiellement répondu – je ne crois pas, puisque j'ai été attentif – à l'une ou l'autre de mes interrogations lors de votre exposé. En effet, comme il est touffu – et, à nouveau, ce n'est certainement pas un reproche – il est possible que l'un ou l'autre élément m'ait échappé. J'ai une capacité de réception qui n'est tout de même pas totale. Donc, à un moment donné, trop à la fois, c'est trop à la fois.

(Rires)

Bien joué ! Je reconnais bien là celui qui a été chef de groupe.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - On fait son petit possible !

(Rires)

M. Wahl (MR). - J'en reviens donc à mes éléments.

Comme vous l'avez évoqué, il est question de plus de 6 millions d'euros pour honorer des factures de la Région wallonne laissées en souffrance faute de moyens, dues à la SOFICO. La SOFICO a-t-elle payé des intérêts de retards sur les factures restées impayées ? Dans l'affirmative, pour quel montant ? De quand date cet arriéré, cette dette qui, sauf erreur de ma part, ne voulait pas nécessairement être reconnue par votre prédécesseur ? On ne va pas, ici, revenir là-dessus, mais j'aurais souhaité avoir là quelques précisions. Je ne pense pas que vous ayez eu l'occasion de le signaler.

Il y a également 73 000 euros pour des études diverses, commandées à des sociétés spécialisées concernant, par exemple, le trafic et la signalisation. Il y a une augmentation assez conséquente des montants à ce propos, j'aurais voulu savoir sur quoi portaient ces études, si cela est possible.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Quand vous en aurez la possibilité, pourriez-vous nous préciser l'AB ? Comme cela, c'est plus facile de s'y retrouver, parce c'est un bottin d'articles budgétaires...

(Rires)

M. Wahl (MR). - Vous avez raison, si l'on ne les a pas annotés d'emblée, on se retrouve en mauvaise posture. Bien joué !

(Rires)

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je ne connais pas par cœur les 352 pages.

M. Wahl (MR). - Je le pensais, suite à votre exposé. Vous étiez tellement brillant que je me disais que vous aviez une mainmise totale.

C'est l'AB 12.03.30.

J'aurais voulu savoir, à ce propos, les raisons d'avoir systématiquement, ou en tout cas beaucoup, recours à ce type de consultance. Les matières sont telles que les services de l'administration sont insuffisants. Il est donc, à mon sens, important d'avoir quelques éléments complémentaires d'information à ce propos.

Je prends également connaissance d'une diminution enregistrée pour le Fonds du péage et des avaries, c'est, sauf erreur de ma part, l'AB 73.01. Pourrais-je avoir quelques précisions sur ces diminutions constantes quant aux moyens affectés à cet égard ?

Pour la mobilité et les voies hydrauliques, je n'ai pas de question particulière. Il y a une diminution du Fonds de trafic et des avaries pour 958 000 euros ; une diminution de 760 000 euros pour l'entretien ordinaire des cours d'eau, des ports et des barrages ; une diminution de 250 000 euros pour la sécurisation, l'aménagement et l'équipement à réaliser dans les barrages-réservoirs ; une diminution de 270 000 euros pour la construction, l'acquisition et l'aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques ; la diminution de 142 000 euros pour la rénovation, la réhabilitation et le reconditionnement des voies hydrauliques. J'aurais voulu avoir également quelques précisions en ce qui concerne ces différents postes et ces différentes diminutions.

Il en va de même en ce qui concerne la partie électromécanique, où nous enregistrons également un certain nombre de diminutions : pour les interventions périodiques sur les installations ainsi que pour la rénovation et la réhabilitation d'installations sur les cours d'eau et barrages. Parallèlement à cela, il y a une augmentation des moyens dévolus à l'AB 73.01 dont on a parlé.

Voilà mes questions, à ce stade, Monsieur le Ministre.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire. On aurait pu parler, en ce qui concerne cet ajustement 2014, d'un certain nombre d'éléments qui auraient dû se produire, qui ne se sont pas produits dans un certain nombre de politiques suivies en 2014. Je ne vais pas le faire,

puisqu'il y a un nouveau Gouvernement, un changement de titulaire aux responsabilités, mais il n'en reste pas moins que j'y reviendrais, lors du budget 2015, en faisant souvent référence à ce qui a été fait jusqu'alors. Mais comme vous avez déjà le titre de votre présentation, pour le budget initial 2015, de la vision et de l'action, à un moment charnière pour la Wallonie, je vous écouterai, avec beaucoup d'intérêt, à ce moment-là. Si mes commentaires sont relativement restreints pour 2014, c'est également dû à ces circonstances particulières et au momentum.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - J'aurais une question sur l'encours, sachant, il est vrai, que c'est votre volonté, mais aussi celle du Gouvernement wallon. Je vous ai bien compris, hier, en Commission du budget. Je trouve cela très bien, car pour les entreprises, c'est quelque chose d'essentiel de pouvoir être payées, de pouvoir payer leur personnel et leurs fournitures. C'est le *minimum minimorum* que les pouvoirs publics peuvent faire.

Pour le moment, quelle est la moyenne des délais de retard ? Si vous avez le chiffre particulier, est-ce un mois, un an, que sais-je ? Quelle est l'évolution de l'encours sur les cinq dernières années ? Ceci afin de déterminer d'où vient et pour voir plus ou moins où l'on va. Il serait intéressant d'avoir cet historique de l'encours.

J'aurais également question ce qui concerne l'AWIPH, sachant qu'il y a eu un déficit. Pour avoir été en Commission de l'action sociale les cinq dernières années, j'ai pu aussi constater l'évolution de la qualité de la gestion de l'AWIPH – je voulais le souligner. Cela a d'abord été repris dans un rapport d'audit de la Cour des comptes où les dépenses collent plus particulièrement aux réalités, où il y a une dynamique certaine. Il faut le souligner, même s'il n'empêche que l'AWIPH, comme tout autre organisme, a le devoir d'essayer de limiter, au maximum, son déficit. On connaît cependant aussi le rôle particulier de l'AWIPH, l'évolution des demandes – entre autres, des cas extrêmement lourds qui coûtent très cher. Je voulais donc simplement souligner que la gestion de l'AWIPH est de plus en plus performante.

C'est tout ce que je voulais dire, à ce stade.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour l'ensemble des éléments que vous nous avez déjà livrés ce matin. J'ai relevé, en vrac, le signal de crédibilité, la volonté de vouloir coller à la demande, de dégager les moyens pour des situations problématiques. Il est clair que le choix que vous avez fait, dans le cadre de l'ajustement, de résorber avant tout l'encours des dépenses existantes sur les différents programmes budgétaires est un message extrêmement

positif, rassurant, non seulement par rapport aux entreprises – et ma collègue, puisque l'on s'est partagé un peu le travail ce matin, qui nous parlera des infrastructures et du patrimoine, le répétera –, mais aussi au niveau des associations puisque cet ajustement permettra d'honorer une série d'engagements de paiements. Comme mon collègue, M. Onkelinx, vient de le dire, c'est une volonté de l'ensemble du Gouvernement, et il était important de le souligner d'emblée. C'est ce que vous avez dit. C'est essentiel puisque à partir de 2015, nous devons repartir sur des bases budgétaires solides, beaucoup plus stables et on en parlera tout au long de cette journée.

Au niveau de la DO 17, l'ajustement a pour conséquence quelques moyens revus à la baisse, sauf pour le programme 15 qui concerne les personnes handicapées. Nous saluons donc votre choix et le choix de la majorité. Vous l'avez dit et écrit, c'est un budget-vérité, mais surtout un budget prévoyant. Faire mieux avec ce que l'on a déjà, c'est quelque part un leitmotiv que l'on a souvent répété lors de la précédente mandature. Même si les arbitrages, Monsieur le Ministre, se sont certes imposés au niveau de vos compétences. On le sent déjà dans l'ensemble des réponses que vous avez déjà pu apporter aux parlementaires, lors des différentes commissions – votre choix, pour la bonne cause, est toujours dans la limite du raisonnable.

Ainsi, la volonté de mettre en adéquation des moyens avec des besoins réels constatés afin d'assurer une exécution optimale des crédits mis à votre disposition, cela me paraît clairvoyant, nécessaire et efficace. Je ne manquerai donc pas, Madame la Présidente, si nous travaillons DO par DO, programme par programme, de revenir sur quelques questions que je souhaite poser au ministre dans le cadre de la discussion qui suivra au niveau notamment de l'action sociale, de la santé ou encore des personnes handicapées.

Mme la Présidente. - Madame la Députée, est-ce dans le cadre du budget ou de l'ajustement DO par DO ou programme par programme ?

Mme Salvi (cdH). - Dans le cadre de l'ajustement, si vous nous le permettez. Sinon, je pose l'ensemble des questions maintenant.

Mme la Présidente. - Je pense qu'il vaut mieux les poser, comme M. Wahl l'a fait tout à l'heure.

Mme Salvi (cdH). - J'avais une petite question au niveau du programme Santé, à l'AB 33.04, concernant les différentes maisons médicales. L'ensemble des maisons médicales ont-elles pu voir le jour en 2014 ? Ont-elles obtenu des missions supplémentaires ?

À l'AB 33.10, on note une diminution concernant tout ce qui concerne l'action dans le domaine de la santé environnementale. On était étonnés de voir cette

diminution importante, alors que, généralement, en termes de santé et environnement, on a l'impression que les moyens manquent, notamment sur ce type d'études.

J'aimerais donc avoir simplement quelques informations complémentaires.

Au niveau du programme 13 relatif à l'Action sociale, j'ai une question relative aux subventions en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère puisque l'on voit une augmentation importante au niveau de l'ajustement. Je suppose que cela concerne la mise en application du décret DAPA. Je pense qu'il serait intéressant d'avoir un petit point sur la mise en œuvre de ce décret, puisque les arrêtés d'exécution viennent de se mettre en place.

Une augmentation importante, notamment à destination des CRIE pour un public fragilisé, en termes de formations en langues étrangères, au niveau de l'accompagnement social, c'est évidemment, sur l'ensemble de la Région wallonne, un dispositif qui était attendu, qui est occupé à se mettre en place. Tout cela se traduit dans les chiffres. Nous aurions donc souhaité avoir quelques informations complémentaires sur sa mise en œuvre.

Je tiens à saluer l'action de M. le Ministre en matière de soutien des initiatives privées en matière d'égalité des chances. C'est un excellent signal à l'heure où c'est la journée des violences faites aux femmes. Je tenais également à souligner cet effort important de la part de M. le Ministre.

Au niveau du programme 14 Familles et troisième âge, j'ai une réflexion sur l'AB 43.68, qui concerne les subsides à l'accompagnement par les pouvoirs publics de personnes âgées et de particuliers en vue de favoriser la cohabitation entre eux.

C'est aussi une question sur laquelle on est régulièrement revenus, puisque cela concerne notamment la phase pilote d'accueil familial des aînés au niveau d'une famille d'accueil. Vous l'avez exprimé, lors d'une commission, le 12 novembre, en mettant en évidence que sans une modification prégnante d'une série de dispositions législatives, il s'agissait de projets nécessaires et importants, mais qui avaient du mal à décoller. On avait parlé d'une série de blocages relatifs au statut social et fiscal de l'accueillant ainsi qu'au niveau de la domiciliation de l'aîné. Tout cela a été mis sous coupe et sous moratoire. En même temps, on observe une augmentation de ces crédits. Nous aurions donc souhaité avoir la liaison entre la difficulté de mettre en place et l'augmentation du crédit.

Une dernière question concerne les AB 51.07 et 63.03 relatifs à la construction, l'aménagement et l'équipement de tout ce qui est accueil pour personnes âgées, soit géré par des ASBL, soit géré par des pouvoirs publics. On sait qu'au 1er janvier 2015, celles-

ci devront être en ordre au niveau d'une série de règlements. Au vu des chiffres qui sont aujourd'hui dans l'ajusté, pourriez-vous nous rassurer sur le fait que tout cela s'est concrétisé dans les faits et sera, dès lors, renforcé dans le cadre du budget ?

Enfin, au niveau des personnes handicapées, ce fameux numéro gratuit pour les aînés a fait couler beaucoup d'encre. Aujourd'hui, 168 000 euros lui sont destinés. Pouvez-vous nous faire un petit bilan, si possible, des réalisations de ce numéro gratuit ? Même si l'on ne peut pas interpellier le ministre sur ses intentions, vous avez certainement une idée derrière la tête. C'est un dossier important. J'aimerais voir de quelle manière vous souhaitez qu'il puisse évoluer dans le cadre de la suite de cette nature.

Mme la Présidente. - Monsieur le Ministre, permettez-moi, pour rebondir sur un élément développé par ma collègue, Mme Salvi, à l'entame de son intervention, de rebondir sur la question des associations qui reçoivent des subventions dans le cadre de la dimension « patrimoine » du SPW Patrimoine qui doivent recevoir, en 2015, des éléments relatifs à l'année 2014 qui, je suppose, doivent se retrouver dans l'ajustement budgétaire que nous sommes en train d'examiner et que je n'ai pas pu retrouver clairement. Elles n'ont pas, à ma connaissance, reçu de signaux clairs et ne savent donc pas tellement comment se positionner budgétairement. Je voudrais pouvoir les rassurer dans le cadre de cette discussion avec vous.

La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour ce beau PowerPoint complet et très clair.

L'exercice, cette année, avait ceci de particulier – élections obligent – qu'il n'y aura qu'un seul ajustement et celui-ci clôturera la législature passée.

Certes, au vu du contexte économique et des objectifs budgétaires imposés par les traités européens, des choix ont dû être posés et ils ont été assumés – même s'ils sont parfois douloureux.

Comme vous l'avez déjà dit, la volonté du Gouvernement a été de réduire l'ajustement et de remettre les comptes au net en réduisant l'encours avant d'entamer cette nouvelle législature.

On ne peut que s'en féliciter en ce début de législature et de poursuivre dans la même optique dans le temps.

En effet, trop souvent nous pouvons lire et entendre tant les citoyens que les sociétés se plaindre des lenteurs des paiements par les autorités publiques. Il en résulte que les principales modifications que nous constatons concernent les crédits de liquidation. Ceux-ci connaissent une augmentation très importante et majoritaire pour les programmes relatifs au réseau

routier et autoroutier, aux voies hydrauliques et au patrimoine.

Ces moyens permettront de poursuivre le redéploiement de la Wallonie et des grandes orientations prises au cours des cinq dernières années. Je pense notamment, ici, au plan Routes.

Une demande de précision tout de même en ce qui concerne l'article budgétaire 14.03.10 relatif aux dépenses énergétiques sur le réseau non structurant. On peut y constater une augmentation importante. M. le Ministre peut-il expliquer cela ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mesdames les députées, Messieurs les députés, je vous remercie. Effectivement, Monsieur Wahl, je n'ai pas de difficulté à mettre à votre disposition rapidement le PowerPoint, mais je propose que l'on vous le distribue, dès lors que j'aurai fini l'exposé sur le budget initial 2015, sans quoi je serais meurtri de ne pas bénéficier de toute votre attention. Mais vous l'aurez, il n'y a pas de problème, d'autant que l'on a fait une soixantaine de diapositives. Vous avez vu que l'on n'a fait qu'un tiers, actuellement, de l'exposé. C'est logique, puisque l'essentiel de ce qui constitue la politique que je souhaite mener, pour laquelle il convient que je rende des comptes, est essentiellement articulé dans ce budget 2015. Le budget 2014 ajusté vise surtout à « *fine tuner* », en cette fin d'année, les situations par rapport à ce qui est constaté de manière réelle.

Sachez que depuis que je suis arrivé à ces responsabilités, on a tenu littéralement à la culotte l'ensemble des directions générales sur lesquelles j'exerce une partie de tutelle ou la tutelle complète, notamment afin de m'assurer que l'on allait éviter les situations qui sont les plus détestables – vous connaissez cela aussi à l'échelle locale – à savoir de constater, en fin d'année, qu'il y a énormément de non consommé, ou pire même, que l'on court pour essayer de le consommer à tout et à rien, histoire d'éviter que l'on nous dise, l'année suivante, que l'on a eu trop de crédits et qu'il faut dès lors les revoir à la baisse.

Ce sont des situations vécues, que l'on peut considérer comme étant presque humaines, mais qui ne relèvent en tout cas pas de la bonne gestion.

Donc, chaque semaine, il y a eu des réunions avec mes budgétaires pour faire le suivi de la situation, décortiquer les choses. Lorsque vous évoquez une longue série d'articles budgétaires relative aux parties électromécaniques, à l'entretien des barrages, des ponts, des reconditionnements des voies hydrauliques, et cetera, toutes ces diminutions sont liées en fait à une

adéquation stricte entre ce qui sera nécessaire d'ici la fin de cette année, eu égard à l'évolution des dossiers.

On n'a pas laissé de gras là où c'était inopportun. Cela nous a permis, justement, d'opérer une série de glissements. Parfois, ce ne sont pas de grandes sommes, c'est effectivement quelques dizaines de milliers d'euros ou quelques centaines de milliers, mais qui, cumulés, permettent de dégager des moyens soit d'engagement soit de liquidation plus appropriés ?

Vous m'avez posé la question de savoir si, du côté de la SOFICO, il y avait eu des intérêts de retard à payer. Il y a eu des retards assez variables, c'est vrai, dans certains dossiers, mais de quelques semaines, tout au plus. Dans le cadre de l'augmentation des crédits que nous avons prévue, nous aurons la possibilité de pouvoir honorer l'ensemble des factures, notamment à la lumière de la convention au péage, signée par mon prédécesseur et qui prévoit explicitement ces mécanismes. Mais c'est toujours regrettable, raison pour laquelle j'ai souhaité donner un coup de *push* sur cette matière.

Vous me posez la question de savoir pour quel motif il y a eu, au programme 12.03.30, une augmentation de 73 000 euros des études diverses et variées. Je vais être très transparent par rapport à cela. Je n'ai moi-même sollicité aucune de ces études, je n'ai pas demandé de nouvelle étude depuis que j'exerce ces responsabilités. L'augmentation de crédit est destinée à couvrir les demandes antérieurement formulées.

Comme vous le savez, puisque c'est explicitement évoqué dans le programme justificatif, ce sont des études destinées à couvrir une série d'analyses techniques, complexes, pointues, que l'administration n'a pas la possibilité de mener, mais je n'en connais pas le contenu. Je n'ai pas de difficulté, par contre, à demander à mon administration de faire le relevé spécifique des intitulés des études sollicitées et de vous les transmettre par courrier ultérieurement ; au demeurant, ce sera très instructif pour moi-même également. À ce stade, je n'ai fait que répondre à la demande du SPW qui me disait avoir besoin de cela pour pouvoir boucler les budgets, suite aux demandes qui avaient été formulées.

S'agissant du Fonds des avaries, inévitablement – et vous pouvez le constater d'année en année – c'est un fonds qui connaît énormément de variations. D'abord parce que le fonds varie lui-même en fonction des montants perçus au niveau européen – les versements de subsides de l'Union européenne – et d'autre part parce que les recettes sont elles-mêmes variables en fonction du remboursement des particuliers auquel on doit faire face pour les dégâts qui ont été subis. Il n'y a pas une constante, chaque année, du volume d'accidents, du volume de problèmes pour lesquels une intervention doit être prévue. C'est simplement l'adaptation des recettes perçues qui a été indiquée à travers cet ajustement.

S'agissant des questions de M. Onkelinx sur la moyenne des délais de retard, je n'ai pas la statistique. L'historique de l'encours et son évolution, je ne l'ai pas non plus. Ce dont je me suis inquiété, quand je suis arrivé à la tête de ces départements, cela a été de m'informer – un peu comme lorsque l'on fait un état des lieux quand on loue un appartement – de l'état de l'encours des départements dont j'ai la charge. Je peux vous communiquer ce chiffre, il est de 692 millions d'euros. Il y a donc 692 millions d'euros d'encours sur l'ensemble des dossiers qui relèvent de mes départements.

Le chiffre lui-même était suffisamment éloquent pour que je ne cherche pas à savoir comment cela avait évolué les années antérieures. Par contre, ce qui est vrai c'est qu'au terme de cet ajustement, suite aux crédits obtenus, exposés et aux efforts faits, et soulignés d'ailleurs par la Cour des comptes, à cet égard, en fin 2014, nous serons passés de 692 millions d'euros d'encours à 603 millions d'euros d'encours. Donc presque 100 millions d'euros de réduction de l'encours en l'espace d'un exercice, je pense que c'est, on peut le dire, significatif. Mon souhait est de pouvoir aussi, à l'occasion de 2015, poursuivre dans cette marche en avant de réduction de l'encours.

Vous avez évoqué la gestion de plus en plus performante de l'AWIPH. Je ne suis pas encore en capacité de vous dire si sa gestion est de plus en plus performante. Je suis, par contre certain et en capacité de vous dire qu'elle devra l'être.

Si la gestion de l'AWIPH a été incontestablement améliorée, il n'en demeure pas moins qu'une série de dérapages sont identifiés – et je m'empresse de dire que ces dérapages budgétaires sont loin d'être le résultat de problèmes de gestion de l'AWIPH. Mais ce sont en tout cas des dérapages budgétaires qui appellent une réaction de l'AWIPH elle-même, pour avoir une gestion plus rigoureuse dans le futur. Je l'ai souligné, j'y reviendrai à l'occasion de l'initial 2015, le Gouvernement a veillé à refinancer structurellement l'AWIPH à hauteur de 12 millions d'euros pour lui permettre une remise à flot. Nous avons donc comblé son déficit historique ; nous n'avons pas comblé le dérapage financier.

(Réaction d'un membre)

Je viendrai dans le détail sur l'exposé 2015, vous aurez tous les chiffres.

Nous avons comblé son déficit, nous n'avons pas comblé les dérapages et donc l'AWIPH sera inévitablement amenée – et c'est de bonne gestion pour elle-même – à recalibrer une série de mesures.

Dans le cadre des discussions que j'avais eues avec le comité de gestion, d'ailleurs, ceux-ci m'ont dit : « Vous savez, Monsieur le Ministre, il y a des situations qui sont probablement à revoir, notamment en aide

matérielle, où l'on octroie 100 % des montants qui sont demandés, dans tous les cas de figure, quel que soit le nombre de demandes réalisées ». Or, il y a évidemment des aménagements qui doivent être effectués dans une maison, par exemple pour accueillir quelqu'un qui est victime d'un handicap, suite à un accident de voiture.

Pour autant, faut-il nécessairement à chaque fois rembourser 100 % des frais lorsque c'est la septième, la huitième demande et que la nature de la demande est parfois assez éloignée réellement des aménagements de première nécessité par rapport au handicap ?

N'y a-t-il pas moyen d'éviter cet effet d'emballlement, que l'on connaît parfois de manière vicieuse, à la demande de certaines entreprises ? Celles-ci contactent les personnes handicapées en disant : « Voilà, ce que l'on sait installer chez vous. Ne vous inquiétez de rien, nous allons faire toutes les démarches », sans qu'il n'y ait de devis qui soit sollicité. On ne prend pas nécessairement le moins-disant, sauf que, la Wallonie, derrière, elle paye, elle paye, elle paye...

Je pense que l'AWIPH, qui est, c'est vrai, un OIP de type B ne peut plus simplement, dans le futur, être dans une démarche où elle vante et chérit son autonomie sans assumer de responsabilités.

Le futur OIP aura certainement l'opportunité de rebattre les cartes du modèle et qu'elle puisse, elle aussi, assumer la gestion de ses décisions. Parce que l'on va y revenir, par exemple, le budget initial 2015 dans sa première épure, avait été soumis au comité de gestion de l'AWIPH, au mois de juin dernier, si j'ai bonne mémoire. Le comité de gestion l'avait refusé, estimant que les chiffres n'étaient pas aussi agréables qu'il l'eut souhaité. Il refuse et c'est à nous de devoir combler ? Je crois qu'il y a une démarche de responsabilisation accrue qui doit voir le jour du côté de l'AWIPH.

Pour ce qui concerne la question de Mme la Présidente, pour le secteur associatif, qu'il relève d'ailleurs du patrimoine, comme vous l'avez souligné, comme des autres champs d'activités, singulièrement de l'action sociale et de la santé, des interrogations subsistent. C'est la raison pour laquelle toutes n'ont pas encore reçu leurs apaisements par voie de courrier, et ce pour une raison simple : j'ai demandé à mon administration de me faire le point exhaustif de l'ensemble des associations ayant bénéficié de subventions jusqu'à présent, en ce y compris dans une perspective des cinq dernières années.

Parce que vous le savez, ce n'est un secret pour personne, chacun des membres du Gouvernement a dû faire des économies en réduction des crédits facultatifs et réglementés. Il est certain, pour illustrer mon propos, que si je disposais d'une enveloppe de 100 en crédits facultatifs non réglementés et qu'à l'analyse des bénéficiaires des cinq dernières années et des montants dont ils ont pu bénéficier, on se rend compte qu'au final,

il y avait un nombre conséquent d'associations qui, chaque année, de manière structurelle, recevait un financement. Au final, quand on regarde ceux qui recevaient un financement structurel bien que théoriquement, annuellement décidé, cela représente 80 sur les 100. Cela veut dire que la marge de manœuvre pour être vraiment dans le facultatif, sans obérer ce financement qui s'est structuralisé, sera moindre que si les bénéficiaires de subventions structurelles annuelles représentaient 20 %. La démarche est différente.

Si c'est 20 sur 100, on peut alors considérer qu'il y a motif à pérenniser ces subventions et, le cas échéant, à éviter d'avoir en permanence cette épée de Damoclès au-dessus de la tête pour savoir si l'année qui suit, on aura à nouveau les mêmes subventions. Autant alors, enclencher un processus de convention pluriannuel et réduire les interventions « plus *one shot* » sur la part des 80 restants.

Si, à l'inverse, on est dans une situation où ce qui apparaît comme étant des aides structurelles représentent 80 sur 100, je ne peux pas dire, demain, que l'effort de réduction des crédits ne porte pas que sur le mou de 20, que tous ceux qui avaient des financements structurels continueront d'en bénéficier et qu'il n'y aura plus de capacités d'investissement en fonction des projets qui seraient soumis. Là, peut-être que l'ASBL qui recevait 20 000 euros, chaque année, depuis cinq ans, sera peut-être heureuse d'en recevoir dans le futur plus que 17 000 euros, mais en ayant une convention qui lui garantit qu'elle les recevra pour plusieurs années, plutôt que, chaque année, devoir faire des préavis à titre conservatoire et autres, parce que l'on se pose toujours la question de savoir ce que sera le montant de l'année qui suit, puisqu'il sera laissé à la grande discrétion.

J'ai reçu ces matrices, il y a très peu de temps. Ce sont des milliers de lignes Excel que l'on est en train d'analyser pour pouvoir, le plus rapidement possible, rassurer le plus grand nombre d'opérateurs sur 2014 et puis offrir une perspective sur 2015. Elles ne sont donc pas oubliées, mais pour pouvoir éviter de donner un signal maintenant qui serait contredit dans trois mois par rapport à 2015, il vaut mieux se donner le temps de cette analyse plus spécifique.

Madame Salvi, vous m'avez questionné sur les maisons médicales. Là, incontestablement, cela reste un enjeu important de soins et de proximité. Toutes les associations de soins de santé intégrée, parmi lesquelles on retrouve les maisons médicales, évidemment, sont soutenues et le montant prévu colle exactement au besoin qui a été identifié pour ces opérateurs.

Vous soulignez à raison la diminution conséquente des crédits dévolus au programme Santé et Environnement. Je le déplore, tout comme vous, parce que si ces crédits ont été diminués, ce n'est pas parce qu'il y aurait politiquement un moindre intérêt à cet

enjeu. J'ai déjà eu l'occasion d'ailleurs, en Commission, de répondre à une question parlementaire expliquant combien cet enjeu de lien de la santé et de l'environnement – et singulièrement celui de la salubrité des logements avec le problème d'humidité, de mûres et autres – devait être pris en considération. C'est à regret que ces crédits ont été diminués à l'ajustement, simplement parce qu'il y a eu trop peu de dossiers introduits. Trop peu de demandes et donc la diminution des crédits est liée à la faiblesse des dossiers introduits. Cela imposera une réflexion, dès l'année prochaine, sur la manière la plus opportune et adéquate de mettre à l'agenda cette question de santé-environnement pour qu'elle ne soit pas, quelque part, l'élément périphérique auquel on pense accessoirement, mais que cela puisse être effectivement une politique volontariste.

S'agissant de la mise en œuvre du décret d'intégration des personnes étrangères, la circulaire y relative est en voie de finalisation. On finalise aussi l'agrément de l'organisme central qui sera habilité à être le premier interlocuteur en cette matière. Vous savez que l'ambition du Gouvernement est aussi de veiller, dès lors que les moyens budgétaires seraient disponibles, à ce que l'apprentissage du français soit aussi une étape obligatoire. Je n'ai jamais caché ni comme parlementaire ni comme ministre, ma volonté à cet égard. Disposant des leviers pour maintenant mettre en œuvre cette obligation, je m'y attellerai. Mais on sait que le principal écueil, et c'est ce qui avait freiné le précédent Gouvernement, c'est la dimension budgétaire. Il y a désormais au moins un consensus gouvernemental sur l'objectif. Il me restera, dans les cinq années qui viennent – je n'ai pas promis que tout allait être fait dans les cinq mois – à veiller à dégager les moyens permettant cette mise en œuvre.

Le numéro vert gratuit pour les aînés rencontre un franc succès, puisque l'on comptabilise tout de même trois appels par jour en moyenne... Je pense qu'une évaluation sera incontestablement nécessaire pour pouvoir établir comment utiliser au mieux les deniers. Cent soixante-huit mille euros pour trois appels par jour, il y a probablement un déficit de connaissance de l'existence de la ligne. Elle doit faire aussi sa maladie de jeunesse, elle vient de voir le jour depuis peu de temps. Je crois qu'il y a d'abord aussi un effet d'amplification de la promotion de l'outil à devoir réaliser avant de le condamner. Aujourd'hui, en tout cas, son usage est dans un ratio insatisfaisant par rapport au coût. Ce serait effectivement un peu précoce de tirer maintenant sur l'ambulance.

S'agissant des programmes 43.68 avec la cohabitation des aînés, vous avez raison, Madame la Députée, je l'ai souligné, il y a aujourd'hui des écueils essentiellement fiscaux qui ne favorisent pas la mise en œuvre des accueils familiaux pour les aînés. Il y a une volonté de réfléchir à une évaluation, mais surtout encore plus à une évolution du dispositif. Éventuellement une augmentation des budgets serait

nécessaire pour pérenniser la nouvelle formule vers laquelle nous pourrions aller. C'est pour éviter que ce soit en plus une contrainte additionnelle à la réflexion que nous avons veillé à prévoir une augmentation des crédits, même si le dispositif, tel qu'il existe en l'état, aujourd'hui, est source de difficultés.

Enfin, Madame Leal, vous me questionnez sur le 14.03.10, qui est donc la diminution des crédits en matière énergétique.

La volonté, ici, a été, une nouvelle fois, en accord avec la DGO1, suite au contact que nous avons nourri avec l'administration, d'ajuster le montant à la réalité des factures exigibles.

C'est assez classique en cette période de l'année – nous sommes en novembre – d'avoir affiné, en accord avec l'administration, les montants qui seraient strictement nécessaires pour éviter de se faire mal en étant en défaut de moyens suffisants dans certaines AB, là où, à l'inverse, il y aurait du gras qui subsisterait et qui ne pourrait pas être engagé. Il est de bonne gestion d'avoir veillé à ces ajustements, à ces glissements. Les diminutions actées, lors de ce feuillet, ne sont pas le reflet d'un signal politique de moindre intérêt ou de moindre enjeu des crédits qui font l'objet de diminution, mais au contraire, d'une volonté de coller au mieux à la réalité de l'évolution des dossiers ou des factures qui seront exigibles, pour pouvoir réallouer de manière la plus opportune les montants disponibles.

Voilà, Madame la Présidente, j'espère avoir été complet dans les réponses apportées aux questions de mes collègues.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Brièvement. Je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit.

Monsieur le Ministre, j'entends bien énormément de résolutions dont un certain nombre nous font plaisir à entendre. Il ne reste plus qu'à les mettre en application. On vous laisse faire, pour reprendre une formule bien connue. Nous y reviendrons.

Deuxième élément. Vous faites souvent état, sous cette problématique de crédits non utilisés, soit que l'on n'utilise pas, c'est vrai que c'est parfois un peu dommage, soit que l'on essaye d'utiliser pour ne pas les perdre l'année suivante. C'est quelque chose qui est bien connu et c'est un mécanisme contre lequel il faut essayer de lutter, même si, je le reconnais également, ce n'est pas toujours simple à cet égard.

Je ne vais pas faire, ici, le procès du passé. Inévitablement, il y a une continuité du pouvoir, y compris avec la présence de deux formations politiques depuis un certain nombre de temps, au sein du Gouvernement wallon.

Lorsque j'entends, d'une part, que l'on a des moyens non utilisés pour un certain nombre de postes – vous avez raison de vouloir prendre les mesures qui s'imposent, c'est pour cela que je ne vous mets pas en cause, mais bien la politique suivie depuis un certain temps – et que d'autre part, les parlementaires, les municipalistes entendent souvent – notamment les différentes directions des routes : « On n'a plus de budget, pour faire tel aménagement, tel contournement, tel entretien ». Quelque part, on se dit qu'il est temps de mettre fin à ce système.

On ne peut qu'espérer que vous pourrez le faire. Il n'en reste pas moins que le constat que vous faites, dans les réponses que vous nous apportez, démontre qu'il y a un problème récurrent en ce qui concerne une certaine souplesse qu'il devrait y avoir. Ou alors, certains n'ont, dès le départ, pas suffisamment de crédits et d'autres en ont trop. Il y a là tout de même une difficulté., il y a réellement quelque chose qui – personnellement et je ne suis pas le seul – pose questionnement dès lors que l'on a souvent ce type de réponse. « Pour faire cette route-là, oui, il faudrait des montants qui sont souvent en définitive assez faibles ». On y reviendra au moment du budget 2015. Il faut particulièrement être prudent et attentif à ce propos-là.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Monsieur le Ministre, chers collègues, merci. Je ne comptais pas intervenir, étant donné la clarté de la présentation du ministre qui nous a été donnée tout à l'heure. Je tiens d'ailleurs à le saluer. J'avais quelques questions sur les glissements internes opérés, mais je ne vais pas les poser dans cette Commission. On aura d'autres occasions pour y revenir.

Je voudrais revenir sur l'échange qui a eu lieu concernant la gestion de l'AWIPH. C'est un dossier qui me semble important. On connaît la sensibilité de chaque ministre successif sur l'AWIPH, son autonomie et la manière dont elle est gérée. Néanmoins, pour confirmer les propos qui ont été ceux de mon collègue ; M. Onkelinx, je pense que des progrès substantiels ont été réalisés, depuis quelques années, dans la gestion de l'AWIPH. Ils ont été soulignés, d'ailleurs, dans le rapport 2013 de la Cour des comptes et de manière assez détaillée sur tout un ensemble de postes très précis quant aux améliorations qui ont été apportées.

L'AWIPH est un outil extrêmement important de la politique sociale du Gouvernement wallon. Il me semble important qu'à l'entame d'une nouvelle législature, le positionnement du ministre compétent en la matière soit un positionnement positif et ouvert à la collaboration par rapport à cet outil important. Sachant, par ailleurs, que le Gouvernement dispose de relais très concrets au sein des organes de gestion de l'AWIPH, notamment à travers le commissaire du Gouvernement. Il dispose d'un contrat de gestion qui cadre clairement le mode de fonctionnement de cet organe.

Je trouverais intéressant et positif que M. le Ministre puisse, aujourd'hui, indépendamment de son souci de bonne gestion qui est tout à fait compréhensible – il y a toujours certainement moyen d'améliorer la gestion sur tel ou tel aspect, surtout quand on est face à un organisme de cette importance et qui bénéficie de moyens publics importants – de lancer un signal positif à l'égard de gestionnaires qui ont tout de même hérité d'une situation complexe et qui ont – c'est le moins que l'on puisse dire – fait la démonstration de leur volonté d'améliorer les choses au fil du temps.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Monsieur le Ministre, sur deux éléments, vous avez relevé que l'AWIPH n'avait pas rentré son budget. Cela a été évoqué assez longuement hier en Commission du budget. Il n'y a pas que cette structure-là, mais c'est une structure importante. C'est assez contrariant et il faudra peut-être une démarche conjointe du Gouvernement et du Parlement auprès des différentes structures concernées pour que cela ne se reproduise plus. C'est un phénomène qui existe depuis de nombreuses années et qui ne permet pas de travailler dans des conditions correctes, au moment de l'examen des budgets.

Plus fondamentalement, vous avez un peu anticipé sur le budget 2015 en répondant à certaines questions, par rapport au secteur associatif. Je vais faire l'intervention maintenant, puisque vous avez ouvert le jeu. Je ne sais pas si je serai encore là cet après-midi, au cas où ce débat ne pourrait venir que cet après-midi.

Je partage tout à fait votre approche de dire qu'un examen, dans le détail, doit être réalisé pour éviter des coupes sombres, aveugles, linéaires. Vu qu'il y a des milliers d'associations concernées, cela prend un certain temps. Je le conçois parfaitement.

Cela étant, si les associations doivent attendre, vous avez évoqué trois mois, un certain délai avant d'être fixées, je voudrais savoir de manière plus explicite quelle est l'entrée en vigueur des restrictions budgétaires pour ces associations-là. Si c'est le premier janvier 2015, pour les gestionnaires, cela les met dans une position pour le moins inconfortable. Vous avez évoqué les préavis conservatoires que vous souhaiteriez éviter, mais, immanquablement, la situation, ici, augmentera plutôt la propension à envoyer des préavis conservatoires – même si j'entends bien qu'à l'avenir, on ira dans un processus plus structurant.

D'autres collègues du Gouvernement, dans certains secteurs - que ce soit à l'occasion du budget ou à l'occasion de questions parlementaires – pas dans tous, ont déjà indiqué à quelle sauce l'associatif serait « mangé », c'est-à-dire, en l'occurrence, bien souvent, quand c'est annoncé plus vite, des bonnes nouvelles. Dans certains secteurs, des immunisations par rapport aux diminutions de 7 % et de 15 % annoncés, dès le

mois de juillet, en expliquant pourquoi. Ce qui est évidemment rassurant pour les structures concernées. Parfois même, une indexation des montants, comme si rien ne s'était passé.

Ma question – cela reviendra certainement dans le budget 2015 – dans certains secteurs, l'AWIPH a été évoquée, mais dans d'autres secteurs, pouvez-vous déjà préciser vos intentions par rapport aux moyens budgétaires à votre disposition ? Dans certains secteurs, y a-t-il une immunisation en termes d'AWIPH ? Dans d'autres secteurs, des réductions sont-elles à faire, mais savez-vous, déjà aujourd'hui, les annoncer ? C'est très important pour les gestionnaires, dès que possible, dès que vous êtes fixés, en toute transparence, d'annoncer vos intentions et vos possibilités.

Mme la Présidente. - Je pense que M. Onkelinx voudrait ajouter quelque chose.

La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Non. Je pensais, mais, au vu de l'excellente intervention de M. Martin, je n'ai pas grand-chose à ajouter sur ces considérations que je partage parfaitement à 200 %.

Je vais, peut-être, revenir sur l'encours. En effet, ce sont des chiffres ahurissants. Heureusement que j'étais assis, c'est invraisemblable. Je me permettrai de revenir sur cela dans le cadre des travaux de notre Commission à l'avenir.

Mme la Présidente. - La parole est à Monsieur le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Présidente, je commencerai par répondre à M. Martin. Je sens bien une incompréhension dans la tonalité de ma réponse.

Je suis on ne peut plus positif par rapport à l'AWIPH et l'importance de son action. Objectivement, j'ai grandi dans une famille avec le handicap physique et mental présent, donc je suis extrêmement sensible sur ces enjeux. Particulièrement conscient des défis énormes qui doivent être rencontrés. Singulièrement, dans l'accueil et l'hébergement des personnes porteuses d'un handicap.

On ne le sait pas suffisamment, on ne l'évoque pas suffisamment, mais quand on parle de l'allongement de la durée de vie, c'est aussi une réalité pour les personnes handicapées. Elles vivent en moyenne, maintenant, 20 ans de plus qu'il y a quelques décennies, sans que les structures d'accueil et les capacités d'accueil aient évolué au même rythme. Donc, l'angoisse de nombreux parents voyant, effectivement, un horizon arriver, se demandent qui s'occupera de leurs enfants – parce que l'on a aussi un délitement des relations familiales. Les frères et sœurs de la personne handicapée travaillent,

parfois vivent à l'étranger, n'ont pas la capacité de prendre la personne en charge...

Je suis vraiment conscient de l'importance et des enjeux et donc d'un outil comme l'AWIPH. Je suis très positif par rapport à l'AWIPH. Dans le cadre du futur OIP à construire, vous le verrez, j'en parlerai inévitablement, dans mon exposé sur l'initial 2015, ma volonté est de leur donner davantage de responsabilités pour ne pas qu'ils soient contrariés d'être autonomes sans être responsables. Pas plus que je ne sois contrarié qu'ils soient autonomes sans être responsables.

Aujourd'hui, je l'ai dit à M. Onkelinx en réponse à son interrogation, quand j'évoquais des dérapages financiers, j'ai précisé, ce ne sont pas des dérapages liés à la mauvaise gestion de l'organe. Par contre, il y a des interrogations à avoir sur le fait qu'historiquement, les vanes soient systématiquement ouvertes pour tout dans tous les cas de figure. Là aussi, il y a des réflexions à avoir.

Aujourd'hui, par exemple, il y a des prestations financées par l'AWIPH, alors qu'elles le sont aussi par le Fédéral, par l'INAMI. On ne pense pas nécessairement à aller chercher l'argent auprès de l'INAMI, on va le chercher auprès de l'AWIPH. Alors que – Mme Baudine est la première à en convenir lorsque l'on discute de cela avec elle – la dimension première de l'AWIPH est, a priori, d'intervenir à titre subsidiaire.

Aujourd'hui, nous avons la plupart des mutualités qui offrent, dans la diversité des courants philosophiques, des prestations bien moins chères et accessibles, si l'on y recourt par ce biais-là, que par rapport au dispositif AWIPH.

Il y a une réflexion à avoir pour optimiser les choses.

Je ne peux pas non plus, parce que je suis extrêmement sensible à la cause du handicap et parce que je suis conscient de la qualité de la gestion de l'AWIPH, être comme un lapin devant les phares d'une auto et considérer qu'il n'y a pas matière à amélioration ou optimisation. L'AWIPH en est, elle-même, consciente. En effet, lors de ses prochains comités de gestion, je crois qu'elle fera elle-même des propositions de réajustement et de recalibrage des propres réglementations qui lui sont applicables. À l'épreuve des faits, elle se rend compte que certaines choses ne sont plus adéquates. On a prévu des dispositifs et des budgets, puis, finalement, il n'y a qu'une personne, en Wallonie, qui en bénéficie. Il y a des choses à « retoiletter ». J'attendrai de voir quelles seront leurs propositions.

Demain, dans ce futur OIP, l'autonomie et la responsabilité seront au rendez-vous dans une démarche tripartite. Je crois à cette démarche pour que demain, la gestion se fasse, comme cela se fait à l'INAMI, avec

autonomie et responsabilité. Or, aujourd'hui, le cadre qui est celui de l'AWIPH – je ne parle pas du futur OIP – n'est pas un fonctionnement de type INAMI. Il y a une évolution à devoir faire.

Cette évolution sera d'autant plus importante qu'avec le défi de l'allongement de la vie – j'anticipe un peu sur une partie de mon exposé – une grande transversalité devra voir le jour entre les thématiques du vieillissement de la population et des personnes handicapées.

Allons-nous pouvoir continuer avec ce plafond de 65 ans pour les interventions en matière de handicap ?

Je ne crois pas. À l'heure où il y a une sorte de « chronicisation » croissante des problèmes de santé, donc à 55 ans cela va et puis on est en rémission et puis à 67 ans les choses se dégradent. Peut-on répondre : « Désolés, vous avez plus de 67 ans, il n'y a plus d'aide possible à l'AWIPH ». Il y aura énormément de responsabilisation et de réflexion à avoir, de toute manière transversale au sein de ce futur OIP. Que l'on ne s'y méprenne pas, comme ministre de tutelle, je dois aussi attirer l'attention sur le fait qu'il y a des dérapages financiers. C'est de ma responsabilité de le dire ; je n'en fais pas pour autant le procès à l'AWIPH et certainement pas à la qualité de sa gestion. Nous devons, ensemble, voir comment nous devons travailler en confiance – et j'ai eu d'excellents contacts avec l'AWIPH jusqu'à présent – pour pouvoir, demain, pérenniser aussi, la capacité d'actions à l'AWIPH.

C'est en tous cas ma volonté.

Sur la question de M. Wahl. Oui, réflexion faite sur l'existence, je dois reconnaître que ce n'est pas nécessairement dans les volets des travaux publics, qu'il y a, en général, des crédits sous-utilisés. Il y a des endroits où il y a des poches et des glissements qui se font. Mais objectivement, et vous le verrez à travers l'exposé, il y a une ambition très forte de pouvoir se donner les moyens de nos ambitions.

Monsieur Drèze évoque l'associatif, dès maintenant. Ce travail d'analyse et de toilettage est essentiel, à double titre.

Premièrement, pour pouvoir se permettre une réflexion sur l'opportunité de certains subventionnements.

Deuxièmement, pour pouvoir éviter aussi qu'il y ait des doubles subventionnements. Un exemple en matière patrimoniale, Madame la Présidente l'évoquait tout à l'heure, certaines associations émergent aux subventions de l'IPW, et en même temps, de la Direction patrimoine du SPW. N'y a-t-il pas, là, quelque part, des choses à clarifier pour avoir un contexte de subventionnement qui soit plus clair, homogène, transparent, que d'être dans une démarche de doubles mamelles ?

Y a-t-il des secteurs immunisés ? Certainement ceux relatifs aux personnes porteuses du handicap.

Vous souhaiteriez que je dise que le secteur relatif à l'insertion sociale est lui-même immunisé, mais c'est un pas que je ne franchirais pas maintenant, tant que je n'aurai pas eu l'occasion d'y voir plus clair sur la diversité des aides octroyées et donc des secteurs qui pourraient, demain, être soutenus.

Je sais que le temps est un mauvais allié. Inévitablement, quand il y a une absence de réponse, il y a place aux fantasmes et aux craintes. Je le comprends.

Je veux pouvoir aussi aborder les choses avec sérénité et avec la volonté de concerter au maximum mes économies.

J'ai déjà eu l'occasion, depuis que je suis en fonction, de recevoir plusieurs fédérations, plusieurs représentants sectoriels, que ce soit du banc patronal comme syndical. J'ai eu à chaque fois ce discours en transparence avec eux. Je comprends bien que le calendrier se fait attendre, que la clarté doit arriver, les économies ne porteront pas sur 2014, mais bien sûr l'année 2015, c'est vrai. Nous veillerons à ce que dans les prochaines semaines, chacun reçoive les signaux les plus clairs à cet égard. Je suis conscient que ce n'est pas la réponse qui vous satisfera entièrement, mais c'est le devoir de vérité que je dois partager dans cette Commission.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Très brièvement, des craintes, il y en a ; des fantasmes, je ne sais pas. C'est l'annonce du mois de juillet qui suscite les craintes, c'est en juillet que l'on a évoqué les - 7 et les -15. J'avais posé une question précise, je comprendrais que vous ne répondiez pas maintenant.

Est-ce au premier janvier 2015 ou pas ? S'il y a un silence, j'entends qu'il peut y avoir une certaine souplesse, ce qui me réjouirait.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

Mme la Présidente. - La Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé recommande, par 7 voix contre 4 à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre

des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 À 1TER)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE
(DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 3 ET 3BIS)
ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 3 ET 3BIS)**

QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CARTOGRAPHIE DU BRUIT »

QUESTION ORALE DE M. MARTIN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et 1ter) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3 et 3bis) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3 et 3bis).
- la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la cartographie du bruit » ;
- la question orale de M. Martin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le Fonds de la sécurité routière ».

La question de Mme De Bue est retirée.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Salvi est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

**ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)**

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, pour l'ordre de nos travaux, le débat que nous avons eu à propos de l'ajustement 2014 et à propos notamment de l'AWIPH, me confirme dans la demande que nous sommes également amenés à faire et au constat que nous sommes également amenés à devoir établir. Monsieur le Ministre, on a senti que vous êtes énervé. L'AWIPH, cette magnifique institution qui selon M. Martin a fait du si bon travail, n'a toujours pas une fois de plus, rentré et simplement respecté ses obligations légales élémentaires. À savoir, déposer son budget dans les temps voulus ; nous ne l'avons toujours pas. Hier, en Commission du budget – et M. le Président est là pour le confirmer si nécessaire – puisque ce n'est pas la seule OIP qui est concernée par cette problématique, M. le Ministre s'était engagé, me rapporte-t-on, à contacter ses collègues ministres pour les rendre particulièrement attentifs à cette situation. Je vais revenir sur la problématique, mais il en est de même pour le budget du CHP « les Marronniers », nous n'avons rien non plus.

Or, Monsieur le Ministre, la dotation à l'AWIPH représente un montant équivalent à 95 % du programme 15 « Personnes handicapées. » C'est 12,5 % de votre budget total, mais près de 65 % hors transferts. Il est inadmissible que ce budget ne soit pas communiqué, conformément aux dispositions légales, au Parlement. Si mes collègues le souhaitent, je veux bien rappeler les différentes dispositions légales concernant tant l'AWIPH que les Marronniers.

(Réaction d'un membre)

Je peux le faire, on sait qu'elles existent.

(Rires)

Monsieur le Ministre, vous en êtes bien conscient puisque vous avez cette manière d'être, de flinguer quelqu'un en lui disant : « Merci pour tout ce que tu n'as pas fait » – et cela passe bien. L'AWIPH aura un certain nombre de défis à rencontrer : les conséquences du vieillissement et l'augmentation du nombre de personnes en situation de handicap. S'ajoute à cela, toute la problématique des nouvelles compétences résultant de la sixième réforme de l'État. Tout cela dans le contexte de crise financière et économique que l'on connaît.

Madame la Présidente, j'ai une demande à formuler à l'entame de l'examen du budget 2015 et des matières

relatives à la compétence du ministre et pas après l'exposé que nous fera le ministre, parce que j'ai compris que ce sera fort développé et donc que cela prendra un temps certain. Nous vous demandons que puisse être entendue l'administratrice générale de l'AWIPH en Commission, pour que nous puissions, tout de même, lui poser un certain nombre de questions. Cela ne suspend pas nos travaux, mais qu'en l'attente, nous suspendions, par contre, la discussion du programme 13 « Personnes handicapées », en précisant que si, pour des raisons d'agenda et de calendrier, il n'était pas possible que l'administratrice générale de l'AWIPH nous rejoigne, aujourd'hui, il reste encore vendredi. Cela nous laisse tout le temps de convenir, avec elle, des disponibilités voulues. Je demanderai la même chose en ce qui concerne le directeur des Marronniers. En tout cas, prioritairement pour l'AWIPH, cela me semble indispensable.

Monsieur le Ministre, on l'a bien compris parce que vous avez déjà fait un certain nombre de prédéclarations – vous allez continuer un exposé qui sera extrêmement intéressant et important, vous avez déjà annoncé la réforme d'une OIP qui interviendrait prochainement. Il n'en reste pas moins qu'il y a un certain nombre d'éléments qui nous inquiètent particulièrement et qui vous inquiètent particulièrement. Ce n'est pas faute, sous la précédente législature, que les uns et les autres soient intervenus à de multiples reprises à cet égard. Il est totalement inadmissible et impensable qu'un organisme qui a une telle responsabilité, une telle matière, de tels budgets, ne daigne même pas, et ne sache même pas rentrer son budget, en temps utile. Il est inacceptable qu'il en soit ainsi et c'est tout simplement contraire, non seulement aux dispositions légales, mais également aux dispositions de notre règlement.

Ce qui me permettrait, le cas échéant, de tout simplement me contenter de dire : Madame la Présidente, il faut suspendre nos travaux, saisissez la Conférence des présidents, on ne peut plus continuer la discussion budgétaire. Ce n'est pas la proposition que nous formulons, la proposition que nous formulons est constructive de manière à pouvoir continuer à avancer, mais d'entendre l'administratrice générale de l'AWIPH est indispensable.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Sur ce sujet, je comptais en parler lors de l'intervention générale. Puisque M. Wahl ouvre le bal, c'est en effet intéressant de pouvoir le faire préalablement comme cela on a les questions de procédure qui sont évoquées. Je ne vais pas revenir d'abord sur l'importance légale de disposer de ce budget de l'AWIPH, mais de l'importance politique également puisque le programme 15 comprend 638 millions d'euros, dont 610 millions d'euros de dotations à l'AWIPH. C'est un budget non seulement important, mais pour comprendre la ligne qui est donnée en termes politiques, il est important de pouvoir disposer non pas

simplement de la dotation, mais également plus finement des éléments.

Monsieur le Ministre, vous avez déjà fait état du fait que vous n'appréciez pas – et je suis léger dans le mot employé – que l'on ne dispose pas du budget. Là, nous sommes tous d'accord. Je voudrais, avant de voir si je soutiens la proposition de M. Wahl de pouvoir convoquer Mme l'administratrice générale, savoir quand on disposera de ce budget et des raisons qui font que nous n'en disposons pas aujourd'hui. Ces réponses, nous ne les avons pas eues ; il est difficile d'estimer si les raisons sont justifiables ou pas, et si cela sera corrigé rapidement ou pas.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur Wahl, vous avez raison. M. Daele l'a soulevé lui-même, je n'apprécie pas le fait de ne pas être en capacité de joindre le budget de l'AWIPH à mon exposé, comme cela devrait être le cas. Je serais d'ailleurs en peine de le faire, puisque je n'en dispose pas moi-même.

Vous avez raison de rappeler que, conformément à l'article 515 du CWASS, le budget des Marronniers devrait aussi être joint. Cela ne peut pas être une situation qui me satisfasse. Cela ne peut dès lors pas être une situation dans laquelle j'accepterais de me retrouver en 2015.

Je crois savoir, s'agissant des Marronniers – ce n'est pas une excuse, mais une explication – que le budget n'était pas joint au même moment, les deux ou trois années précédentes, sans que cela n'ait ému quiconque. Je dis bien que ce n'est pas une justification, mais une explication. Probablement que les responsables des Marronniers n'ont pas perçu l'importance liée au respect du prescrit avec l'acuité nécessaire.

S'agissant de l'AWIPH, quand je dis que vous avez raison, c'est que c'est une situation qui ne peut pas se reproduire. Que ce soit vis-à-vis de vous comme de la Cour des comptes, je m'engage à donner des instructions claires à l'égard des deux organismes en question pour que les budgets soient joints l'année prochaine. Je dois, à la décharge de Mme l'Administratrice générale et de l'AWIPH, utiliser les arguments que vous avez vous-même, Monsieur Wahl, soulignés tout à l'heure pour expliquer pourquoi il ne fallait pas outrancièrement titiller sur l'ajustement 2014, puisque c'est une année de transition. Le comité de gestion de l'AWIPH a refusé, en juin dernier, le projet de budget proposé. En suite de quoi, ils se sont dit : « On va attendre l'ajustement budgétaire, le conclave, puisque l'on est dans une période où le Gouvernement change, pour savoir de quels moyens de refinancement nous pourrions ou pas disposer. » Cela aura aussi un impact non neutre sur l'esquisse budgétaire 2015.

Suite à cela, une réflexion s'est ouverte. Au-delà du refinancement volontariste du Gouvernement, il y a eu des éléments de dérapage, qui étaient déjà présents en 2013 et en 2012, qui ont été constatés et sur lesquels ils ont dû plancher. Bref, je pense savoir que c'est le 27 novembre prochain que le comité de gestion se réunira pour discuter du budget.

Je n'en ai donc pas, à ce jour, mais il est évident que, dès que le budget aura été validé, l'une des premières choses dont je demanderai que la commission se saisisse est l'examen détaillé de ce budget, en présence de l'administratrice générale. Il lui sera rappelé que, pour les échéances futures, je ne souhaite pas être remis dans la même configuration.

Ce serait lui faire un mauvais procès que de ne pas lui permettre, compte tenu des circonstances et des éléments d'année charnière, de considérer qu'il y a, aujourd'hui, un défaut majeur de sa part, en la circonstance. Chacun conviendra, si ce n'est pas en décembre, en janvier, que l'audition se fasse – les auditions, si d'autres devaient être nécessaires, y compris celle des Marronniers, si vous le souhaitez – pour que toute la clarté soit faite, à la lumière de la contribution particulièrement conséquente de la Wallonie : plusieurs centaines de millions d'euros.

Je vous parle en transparence. Ce n'est pas une situation que j'apprécie. C'est une situation qui n'est pas conforme à ce qui aurait dû être. J'entends bien que cela ne se reproduise plus l'année prochaine. Laissons le soin à l'AWIPH, fin novembre, avec son comité de gestion, d'arrêter les mesures qui préfigureront son budget 2015. Aussitôt disponible, faisons les auditions nécessaires.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Je remercie M. le Ministre de sa grande franchise.

Néanmoins, je commence à avoir une certaine expérience des avis donnés par les commissions en matière budgétaire. J'ai moi-même fait partie de la Commission du budget, tant au Parlement de la Communauté qu'ici, à différentes reprises.

Le problème des budgets des OIP, d'une manière générale, est récurrent, avec de plus ou moins grandes conséquences.

Le discours que vous venez de tenir : « D'une manière générale, cela ne se reproduira plus », cela fait des années que je l'entends et cela se reproduit chaque fois. Lorsque vous dites de manière plus spécifique, en ce qui concerne l'AWIPH ou les Marronniers, qu'antérieurement, ils n'ont peut-être pas compris, parce que le problème n'a pas été soulevé, Mme Reuter qui suit toujours ces matières pourra vous dire exactement l'inverse. Au contraire, cela a été systématiquement critiqué par le MR, à l'époque seul dans l'opposition. Maintenant, on est rejoint dans l'argumentation.

(Rires)

M. Daele (Ecolo). - Je peux vous confirmer que M. Tiberghien le faisait également régulièrement.

M. Wahl (MR). - M. Tiberghien aussi. Voilà !

Ce manquement était systématiquement dénoncé. Comme il ne semblait pas y avoir de réaction manifeste du ministre compétent – comme d'autres ministres, dans d'autres cas – cela n'apparaît pas comme quelque chose d'important, mais c'est essentiel. Nous sommes amenés, ici, à devoir statuer sur un budget. Avec la franchise qui est la vôtre, vous nous dites que vous n'avez pas le moindre élément. C'est absolument inacceptable !

Je vois, au budget initial 2015, « de la vision et de l'action, un moment charnière pour la Wallonie », moi, je vous propose de commencer tout de suite. Vous nous avez déjà laissé entrevoir – nous attendons le reste avec impatience – le fait de vouloir mener une action extrêmement volontariste. Nous ne pourrions qu'applaudir cela, sur les bancs de l'opposition y compris. Il faut savoir faire la distinction.

Si, dès aujourd'hui, on ne tente pas de changer les choses et de remettre de l'ordre, cela ne va pas aller. Vous risquez tout simplement de revenir, en 2015, avec la même problématique. Que voudrez-vous faire, Monsieur le Ministre ? J'ai bien vu comment le calendrier budgétaire a dû s'établir. C'est normal. Il a déjà fallu courir pour que les budgets arrivent maintenant, en temps utile, sur les bancs du Parlement. Le président du Parlement a dû le rappeler à plusieurs reprises, en Conférence des présidents, aux ministres et au Gouvernement ; il fallait impérativement que tout soit là, sinon on allait siéger entre Noël et Nouvel An. C'est cela qui était possible.

Il a donc fallu accélérer le mouvement. Cela s'est déjà fait et cela se fera encore. Cela s'est fait avec des compositions autres au niveau de la majorité.

Je vous demande, Monsieur le Ministre et Madame la Présidente, de prendre au moins le contact voulu avec l'administratrice générale, voir si elle peut se rendre disponible, si possible aujourd'hui, pour qu'elle nous explique les raisons pour lesquelles nous n'avons pas le budget et qu'elle puisse présenter au Parlement les grandes lignes de ce budget – même cela on ne l'a pas. Que l'on ait au moins quelques moyens d'informations ! Si ce n'est véritablement pas possible – mais à partir du moment où c'est le Parlement qui convoque, cela passe avant beaucoup d'autres choses – on peut toujours le faire vendredi. J'attire votre attention sur le calendrier.

Dans la mesure du possible, il faudrait faire la même chose avec les Marronniers.

Madame la Présidente, je demande que l'on puisse maintenant, à tout le moins avant de statuer, avoir un contact et que l'on dise « oui » ou « non ». Si, d'emblée,

c'est « non », je pense que notre demande, si elle est soutenue par l'ensemble de la Commission, peut vous aider dans votre action.

Il n'y a pas simplement le jeu entre l'opposition et la majorité. Je pense qu'il faut, à un certain moment, savoir sortir de cette logique-là. Votre volonté de mettre de l'ordre, vous l'avez exprimée et vous nous avez dit à plusieurs reprises que cela ne se reproduirait plus. Je puis vous assurer que cela ne se reproduira certainement plus si, effectivement, elle est convoquée aujourd'hui. Vous pouvez être sûr que, la fois prochaine, vous aurez votre budget à heure et à temps. C'est garanti sur facture. Parce qu'un coup comme cela, c'est arrivé tellement peu de fois que, franchement, la leçon, à mon avis, elle sera là. Je vous demande de saisir cette opportunité et, en attendant, prenons les contacts voulus, suspendons quelques instants nos travaux, de manière à pouvoir avoir ces contacts.

Mme la Présidente. - M. le Ministre avait deux éléments à ajouter avant votre intervention, Madame Vienne. Si vous préférez démarrer tout de suite, vous pouvez.

La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Je voudrais démarrer tout de suite, parce que ce n'est pas parce que M. Wahl le dit avec beaucoup de talent que ce qu'il dit fait sens. Il ne suffit donc pas de bien le dire, il faut qu'il y ait une cohérence. La cohérence, Monsieur le Ministre, c'est que vous présentez le budget. Je ne connais aucun gouvernement où ce sont les responsables des services publics – dans ce cas-ci, d'un OIP de type B – qui vient défendre le budget.

M. Wahl (MR). - M. le Ministre ne saurait pas défendre le budget, il ne l'a pas !

Mme Vienne (PS). - Laissez-moi finir !

M. Wahl (MR). - Mais il ne l'a pas !

Mme Vienne (PS). - Laissez-moi finir ! M. le Ministre a le budget et la preuve qu'il a fait le budget de son département, je dis bien de son département, c'est qu'il a décidé d'augmenter le budget de l'AWIPH qui passe à 610 millions d'euros alors qu'il était à 592 millions d'euros. Monsieur le Ministre, vous savez donc ce que vous coûtera l'AWIPH.

Ici, dans cette Commission où nous analysons votre budget, ce qui nous intéresse, c'est votre politique, c'est votre budget. Que vous régliez après vos comptes ! J'entends qu'il y a peut-être, comme vous l'estimez, matière à exiger davantage de diligence dans la présentation du budget de l'OIP à vous, mais pas à nous. C'est vous qui êtes ici, c'est vous, c'est le ministre des Finances, c'est M. Lacroix qui va défendre le budget global. On ne va tout de même pas faire venir dans ce Parlement chaque responsable des OIP pour venir

défendre son petit morceau – dans votre cas, c'est un gros, je le reconnais – du budget du ministre.

Monsieur le Ministre, vous avez totalement la légitimité, la compétence, la capacité – vous l'avez montré – de poursuivre la discussion sur le budget.

Je comprends que l'opposition ait envie que cela traîne. Les autres années, le budget de l'AWIPH et des Marronniers était présenté dans le trimestre. Personne n'en est mort. La Région a continué...

M. Wahl (MR). - Et la loi ? Comment un parlementaire peut-il dire cela ?

(Rumeurs)

Mme la Présidente. - Laissez continuer Mme Vienne.

(Réaction d'un membre)

Mme Vienne (PS). - La Région a continué à être gérée.

Je comprends toutes les frustrations et même – je vais plus loin – je les respecte, mais je n'admets pas les insultes. Madame, vous, vous avez été insultante. Vous avez été insultante parce que vous laissez croire...

M. Wahl (MR). - Cela suffit, Madame Vienne. Vous êtes en train de dire que ce n'est pas grave que l'on viole la loi, vous êtes en train de dire que ce n'est pas grave que l'on viole la loi et vous êtes en train de vous retourner contre une autre parlementaire. C'est inacceptable comme attitude.

Mme Vienne (PS). - Ce qui est inacceptable, c'est que vous laissez croire que le ministre n'est pas en capacité de présenter son budget parce que malgré... Il y a un budget qui a été réalisé, il y a un budget qui a été discuté en Commission du budget et de la fonction publique, et maintenant vous utilisez des méthodes totalement de mauvaise foi !

M. Wahl (MR). - La loi, c'est de la mauvaise foi ? On entend n'importe quoi, ici !

Mme Vienne (PS). - Mais moi, j'ai entendu n'importe quoi aussi.

Fait personnel

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Reuter pour fait personnel.

Mme Reuter (MR). - Je voudrais réagir sur un fait personnel.

Mme Vienne (PS). - C'est personnel ? C'est plutôt moi qui estime...

Mme Reuter (MR). - Vous venez de dire que j'ai été insultante, alors que je dis simplement que ce n'est pas parce que – comme dans d'autres affaires, effectivement – on a entendu dire : « On a toujours fait comme cela, on ne voit pas pourquoi on ne continuerait pas ». C'est injuste ! Un parlementaire ne peut pas travailler dans ces conditions-là. Mes collègues sont très patients. On ne peut pas travailler dans ces conditions.

À quoi cela sert-il de voter un budget si l'on ne sait pas ce qu'il y a dedans ? Que l'administratrice générale vienne, dans le premier trimestre, présenter un budget, cela ne sert plus à rien si ce n'est à nous informer, puisque l'on ne peut plus rien changer. On vote un budget, on achète un chat dans un sac. C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui, ce n'est pas moi qui suis insultante, Madame Vienne, c'est vous qui l'êtes par rapport à la loi.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Je poursuis. M. le Ministre donne une enveloppe à l'AWIPH. Aujourd'hui, nous discutons de cette enveloppe. C'est vous qui avez la maîtrise de l'enveloppe. On est bien d'accord. C'est vous qui avez la maîtrise de l'enveloppe.

Si vous avez la maîtrise de l'enveloppe, que vous avez même décidé de l'augmenter, je ne vois pas pourquoi maintenant... Écoutez, on peut s'amuser, on peut perdre du temps, on peut faire ce que l'on veut – j'ai tout mon temps, je suis même prête à entendre n'importe quoi. J'en ai l'habitude, mais je constate qu'aujourd'hui, nous sommes en capacité de poursuivre la discussion sur le budget. Nous n'avons pas besoin, pour cela, de convoquer les dirigeants des OIP.

Mme la Présidente. - Avant d'entendre Mme Salvi, M. le Ministre voulait donner des éléments. Si vous souhaitez commencer tout de suite, Madame Salvi, je n'ai pas de difficulté avec cela.

Mme Salvi (cdH). - Oui, je souhaitais démarrer, mais si M. le Ministre a des éléments...

(Rires)

Mme la Présidente. - Cela peut toujours être utile.

Mme Salvi (cdH). - Alors je veux bien les entendre.

(Rires)

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, soyons clairs. À aucun moment je n'ai dit que je n'étais pas en capacité de pouvoir faire mon exposé. Je suis dans les *starting-blocks* pour pouvoir l'expliquer sans difficulté, aucune.

Un fait, d'abord. Oui ou non les budgets des Marronniers et de l'AWIPH auraient-ils dû être joints ? Factuellement, oui. Je n'ai rien dit d'autre. Dès lors, je ne peux pas, effectivement, dire que je me réjouis que ces documents ne soient pas disponibles.

À côté de cela, il y a la raison. C'est là où j'ai plaidé en disant : « Monsieur Wahl, il est vrai que je ne peux pas vous dénier que ces documents auraient dû être disponibles ». Il n'en demeure pas moins que le processus des derniers mois n'a pas permis à l'AWIPH de boucler son budget dans les temps souhaités, raison pour laquelle cela se fera dans les jours qui viennent. Je ne dispose pas du budget, c'est vrai. J'ai déjà eu l'occasion d'avoir des discussions avec l'AWIPH pour pouvoir, ensemble, esquisser une série de mesures ou autres, je ne le dénie pas. Mais, aujourd'hui, je n'ai pas le budget ficelé entre les mains.

Ce que je pense, c'est qu'un maximum de parlementaires, dans cette salle, sont généralement des gens de bon sens, au point d'en faire un slogan. Je pense qu'il est possible, face à cette question de bon sens, de convenir que le ministre lui-même reconnaît qu'il y a un défaut avec la non-présentation de ces budgets. Mais d'autre part, je vous assure que je ne souhaite pas revivre cela deux fois. Vous pouvez donc être certains que, l'année prochaine, les dossiers seront bien présentés à temps et à heure.

Autre élément : je pense qu'il n'est pas déraisonnable, vu le contexte et vu que l'AWIPH doit encore finaliser au sein de son comité de gestion les mesures ad hoc, de pouvoir alors rapidement entendre – c'est la commission qui décidera de ces travaux, si cela doit se faire en décembre ou si cela doit se faire en janvier, moi, je suis à disposition – le cas échéant, Mme l'Administratrice générale, comme cela s'est déjà fait dans d'autres secteurs où l'on entendait les responsables de la SOFICO, où l'on entendait le responsable de l'IPW, et cetera. Ce n'est donc pas, en soi, un problème, que des responsables d'OIP fassent l'objet d'auditions.

Maintenant, la question c'est, de manière pragmatique, cela doit-il être fait *hic et nunc* ? Pas nécessairement. Cela n'empêche pas – et là, Mme Vienne a raison – de pouvoir exposer la politique que je souhaite mener en matière des handicaps, les raisons pour lesquelles les moyens ont augmenté à destination de l'AWIPH. Et puis, pour le *fine tuning* de l'usage de ces moyens, avoir la discussion à l'occasion du budget de l'AWIPH.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Au nom de mon groupe, je souhaite reconnaître que le budget de l'AWIPH aurait dû, effectivement, être joint. Cela me paraît une évidence et M. le Ministre l'a appelé tout à l'heure.

Par contre – je voulais le faire remarquer à M. Wahl également – j'ai rarement vu, en commission, un ministre aussi clair et déterminé par rapport à un OIP, et ce, depuis le début de son exposé. Je pense qu'il y a une volonté de transparence et d'efficacité par rapport à l'AWIPH. Il l'a rappelé à maintes reprises ce matin, que ce soit par rapport à l'avenir de l'AWIPH, par rapport à sa gestion, par rapport à son budget.

Il me semble important, aujourd'hui, de pouvoir faire confiance dans la volonté du ministre sur le fait qu'effectivement, cela ne peut plus se reproduire. Cela s'est reproduit trop souvent – on l'a déjà dit – dans d'autres commissions, en d'autres lieux. Nous ne l'avons donc jamais eu. Cela a, à chaque fois, été rappelé. Aujourd'hui, on est effectivement dans une période de transition, une période charnière, on peut effectivement entendre que les mauvaises habitudes ont perduré. Aujourd'hui, en suivant la volonté et les dires du ministre de l'Action sociale, il est évident que ce genre de situations ne pourra plus se reproduire, à l'avenir, et qu'il est important que les parlementaires puissent effectivement avoir l'ensemble des documents sous les yeux.

Je rappelle, par ailleurs, que l'on s'est tous félicités, lors de l'ajustement – je suis sûre qu'on le fera encore dans le cadre du budget – de la volonté de ce Gouvernement de préserver l'AWIPH et le secteur des personnes porteurs de handicaps. Pour toutes ces raisons, il est évidemment primordial que, l'année prochaine, les choses rentrent dans l'ordre. Monsieur Wahl, je vous invite également à faire confiance dans la volonté du ministre. Pour le connaître un peu, je pense qu'effectivement, l'année prochaine, ces documents feront partie de notre portefeuille de travail.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je pense que l'opposition a raison de mettre un peu la pression, puisque la réglementation prévoit que ces budgets doivent être à disposition. Le premier à le soulever et à le reconnaître, c'est le ministre. J'ai présidé la Commission du budget, hier. On a eu le même débat. M. le Ministre Lacroix a fait les mêmes constats. Il a pris les mêmes engagements. Je crois que cela ne sert à rien, d'autant que la situation est malheureusement récurrente depuis de nombreuses années. Mme Kapompolé, qui a présidé la Commission du budget, peut en attester aussi.

À la première année, de mettre une pression avec un couperet, en disant : « Je veux ceci tout de suite, sinon cela ». On ne l'a pas fait hier en Commission du budget, je ne vois pas pourquoi on le ferait dans les commissions fonctionnelles. Laissons le crédit au

Gouvernement. Il a un avertissement. Il a pris acte. Il a pris autant ses engagements, ici, en Action sociale par rapport au budget de l'AWIPH, que M. le Ministre Lacroix, de manière transversale.

L'année prochaine, effectivement, si l'engagement n'est pas tenu, il y aura un incident. Personnellement, je connais bien M. le Ministre Prévot, quand il s'engage, il est au rendez-vous. Je ne doute pas un instant que, l'année prochaine, il le sera. Je souligne qu'il y a d'autres structures, il n'y a pas que l'AWIPH. C'est vrai que l'AWIPH est un gros morceau. Le CHP Marronniers, un peu moins. On a évoqué, hier, la Société wallonne du logement, ce n'est pas rien.

On a évoqué que Le FOREm avait rentré un document, mais qui était un peu léger ? Le CRAC a un budget incomplet, mais c'est la première année ! Le message est très clair et je crois qu'il est entendu. Allons de l'avant à présent !

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Ce que nous regrettons, ici, c'est le manque d'informations, pas le manque de débat. En effet, et depuis toujours, le débat sur le budget de l'AWIPH se fait dans un deuxième temps. Néanmoins, il est nécessaire de pouvoir avoir déjà les informations pour ne pas faire un chèque en blanc, comme le Gouvernement nous demande de le faire, aujourd'hui. On donne de l'argent et on ne sait pas ce qu'il en sera fait, alors que légalement, nous devons être informés de l'utilisation qui en sera faite. Le budget de l'AWIPH est approuvé, non pas par le Parlement, mais par le Gouvernement. Néanmoins, comme nous avons le débat, ici, il est nécessaire de pouvoir disposer des informations, comme par le passé, pouvoir disposer plus finement des différentes choses.

Il est très embêtant de devoir faire un chèque en blanc. Je suis étonné d'entendre Mme Vienne qui trouve cela normal. Trouver cela normal de ne pas respecter la loi, là, je tombe de ma chaise.

(Réaction de Mme Vienne)

Nous devons disposer des informations. Monsieur le Ministre a justifié le pourquoi nous n'en disposons pas et nous a donné le calendrier. En tant que parlementaire, cela me frustre. J'entends les justifications, mais nous devons unanimement regretter que nous ne disposions pas de ce budget. Cela me semble clair et net.

M. le Ministre me semble raisonnable par rapport à ces éléments ; il les a clairement dénoncés. Je pense que, l'année prochaine, en effet, cela ne pourra absolument pas se reproduire. Je pense qu'ici, c'est un avertissement très clair.

Nous serons extrêmement attentifs à ce que cela ne se reproduise pas l'année prochaine.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Comme cela, je répondrai deux fois, ce sera plus précis. Comme les politiques wallonnes, cela va être plus ciblé. Je n'ai pas dit que c'était normal. J'ai dit que le ministre était totalement en capacité de défendre son budget. C'est vrai, non ? Je n'ai pas dit quelque chose de monstrueux. Je n'ai pas dit que c'était normal. J'ai dit que le ministre était en capacité de le présenter.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - L'article 272 du Code wallon de l'action sociale et de la santé, partie décrétales, dispose que « sur réserve des dispositions du présent livre ou des arrêtés pris en vertu de celui-ci, l'AWIPH est soumise à l'ensemble des dispositions fixées par la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêts publics en ce qui concerne les organismes B visés à l'article 1er de ladite loi et aux arrêtés pris en exécution de cette loi ». L'article 3, § 2 de cette loi précise que le budget des organismes de catégorie B est communiqué – en l'espèce au Parlement wallon – en annexe de la justification du budget général des dépenses. Si le projet de budget n'a pas encore été approuvé par les ministres compétents, il sera communiqué à la Chambre des représentants ou au Parlement wallon. Cependant, lorsque la tenue d'une comptabilité des engagements est organisée dans un organisme de la catégorie B, en application de l'article 6bis, § 1er de la présente loi, le montant maximum des engagements en matière d'investissement est fixé par les dispositions particulières dans le budget général des dépenses ».

L'article 308 du même code prévoit que « Le comité de gestion établit le budget de l'AWIPH de l'année suivante pour le 15 septembre au plus tard. Le budget et les comptes font l'objet d'une présentation devant la commission compétente du Parlement ».

Voilà, Madame Vienne, ce que vous semblez trouver léger. Voilà ce que j'entends comme étant sans argument.

Madame Salvi, je ne mets pas du tout en doute la volonté du ministre, tel qu'il l'a affirmée, de dire que, l'année prochaine, il n'en sera plus ainsi. Je dirai tout de même – et à nouveau, je veux bien faire confiance au ministre, je n'ai pas de soucis avec cela – que le cdH n'a pas toujours eu cette compétence-là, mais le cdH et PS sont ensemble au Gouvernement wallon depuis 2004. Si je devais m'en tenir aux propos que vous avez tenus, Madame Salvi, et aux propos qui ont été tenus par M. le Ministre, à la limite, je pourrais comprendre. Cependant, j'ai également entendu – et nous avons également entendu, aujourd'hui – l'expression de l'autre composante de la majorité, dire, contrairement, subitement, que l'on fait une marche arrière stratégique, que cela n'était pas si grave, que cela s'est toujours fait

comme cela. Cela se fait-il comme cela au Fédéral ? Je ne crois pas, Madame Vienne. Je ne crois vraiment pas.

Ce n'est pas grave. Après tout, on n'est qu'au Parlement wallon et on l'a toujours fait comme cela. Avec qui plus est votre CV, il est un peu étonnant d'entendre de tels propos invraisemblables.

Vous avez dit vous-mêmes, Monsieur le Ministre, que l'on n'avait jamais donné le signal et que c'était peut-être pour cela qu'il n'y avait pas beaucoup de respect des délais. Quand j'entends le signal que donne le groupe PS, à l'AWIPH, ils peuvent dormir tranquilles. Vous êtes bien protégés. « Protégez-moi de mes amis, je me charge de mes ennemis », Monsieur le Ministre, c'est ce que l'on pourrait dire en l'espèce. Très honnêtement, c'est l'inverse...

(Rires)

C'est l'inverse. Il n'en reste pas moins qu'un tel message, donné par un groupe de la majorité, qui compose la majorité, me semble tout à fait invraisemblable.

Ma demande – je crois que je suis en accord avec M. Daele à cet égard-là – est de dire : « Au moins, que l'on nous présente les éléments ». Pouvons-nous l'entendre ou ne fut-ce que faire la demande de pouvoir l'entendre ? J'entends Madame Vienne, Monsieur le Ministre, et vous savez, à suivre ce raisonnement-là, nous, on vous donne un montant. Pourquoi voulez-vous faire tout votre exposé ? On vous donne un montant. Après cela, vous l'utilisez pour un mieux. Cela ne tient évidemment pas la route, n'est-ce pas ?

Ce n'est pas vous qui décidez de l'utilisation des montants de la dotation faite à l'AWIPH, c'est le budget de l'AWIPH. C'est sur cette base-là que vous savez vous prononcer, que le Parlement sait se prononcer. Vous allez – et vous allez encore le faire – vous exprimer quant à votre volonté de réformer une institution, quant à votre volonté de la faire fonctionner. C'est cela que vous allez faire.

Notre débat, aujourd'hui, c'est le budget de l'AWIPH, c'est savoir ce qu'il va se passer. C'est savoir comment les fonds prévus au budget global seront répartis, utilisés, en tenant compte du vieillissement de la population, du transfert provoqué par la sixième réforme de l'État, de la problématique éventuelle des allocations familiales, de la problématique des difficultés économiques que rencontre la Région wallonne, mais également l'ensemble de la situation, telle que nous la connaissons. C'est cela qui est important, c'est cela que nous devons savoir.

Vous avez peut-être le privilège – je l'espère, ce serait bien le moins – que l'on ait pu vous dire : « Écoutez, cela va être plus ou moins comme cela », parce que vous avez du forcément vous en inquiéter, vous l'avez dit. Mais nous, Mme Vienne vous fait une

confiance aveugle, mais ce n'est pas au ministre que Mme Vienne fait une confiance aveugle, c'est à l'AWIPH. On vote un budget, mais on ne sait pas comment vous allez l'utiliser. On verra cela après...

Les dispositions légales imposent le mécanisme inverse. Ce n'est pas parce que, pendant dix ans, on a fait autre chose, qu'il faut continuer à le faire. Cela n'a aucune justification, aucune raison d'être.

Madame la Présidente, je demande formellement une réponse. Peut-on interroger, quant à ses disponibilités, l'administratrice générale de l'AWIPH ?

Mme la Présidente. - Je comprends que Mme Vienne se sente attaquée personnellement, donc elle veut intervenir. Mais j'aimerais, à un moment donné, pouvoir passer la parole à notre collègue, M. Martin.

La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Je ne me sens pas attaquée personnellement. Je pense que c'est une conception du rôle des uns et des autres, qui est complètement différente.

Je pense que c'est le ministre qui doit donner les impulsions, qui doit dire quelles sont les politiques que ce Gouvernement, qui a un accord, prévoit de mener. Je pense qu'il y a, dans ce domaine, un rôle fondamental que l'élément clé – je dirais celui qui est le pilote – c'est le ministre. Si l'on me dit que ce n'est pas le ministre, mais que chaque OIP fait comme il veut, là, on a un gros problème.

Puisque c'est le ministre qui donne les impulsions – et j'ai déjà pu constater, dans ce que l'on a lu de votre note, qui, réellement, mène la politique – c'est à lui d'en défendre les budgets. Ce n'est pas si compliqué que cela. Maintenant, je me dis que si quelqu'un estime qu'il en va autrement et qu'il y a une majorité de cette assemblée pour penser qu'il en va autrement, à ce moment-là, il faudra voter. Je suis convaincue que le ministre a les clés, que c'est lui qui établit la ligne et les politiques et que c'est lui qui donne les instructions à l'AWIPH.

Mme la Présidente. - M. le Ministre a une incise, avant de donner la parole au Parlement en dernier lieu.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Soyons clairs, dans le cadre de l'exposé que je souhaiterais pouvoir vous livrer sur l'initial 2015, vous aurez aussi une partie des réponses sur les tonalités et les impulsions politiques, inévitablement. Je ne suis pas exclusivement dans une démarche de blanc-seing.

Je vais même vous livrer le fond de ma pensée. Je trouve qu'il faut pouvoir restaurer aussi l'autorité du politique.

Quand on a des organes comme l'AWIPH et le FOREm qui disposent de tels leviers financiers, l'autonomie doit alors aussi s'accompagner de la responsabilité. C'est trop simple de décider, puis dès qu'il y a « *one saqwè qui n' va nin* », c'est toujours vers le politique que l'on se tourne.

Je n'ai aucun problème d'assumer, y compris des mauvaises décisions, quand je les prends. On doit alors oser questionner – et je me réjouis déjà que l'opportunité soit offerte à travers le futur OIP à mettre sur pied – sur le modèle de gestion qui doit être beaucoup plus tripartite, s'inspirer notamment dans les départements où c'est nécessaire, singulièrement dans les secteurs de la santé, des modèles de gestion tels que ceux appliqués au Fédéral à l'INAMI, pour qu'il y ait une vraie responsabilité partagée.

Le politique doit rester celui qui donne l'impulsion, qui fixe le cadre, qui donne les balises, cela, je le crois. Mais les évolutions de gestion vers lesquelles nous tendrons permettront de reclarifier la donne et de ventiler les responsabilités des uns et des autres. Vous aurez déjà une partie des tonalités de la politique que je souhaite impulser à travers l'exposé que je pourrais vous livrer.

Deuxième élément, c'est un élément de bon sens vers lequel le MR pourrait converger – M. Daele lui-même a reconnu que, factuellement, tout le monde s'est indigné de ne pas disposer des documents. Je pense qu'à la lecture du compte-rendu intégral, que ne manqueront pas de réaliser l'AWIPH et les Marronniers ils auront eu l'occasion de sentir ce qu'il en est et à défaut, je m'en chargerai. Veillons, maintenant, à avancer sur l'exposé du budget, les tonalités politiques à devoir défendre. S'agissant après de leur mise en œuvre plus technique, le moment sera offert pour qu'il y ait une discussion. Je ne doute pas que la première des interventions qui se fera, à ce moment-là, sera de rappeler aux intéressés l'obligation de pouvoir donner à temps et à heure les documents budgétaires.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Le débat s'est enflammé entre le moment où je vous ai demandé de pouvoir prendre la parole et la prise de parole effective. Quelques mots qui reprendront pour partie ce qui a déjà été dit.

Simplement, pour vous dire qu'au niveau du groupe socialiste, il n'est pas question de s'asseoir sur la loi. Nous regrettons – c'est ce que Mme Vienne vient d'indiquer – unanimement avec les autres collègues de ne pouvoir disposer de ces budgets, aujourd'hui, que ce soit au niveau de l'AWIPH ou au niveau des Marronniers.

Je constate simplement, pour avoir pratiqué un certain nombre d'entre eux, qu'il serait utile – le ministre l'a dit – de rappeler les bonnes règles à ces OIP puisque

au sein de ceux-ci – qui je le rappelle, sont composés d'organes de gestion pluraliste, que ce soient des comités de gestion, des conseils d'administration – je n'ai jamais entendu, même durant les années antérieures, pour ne prendre que l'exemple des Marronniers, d'administrateurs issus de partis de l'opposition, se plaindre du calendrier de la présentation du budget. Je ne veux pas rentrer dans les polémiques stériles, comme on en a eu jusqu'à présent sur ces questions. M. le Ministre s'est engagé à prendre des décisions et des dispositions très claires pour le futur, pour faire en sorte que ce type d'incident ne se produise plus.

Nous partageons bien entendu le souhait du ministre de faire en sorte qu'il puisse y avoir une autorité politique qui s'exerce pleinement sur ces OIP, qui ne doivent pas être uniquement des machines administratives, mais qui doivent répondre à une orientation. Cette orientation est donnée par le Gouvernement et validée par le Parlement et par les responsables politiques. Cela me semble dès lors important.

Je voudrais simplement reprendre M. Wahl qui, je trouve, un peu maladroitement, en début d'intervention, a fait une confusion que j'aurais préféré qu'il évite de faire entre la gestion courante de l'organisme qui est l'AWIPH et le fait que le budget ne soit pas présenté, ici, pour les raisons qui ont été expliquées en partie par le ministre, mais qui n'excusent pas tout – soyons clairs en la matière. Je rappelle que, par ailleurs, concernant les questions liées à l'autonomie revendiquée de ces organismes, certes, celle-ci est pleine et entière, mais le Gouvernement dispose lui aussi d'outils pour veiller à ce que la gestion soit opérée, conformément aux réglementations et aux lois, en l'occurrence les décrets en vigueur, à travers les commissaires du Gouvernement qui doivent, eux aussi, jouer pleinement leur rôle.

Je pense qu'ici, en tous cas, le ministre est en capacité de présenter son budget. Comme il l'a indiqué de donner quelques orientations sur les lignes de conduite qui seront suivies et impulsées par le Gouvernement en 2015, pour ce département important, mais qu'il est important aussi de rappeler les règles à suivre aux différents OIP, à la fois ceux qui dépendent de cette Commission des compétences de ce ministre, mais également, de manière plus transversale – cela a été dit en Commission du budget – pour tous les OIP wallons qui sont, certes, autonomes, mais qui doivent bien entendu s'inscrire dans le respect des dispositions décrétales.

Mme la Présidente. - Monsieur Wahl, vous aviez encore un élément à ajouter.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, j'entends bien la position que compte exprimer la majorité par rapport aux demandes formulées par l'opposition. Je souhaiterais à ce stade que les membres MR de la Commission puissent se concerter avec le chef de

groupe. Je souhaiterais, donc, que vous puissiez nous accorder une suspension de séance.

Mme la Présidente. - Juste avant de vous octroyer une suspension de séance à laquelle vous avez droit, je voudrais signaler que l'exposé de M. le Ministre devrait durer une heure trente. C'est ce qu'il m'a indiqué, c'est un budget conséquent et cela amène ce type de débat entre nous. Je vous proposerais, dès lors, de démarrer plus tôt dans l'après-midi, au lieu de 14 h, plutôt 13 h 30, un horaire tel que celui-là pour reprendre nos travaux de manière plus saine.

M. Wahl (MR). - Je partage votre point de vue, je ne voudrais pas par correction vis-à-vis de M. le Ministre et de nos collègues, recommencer des incidents à la reprise de séance, il faut terminer.

Pour ne pas arriver avec des incidents à la reprise de séance, je préférerais que nous ayons une première suspension maintenant où mon groupe pourra vous dire quelle est sa position et quelle sera la suite que nous suggérons.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Je suppose que vous voulez une suspension de séance pour savoir, si oui ou non, vous voulez convoquer l'administratrice de l'AWIPH ou pas ?

M. Wahl (MR). - Non, cela je sais. Pour cela nous ne devons pas nous concerter, nous le savons.

M. Onkelinx (PS). - Vous ne pouvez pas la faire venir sur le champ.

M. Wahl (MR). - Ne m'énervez pas, Monsieur Onkelinx, je viens de proposer une solution, de manière à avancer.

M. Onkelinx (PS). - Je vous rappelle tout de même l'article 122 de notre règlement.

Mme la Présidente. - Je vous propose une suspension de séance de dix minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 53

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 12 heures 11 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux afin de poursuivre et de clôturer les discussions de ce matin et de préciser notre programme de cet après-midi.

Qui souhaite intervenir ?

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, étant l'auteur de la demande de suspension, il me revient de la justifier.

Nous avons examiné la question et notre intervention n'est certainement pas de mettre en cause la bonne foi du ministre et du Gouvernement. Mais il y a un problème de respect du Parlement et on ne peut pas justifier cela par ce qui s'est passé antérieurement. Il y a une volonté dans le chef du ministre d'éviter ce type d'incident. Sur les bancs de l'opposition, nous avons entendu la volonté du Président du Parlement de veiller à ce que celui-ci soit représenté comme il se doit, respecté comme il se doit et considéré à l'égal des autres assemblées de notre pays. Ce qui ne peut pas se passer dans d'autres assemblées de notre pays ne peut pas se passer non plus au Parlement wallon, parce que ce serait manquer de respect à nous-mêmes.

Au nom du groupe MR, après en avoir parlé avec les uns et les autres et notre chef de groupe, je souhaiterais dès lors que vous puissiez, Madame la Présidente, solliciter l'avis du Président du Parlement, parce qu'il y a des dispositions légales extrêmement claires. À partir du moment où l'on s'engage dans un mécanisme de violation de ces dispositions légales – et on ne peut pas s'en référer à ce qui s'est passé antérieurement – en fonction de ce que nous avons entendu quant à la volonté de fonctionnement du Parlement à l'avenir, nous demandons que vous puissiez consulter le Président du Parlement ou voir s'il peut venir en Commission. Il a une autre réunion pour l'instant, à laquelle je devais être également, mais il nous semble indispensable qu'il y ait cette consultation.

En fonction de ce que M. le Président estimera devoir en tirer comme conclusion, nous serons amenés à solliciter un vote sur l'un ou l'autre point. Nous pourrons ensuite, cet après-midi, poursuivre les travaux en aménageant éventuellement notre calendrier en fonction de ce qui aura été décidé : audition ou non, convocation ou non, des personnes que nous avons sollicitées.

Mais l'incident est trop grave que pour le laisser passer comme si de rien n'était en se contentant de dire : « On a toujours fait comme cela ». Depuis le début de la législature, j'entends M. le Président du Parlement dire : « Maintenant, cela suffit d'agir comme cela. Le Parlement wallon doit être respecté de la même manière que d'autres assemblées du pays ». Ce que nous vivons

ici – ce que nous avons vécu certaines autres années – ne se passerait jamais dans un autre Parlement et cela ne me va pas ! Il est indispensable qu'il puisse y avoir une initiative de M. le Président du Parlement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - J'ai bien entendu les propos de M. Wahl et cette proposition. Pour ma part, conformément à ce dont il a été discuté avant l'interruption de séance, il me semble qu'il faut faire preuve de bon sens et d'efficacité par rapport à ce budget 2015.

Je proposerai que Mme Baudine soit auditionnée par la Commission, comme cela a été souhaité, mais dès l'entame de nos travaux, au mois de janvier. Il est important que nous prenions la peine de la recevoir, de l'entendre, de l'interpeller et de la questionner. M. le Ministre a été très clair sur ses intentions concernant l'AWIPH, dès l'entame de cette année 2015. On a répété que l'on était dans une période de transition par rapport à ce budget. Ma proposition est que nous puissions l'entendre dès la reprise des travaux de notre Commission, au mois de janvier, à la rentrée du Parlement.

Mme la Présidente. - J'entends bien.

La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - C'est une proposition que nous soutenons totalement. Nous allons attendre la présentation de M. le Ministre ; il nous a promis une heure et demie, je suppose qu'il a beaucoup de choses à nous dire. Nous aurons une idée infiniment plus précise de ce qu'est ce budget et de ce qu'il contient.

Si, dans la foulée, dès la rentrée en janvier, nous recevons Mme Baudine, alors nous aurons à ce moment-là toutes nos assurances ; nous pourrons poser toutes nos questions et entrer dans un vrai débat.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Cette proposition n'est pas un scoop. M. le Ministre lui-même l'a signalé, en disant que nous ne savons pas faire autrement, que nous l'entendrons au mois de janvier.

Si, on sait faire autrement, on sait l'entendre tout de suite, ou vendredi à tout le moins. On sait le faire. Il n'y a aucune difficulté à cela. Au moins, nous pourrons discuter d'un budget, d'une politique, en toute connaissance de cause, ce qui n'est pas le cas actuellement. En janvier, cela sera un peu trop tard par rapport à ce que nous devons décider, aujourd'hui, et l'avis que nous devons remettre pour vendredi.

Ce qui est possible en janvier, je suppose que c'est possible aujourd'hui. Je m'étonne, d'ailleurs, que l'on n'ait pas déjà pris l'initiative de voir si elle était

disponible, à moins que l'on ait peur qu'elle vienne. Le groupe PS aurait-il peur qu'elle vienne ?

(Réaction d'une membre)

À vous entendre, c'est parfois assez surprenant.

Madame la Présidente, je demande donc que vous saisissiez M. le Président de la question pour avoir son avis, ainsi que l'avis de M. le Greffier. Pour quelle raison ? Parce que nous sommes en train de violer la loi. Pouvons-nous voter un budget, ou donner un avis sur un budget qui nous est soumis, puisque telle est la compétence de notre commission, aujourd'hui, en sachant pertinemment bien que des dispositions légales ne sont pas respectées ?

Il y a un gardien de la légalité, plus que tout autre encore au sein de ce Parlement, c'est M. le Président, assisté de M. le Greffier. Il est essentiel de demander cet avis, il n'y a rien d'extraordinaire à cela, dès lors qu'un incident de cette nature à propos d'un budget se pose en commission.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - On ne va répéter ce que l'on a dit tout à l'heure, à savoir que nous regrettons l'absence de ce budget, que M. le Ministre est en capacité de présenter ses postes budgétaires, notamment celui qui alimentera le budget de l'AWIPH.

J'ai, néanmoins, quelques difficultés à suivre M. Wahl dans son raisonnement, notamment la plus-value de l'audition de l'administratrice générale, qu'il propose dans l'immédiat. À ce que je sache, l'administratrice générale de l'AWIPH n'a pas encore les pleins pouvoirs sur l'approbation de son budget au sein de ses organes de gestion. Il y a des organes de gestion à l'AWIPH, comme dans les autres OIP, notamment aux Marronniers, où le MR siège – il semble que l'on découvre des choses au niveau du Parlement –, mais il y a aussi des représentants politiques dans ces organes de gestion. Le MR n'a jamais émis la moindre remarque, notamment aux Marronniers, quant au calendrier d'approbation des budgets, même si ceux-ci n'étaient pas en respect avec notre décret, ce que je regrette, et ce que le ministre s'est engagé à corriger.

Je ne vois pas où est la plus-value d'une audition de l'administratrice générale, aujourd'hui, si celle-ci ne dispose pas d'un budget approuvé par les organes de gestion. Cela n'a aucun sens, il faut que les organes de gestion se soient prononcés. On regrette le calendrier qui est celui que l'on constate aujourd'hui.

C'est seulement une fois le budget approuvé par les organes de gestion que nous pourrions entendre et interroger l'administratrice générale, de manière tout à fait pertinente, sur le contenu d'un budget qui sera, alors, dûment approuvé par les organes compétents.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Première question : y aura-t-il un budget en janvier ? Y aura-t-il un budget pour les organismes concernés en janvier ? Auquel cas, on peut reprendre le même raisonnement. Il serait utile de connaître les dysfonctionnements qui interviennent pour qu'il en soit systématiquement ainsi. Nous avons toujours ce souci.

Madame la Présidente, on ne va pas continuer. J'ai fait une demande, au nom du groupe MR, de pouvoir solliciter l'expertise du président assisté par son greffier. Ensuite, le cas échéant, en fonction de ce qu'il nous apportera comme réponse, après examen de la problématique par ses services, nous pourrions reprendre nos débats.

Il me semble normal qu'il y ait désormais un examen de la problématique par les services.

Mme la Présidente. - Je vous propose d'avancer, chers collègues. Ce que nous sommes censés faire dans cette Commission, c'est tout de même d'examiner et d'analyser le budget afférent aux compétences de M. le Ministre.

Nous pouvons d'ores et déjà avancer – la Commission est tout à fait souveraine pour en décider, avec information de la Conférence des présidents – sur cette proposition d'auditionner l'administratrice générale de l'AWIPH, dès le mois de janvier.

Je vous rappelle que M. le Ministre nous a signalé que, le 29 novembre, il devait y avoir une présentation de ce budget dans le cadre d'une réunion en interne de l'AWIPH, et que ce budget sera disponible pour être présenté le plus rapidement possible. Le plus rapidement possible, ce ne sera pas, en février ou en mars, comme on a pu le connaître précédemment, mais dès l'entame de nos travaux en janvier, comme proposé par Mme Salvi et M. Martin.

Par ailleurs, ce que je peux faire, dès la suspension de nos travaux – parce que nous savons très bien que nous ne pourrions pas entamer la présentation et l'exposé du ministre tout de suite, vu le délai que cela prendra – c'est prendre contact avec M. le Président et M. le Greffier du Parlement pour exposer l'incident qui a pu se dérouler et prendre des dispositions pour l'avenir.

J'aimerais, toutefois, avancer en deux temps : on décide de cette audition, et on démarre avec l'exposé du ministre cet après-midi. Entre temps, j'essaie d'entrer en contact avec ces deux personnes clés de notre Parlement pour obtenir des éléments à vous transmettre cet après-midi.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Sur la dernière partie de votre intervention, j'ai agréé que l'on puisse agir de cette manière.

En ce qui concerne l'audition des personnes concernées, je vais essayer de trouver un moyen terme. Si l'on peut l'entendre en janvier – cela laisse le délai voulu aux institutions concernées pour venir avec quelque chose – ne peut-on pas entendre les personnes concernées avant la séance publique qui sera amenée à voter sur le budget ? Cela évite un éventuel retour, à ce stade vendredi. Cela me semble une proposition raisonnable.

Mme la Présidente. - Le 9 décembre, c'est la date à laquelle notre prochaine réunion de Commission se réunira. Si la majorité est d'accord pour avancer, cela nous permet d'aller plus loin.

M. Wahl (MR). - Pour que les choses soient claires, je souhaite, de toute façon, qu'il y ait avis du président, parce qu'il pourrait y avoir une autre interprétation donnée par celui-ci dans le cadre du respect du Parlement.

Et par ailleurs, il est évident que, dès lors qu'il y a une audition – si je demande l'audition avant la séance publique – c'est, évidemment, pour avoir un certain nombre de réponses dont nous pourrions faire état, le cas échéant, en séance plénière.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Nous pourrions, évidemment, marquer notre accord sur cette proposition, pour autant, bien entendu, que le budget soit disponible et ait été approuvé, au préalable, par les organes de gestion – ce qui semble s'annoncer, si l'on s'en tient aux propos que M. le Ministre a tenus ce matin.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je vous disais oui, Madame la Présidente, sans prendre la peine de le confirmer. Cela me paraît, effectivement, être une proposition que nous pouvons rejoindre. Si, effectivement, l'ensemble des documents est à disposition, je pense que l'on peut entendre Mme Baudine, le mardi 9 décembre.

Mme la Présidente. - Très bien. Je propose, alors, d'acter cette décision.

M. Wahl (MR). - Ainsi que les Marronniers...

Mme la Présidente. - Je n'ai pas d'indication précise sur le moment auquel les organes de gestion des Marronniers pourront se positionner sur leur budget. Et là, j'aurais tout de même quelques difficultés à venir avec une position. Mais je peux, de toute façon, me renseigner, et si cela est possible, décider de cette audition. En tout cas, je vous propose tout de même de

démarrer, à tout le moins, par l'AWIPH, comme on était un peu plus sûr de ce côté.

M. Wahl (MR). - Je pense qu'il est utile que vous puissiez vous renseigner. J'ai l'impression que cela mettra un peu la pression.

Mme la Présidente. - On peut peut-être d'ores et déjà se positionner sur la proposition d'audition de Mme Baudine pour l'AWIPH, dès la prochaine séance de Commission.

M. Wahl (MR). - Sous réserve que M. le Président du Parlement considère qu'il faut faire autrement.

Mme la Présidente. - Bien sûr, nous suivons les règles, mais au niveau des dispositions se trouvant dans le règlement du Parlement, je pense que nous sommes, de toute façon, dans le bon.

Qui est pour cette proposition ?

À l'unanimité des membres, la commission a décidé de procéder, le mardi 9 décembre 2014, à l'audition de Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH, sur le budget 2015 de l'AWIPH et, lors d'une prochaine réunion, d'un représentant habilité du Centre régional de soins psychiatriques sur le budget 2015 du centre.

Je vous propose de suspendre nos travaux ici, et de reprendre à 14 heures.

Cela convient-il à tout le monde ?

Très bien. À tout à l'heure. Bon appétit à toutes et à tous.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 22 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 8 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, avez-vous pu avoir un contact avec M. le Président ?

Mme la Présidente. - Oui, tout à fait. J'ai eu l'occasion d'avoir M. le Greffier en ligne et ils étaient en réunion ensemble. Il a pu valider la décision prise, ici,

par rapport à la proposition d'audition. Il n'y a pas de difficulté en ce sens, d'autant plus qu'elle aura lieu avant même le débat en séance plénière pour l'ensemble du budget de notre Région.

M. Wahl (MR). - Ce n'était pas tout à fait la question que j'ai posée, mais comme je suis sept minutes en retard, je m'en tiendrai là.

Mme la Présidente. - Je vous en remercie et je vous remercie pour votre clémence, Monsieur le Député.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 À 1TER)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE
(DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 3 ET 3BIS)
ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 3 ET 3BIS)**

QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CARTOGRAPHIE DU BRUIT »

**QUESTION ORALE DE M. MARTIN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE »
(Suite)**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et 1ter) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3 et 3bis) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3 et 3bis).
- la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la cartographie du bruit » ;
- la question orale de M. Martin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le Fonds de la sécurité routière ».

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Salvi est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Chers collègues, il me semblait important de prendre un petit peu de temps à l'occasion de cette Commission budgétaire, non pas que je veuille brûler la politesse à l'opposition qui se charge généralement de prendre le temps nécessaire, mais pour pouvoir avoir quelques moments d'échange sur la vision qui est la mienne, la stratégie que je souhaite déployer au cours de la législature, avec un accent plus spécifique sur l'année 2015.

Entendons-nous bien. Il me semble important que, pour pouvoir expliquer, au mieux, le contenu des articles budgétaires, des mouvements éventuels que vous ne manquerez pas de mettre en exergue ou de souhaiter commenter, que vous puissiez savoir quelle a été ma grille de lecture pour présider à ces différents choix.

Je pense que, rarement, on a l'occasion, si ce n'est au détour parfois d'une question orale ou l'autre, de pouvoir faire une digression plus spécifique sur un aspect des politiques dont j'ai la charge. Il faut reconnaître que les responsabilités qui m'ont été confiées constituent une palette large de compétences. Il y a donc à la fois diversité et multiplicité de matières à devoir aborder tous ensemble. Nous ne manquerons pas de le faire avec joie, bonheur et volupté.

Je crois que c'est important, parce que nous sommes incontestablement à un moment charnière au niveau de la Wallonie, singulièrement marquée par la sixième réforme de l'État qui va nous octroyer la possibilité de disposer, désormais, de nouveaux leviers complémentaires à ceux déjà exercés ou nouveaux, permettant à la Wallonie de davantage déployer ses ailes, pour peu que l'usage qui soit fait de ces leviers soit opportun.

Je m'autoriserai, dans un premier temps, à évoquer avec vous les considérations que je souhaite partager sur le regard prospectif que je pose au niveau des infrastructures, au sens large, pour aborder ensuite la dimension patrimoniale, les soins de santé et l'action sociale.

Après cette présentation prospective de la vision que je souhaite développer et de quelques-uns des accents

prioritaires que je souhaite également mettre en œuvre, singulièrement à l'occasion de l'exercice 2015 – une vision qui s'envisage, s'envisage sur la durée de la législature. Tout ne va pas se concrétiser dans les cinq mois, chacun s'en doute – il y a évidemment aussi déjà des éléments de concrétisation de cette vision qui se déploient dès les choix opérés, pour ce budget initial 2015. Nous aurons l'occasion, comme nous l'avons fait alors pour l'ajustement, d'entrer ensuite dans le détail.

Je me suis plu à reprendre quelques extraits – deux en l'occurrence – de petits éléments analytiques dans lesquels je me suis plongé. Le premier est une revue suisse, très intéressante, qui met en exergue la plus-value économique d'un investissement stratégique au niveau des infrastructures. Je parle volontairement des infrastructures. Volontairement – je le rappellerai – j'ai parlé non pas d'un plan Route 2, mais d'un plan Infrastructures. Ce n'est pas une distraction de ma part, c'est le reflet d'une volonté d'avoir une approche beaucoup plus transversale qu'antérieurement sur cette dimension d'infrastructures.

Nous avons un enjeu énorme en la matière : à la fois celui de permettre de répondre aux besoins de nos concitoyens, mais aussi de disposer d'outils optimaux de redéploiement socio-économique sur notre territoire. Il me semble important de le rappeler.

La vision que je partage en la matière, quelle est-elle ? C'est de pouvoir doter la Wallonie d'infrastructures modernes, ce qui implique inévitablement des investissements par rapport à la situation que nous connaissons, aujourd'hui, qui soient sûrs – et, dernière cela, vous voyez poindre légitimement toute la thématique de la sécurité routière – qui soient aussi performantes. Ce sont donc, là, les enjeux liés notamment à la nature des revêtements, à l'adhésion de ceux-ci, à l'opportunité de pouvoir déployer une série d'infrastructures, y compris en matière fluviale.

Ces infrastructures, qu'elles soient modernes, sûres et performantes doivent constituer un maillage le plus adéquat sur l'ensemble du territoire, et donc prendre en compte aussi ce que l'on appelle pudiquement dans le jargon « les zones moins densément peuplées », bref, les zones rurales. Cela doit se faire, bien entendu, afin de répondre aux besoins de mobilité de nos citoyens, mais aussi – et j'ai failli dire « et surtout » – à l'essor socio-économique de la Wallonie. C'est singulièrement le cas, vous le verrez, lorsque l'on réfléchit en termes de réseau structurant, en termes d'autoroute fluviale. Cette réflexion transversale doit se faire dans la diversité, la complémentarité des modes existants. C'est une facilité pour moi – c'est pour cela que j'insiste beaucoup là-dessus – de disposer, dans le champ de mes compétences, des principaux leviers infrastructurels – si vous m'autorisez ce néologisme – avec, d'une part, le réseau routier, qu'il soit structurant ou non, sur lequel viennent se greffer les zones d'activité économique,

avec la nécessité de les équiper, mais aussi de leur permettre une accessibilité optimale. C'est souvent aussi cette accessibilité et cette localisation des zones d'activité économique qui en font la plus-value, avec l'enjeu des voies hydrauliques – je vais y revenir. C'est un enjeu qui n'est pas sexy, qui politiquement ne fait pas gagner une voie, mais qui est essentiel pour l'avenir et le déploiement de la Wallonie sur le plan socio-économique.

Il y a aussi le RAVeL. Effectivement, mon collègue, M. Di Antonio, a la mobilité, et notamment la politique de voies lentes et de réseau doux, la mobilité douce, mais l'infrastructure – le Ravel est aussi dans le champ de mes compétences – ainsi que le rail, sachant qu'effectivement, l'essentiel de la capacité d'action et d'impulsion reste encore très largement au niveau fédéral. Cependant, nous ne pouvons pas, du côté wallon, ne pas prendre en considération ces thématiques.

Je le dis déjà, d'entrée de jeux, d'abord par conviction, puis le cas échéant, pour mettre chacun à l'aise, si c'était nécessaire, je ne vais pas, en évoquant ce dossier, commencer à mettre des bûches dans le feu, liées aux relations entre Wallonie et Fédéral. Ce qui m'intéresse, c'est de voir comment, avec les leviers et la posture qui sont les nôtres, nous pouvons agir pour déployer au mieux les infrastructures sur notre territoire.

Il y a des éléments sur lesquels on peut agir dès aujourd'hui, sans devoir attendre le moyen terme, notamment avec le plan Infrastructures. Agir dès aujourd'hui, vous le verrez, cela s'est déjà – pour ceux qui ont été attentifs – marqué dans l'ajustement 2014 que l'on a évoqué tout à l'heure. Cela se marque, à nouveau, dans le cadre du projet de budget 2015 qui vous est soumis. C'est une volonté, aussi, d'opérer un glissement de curseur, non pas au détriment des investissements, parce que nous en avons largement besoin et les mandataires locaux sont les premiers à me le rappeler, mais en octroyant, malgré tout, davantage de moyens qu'antérieurement à l'entretien du réseau.

Tous celles et ceux qui ont exercé, antérieurement, des responsabilités comme échevin des travaux publics, par exemple, savent bien que, dans leur commune – je fais cela de mémoire à peu près – cela coûte cinq euros, le mètre carré d'entretien d'une voirie. Si on laisse aller l'ensemble de la voirie, il faut alors en faire une réfection totale, et l'on est à 25-30 euros le mètre carré. Cela fait donc un ratio d'un à cinq, parfois d'un à dix, selon les cas de figure. Je pense que nous devons être conscients de cela aussi.

Politiquement, il est aussi plus sexy d'annoncer à tout va des investissements annonceurs d'inaugurations et de rubans coupés.

Par contre, en termes de gestion saine des investissements et du réseau wallon, investir aussi sur

l'entretien me paraît indispensable. C'est valable pour les routes, les autoroutes, comme pour les voies, hydrauliques où, là, mon souhait est de pouvoir être à la page, sinon on est tout de suite face à des sommes énormes à assumer par défaut d'entretien. C'est la parabole du châssis en bois : si vous mettez une couche de vernis dessus, une fois tous les deux ans, il tiendra bien plus longtemps que si vous laissez le châssis aller, de sorte que, au final, il faudra le remplacer totalement.

Deuxième élément sur lequel on peut déjà agir, et des impulsions ont déjà été données par votre serviteur à son administration, c'est l'homogénéisation des pratiques sur l'ensemble de la Wallonie.

Évoquons un seul aspect, celui de l'entretien des abords des voiries régionales. Vous êtes nombreux à vous plaindre – et à raison – en disant : « Mais enfin, d'accord, la Wallonie est entrée dans l'ère zéro pesticide, mais il n'en demeure pas moins que l'on a partout 30 à 40 centimètres d'herbes folles qui poussent, ci et là, sur les ronds-points, sur les îlots, le long des voiries ». Ce n'est tout de même pas l'image la plus appropriée pour notre Région. On n'a pas la capacité d'aller plaider qu'il s'agit de fauchage tardif en allant placer des panneaux partout pour justifier le non-entretien. Inévitablement, il y a des matières à harmoniser parce que, dans certains districts – vous savez que c'est organisé, au niveau des voiries, par district – il est de pratique de passer deux fois par an, à certains endroits, parfois une fois dans d'autres, parfois trois fois. Bref, il faut davantage harmoniser les pratiques et, surtout, être plus orientés que nous ne le sommes aujourd'hui vers l'obtention de résultats. L'efficacité, certes, est une donnée de plus en plus importante, mais qui ne parle pas encore à tous, c'est l'enjeu de l'efficience, c'est-à-dire accepter qu'il faille orienter les résultats, même lorsque les moyens humains ou budgétaires sont moindres qu'escomptés.

La posture pleureuse visant à dire : « On ne sait pas, on ne peut pas, parce que l'on n'a pas » a aussi ses limites ! Je dois être en capacité, comme ministre, d'entendre qu'il y a aussi des déficits réels, légitimes, en ressources humaines ou en moyens financiers dans une série de cas de figure, mais la posture visant à dire, systématiquement : « On ne sait pas faire ceci parce que l'on n'a pas de moyens complémentaires » a aussi une limite à l'exercice. Il y a aussi des pratiques qui doivent être orientées davantage vers la performance.

Le troisième enjeu sur lequel on peut travailler, dès à présent, c'est aussi l'intégration plus systématique des opportunités de la sphère électromécanique.

Aujourd'hui, on a parfois une approche trop séquentielle de ces questions d'aménagement routier. On s'occupe de la réfection de la voirie, et puis on réfléchit après, sur les aspects de nouvelles technologies, d'intégration des questions de lumière pour accroître la sécurité, de la protection connexe, en disant : « Tiens, on aurait dû rajouter aussi des bornes à tel endroit ou

des glissières à telle autre ». Je pense que l'équipement électromécanique doit davantage qu'antérieurement, être intégré en amont de la réflexion. On sait qu'il y a un vaste chantier en la matière, puisque à l'initiative de la SOFICO, si je ne m'abuse, il y a un grand plan qui a déjà été identifié et qui nécessiterait de mobiliser pas loin de 200 millions d'euros en Wallonie pour être mis en œuvre.

Il y a régulièrement des questions aussi sur le réseau autoroutier, sur la pertinence du maintien de l'éclairage. Cela doit-il être mis partout ? Pourquoi ne pas retirer les poteaux, alors qu'on les éteint ? Ce sont des questions légitimes qui apportent aussi un devoir de réponse.

En ce qui concerne les zones d'activité économique, dans cette volonté de réflexion sur les infrastructures, c'est aussi de pouvoir doter nos entreprises des localisations les plus adéquates et des zones les plus parfaitement équipées pour être attractives. Je vais détailler cela dans le cadre du budget, mais nous avons un enjeu impératif et, incontestablement, les réflexions qui sont en cours, sur certaines perceptions, ne peuvent pas occulter la nécessité de rester une Région attractive pour l'entreprise, certainement à la lumière des efforts consentis par nos régions limitrophes. Je ne parle pas que de la Flandre, je pourrais parler aussi du nord de la France ou de l'ouest de l'Allemagne. La Communauté germanophone aussi est en pointe sur le sujet en interaction avec la SPI, notamment. Je pense que l'on a un vrai devoir, celui d'offrir des conditions d'accueil pour les entreprises.

S'agissant de financement des infrastructures, il me plaît de pouvoir commenter cette diapositive, en réponse aussi au cri d'alarme lancé par le secteur de la construction, et singulièrement, au sein du secteur de la construction, le secteur des voiristes.

Ce sont des secteurs avec lesquels j'ai eu l'occasion d'avoir des contacts, ces derniers temps, pour expliquer aussi qu'il n'y avait pas matière à être outrancièrement craintifs, du fait que le second plan Routes – comme eux continuent de le baptiser – en l'occurrence, le plan Infrastructures, démarrera non pas dès 2015, mais dès 2016. Il n'y aura pas, comme on le dit en mobilité, d'effets de rupture de charge.

Vous le savez, le premier plan Routes – à hauteur d'un demi-milliard d'euros – est en passe d'être presque complètement réalisé, mais il y a encore une série de chantiers qui vont seulement débuter et qui vont, dès lors, se clôturer courant de l'année 2015.

Dans la trajectoire budgétaire, comme chacun sait maintenant, les années 2015 et 2016 connaîtront des efforts d'économies les plus conséquents, afin d'atteindre l'équilibre en 2018. Les marges de manœuvre financière pour investir dans un nouveau plan se feront jour en crédit de liquidation en 2017, 2018 et 2019 pour un montant cumulé de 320 millions d'euros. Ces

320 millions d'euros, on ne va pas les découvrir sous le sabot d'un cheval, mais ils seront financés au travers du mécanisme du péage kilométrique « poids lourds ». Cela me semble important à préciser.

Cependant, au-delà de ce coup de pouce complémentaire aux infrastructures routières et hydrauliques, il y a toujours un fond de sauce, si je puis dire, constant, annuel, pour investir dans les voiries. Je rappelle qu'avant le premier plan Routes, la Wallonie avait tout de même investi dans son réseau, chaque année. Le plan Routes a été l'opportunité de donner un *buffer* additionnel, comme le plan Infrastructures le sera. Mais nous avons 250 millions d'euros par an, dans les crédits dévolus à l'entretien et aux investissements. Je n'ai pris en compte, ici, que les montants qui constituent des commandes auprès d'entreprises. Je n'ai pas mis le budget total des voies hydrauliques, je n'ai pas mis le budget total de la DGO1, puisque là aussi, il y a des dizaines de millions d'euros en frais de fonctionnement divers. Je n'ai pris que les crédits qui constituent des marchés vers nos entreprises pour qu'elles puissent être en activité et procurer de l'emploi. Ce sont 100 millions d'euros – c'est ainsi que se déclinent les 250 millions d'euros – pour les routes du réseau non structurant, ce que l'on appelle, nous, les routes régionales, le réseau secondaire ; 100 millions d'euros annuels dévolus à la SOFICO pour le réseau structurant et 50 millions d'euros pour les investissements au niveau des voies hydrauliques. Quand on fait la somme de cinq fois 250 millions d'euros sur la législation, plus le plan complémentaire de 320 millions d'euros en infrastructures, on n'a plus de 1,5 milliard d'euros qui, sur la législation, seront consacrés aux infrastructures wallonnes.

C'est tout sauf négligeable et cela permettra de continuer la marche en avant vers la rénovation, le déploiement de notre réseau routier, autoroutier et hydraulique, singulièrement. J'aurais pu rajouter aussi, mais je ne l'ai pas fait pour rester purement dans les infrastructures, stricto sensu. J'aurais pu évoquer aussi la cinquantaine de millions d'euros qui, annuellement, est dévolue aux zones d'activité économique pour les équiper, mais ce n'est même pas encore intégré dans ces budgets-là.

Ne sont pas compris dans ce 1,5 milliard d'euros non plus, les fonds FEDER. Je rappelle que, pour la programmation qui s'éteint maintenant, 2007-2013, il y avait 332 millions d'euros octroyés à la Wallonie pour des projets infrastructurels via le FEDER. Cette somme-là ne tient même pas compte, encore, des montants que nous pourrions promériter dans le cadre de la programmation future. Elle ne tient pas non plus compte de la programmation de la Commission Juncker via la BEI à hauteur des 300 milliards d'euros pour lesquels nous avons rentré des demandes. Il y a 3 milliards d'euros au niveau de mes propres compétences, dont 200 millions d'ailleurs, au niveau de ces 3 milliards

d'euros, pour les enjeux hydrauliques à travers les boues de dragage.

Si la BEI, à travers le plan Juncker, consent à octroyer des chantiers complémentaires à la Wallonie, ce sont des centaines de millions d'euros qui, soit par ce biais, soit par la programmation FEDER, s'ajouteront à ces chantiers. On est dans une perspective susceptible de rassurer le secteur. Je suis conscient malgré tout des difficultés qu'il traverse, je ne les nie nullement. On offre là une capacité, au niveau wallon, d'avoir une vraie approche globale en matière d'infrastructures.

S'agissant du calendrier du plan Infrastructures, sur lequel je vais revenir plus amplement, si les moyens sont disponibles en liquidation dès 2017, la volonté est de ne pas perdre de temps. J'ai déjà chargé mon administration, la DGO1, la DGO2 et la SOFICO de préparer ce que sera le contenu de ce plan Infrastructures. Nous nous mettons comme balises que celui-ci soit ficelé pour fin 2015, de sorte que nous connaissions, de manière claire et transparente, les projets qui seront retenus et qui pourront émerger à ce financement.

C'est un travail fastidieux puisque, comme vous le voyez au point 2, j'ai souhaité que l'on octroie davantage de moyens qu'antérieurement au réseau secondaire. Il y a un gros travail analytique, actuellement réalisé, pour comparer l'état de toutes les routes régionales sur le territoire :

- celles qui nécessiteraient les interventions les plus urgentes ;
- celles qui sont réputées plus accidentogènes que d'autres ;
- celles pour lesquelles des aménagements de sécurité doivent s'envisager.

Une analyse multifactorielle est en route. L'objectif est de boucler ce plan, fin 2015, et de le présenter au Parlement, après le Gouvernement.

La volonté, dès lors, si les crédits de liquidation sont disponibles en 2017, est de ne pas attendre cette année-là pour engager. Cela n'aurait pas de sens d'attribuer des marchés autoroutiers ou de création de barrages, par exemple, en 2017 seulement, sachant que le temps que les dossiers se mettent en œuvre, que les permis soient octroyés, et cetera, il n'y aura pas de mobilisation des ressources financières en 2017. C'est la raison pour laquelle je veux finaliser le plan en 2015 et permettre aux procédures de marchés publics de produire leurs effets dès 2016, afin que les attributions aient lieu, en tout cas pour une première vague d'entre elles, déjà dès 2016, permettant ainsi d'enclencher le processus et d'éviter cet effet de rupture entre la fin du plan Routes premier du nom et le plan Infrastructures.

Je souhaite organiser ce futur plan Infrastructures autour de quatre piliers.

Le premier pilier est le secteur autoroutier. Reconnaissons que, grâce aux investissements du plan Routes premier du nom, il y a déjà eu un *upgrade*, une amélioration substantielle de la qualité de nos autoroutes. Elles n'ont plus rien à voir avec ce qui se passait il y a dix ans. Je ne suis pas pour autant en train de dire qu'il n'y a plus rien à faire sur le secteur autoroutier. Notamment en Wallonie picarde, on sait qu'il y a encore des enjeux d'amélioration en cette matière. Mon souhait est de pouvoir identifier quels seraient les tronçons à prendre en compte dans le plan Infrastructures pour parfaire la dynamique du plan Routes premier du nom.

Le deuxième pilier est la volonté que la part la plus substantielle des moyens de ce plan Infrastructures soit dévolue au réseau secondaire. On a largement investi et mobilisé la SOFICO et la BEI sur le réseau structurant, mais ce qui fait aussi la qualité de la desserte de la mobilité et de la sécurité du quotidien de nos concitoyens et de nos entreprises, c'est ce réseau des routes régionales qui constitue le maillage entre les villages et les villes. Singulièrement lorsque l'on sait que, à partir du 1er janvier prochain, j'hériterai, *en sus*, de plusieurs centaines de kilomètres de voiries provinciales qui, elles-mêmes, n'ont plus fait l'objet de beaucoup d'investissements ces dernières années, dès lors qu'il était acquis que la Région allait se les réapproprier. Là aussi, un problème de remise à niveau doit être envisagé.

Mon souhait est de pouvoir consacrer une part substantielle des moyens à ce réseau non structurant, ce réseau secondaire, pour le rénover, pour faire des réfections et des sécurisations là où c'est nécessaire. Il y a encore, trop régulièrement, des collègues parlementaires qui m'interpellent pour demander : où en est-on dans la sécurisation de ce carrefour ? On doit encore dénombrer des décès problématiques ou des handicaps liés à des accidents à tel ou tel endroit. Il faut aussi répondre à ces questions, c'est de notre responsabilité.

Le troisième pilier est le développement des routes de l'emploi. Ce sont des tronçons routiers qui ne sont pas nécessairement des réfections de bouts d'autoroutes, mais qui sont des tronçons viaires qui doivent répondre à des enjeux de meilleure connexion vers des pôles créateurs d'emploi. Soit ils le sont déjà et ils pourraient l'être davantage, soit ils ne le sont pas encore, parce qu'il y a un défaut de connexion.

On sait que certaines zones d'activité économique ne sont pas en capacité, aujourd'hui, de déployer le plein potentiel d'accueil des entreprises, parce qu'il y a une difficulté d'accessibilité à certains endroits.

On sait aussi qu'au niveau des hôpitaux, qui sont des grands pôles d'emploi – c'est là où j'ai aussi l'occasion de faire une belle transversalité dans les casquettes dont j'assume la responsabilité – ce sont 60 000 emplois

directs en Wallonie. Ajoutez-y les milliers d'emplois indirects. Aujourd'hui, il y a aussi des enjeux importants en cette matière. Si je prends le futur Grand Hôpital de Charleroi, si je prends le CHC à Liège, si je prends la Citadelle à Liège, même le CHU de Liège ou Mont-Godinne – qui est le premier employeur privé de toute la Province de Namur – il y a aussi des réflexions à avoir pour interconnecter au mieux ces différents pôles. Il y en a certainement auxquels je ne pense pas, mais que l'on aura l'occasion de lister lors de l'analyse. Je le dis tout de suite, les exemples évoqués ne sont pas exhaustifs.

Le quatrième pilier de ce futur plan est le réseau fluvial. Il me paraît indispensable d'investir dans celui-ci. On a ici une carte reprenant le réseau fluvial en Wallonie. On a un atout extraordinaire : notre localisation géographique. Je le redis, ce n'est pas sexy de parler des voies hydrauliques, d'investir là-dedans. Les millions que j'y mettrai seraient politiquement plus porteurs s'ils étaient utilisés pour sécuriser des carrefours ou refaire des routes régionales.

Le Gouvernement s'est fixé – je ne doute pas que, là-dessus, majorité et opposition partageront la même ligne – comme colonne vertébrale, d'agir sur tous les leviers qui devaient permettre le redéploiement socio-économique de notre Région et être générateur d'emplois. Il serait criminel de ne pas envisager le vecteur des voies hydrauliques comme un élément stratégique à cette estime.

Nous avons 450 kilomètres de voies d'eau en Wallonie. Elles ont transporté environ 40 millions de tonnes de marchandises l'an dernier. C'est l'équivalent de 2 millions de semi-remorques qui ne se sont pas trouvés sur nos routes, sur nos autoroutes, qui n'ont dès lors pas créé de bouchons, qui n'ont pas été dans les bouchons, qui n'ont pas été source d'accidents, qui n'ont pas été source de pollution, qui n'ont pas non plus été source de pollution sonore. C'est un enjeu important dans lequel on doit plus investir et miser.

Pour rappel, rien que les zones d'activité économique portuaires, celles situées autour de ce réseau fluvial, ce sont 790 hectares d'activité économique. Sur ces 790 hectares d'activité économique portuaire, il y a plus de 13 000 emplois directs. Je ne parle que des emplois directs, même pas indirects.

On se fourvoierait en ne considérant pas qu'il y a un enjeu stratégique à cet égard. Je me réjouis d'ailleurs de pouvoir, très prochainement, soumettre à la fois au Gouvernement et au Parlement, les contrats de gestion des ports autonomes qui sont enfin finalisés après avoir été attendus pendant près de dix ans. Ce sera aussi l'occasion d'être clair à cet égard.

Au-delà des voies hydrauliques pour lesquelles il y a des enjeux majeurs, on a la nécessité de mettre à gabarit

de 9 000 tonnes la totalité de la jonction entre Namur et l'écluse de Lanaye.

Actuellement, la mise en gabarit est réalisée. Si ce n'est pour l'un ou l'autre ouvrage, notamment, une écluse, dont le chantier va bientôt démarrer et les ressources ont été mobilisées.

Faire une écluse, c'est souvent 10, 20, 30 millions d'euros, c'est rarement 350 000 euros. Inévitablement, c'est un enjeu stratégique. L'enjeu stratégique connexe est la mise à gabarit de 2 000 tonnes de toute la zone de la dorsale wallonne, en amont de Namur, sur le côté sambrien. Là aussi, il y a un enjeu fort qui nécessitera une concertation très forte avec M. le Ministre Di Antonio sur l'enjeu des boues de dragage. C'est, en effet, aussi, un handicap pour permettre la mise à gabarit stratégique.

Je rappelle que si l'on tend vers les 9 000 tonnes sur l'essentiel du réseau, c'est parce que c'est le gabarit européen et que nous sommes à un carrefour de deux réseaux transeuropéens fluviaux stratégiques : celui qui va, des pays de l'Est vers Anvers et celui qui va de la Méditerranée vers Anvers. C'est la raison pour laquelle aussi le tronçon Seine-Escaut est aussi un enjeu stratégique repris dans la Déclaration de politique régionale. Il faudra le développer.

J'ai pris bonne note des propos du Premier ministre français, M. Valls, réaffirmant que c'était une priorité aussi pour la France. Je me suis autorisé à lui écrire afin qu'il me le confirme, clairement, en m'indiquant quels seraient les moyens et le calendrier du côté français. Nous connaissons tous l'émotion patrimoniale, à Tournai, liée à un pont, mais il ne faudrait pas, soit que l'on se fourvoie en mobilisant des sommes considérables si la France ne suit pas – ce serait, alors, des travaux inutiles – soit, à l'inverse, s'empêcher de concrétiser des tronçons et de lever les moyens nécessaires si la France est disposée à le faire. L'élargissement du pont des Troues pour permettre les gabarits ne doit pas être le prétexte à ce que la Région wallonne refinance tout l'aménagement de Tournai. Un moment donné, un juste équilibre doit être trouvé entre les aménagements qui seraient des accommodements raisonnables et ceux qui seraient requis et stratégiques, puisque les budgets des voies hydrauliques n'ont pas vocation à refaire, non plus, toutes les places communales.

Un autre enjeu infrastructurel, c'est le réseau autonome des voies lentes, le RAVeL. Il fêtera ses vingt années en 2015, vingt ans d'existence avec une réflexion qui doit se faire sur le maillage. Vous avez, ici, l'état actuel du réseau. On voit, directement, qu'il y a une densification de ce réseau, mais aussi la présence de chaînons manquants – parfois de centaines de mètres – pour permettre un continuum de ce réseau, que ce soit au cœur des villes ou en liaison avec les villages.

Or, c'est essentiel pour une double vocation : une vocation à la fois de loisir et de tourisme. Qui d'entre nous n'est jamais allé se balader, avec ses enfants, ses voisins ou autres, sur les RAVeL afin d'en profiter, quand le beau temps est de la partie, faire un tour en vélo ? Il y a donc une vraie fonction de cohésion sociale derrière les RAVeL, mais aussi un vrai enjeu de liaison en matière d'emplois. Pourquoi, semble-t-il évident qu'au niveau des routes, il faut avoir une réflexion de routes de l'emploi et que l'on ne pourrait considérer que les maillages optimisés du RAVeL devraient, eux-mêmes, permettre des liaisons vélos vers des pôles emploi, vers des fonctionnalités d'entreprises ?

Je ne vais pas venir, ici, avec la volonté, comme cela a été exprimé en Flandre, de faire des autoroutes du vélo, partout en Wallonie, même si j'ai lu, récemment, qu'une étude danoise avait pu mettre en évidence que le développement de tels outils avait pu réduire, au Danemark, de 40 millions d'euros le budget des soins de santé.

Le ministre de la Santé que je suis entend cela. Nous n'avons pas le même réseau développé qu'au Danemark, soyons clairs, mais, incontestablement, mon souhait est de, dans cette réflexion infrastructurelle multimodale, avoir une réflexion sur les voies lentes et, notamment, l'optimisation des connexions entre notre réseau RAVeL et l'équivalent du RAVeL dans les pays limitrophes afin de pouvoir garantir un continuum transfrontalier.

J'ai parlé des routes, des autoroutes, des voies hydrauliques, du RAVeL, arrive le rail. On le sait et il faut toujours le répéter – je pense que je le dirai encore demain, lors du débat en séance plénière – l'essentiel des leviers, en la matière, reste toujours au niveau fédéral. Cela ne nous empêche pas d'être, collectivement, conscients des enjeux auxquels notre Région va être confrontée. Ce qui m'intéresse, ici, n'est pas une « guéguerre » de partis, mais d'être attentif à l'intérêt territorial de la Wallonie – l'intérêt territorial et donc l'intérêt socio-économique. Nous devons veiller, sachant que 40 % de notre population vit en milieu rural, à continuer à avoir une desserte ferroviaire de qualité. Incontestablement, nous devons nous interroger sur les effets de la mise en œuvre du nouveau plan de transport de la SNCB qui a veillé, à certains égards, à supprimer les trains les plus tôt du matin ou les plus tard du soir, faisant en sorte que, chroniquement, à certains endroits, le taux de fréquentation de certaines lignes baissera, inévitablement – singulièrement, lorsque les trajets ferroviaires étaient utilisés pour se rendre à l'école ou sur certains lieux de travail, par exemple.

Ce sera, quelque part, une manière de dire que vu que la fréquence est trop faible et que la vitesse commerciale n'est pas suffisante, on supprime. Il faut donc veiller à ne pas organiser ces suppressions de lignes. De la même manière et sans rentrer dans une querelle quelconque, il faut éviter que l'effort

d'économie exigé sur la SNCB et Infrabel ne se fasse au détriment de la capacité de redéploiement économique de notre Région. Je confesse avoir, aujourd'hui, de sérieuses craintes quant à la capacité qui sera la nôtre de pouvoir mettre en œuvre les 18 priorités régionales qui ont été identifiées.

Il nous faudra nous inscrire dans un dialogue constructif – c'est mon souhait, en tout cas – avec Mme la Ministre en charge de ces questions au Fédéral, pour éviter que les Wallons soient les dindons de la farce et que nous soyons quelque part handicapés dans notre propre développement. Un chantier parmi d'autres – essentiel et emblématique à cet égard – est celui du RER où l'on ne peut plus accepter, ni tolérer qu'il y ait un tel ralentissement dans la mise en œuvre du chantier, qui est vraiment problématique, singulièrement pour tout le Brabant wallon.

Nous avons d'énormes retards en matière de RER. Je commence à avoir des craintes sur le Park & Ride de Louvain-La-Neuve. Je pense, objectivement, qu'il y a matière à réflexion, tout comme je ne peux pas rester insensible à la perte progressive, mais constante, du caractère international de la liaison Bruxelles-Luxembourg. L'exemple le plus emblématique et préjudiciable, à la fois, a été le choix de la SNCF de connecter Bruxelles à Strasbourg – et l'on sait que sur l'aspect européen, c'est essentiel – par Lille, pour « by-passer » la Wallonie au regard du sous-investissement de l'axe Bruxelles-Namur-Luxembourg. C'est un problème et – au-delà des vaines querelles partisans, et j'espère que chacun notera la prudence oratoire – il faut que l'on soit vraiment attentifs à cet enjeu crucial pour le développement de notre Région.

Dernier enjeu, le fret ferroviaire. Il faut rappeler qu'aujourd'hui, tout passe par Anvers, y compris pour le trafic diffus. Pour rappel, ce sont des convois qui, un peu comme le laitier, font le tour de toutes les crèmeries. Ils vont prendre deux wagons dans telle entreprise, trois wagons dans telle autre, deux wagons dans telle autre... C'est inopérant sur le plan financier, c'est une activité qui est en déficit, mais dont la Wallonie et son tissu de PME sont pourtant parmi les premiers à bénéficier.

Si, aujourd'hui, on a pu maintenir la tête hors de l'eau, c'est notamment parce que l'Union européenne intervenait de manière conséquente en subventionnement. Mais ces subsides s'arrêtent au 31 décembre de cette année. Donc, il y a là aussi de grandes interrogations sur la capacité de maintenir un fret ferroviaire diffus pour les entreprises wallonnes. Je ne manquerai pas de prendre une initiative en la matière en partenariat avec mon collègue en charge de l'Économie, M. Marcourt.

Les routes, les autoroutes, les voies hydrauliques, le rail, le RAVeL, les zones d'activité économique pour parfaire l'approche, c'est essentiel et indispensable que

nous investissions de manière plus forte dans l'ensemble de nos zones d'activité économique.

Je rappelle que les zones d'activité économique, c'est 231 parcs d'activité économique en Wallonie. Ce sont 12 000 hectares de zone d'activité économique, ce qui représente 0,7 % seulement du territoire wallon. Or, au plan de secteur, les mêmes zones d'activité économique représentent 1,6 % de l'affectation du sol wallon.

Donc, on voit bien qu'entre les 0,7 % de zones d'activité économique existantes actuellement et le potentiel au plan de secteur de 1,6 %, il y a de la marge de progression. Aujourd'hui, cette avancée est freinée, notamment par la lourdeur des procédures administratives en matière d'aménagement du territoire. C'est inévitablement un sujet sur lequel je travaille avec mon collègue, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, pour permettre qu'à l'occasion du *new* CoDT, nous ayons la possibilité de pouvoir répondre plus adéquatement à cet enjeu. À titre comparatif, notre territoire au plan de secteur correspond à 1,6 % du territoire wallon pour les zones d'activité économique tandis qu'il est de 2,8 % en Flandre. C'est quasi le double. Je pense que là aussi, c'est un élément qui mérite réflexion.

Ces zones d'activité économique, c'est 147 900 emplois directs à l'heure actuelle. Quasi 150 000 emplois sur nos zones d'activité économique, et ce sont plus de 6 300 entreprises qui y sont hébergées. Je pense que ces seuls chiffres plaident pour un investissement important de la Wallonie dans ses zones d'activité économique.

L'enjeu, quel est-il ? C'est notamment de pouvoir plus adéquatement rencontrer les besoins des entreprises en matière d'offres foncières. Il faudra donc accélérer les procédures au niveau de la conversion des terrains. Il y a là aussi la volonté de restaurer – c'est quelque chose dont je discute avec mon collègue, M. Di Antonio – les procédures couplées d'aménagement du territoire et de reconnaissance des zones pour être dans une démarche à la fois de simplification et de plus large rapidité.

C'est aussi revoir les procédures de révision du plan de secteur pour qu'elles soient moins lourdes ; permettre aussi de conforter la Wallonie comme terre d'accueil des entreprises par la création de 200 hectares chaque année. Cela ne pourra pas se faire si l'on n'assouplit pas les procédures d'aménagement du territoire. C'est aussi veiller à ce que le plan prioritaire ZAE *bis* puisse lui-même poursuivre ses effets.

C'est aussi investir dans l'équipement, en étant beaucoup plus moderne. Mon souhait est notamment de pouvoir, à terme – mais cela ne sera pas en 2015 – venir avec une modification du décret sur les zonings, pour pouvoir prendre en compte une série d'éléments de

simplification. Pourquoi ne pas imposer la fibre optique dans toutes les nouvelles zones d'activité économique de plus de cinq hectares ? Avoir également une réflexion sur les taux de subventionnement, avoir une réflexion sur la « viabilisation » de certains zonings par des formules de type PPP, par exemple, ou des sociétés d'économie mixte. Pourquoi ne pas aussi permettre la création de zones d'activité d'économie sociale ? On sait aussi qu'il y a une valeur ajoutée en cette matière. Il faut probablement se pencher sur la problématique des décrets Sols pour veiller vraiment à libérer plus vite, et mieux, les différents terrains.

À la suite de la diapositive de vision que je vous ai proposée, je disais qu'il convenait que les routes soient plus modernes, performantes, mais aussi plus sûres. La question de la sécurité routière est effectivement un enjeu crucial. Je vous ai indiqué que, selon l'OMS, à partir de l'année prochaine, statistiquement, on considérera que les accidents de la route, dans les pays développés, sont l'une des premières causes de mortalité dans le monde pour tous les enfants de cinq ans et plus.

Je pense que cela doit nous interpeller. C'est dire qu'il y a certes un problème d'infrastructures, même si je rappelle que les accidents routiers liés à des défauts d'infrastructures ne représentent qu'une portion congrue de 3 ou 4 % des causes. Il y a aussi un problème de comportement. L'ambition de la Déclaration politique régionale et de ce Gouvernement, à la suite d'ailleurs de l'appel européen, c'est de diminuer par deux, d'ici 2020, le nombre de tués sur la route en Wallonie.

Les moyens pour ce faire sont simples. Non seulement ils sont simples, mais ils sont surtout accrus du fait de la sixième réforme de l'État. C'est agir – là dessus, il n'y aura rien de neuf – sur trois enjeux : la sensibilisation, la prévention et la répression. La sensibilisation incontestablement au cœur des écoles. Il y a des enjeux importants, y compris dans le processus de formation. Vous savez que pour l'octroi du permis de conduire, c'est la Wallonie qui est désormais en charge du volet formation. La prévention avec une réflexion plus largement partagée dans les projets de réflexion de voiries ou d'aménagement routier autour de la sécurité. Les enjeux et les obstacles latéraux, souvenons-nous qu'à certains endroits, il est parfois demandé que l'on coupe les arbres en bordure pour réduire les décès, et cetera. Il faut arriver à une réflexion plus large et vaste. Je pense aussi aux troisièmes glissières de sécurité pour les motards. Et un enjeu de répression – parce que là aussi, il y a matière à intervenir – avec un renforcement des contrôles et un développement des radars, sachant, comme je l'ai dit depuis le début de mon mandat, que la volonté à travers les radars n'est pas d'aller pomper dans la poche des concitoyens, puisque nous avons systématiquement en Wallonie adopté une approche visant à informer de la présence de radars. Cela montre bien que l'objectif est vraiment, à travers cet outil, a priori répressif, de surtout faire de la prévention.

Ce sont les trois moyens. Les outils pour y parvenir, c'est la nouvelle Agence wallonne de sécurité routière qui a été portée sur les fonds baptismaux, il y a quelques mois, et qui reprendra, au 1er janvier prochain, certaines compétences de l'IBSR, y compris en matière de signalisation et les campagnes de prévention le long du réseau structurant. C'est évidemment le SPW, la DGO1, la DGO2, la SOFICO qui, elle-même, intervient et enfin, les partenaires publics et privés derrière lesquels nous retrouvons aussi les acteurs associatifs qui continuent eux-mêmes à faire un grand travail de sensibilisation et de formation. Je pourrais parler de Fédémot ou de bien d'autres associations avec lesquelles nous travaillons. Voilà pour le volet transversal et global de la réflexion et de l'ambition wallonne en matière d'infrastructures.

À côté de cela, il y a un autre levier de développement humain et économique – j'insiste aussi là-dessus – c'est le patrimoine. Pour rappel, de l'aveu même de la Confédération Construction wallonne, qui appelle à la création d'un plan Emploi-Patrimoine – appel auquel j'ai déjà répondu favorablement et sur lequel nous allons travailler en 2015 – de tous les secteurs de la construction, le patrimoine est le créneau le plus dense en création d'emplois directs et indirects.

Mais cela ne peut être le cas que si, et seulement si, on veille aussi à une réflexion qui permette de tordre le cou au dumping social pour davantage valoriser les entreprises de Wallonie et les artisans locaux. C'est pour cela que dans la phrase que je me suis autorisé à rédiger pour donner la tonalité de ma vision en la matière, le mot « locaux » à la fin est tout sauf anodin. L'idée est vraiment d'inscrire davantage la Wallonie dans cette volonté de préservation et de valorisation de ses monuments, de ses sites qui ont une valeur ajoutée patrimoniale à des fins certes culturelles. Le patrimoine, c'est notre identité, c'est l'histoire, le développement humain, mais c'est aussi un vecteur de création d'emplois que l'on aurait tort de négliger.

Les enjeux, pour 2015, en cette matière sont de quatre types.

L'accouchement du Code du patrimoine. L'objectif n'est pas de créer un brol de plus, mais d'avoir une législation propre et beaucoup plus lisible pour les acteurs de terrain en matière de patrimoine. Singulièrement s'agissant des enjeux de certificats de patrimoine où c'est souvent une lourdeur, une contrainte, un élément repoussoir, alors même que la valeur ajoutée de ce certificat doit pouvoir aussi être réhabilitée. Peu me chaut qu'il s'agisse d'un code spécifique ou d'un livre complémentaire au CoDT sur lequel il viendrait se greffer, ce qui m'intéresse c'est d'avoir une réflexion en la matière avec une volonté absolue de simplification des procédures, notamment en permettant de coupler davantage le permis d'urbanisme et le certificat de patrimoine.

Le plan Emploi-Patrimoine, en écho à l'appel de la Confédération Construction wallonne, sur lequel nous travaillons déjà, la volonté est aussi d'avoir une démarche beaucoup plus rigoureuse et pluriannuelle de restauration et de priorisation des sites ou monuments à devoir rénover auxquels attribuer des subventions publiques.

En la matière, et c'est évoqué un peu plus bas, il y a un impératif de requalification du patrimoine à opérer. On a du bois mort, des obsolescences, des biens classés il y a 60 ans, qui se sont dénaturés au fil du temps, qui ont fait l'objet eux-mêmes de travaux de rénovation qui ont dénaturé ces biens, des biens qui sont même parfois encore à l'inventaire du patrimoine wallon, alors qu'objectivement il n'y a plus de raison – si ce n'est de contrarier les procédures administratives lorsqu'il y a notamment un projet de requalification. C'est un vaste chantier sur lequel nous travaillons aussi, pour être certains que les subventions wallonnes, à l'heure de la raréfaction des moyens budgétaires, soient bel et bien octroyées sur des monuments et des sites qui ont une vraie valeur ajoutée patrimoniale, et pas sur des reliquats d'il y a 50 ou 60 ans qui n'ont pas été préservés. Évidemment, ce qui a plus de 50 ou 60 ans et qui a été préservé doit être considéré valablement.

Et puis, la dimension patrimoine-culture qui me vaudra le plaisir d'avoir une interaction forte avec la ministre de la Culture pour pouvoir alors formaliser cette coopération triangulaire entre patrimoine, culture et emploi, y compris le tourisme d'ailleurs. Autre élément qui n'est pas ici, mais auquel il faut que nous réfléchissions, c'est la capacité d'être beaucoup plus créatifs pour amplifier les collaborations issues du mécénat. Il y a une série de familles qui sont partie prenante pour l'intervention financière dans le patrimoine et qui cherchent peut-être la modalité pour les valoriser. À l'époque des négociations de la Suédoise, j'avais adressé au Premier ministre putatif un courrier sollicitant que, dans le cadre des réflexions sur le programme fédéral, on puisse intégrer un dispositif de type *tax shelter* pour le patrimoine.

Je n'ai pas eu de réponse, mais j'espère que chacun et chacune, avec nos relais respectifs, nous pourrons essayer de faire avancer ce dossier, parce que c'est une manière opportune de pouvoir aussi mobiliser, dans la préservation d'éléments qui façonnent notre identité et notre patrimoine, en levant des moyens financiers importants.

Grande approche infrastructurelle, approche patrimoniale, nous voici, maintenant, sur le deuxième pôle des compétences qui m'ont été attribuées, celui de l'action sociale et de la santé.

Incontestablement, et c'est singulièrement rappelé en période de crise, c'est clair que les enjeux de solidarité et de cohésion sociale sont plus que jamais d'actualité. Mon souhait, pour pouvoir traduire en une phrase ma

vision sur ce pôle social-santé, c'est de permettre une plus grande inclusion sociale de chacun, en déployant un système de couverture sociale adéquat et solidaire – on voit derrière cette phrase aussi l'enjeu du futur OIP avec les allocations familiales, les soins de santé, les personnes âgées et les personnes handicapées – en veillant à une meilleure prise en charge des défis de santé et de l'allongement de la vie – puisque l'on sait que c'est incontestablement le rendez-vous auquel nous allons tous être conviés, mais qu'il ne faut pas louer – le tout dans une optique de responsabilisation pour privilégier l'accompagnement social qui est émancipateur et pas l'assistance sociale. L'accompagnement social, oui, l'assistanat, non. Dans la diversité du vécu de chacun, que nous soyons une famille monoparentale, que nous ayons une orientation sexuelle différente, que nous soyons personne étrangère, que nous soyons personne handicapée, ces enjeux m'apparaissent impératifs et marqués au sceau du respect.

Les lignes de force pour y venir, c'est très clairement la volonté de privilégier l'accompagnement et de respecter aussi les différentes personnes et les acteurs qui sont les partenaires de la dynamique de cohésion sociale. Cette dernière n'est pas quelque chose qui se réussit seul et encore moins qui se décrète unilatéralement. C'est quelque chose qui met en scène probablement la matière première la plus difficile, à savoir l'humain. C'est assez compliqué de circonscrire à travers des textes – qu'ils soient décrétaux ou que ce soient des circulaires ou des arrêtés – la diversité du vécu de chacun, en estimant alors que chacun doit rentrer dans une boîte prédéterminée. Mais c'est un beau défi et, en tout cas, c'est celui que nous devons réussir. Marqué au sceau du respect : le respect des acteurs, des entrepreneurs de terrain, le secteur non marchand associatif, le secteur public, mais je me suis autorisé à dire sans tabou vis-à-vis du secteur commercial. Un propos pour illustrer cette phrase, la question des maisons de repos. On sait aujourd'hui qu'il existe des clés de répartition entre le secteur dit commercial, le secteur privé associatif et le secteur public, mais doit-on se cantonner éternellement à ces clés, dès lors que l'on doit faire l'aveu – qui ne nous plaît probablement pas, mais c'est un constat de réalisme – que les moyens publics ne parviennent pas à suivre pour subventionner les multiples projets portés par le secteur public lui-même ou par le secteur associatif ? Il s'agit de subventions sans lesquelles les projets ne peuvent pas voir le jour et en même temps le secteur commercial est quant à lui en capacité de développer des projets, mais restreint à cause de ces clés. Par contre, on sait que le défi de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées reste croissant et prégnant, indépendamment de toute considération sur la ventilation entre public, associatif et privé.

Il faut de manière responsable s'autoriser à avoir un regard un peu en forme de droit d'inventaire et de surtout voir quel est le meilleur moyen d'activer les

leviers pour offrir les structures d'accueil et d'hébergement, en ayant bien sûr toujours une attention spécifique sur leur accessibilité, c'est essentiel. Mais il est possible de travailler sur l'enjeu de l'accessibilité, y compris avec des partenaires commerciaux, et de ne pas considérer que seule l'accessibilité est garantie quand les projets sont portés par des CPAS ou le secteur associatif. Il y a là matière à débat.

Une cohérence aussi dans l'organisation des soins, singulièrement avec la réforme de l'État qui nous octroie davantage de leviers, la palette plus complète sur la première ligne de soins. Les choses doivent mieux s'organiser, s'articuler autour du médecin généraliste et du dispositif de soins directs. Pour avoir rencontré déjà les représentants des différentes professions libérales, ils se disent partie prenante à être dans un dispositif, dans un maillage plus dense au niveau des soins, pour peu qu'ils soient considérés comme des acteurs à côté du médecin et pas systématiquement en dessous de celui-ci. Il y a là aussi un travail à réaliser.

S'agissant des médecins, et plus largement des professions libérales, j'y reviendrai tout à l'heure, on est tous confrontés à un dramatique constat, celui du trop faible nombre de professions libérales médicales, singulièrement de médecins, dans les zones moins densément peuplées, en zone rurale. Même si l'on a maintenant Impulseo qui est pleinement dans nos leviers, force est de constater que l'enjeu financier n'est plus le seul élément qui permette ou pas de favoriser l'installation en zone rurale. De jeunes médecins me disent régulièrement : « C'est très bien, on est contents d'avoir 20 000 ou 30 000 euros à taux zéro. On est contents d'avoir une aide administrative, si l'on se regroupe. Mais vous oubliez que pour bénéficier de tout cela, il faut que l'on soit, en zone rurale, et si c'est le cas, on est les seuls à se taper toutes les gardes ». Donc, conclusion, ils n'y vont pas.

Donc, il y a un enjeu qualitatif d'aménagement de la vie et du temps de travail de ces professions libérales qui doit aussi être pris en compte si l'on veut réussir ce pari de la localisation.

Je n'ai pas de tabou. Certains m'ont dit : « Vous savez, dans certains pays – je ne sais plus si c'est la Suède ou la Norvège, je pense que c'est peut-être bien la Suède, il faudrait que je vérifie – il y a l'obligation – non, c'est la Norvège, Oslo, la capitale – dès lors que vous êtes diplômé d'aller vous installer cinq ans dans les zones identifiées par le Gouvernement, comme étant moins densément peuplées, avant de pouvoir, si vous le souhaitez, vous installer pour des prestations médicales à Oslo, à la capitale ».

Ce qui se passe en général, c'est que la moitié des médecins restent finalement dans ces zones parce qu'ils y rencontrent leur dulcinée, ils y fondent une famille, ils ont trouvé un environnement qui leur plaisait. Donc,

quelque part, cette contrainte géographique a permis un meilleur maillage sur le territoire.

Je ne dis pas que c'est la panacée, que c'est vers cela que l'on doit tendre, mais je pense que, aujourd'hui, face au constat auquel nous sommes confrontés, on doit s'autoriser une réflexion, un échange sans tabou, dans ce domaine, comme dans d'autres.

Je souhaite aussi, à travers la politique d'action sociale et de santé que je souhaite mener, avec le Gouvernement – et c'est pour cela que je l'ai mis en premier lieu – accorder une attention particulière à la situation des familles monoparentales. Aucun jugement là-dedans, je serais d'ailleurs bien mal placé pour en faire, mais force est de constater qu'aujourd'hui, l'essentiel des ménages seul avec enfant sont des femmes et 50 % des femmes seules avec enfant sont en dessous du seuil de pauvreté. Cela, c'est tout de même interpellant. On a une législation qui n'a pas suivi le rythme d'évolution des couples et de leur séparation. C'est singulièrement vrai quand on voit en allocations familiales, que l'on reste toujours dans un régime avec le rang de l'enfant. Quand vous avez eu deux enfants ou trois, le cas échéant, parfois de pères différents, que vous vous remettez en ménage avec quelqu'un qui lui-même a deux enfants, quel est celui qui finalement peut bénéficier du rang 1 ? On pourrait dire que c'est Joseph plutôt que Louis. Oui, mais en dégradant Louis, la maman qui, elle, considérait que c'était l'enfant de rang 1 se trouve alors préjudiciée parce que son ex-conjoint s'est remis en couple. Bref, il y a vraiment quelque chose qui est obsolète, qui doit être revu. C'est vrai en allocations familiales, comme c'est vrai probablement dans d'autres secteurs.

Prenez celui du logement public. Aujourd'hui, vous le savez, nombre d'entre vous sont mandataires locaux, quand vous voulez accueillir, en garde alternée, vos enfants dans un logement public, vous devez singulièrement, s'ils ont plus de 12 ans, et a fortiori s'ils sont de sexes différents, avoir autant de chambres qu'il n'y a d'enfants. Donc, une maman qui est la plupart du temps seule et qui n'a ses enfants qu'une semaine sur deux, est contrainte, par la force des choses, à être dans la liste d'attente des logements trois chambres ou quatre chambres, qui sont les plus rares dans le portefeuille de logements disponibles. Donc, il y a aussi un préjudice qui est porté.

Je ne suis pas en train de dire qu'il faut voir au rabais les normes d'accueil, parce que les enfants ont aussi le droit d'avoir leur chambre et d'être accueillis correctement, mais il faut trouver un juste point d'équilibre.

Mon souhait, c'est en tout cas une étude que j'ai demandé à mon cabinet d'impulser, c'est de faire un toilettage, un *screening* de toute la législation wallonne – tant mieux si l'on sait la faire au niveau fédéral aussi – pour voir s'il ne reste pas des dispositifs qui soient des

contrariétés ou des freins à l'épanouissement et au droit des familles monoparentales. On sait qu'il y a des avancées importantes à avoir en termes aussi de droits des femmes et d'égalité des chances, de l'orientation sexuelle librement vécue de chacun, du droit des personnes handicapées et de l'accueil aussi des personnes étrangères, des gens du voyage, des Roms et compagnie.

Cela, ce sont quelques lignes de force.

Je continue sur les lignes de force.

Je suis désolé d'être long, mais rares sont les occasions d'avoir une stratégie et l'exposer ensemble, pour comprendre aussi les choix budgétaires qui sont faits après.

Toujours au niveau des lignes de force, l'accompagnement du vieillissement de la population. On le sait, la maison de repos qui a été historiquement la voie habituelle, traditionnelle d'accueil des personnes âgées, ne l'est certainement plus aujourd'hui. Heureusement, il y a eu une évolution qualitative des maisons de repos qui, aujourd'hui, ne sont plus les mouroirs d'il y a 20 ans, parce que l'on y développe des projets pédagogiques. On doit être attentifs à deux enjeux.

Un, la diversité des prises en charge. La maison de repos et la maison de repos et de soins restent une réponse, mais cela ne peut plus être la seule réponse. On a des résidences services qui se développent. On a inauguré, il y a quelque temps, la première résidence services sociale de Wallonie, où là, je pense que l'on a fait vraiment preuve d'innovation. C'est un modèle dans lequel je souhaite vraiment m'inscrire et travailler avec M. Furlan, là-dessus.

En deux mots, pour ceux qui ne connaissent pas le concept de la résidence services sociale – ce n'est pas pour faire un cocorico, il s'avère que c'est à Namur qu'elle a vu le jour – nous avons veillé à mettre un « transparti ». Vous connaissez la configuration politique de Namur et c'est la formation politique de l'opposition qui préside la société de logement, qui a accepté d'être partenaires. Donc, on a vraiment transcendé les clivages pour faire en sorte que le CPAS et une société de logement public se mettent ensemble pour financer une résidence services, dont les deux tiers des logements doivent obligatoirement être réservés aux personnes vieillissantes du Foyer jambois, donc de la société de logement public. Effectivement, dans les sociétés logements publics, il y a aussi des personnes âgées, mais qui n'ont pas la capacité financière alors qu'elles en auraient besoin d'aller dans une résidence services normale. Ce n'est pas parce que l'on vient d'une famille de ménage ou de famille aux ressources moindres que l'on n'a pas droit aussi à la dignité dans les derniers moments de sa vie, certainement a fortiori, si

l'on jouit d'un degré d'autonomie qui reste encore intéressant.

Donc, ce qui a été formidable d'ailleurs là-dedans, c'est que, sur le territoire namurois, il y a trois sociétés de logement public. Il y en a une seule qui a participé au montage financier, mais qui a accepté que les logements de résidence services sociale dévolus aux personnes venant des sociétés de logement public puissent venir des trois sociétés de logement, alors que les autres n'avaient pas contribué financièrement.

Ce sont des modèles créatifs qui ne sont pas des résidences services sociales parce qu'il y aurait au rabais une moindre prestation qualitative, simplement parce qu'il y a un schéma financier différent. Cela, je trouve que c'est aussi une voie que l'on doit explorer plus largement sur le territoire wallon. Les centres de jour évidemment, l'accueil de jour. Bref, on doit pouvoir diversifier les modes d'accueil. Cela, c'est le premier volet.

Le deuxième, c'est clair, c'est le maintien à domicile. Des études avaient évoqué que jusqu'à 20 % de personnes qui, aujourd'hui, sont hébergées en maisons de repos disposent d'un degré d'autonomie qui aurait été suffisant pour leur permettre de rester chez elles si, bien entendu, elles disposaient d'un maillage de prestations d'aides et de soins à domicile important. Cela, c'est essentiel à développer, certainement aussi pour les milieux ruraux.

Je tiens d'ailleurs à profiter de l'occasion pour vous livrer un petit scoop. Ma porte-parole me tirera l'oreille parce qu'elle me dira : « Oh, il ne fallait pas le dire maintenant. Il fallait le laisser pour les journalistes ». Je le dis d'abord à l'attention des parlementaires.

On a – et on le sait tous – une épée de Damoclès avec la date du 1er janvier 2015 pour la mise aux normes des maisons de repos. On sait tous, dans nos communes, que c'est une date qui ne peut pas être tenue à moyens financiers constants, puisque l'on a énormément de dossiers portés par les CPAS ou du secteur associatif qui sont en attente de subvention. Donc, j'ai donné instruction à mon administration de déplacer au 1er janvier 2018, pour ce qui concerne les maisons de repos, le délai de mise aux normes. Trois ans pour avoir un petit peu de rabiots, mais pas plus que trois ans non plus, parce qu'il ne fallait pas finalement décourager ou ne pas récompenser celles et ceux qui avaient fait les démarches de mise aux normes. Ce déplacement de la date au 1er janvier 2018 n'aurait pas de valeur ajoutée, si l'on prenait la mesure de manière isolée.

Si c'est de toute manière pour se retrouver, fin décembre 2017, en devant faire le même constat, à savoir que, à moyens constants, on ne parvient tout de même pas à permettre la reconversion d'une série de maisons de repos, on aura juste décalé dans le temps de

trois ans le constat. Mon souhait est de profiter de l'année 2015 pour pouvoir, en concertation, revoir les normes et assouplir une série d'entre elles. On connaît tous des exemples caricaturaux – c'est par facilité que je le prendrais – où finalement il y a des travaux qui doivent s'envisager parce qu'il manque un mètre carré.

Objectivement, y a-t-il péril en la demeure sur la qualité de l'accueil quand il y a un mètre carré qui fait défaut ? Il y a probablement d'autres normes qui doivent pouvoir être assouplies pour avoir non pas des normes couperets, mais davantage des échelles entre ceci et cela. Il y a une concertation qui se fera donc pour essayer d'amplifier la capacité, des opérateurs publics et associatifs, de répondre aux besoins et ne pas accentuer la part belle, que ne sait assumer seul, que le secteur commercial.

En termes de gouvernance, il est clair que le futur OIP constituera un enjeu majeur pour pouvoir avoir une gouvernance la plus opportune et adéquate possible, s'agissant des matières de la cohésion sociale et de la santé.

Mon souhait pour le futur OIP, c'est bel et bien d'avoir une gestion de type paritaire. S'inspirant de ce qu'il se fait, par exemple, du côté de l'INAMI pour le secteur de la Santé. Je le disais tout à l'heure, que l'on soit autonomes, oui, mais que l'on soit aussi responsables.

Je ne pense pas qu'il soit souhaitable, en tout cas, ce n'est pas ma posture, d'avoir des ministres eunuques, juste bons à développer une enveloppe, à l'octroyer à un organe, sans avoir plus aucune capacité d'actions, mais par contre, devant chaque semaine répondre aux questions au Parlement sur les actes qu'ils ne posent pas.

J'assume ce que je décide, mais que chacun assume ce qu'il décide. Je pense que ce modèle de responsabilisation accrue par une démarche paritaire, qui serait, à tout le moins, tripartite – c'est-à-dire, patronat, syndicat, gouvernement – m'apparaît être une démarche souhaitable. Et ce, avec une clarification des responsabilités et des rôles de chacun, le Gouvernement, à travers son ministre, devant conserver les prérogatives régaliennes, la définition du cadre des impulsions et des objectifs. Ensuite, dans le futur OIP, le conseil général aura une vocation très transversale pour garantir le fonctionnement de la dynamique et ensuite, selon les branches, que les comités de gestion puissent, aussi, eux-mêmes, agir avec une volonté transversale.

C'est important d'avoir ce dialogue social qui se fait dans une démarche tripartite, en y impliquant aussi les acteurs, les prestataires et les usagers.

Ce qui est important, c'est d'être bien conscients de l'ampleur du transfert. On parle de plusieurs milliards d'euros qui seront opérés, que nous allons devoir assumer. Vous le verrez dans les choix budgétaires qui

ont été posés, le souhait n'est pas de jouer au Zorro, dès le 1er janvier prochain, c'est de permettre aux secteurs concernés, de pouvoir, eux-mêmes, atterrir et savoir quelle sera la transition. Dans les montants qui ont été dévolus aux différents articles budgétaires, il y a de manière volontaire, une posture de prudence, au début, pour l'accueil de ces compétences. D'autant qu'il y a parfois, ci et là une série de choses qui doivent encore être clarifiées entre le Fédéral et la Région. Que l'on puisse alors se donner le temps, en 2015, de poser une réflexion avec les différents acteurs et de voir comment faire évoluer le système, les prochaines années, de manière à ce que les réponses soient plus ciblées, plus adéquates, plus efficaces.

Je pense que c'est important. N'attendez pas non plus la révolution dès les premiers articles budgétaires. Ici, je trace une perspective de long terme. S'agissant toujours de ce futur OIP, l'objectif premier – j'aurais dû le mettre d'ailleurs, en premier lieu – c'est d'abord et avant tout, d'assurer la continuité des services à la population. Personne n'accepterait de constater que par négligence, dans l'organisation et la préparation de la Wallonie, les familles n'aient pas leurs allocations familiales sur leur compte, un mois, deux mois, trois mois durant. Personne n'accepterait ni ne comprendrait cela. On ne peut pas se le permettre. Cela mettrait en difficulté bien trop de familles. Il y a un travail de Titan à réaliser en amont, en respectant la place de chacun, le rôle de chacun, en garantissant une vraie cogestion avec les partenaires de ce que sera la politique qui s'esquissera, avec vraiment cet enjeu de solidarité interpersonnel entre tous les citoyens, en privilégiant, là, où c'est nécessaire, la démarche assurantielle plutôt que celle d'assistance.

Je tiens à préciser pour ce qui concerne les travaux sur l'architecture de ce futur OIP, j'ai déjà été questionné en Commission sur le sujet. Qu'en est-il du calendrier ? Mon souhait est de venir au premier semestre, je vais même risquer à dire au printemps, avec un *package* à tripe contenu.

Le premier. Ce serait le décret instituant à proprement parlé l'OIP.

Le deuxième volet du package. Ce serait les arrêtés d'exécution. Je n'ai pas envie – et je le dis sans animosité aucune vis-à-vis de quiconque – d'un syndrome CoDT ou en venant exclusivement avec le décret sans les arrêtés, cela laisse place à tous les fantasmes. Ce serait probablement plus facile pour le ministre de toujours dire, dès qu'il y a une question difficile ou problématique ou que l'on n'avait pas envisagée, ce sera réglé par arrêté. Mais je pense que si l'on veut permettre, à l'ensemble de ces acteurs, de savoir clairement sur quel pied ils dansent et vers où l'on va, il faut aussi que les arrêtés puissent être connus et lus, en perspective au décret constitutif de l'OIP.

Troisième élément de ce package. C'est la révision de la fonction consultative. J'avais probablement négligé ou sous-estimé la galaxie d'organes consultatifs en matière d'action sociale. Finalement, de l'aveu même des acteurs contactés, il y a matière à rationalisation, puisque le mieux étant l'ennemi du bien, il y a tellement d'organes, que l'on ne sait plus lesquels consulter, ni quelle est leur valeur.

Je préfère avoir une fonction consultative revisitée, mais avec peut-être des avis renforcés, et donc une participation plus importante dans le processus décisionnel. Cela fait partie de l'architecture.

Je préciserais pour l'épure générale, que M. le Ministre du Budget, M. Lacroix, a lui aussi – je l'ai dit avant qu'il ne s'en aille – des éléments de responsabilité. Nous avons veillé du côté de mes départements à avoir les moyens nécessaires, notamment sur le plan informatique pour développer – vous imaginez bien que le transfert des applications informatiques fédérales vers la Région nécessitera un travail d'orfèvre. Deux millions d'euros au minimum – je ne sais plus le chiffre exact, je sais que c'est au minimum 2 millions – ont été prévus au budget du Ministre Lacroix, pour pouvoir aussi financer les travaux destinés à accueillir les fonctionnaires dans le futur bâtiment.

Je ne doute pas que c'est un suivi qui se fera aussi à temps et à heure et de manière synergique entre nous.

Dernier élément s'agissant de cet OIP. L'objectif durant 2015 est de faire un monitoring serré des dépenses. Puisque l'on va recevoir des compétences nouvelles, des sommes considérables, il faut aussi faire un suivi pour éviter les déperditions d'énergies et d'argent. On le fera durant l'année 2015. On mettra une commission ad hoc en place avec les administrations concernées pour avoir une vraie *task force* de monitoring. Nous réfléchissons aussi aux formes alternatives d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées ou en perte d'autonomie. Je vais y revenir un peu plus tard. Il y a d'ailleurs des programmes de financement qui sont prévus expressément concernant l'accueil et l'hébergement des personnes handicapées, notamment.

La première ligne de soins, là aussi, compétences transférées. Vous comprenez mieux pourquoi le titre de mon exposé sur l'ajustement était « Préparer la régionalisation ». Ce budget est vraiment un budget charnière pour la Wallonie. Là, j'ai déjà eu l'occasion d'en les diapositives précédentes d'évoquer les enjeux liés à la première ligne.

Les trajets de soins doivent davantage être pris en compte, pour qu'il puisse y avoir une pratique plus harmonisée, plus efficiente qui permettra un double gain en bien-être pour le patient, d'abord et avant tout, et en économie aussi pour les budgets de soins de santé, c'est à évoquer. Ces budgets-là, vous le verrez dans le détail

des tableaux, ont été préservés de toute économie dans le cadre du transfert de compétences et de la raclette à laquelle nous avons dû être liés.

Toujours en matière de soins de santé, quelques priorités complémentaires.

La réflexion sur la réforme du paysage hospitalier. Cela, c'est inévitable. Certains ont déjà pris les devants, ces dernières années. Je pense que nous ne pourrons plus faire l'économie, et j'en suis même convaincu, d'une réforme de ce paysage hospitalier, lorsque l'on sait que la moitié de nos hôpitaux, aujourd'hui, en Wallonie, sont financièrement dans le rouge – je ne parle pas politiquement. Ce qui est important, c'est de pouvoir veiller à utiliser au mieux, sur l'ensemble du territoire, les leviers mis à notre disposition. Un peu, à l'instar de la réforme qui s'est faite en matière de bassins scolaires, où, à un moment donné, tout le monde, par bon sens, s'est dit qu'au-delà des réseaux, on ne pouvait plus avoir dans le même coin, trois fois la même option, avec trois pelés et deux tondus qui étaient présents.

Cette réflexion, on devra l'avoir à un double étage. D'abord, au niveau des bassins de vie, et d'autre part au niveau des réseaux de soins.

Au niveau des bassins de vie, c'est là que la prise en charge de l'urgence et des soins de base doit pouvoir s'opérationnaliser, et puis, vient, ensuite, le réseau de soins et la collaboration qui existe entre les infrastructures hospitalières, où là, nous sommes moins dans l'urgence, on est moins à chaud, on est dans le traitement, dans les examens thérapeutiques, qui peut se faire éventuellement par des structures un peu plus éloignées de son domicile, sachant qu'en Wallonie les distances restent toutes relatives. Il y a donc une réflexion à avoir parce que l'on ne pourra pas non plus dans tous les hôpitaux, avoir tous les types d'interventions, tous les équipements. Le Fédéral, lui-même, a fait savoir qu'ils allaient devoir davantage s'inscrire dans une démarche de spécialisation. Donc, nous ne devons pas loupier ce tournant.

En matière de santé mentale, l'un des dossiers sur lequel nous allons aussi travailler, c'est la lutte contre les assuétudes. C'était une matière assumée par le Fédéral qui, désormais, est transférée. Ce sont, notamment, le plan Drogue, le plan Tabac. Ce sont des conventions qui sont passées avec une série d'institutions, qu'il nous faut, là aussi, assumer.

En matière de prévention, là aussi, transfert de compétences, mais pas du Fédéral, mais de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec la nécessité de devoir esquisser un nouveau plan quinquennal. L'idée est de se donner le temps de l'atterrissage pour déterminer le plan quinquennal en concertation avec les acteurs. En ce qui concerne le transport médicosanitaire, la mise en place des décrets, on sait que l'on va devoir revoir la tarification de transport médicosanitaire non

urgente. Il y a, aujourd'hui, des effets pervers générés par le cadre réglementaire existant qu'il faut pouvoir rebaliser. C'est tout l'enjeu du transport des malades du domicile vers la consultation ou bien, entre sites hospitaliers, ou entre une maison de repos et un hôpital, et cetera. Ce n'est pas neutre et cette révision de tarification va devoir s'opérer. Il faut bien se rendre compte que, pour les malades chroniques – ils sont de plus en plus nombreux – tous ces frais de transport grèvent de manière importante leur budget. Cela ajoute une couche de fragilité économique à leur fragilité en termes de santé.

En matière d'action sociale et d'égalité des chances. Depuis le vote du dernier décret *gender mainstreaming*, il y a une série d'actes maintenant qui doivent être posés. Deux retiennent particulièrement mon attention, outre la séance plénière qu'il faudra organiser avec tous les acteurs au Parlement. D'une part, l'élaboration d'un plan wallon *Gender*. À ce sujet, j'ai rencontré une série d'associations de défense des droits des femmes et, aussi, le CWF, pour leur demander, quelles sont, à leur estime, les propositions à suivre pour éviter – ce qui pourtant est le plus simple – que l'on choisisse, nous-mêmes, les mesures à mettre en œuvre en fonction du fait qu'elles ne soient ni coûteuses ni difficiles à mettre en œuvre, alors le gain sera très relatif. J'ai inversé le paradigme, en disant : « Dites-nous ce que vous voudrez mettre en œuvre ? ». J'attends leur contribution ; c'est un enjeu important qui devra être éminemment transversal. D'autre part, le fait d'intégrer, dans toutes les décisions gouvernementales, la dimension du genre. J'ai proposé, il y a peu de temps au Gouvernement, un projet d'arrêté en la matière, pour que tout soit passé au crible sur cette thématique.

Vivre en toute égalité, c'est aussi, à mon estime, avoir une réflexion sur la grande précarité et voir, si oui ou non, on ne devrait pas – pour qu'il y ait une prise en charge plus égale et équitable sur le territoire wallon des personnes en situation de grande souffrance, singulièrement, en période hivernale, les SDF – être dans un schéma où pour les villes de plus de 50 000 habitants, on devrait disposer d'un nombre minimal de capacités d'accueil et d'hébergements, via des abris de nuit ou autre, des personnes.

Deuxième élément, la question de la reconnaissance du centre de remédiation des gens du voyage. Là aussi, l'arrêté devra se préparer. Plus globalement, il devra aussi avoir une réflexion sur l'accueil des gens du voyage sur le territoire.

Dernier élément, l'agrément de l'organisme interprétariat en milieu social, c'est aussi toute la question des traductions pour les personnes d'origine étrangère, le langage des signes, l'interprétariat, etc.

Enfin, la dernière diapositive avant d'aborder les tableaux budgétaires. C'est important que l'on se réserve des moments où l'on peut comme cela brasser des points

de vue et une vision, se soumettre aussi à la critique de cette vision pour voir comment la faire évoluer. Comme cela, cela permet un échange. En ce qui concerne les personnes handicapées, c'est clair, ce sont d'abord des personnes. Elles sont certes handicapées, mais ce sont d'abord des personnes. Je pense que c'est tout sauf anodin de le répéter ; il faut avoir une réflexion – on sait que l'on aura un débat à venir avec l'AWIPH.

Je le répète, la Wallonie aura fait des efforts considérables en recapitalisant à hauteur de 12 millions d'euros pour faire en sorte que le déficit structurel historique soit couvert. Il y a, néanmoins, encore des dérapages budgétaires de plusieurs millions d'euros à couvrir. Cela nécessitera, de la part de l'AWIPH, un plan de gestion comme n'importe quel autre organisme.

Travailler sur le maintien à domicile et sur l'intégration des personnes handicapées et améliorer l'accès aux bâtiments publics. Ce sont trois lignes de force, pas les seules. J'avoue que j'aimerais, durant cette législature – cela ne sera probablement pas mûr pour 2015 – arriver à proposer aussi au Parlement, un décret - je ne sais pas comment formuler adéquatement les choses pour ne pas commettre d'impair - afin de permettre aux personnes handicapées d'avoir recours aussi à des services de prestations affectives, on va les appeler comme cela. Je pense que cela est important. Je vous invite – peut-être que l'on organisera, pourquoi pas une séance là-dessus – à revoir un film extraordinaire, diffusé lors d'EOP Festival, à propos d'une dame qui fait la prestation sexuelle pour personnes handicapées en Australie. Objectivement, il y a une telle humanité derrière cela, je suis ressorti de ce film avec la conviction qu'il fallait avancer à ce sujet, en Wallonie.

Voilà les grandes lignes que je souhaitais balayer avec vous.

Pour poursuivre les réjouissances et en arriver dans le détail des tableaux – c'était important d'avoir ces balises pour aussi comprendre certains actes qui ont été posés – au niveau des recettes, il y a peu de modifications, c'est le seul tableau qui apparaît.

Vous voyez cette mention de 62 millions d'euros au niveau du programme à la DO13, il s'agit du Fonds du péage et des avaries. C'est, en fait, je l'ai rappelé tout à l'heure en répondant à la question de M. Wahl, toujours un montant qui est très fluctuant parce qu'il dépend, à la fois, des subventions européennes et des recettes qui sont vraiment très fluctuantes et, par nature, difficilement prévisibles, par l'administration, puisque ce sont tous les dégâts qui se rapportent au réseau et au domaine public : les accidents, quelqu'un qui attrape un poteau, qui abîme des rambardes, et cetera.

On sait difficilement, à l'entame de l'année, avoir un chiffre précis. On a ajusté le montant, et nous avons, au niveau de l'article 01.13, – nouvel article créé – pour permettre notamment d'accueillir les recettes au-delà de

43 950 000 euros pour les amendes routières, qui seront affectées à la grande caisse.

Souvenez-vous, tout à l'heure, je vous ai parlé en ajustement du Fonds du péage et des avaries pour accueillir les amendes, mais par contre, les infractions au Code de la route, devaient faire l'objet de la création d'un fonds. C'est ce fonds qui est créé, ici, à savoir le Fonds des infractions routières régionales. Pourquoi est-ce je précise ce chiffre de 43 950 000 euros et que dans le tableau apparaît seulement 300 000 euros ? Parce que dans le cadre des discussions que nous avons pu avoir, le chiffre de 43 950 000 euros est l'estimation, qui nous a été communiquée par le Fédéral, de ce que serait la part wallonne du fonds, qui est actuellement géré par le Fédéral.

Maintenant, il y a la régionalisation de cet aspect, nous devrions avoir 43 950 000 euros. Il a été décidé que cette somme serait versée au budget général de la Région wallonne pour faciliter l'épuration globale du budget. Par contre, que tous les montants reçus au-delà de ces 43 950 000 euros, qui sont la part actuelle wallonne, seraient alimentés sur le Fonds des infractions routières ! On a mis 300 000 euros à ce stade, mais on verra, en cours d'année, comment fluctue le montant. On ne sait pas à l'avance savoir de quoi il retourne. Les sommes complémentaires qui seraient collectées viendraient sur cet article, ce qui nous permettrait de mener une série d'actions. J'y reviendrai dans le détail tout à l'heure, notamment en termes de sécurité routière pour compléter le dispositif de radars, aménager les voiries de manière plus sécurisée, mettre davantage de troisièmes glissières pour les motards, et cetera. C'est l'explication de la création de cet article nouveau et de la somme de 300 000 euros qui est mise à titre exploratoire, à ce stade.

S'agissant des dépenses, puisque le tableau précédent concernait les recettes et c'était les seules recettes, voici une vue globale avec ce tableau récapitulatif total. Vous voyez que l'on a un montant, à l'initial, de 4 861 000 000 d'euros en crédits d'engagement et un peu plus que ce montant de 4 872 000 000 d'euros en crédits de liquidation. Ce sont les milliards qui intègrent notamment ceux du transfert des compétences, lié à la réforme de l'État. Le budget que j'assume représente pas loin de 40 % du budget global de la Wallonie en crédits d'engagement et en crédits de liquidation.

C'est un gros montant, quasi 40 %, sachant qu'il y a encore 1,5 milliard d'euros qui va arriver prochainement. C'est notamment celui de l'APA, les aides aux personnes âgées, les infrastructures, et cetera. Cela sera conséquent.

S'agissant du dispositif lié au budget 2015, il y a d'abord une série de modifications techniques. Comme tout à l'heure, c'est du toilettage, c'est essentiellement dire « Le ministre » au lieu de « La ministre ».

L'article 24, évoqué tout à l'heure, est la dimension routes, zonings, voies hydrauliques pour permettre les glissements entre les articles puisque désormais, c'est assumé par un seul et même ministre et plus par deux distincts.

L'article 44, expliqué tout à l'heure, c'est pour permettre notamment l'intervention financière de la Région wallonne dans des initiatives liées à la santé, la famille et le troisième âge, et surtout pour permettre la continuité des expériences pilotes actuellement financées par l'INAMI et qui doivent pouvoir désormais avoir une base légale dans la législation wallonne pour perdurer.

Ensuite, l'article 50 est une modification des recettes affectées au Fonds des études techniques. C'est lié à la sixième réforme de l'État. On prend en compte les recettes issues de tous les paiements imposés par les dispositions législatives réglementaires, notamment sur l'utilisation du réseau routier et autoroutier en matière de transports exceptionnels ou de transports de matières dangereuses. C'est ici que cela va se loger. Même si le Fédéral assume jusqu'au 1er janvier 2015, c'est une compétence qui est officiellement transférée à la Région wallonne depuis le 1er juillet dernier, et donc il faut créer le réceptacle de cette compétence.

Les articles 51 à 66 et 110, c'est la même argumentation que tout à l'heure, on avait eu l'occasion de l'évoquer lors de l'ajustement 2014.

Le dispositif, en son article 115, prévoit la garantie hospitalière à hauteur de 125 millions d'euros. Cela n'a pas changé.

Par contre, pour l'article 116, on adapte le montant des garanties pour les maisons de repos en vue de l'achat, la construction, la rénovation et l'équipement des structures médicosociales. Pour quelles raisons ? C'est ce que la Cour des comptes a soulevé, tout à l'heure, il y a trois modalités pour pouvoir, à un moment donné, réaliser du financement en maisons de repos et maisons de repos et de soins, c'est soit le CRAC qui a été effectivement le plus sexy et dont personne n'a pu résister aux battements de cils. Tout le monde s'est orienté là-bas plutôt que vers ces dispositifs.

C'est l'AB 51.07, c'est-à-dire les interventions pour les maisons de repos du domaine privé et l'AB 63.03, les interventions pour les maisons de repos publiques. Dans l'état actuel des choses, il faut reconnaître que l'attractivité du programme CRAC a été telle qu'il y a eu moins de sollicitations pour ce type de programme, raison pour laquelle on entame l'année 2015 en étant au plus juste pour éviter de démarrer avec du gras que l'on sait être présent. Il vaut mieux le mettre en des endroits où c'est le plus approprié.

Sachant aussi que lorsque l'on additionne les montants CRAC et les deux AB 5.07 et 63.03, on a un

montant total de plus de 18 millions d'euros qui constituent les 60 % d'investissements octroyés par la Wallonie. Vous faites une règle de trois pour savoir que, pour les 40 % restants, la Wallonie ne subventionne pas, mais octroie une garantie. Donc le montant de la garantie s'établit à 12 009 000 euros, précisément, pour cette année 2015.

Pour l'article 144, on vise à adapter les recettes et les dépenses du budget de l'IPW, c'est une obligation décrétales. On la met en œuvre, comme de bons élèves.

Pour l'article 168, on modifie le Conseil wallon de la sécurité routière pour intégrer un représentant de l'Agence wallonne pour la sécurité routière puisque au moment où le conseil a été mis sur pied – je pense par M. Lutgen à l'époque – l'agence n'existait pas encore. C'est un non-sens de ne pas prévoir, maintenant qu'elle existe, un représentant au sein du Conseil wallon de la sécurité routière.

L'article 169, on modifie le siège du conseil en question qui ne sera plus désormais logé, au sein de l'administration wallonne, mais dans ses propres locaux à Namur.

L'article 170 est une modification de la réglementation économique sur les prix. L'idée étant de ne pas solliciter l'avis de la Commission de régulation des prix, lorsqu'il s'agit de devoir fixer des prix dans les établissements d'hébergement pour aînés. Pour une raison simple, c'est une compétence transférée que nous héritons du Fédéral, mais nous avons déjà, en Wallonie, des dispositifs décrets qui prévoient que l'on ne peut pas augmenter de plus de 5 %, par an, les prix. Dès lors, que ce soit cadré et balisé, cela n'a pas d'intérêt de surcroît de demander l'avis d'une Commission de régulation des prix, puisque l'on a déjà un cadre réglementaire en Wallonie. On prévoit, dans ce cas de figure, l'avis de la Commission n'est pas nécessaire.

S'agissant des articles 171 et 174, c'est lié aux transferts de compétences venant de la Fédération Wallonie-Bruxelles où l'on va prolonger le programme quinquennal de promotion de santé 2004-2008. Il est terminé depuis 2008 ; il a donc déjà été prolongé depuis quelque temps. On va le prolonger, à nouveau, pour faire la transition, faire l'évaluation, et revenir avec un nouveau plan en matière de prévention et de promotion de la santé, qui sera un plan 2017-2021. Mais là, il n'a déjà plus de base, on le prolonge, le temps d'atterrir et que le transfert s'opère, et puis on redémarre avec une nouvelle ambition.

Toujours au niveau du tableau des dépenses, concernant les crédits de cabinets, ces derniers sont fixés comme vous le voyez dans le tableau, ce qui représente environ une soixantaine d'équivalents temps plein, conformément aux balises fixées. J'ai, d'ailleurs, au cas où cela était nécessaire, repris cet excellent article de *Vers l'Avenir*, qui identifie les diminutions au

niveau des frais de cabinet. Je suis ravi d'être en dessous de mon prédécesseur aux Célestines, mais aussi, et surtout, du fait que depuis 1999 – et chacun y a contribué – il y ait une diminution manifeste des frais de cabinet. Cela me semblait être la moindre des choses par rapport aux économies globales sollicitées par tous les autres secteurs.

S'agissant de la DGO1, nous arrivons, là, à une dépense en application de la convention avec la SOFICO. L'idée, ici, c'était de pouvoir, comme je le disais, privilégier l'entretien, plutôt que de faire encore une série de nouveaux investissements. Et donc, il y a 7 millions d'euros qui sont glissés des investissements dans le réseau routier vers l'entretien, c'est important. Plus de 6,4 millions d'euros pour des achats et biens de services à la SOFICO afin de lui permettre d'assurer le juste financement de son volet autoroutier et plus de 2,3 millions d'euros qui sont ajoutés aussi à la balise dans le cadre de l'accord lié aux transferts des voiries provinciales. Ce sont donc 589 kilomètres de voiries complémentaires qu'il conviendra donc d'entretenir aussi de manière plus régulière.

Toujours au niveau de la DGO1, pour donner une explication plus fine des glissements opérés entre les différents postes, on a donc 4 millions d'euros en moins au niveau du capital de la SOFICO. Ne pas s'émouvoir du fait que l'on retire ces 4 millions d'euros, c'est logique, je m'en explique tout de suite. Lors du budget 2010, il avait été prévu de recapitaliser la SOFICO à hauteur de 25 millions d'euros, qui se déclinaient en cinq tranches de 5, 5, 6, 5 et 4 millions d'euros et comme cela commençait en 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014, nous arrivons donc, fin de cette année, à la dernière tranche liée à la recapitalisation de la SOFICO et donc s'il y a 4 millions d'euros en moins, c'est simplement logique et le fruit alors de cette décision de 2010.

S'agissant des services divers, on a augmenté d'un million d'euros, histoire de se rapprocher davantage du coût moyen que représente un hiver moyen. On ne sait pas à quoi s'attendre demain. On a déjà vu qu'il y avait des couches de verglas qui apparaissaient subrepticement, mais en tout cas, on a veillé à disposer des moyens qui permettront d'intervenir le plus adéquatement possible et le plus rapidement possible.

Les indemnités diverses à des tiers qui découlent de l'engagement de la responsabilité de la Région, en gros, on augmente d'un million d'euros, suite à ce que l'on a constaté antérieurement. C'est ce que la Région doit payer suite aux dégâts de jantes dans les nids de poules ou les contestations qui sont formulées par des particuliers sur l'état du réseau, et pour lesquelles il y a une transaction qui s'établit.

On glisse aussi 2 millions d'euros des investissements vers l'entretien et la réhabilitation d'ouvrages d'art. Là aussi, comme je le disais tout à

l'heure, c'est une vision d'intérêt général pour le réseau wallon. On entretient plutôt que de couper des rubans par de nouveaux projets. Mais je rappelle que cela n'empêchera pas de disposer d'un levier d'investissement majeur aussi, pour de nouveaux travaux de réfection et de projets.

Concernant les cofinancements européens, là aussi, dans le cadre des discussions que nous avons pu mener en conclave, j'ai obtenu des moyens complémentaires en crédits d'engagement et de liquidation. Certains devront arriver d'ailleurs au départ de la DO32 pour apurer l'encours. Cela sera fait au niveau de l'ajustement, je le dis à l'attention de la Cour des comptes, qui ne doit d'ailleurs pas s'en émouvoir, cela viendra en cours de route : 21 millions d'euros au total seront donc là présents au moment de l'ajustement.

S'agissant de la DGO2, je viendrai un peu plus dans le détail après, mais en gros, vous le voyez au niveau du programme 14.03 : 354 000 euros. C'est, en fait, un montant identifié en accord avec la convention de la SNCB notamment qui concerne le P+R de Louvain-la-Neuve. On n'a pas remis de montant lié au RER, puisqu'il reste une dernière tranche de 9 millions d'euros que l'on devrait payer. Mais nous estimons que, tant que la SNCB n'a pas rempli ses obligations contractuelles, en l'occurrence finir le RER qui était historiquement annoncé comme finalisé en 2014 – puis on a parlé de 2025, et maintenant j'entends parler de 2032 – on ne libérera pas la dernière tranche, alors qu'il n'y a rien de réalisé.

S'agissant, par contre, des programmes 14.11 et 14.12, les explications vous sont données tout de suite avec cette diapositive. On a augmenté de 5 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation pour faire face à la montée en puissance de l'annuité de la SOFICO pour l'écluse d'Yvoz-Ramet. Il y a là un enjeu stratégique qui sera redéployé, un programme d'investissement qui sera réalisé à la demande de la Wallonie par la SOFICO. Là, on met 5 millions d'euros pour permettre à la SOFICO d'y faire face. Il a été prévu aussi 3 775 000 euros en cofinancement européen pour réduire l'encours de la programmation. Vous voyez, comme je le disais tout à l'heure, on continue, même à l'initial 2015, de prévoir des réductions d'encours plutôt que des volants d'action, ce qui pourrait être la tentation toujours première des hommes et des femmes politiques.

Le transfert aussi de politiques de sécurité routière vers la DGO2. Là, c'est un endroit où l'on retrouve aussi un tas de vieux articles budgétaires que l'on toilettera pour 2016. Mais on regroupe en fait l'ensemble des programmes.

Il faut savoir que comme historiquement le génie civil et l'électro dépendaient, à l'époque du MET, de deux directions différentes, cela explique pourquoi cela reste toujours sur des programmes différents. La volonté

ce sera, pour l'année prochaine, de veiller aussi à fusionner ces programmes pour davantage aussi de clarté et pour avoir aussi une capacité d'être à la page par rapport à l'évolution de l'administration, puisque l'on n'est plus dans une structure telle que celle de l'ancien MET, avec des directions différentes.

S'agissant de la DGO4, on est ici sur les questions relatives au patrimoine, on a donc une adaptation de la dotation à la Communauté germanophone. Souvenez-vous, à l'ajustement, je vous ai expliqué que l'on retirait 11 000 euros. Ici, on en ajoute 50 000, donc en crédits d'engagement et crédits de liquidation.

On a fusionné aussi les dotations principales et complémentaires de l'IPW, parce qu'avant, il y avait une dotation en catégorie 5, OIP, et l'autre dans le solde des dépenses primaires, qui était, parfois, laissé tout de même à l'appréciation très large du ministre. Donc, on a souhaité désormais fusionner les deux dotations, comme cela c'est plus clair, c'est plus transparent, c'est plus simple.

On a aussi le refinancement de l'IPW à hauteur de quasi 2 millions d'euros, ce qui devrait lui permettre dès lors de ne plus devoir, comme cela avait été le cas, contracter des emprunts pour préfinancer une série de chantiers, vu le retard de liquidation des paiements qui doivent venir de la DGO4. C'était effectivement un problème qui entraînait une empreinte SEC négative alors que l'IPW n'était pas mauvais élève, au contraire. Mais comme il ne recevait pas à temps et à heure les crédits de la DGO4, il devait, pour ne pas que les chantiers s'arrêtent, lui-même emprunter pour préfinancer. Cela a été réglé de sorte que l'IPW n'ait plus à se trouver dans cette situation.

Et on a prévu, courant de l'année 2015, un groupe de travail ad hoc, permettant de trouver les mécanismes qui résoudraient les difficultés de trésorerie aussi pour l'IPW.

S'agissant de la DGO5, là on est sur les questions santé et sociales, je vais donner l'explication directement par la diapositive suivante qui est plus explicite que le tableau. On a évidemment toute une série de montants en plus et en moins, mais cela n'étonnera personne que ce soit là où la plupart des nouveaux articles sont créés en raison de la réforme de l'État et où le transfert de compétences s'est inscrit sur base des montants communiqués par le Fédéral. Donc là, il n'y a pas de caractère « garcimoresque » ou fantasque de notre côté ; on a veillé à inscrire les chiffres sur base des informations dont nous avons eu connaissance, notamment avec les acteurs du Fédéral ou de la Communauté française. C'est évidemment les 5 millions d'euros transférés vers la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'aide aux justiciables et les espaces rencontres, respectivement aux programmes 17.13 et 17.14. C'est l'intégration des transferts de compétences que j'évoquais pour plus de 3 milliards d'euros. Vous avez le

détail : plus de 2 milliards d'euros pour les allocations familiales, près de 1 milliard pour les maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de jour, centres de courts séjours. Vous voyez : 138 millions d'euros pour l'aide aux personnes âgées ; 21 millions d'euros pour l'aide à la mobilité ; quasi 76 millions d'euros pour les conventions de rééducation fonctionnelle ; près de 30 millions d'euros pour les soins psychiatriques, et cetera. C'est la totalité des dépenses de transfert de la réforme de l'État qui y sont intégrées.

Toujours au niveau de la DGO5, il est question d'une diminution des crédits pour les petits investissements inférieurs à 500 000 euros dans les hôpitaux – c'est ce que l'on a déjà expliqué trois fois aujourd'hui, je ne vais pas y revenir dessus. Comme chacun s'est activé sur le calendrier de construction au Fédéral, qui arrive à son terme, pour essayer de trouver un maximum de projets, et de tirer au maximum dessus, ils ont, a fortiori, concentré leur énergie là-dessus plutôt que sur les petits investissements. En tout état de cause, ce n'est pas plus mal que l'on couple cette réflexion avec celle qui va devoir se faire sur la réforme du paysage hospitalier. Cela n'aurait, en effet, pas de sens d'aller donner 400 000 euros de subsides – je tape « à gaille » – pour refaire une unité de soin dans un hôpital, si c'est pour convenir qu'endéans les deux à trois ans, dans le cadre de la réforme, telle pathologie ne sera plus traitée dans ce pôle-là, mais dans le pôle voisin. Il faut tout de même avoir une réflexion en parallèle, afin de ne pas jeter l'argent par la fenêtre.

Nous avons la dotation complémentaire à l'AWIPH de 6,5 millions d'euros. C'est, là, Monsieur Onkelinx, que vous avez le détail des 12 millions d'euros évoqués tout à l'heure, pour combler leur empreinte SEC négative en 2014 et aussi une dotation complémentaire structurelle de 5,5 millions d'euros, qui est un effort complémentaire du Gouvernement pour veiller à ce qu'il y ait 12 millions d'euros structurels apportés à l'AWIPH. Cent soixante-huit mille euros pour le numéro gratuit des aînés, dont on a parlé tout à l'heure. Il y a, en outre, 250 000 euros pour la poursuite du programme d'appel à projets « Accueil et hébergement » de 5 millions d'euros.

Une petite explication là-dessus. Le Gouvernement a décidé de mobiliser 30 millions d'euros pour répondre aux besoins d'accueil et d'hébergement des personnes handicapées. Ces 30 millions d'euros seront mobilisés par six tranches de 5 millions d'euros. La première tranche de ces 5 millions d'euros, c'était 2014. Or, dans le cadre des dossiers rentrés, suite à l'appel à projets, le temps que ceux-ci soient analysés, retenus, et puis, surtout, que les travaux démarrent, il n'y aura pas besoin de 5 millions d'euros, en 2015, mais 750 000 euros, seraient uniquement nécessaires en crédits de liquidation. C'est la raison pour laquelle cette somme a été prévue, puisque cela n'avait pas de sens de prévoir 5 millions d'euros, alors que l'on sait que tout ne va pas être mobilisé, puisqu'il faut les permis, et cetera. Il y

aura, à chaque fois, 5 millions d'euros en capacité d'octroi qui seront offerts à l'AWIPH, afin qu'elle puisse, dans le cadre de l'appel à projets, attribuer ceux-ci.

Enfin, DGO6, ce sont les zonings. Il y a peu de variations et de modifications. J'ai souhaité prévoir une augmentation de plus d'un million d'euros en crédits de liquidation pour le plan Marshall 1 et mettre à niveau les annuités SOWAFINAL. C'est important, puisque l'on doit continuer à faire ces versements à la SOWAFINAL, afin qu'elle puisse elle-même contracter les emprunts qui sont nécessaires pour investir dans les zones d'activité économique. C'est le montant qui a été sollicité par le ministre de l'Économie, en application des décisions gouvernementales antérieures.

J'espère avoir été aussi complet que possible pour vous permettre d'expliquer un peu le sillon tracé pour les années à venir, et singulièrement pour l'année 2015.

Merci, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, pour votre attention.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre exposé très complet.

La parole est à Mme Tonneau pour les commentaires de la Cour des comptes.

*Observations de la Cour des comptes –
Exposé de Mme Tonneau, Auditrice adjointe
à la Cour des comptes*

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tonneau.

Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - En ce qui concerne le projet de budget 2015, la Cour a formulé des observations en ce qui concerne la division organique 14 : Mobilité et voies hydrauliques et la division organique 17 : Pouvoirs locaux et action sociale et santé.

Ces observations soulignent principalement l'inscription de nouveaux crédits qui permettront de prendre en charge les transferts des compétences.

En ce qui concerne la division organique 14 et plus particulièrement le programme 2 : Actions et coordination des politiques de mobilité, la Cour a constaté la création de deux nouveaux articles de base qui portent sur des subventions en matière de sensibilisation à la sécurité routière, dont les crédits s'élèvent globalement à 360 000 euros en engagements et en liquidation.

En ce qui concerne la division organique 17, et plus particulièrement le programme Santé, la Cour note que les crédits qui sont prévus au programme relatif à la santé augmentent de près 180 %, en passant de 85,7 millions d'euros à 235,7 millions d'euros en

engagements et de 83,4 millions d'euros à 233,9 millions d'euros en liquidation. En fait, le programme Santé s'étoffe de 27 nouveaux articles de base qui sont dotés de crédits à hauteur de 151,8 millions d'euros au total, tant en engagements qu'en liquidation. La moitié de ces crédits est dévolue au financement des conventions de rééducation ou de réadaptation fonctionnelle conclues en Région wallonne. Ces dernières demeurent néanmoins gérées par l'INAMI durant la phase transitoire qui peut s'étendre jusqu'au 31 décembre 2017. Des crédits de près de 45 millions d'euros sont par ailleurs destinés à couvrir une partie du prix d'hébergement des maisons de soins psychiatriques et à financer des initiatives d'habitations protégées. Les réseaux palliatifs et les équipes multidisciplinaires palliatives se voient octroyer des crédits d'un montant de 5,7 millions d'euros.

En ce qui concerne le programme 13 et plus particulièrement l'Action sociale, la Cour constate que les crédits ont été doublés par rapport au budget initial de 2014 et que cette variation est liée aux nouveaux articles de base qui supporteront la mise en œuvre des compétences transférées en matière d'activation par l'emploi.

La Cour relève également que l'AB 33.22 qui s'intitule : « Subventions aux services d'aides et aux justiciables » n'apparaît plus au programme 13, alors qu'au budget initial 2014, les crédits d'engagement y relatifs s'élevaient à 2,4 millions d'euros. Dans le cadre des transferts de compétences, ces crédits devaient être portés au budget de la Communauté française.

Le programme 14 « Familles et troisième âge » affiche une augmentation substantielle de plus de 3 milliards d'euros de crédits par rapport au budget 2014, qui s'explique essentiellement par l'inscription de nouveaux crédits destinés à couvrir la charge des allocations familiales qui ont été transférées aux entités fédérées à l'occasion de la sixième réforme de l'État.

L'article de base 45.05 « Allocations familiales » est alimenté à concurrence de 2,160 milliards d'euros de crédits, tant en engagement qu'en liquidation. Outre la prise en charge du paiement des allocations familiales des enfants et des jeunes de zéro à vingt-quatre ans, ces crédits intègrent également les dépenses de gestion administrative y relatives.

La Cour note que compte tenu des accords pris pour la période transitoire des transferts de compétences, c'est l'Agence fédérale pour les allocations familiales et son réseau de paiement qui restent actuellement chargés contre rémunérations de la gestion et du paiement des prestations familiales jusqu'au 31 décembre 2015 et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019.

Comme précisé dans l'exposé particulier, le coût total des frais de gestion administrative et du paiement

des allocations familiales s'élève à 214,3 millions d'euros pour 2015. La part de la Région wallonne est fixée dans ce cadre approximativement à 70 millions d'euros.

Il y a un nouvel article de base 45.02 qui est alimenté à concurrence de 942,5 millions d'euros qui est destiné à permettre le financement des lits et des places en activité et au paiement des ouvertures programmées de lits de maisons de repos, maisons de repos et de soins, de lits de courts séjours et de places de centres de soins de jour, en Wallonie, ainsi que le paiement de certaines primes au personnel.

La Cour relève qu'une allocation de base n'apparaît plus au programme 14. Il s'agit de l'allocation 33.02 « Subventions, espaces rencontres » et qui dans le cadre des transferts des compétences, ces crédits devraient être portés au budget de la Communauté française.

Je terminerais par le programme 15, qui concerne les personnes handicapées. Le total des crédits inscrits aux nouveaux articles de base, créés à l'occasion du transfert des compétences, s'élève à 25 568 000 d'euros, tant en engagement qu'en liquidation. Ces crédits visent, de manière principale, des aides à la mobilité pour les personnes handicapées, qui sont inscrites à l'article de base 45.02.

La dotation à l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées, inscrite à l'article de base 41.03, s'élève à 610,6 millions d'euros, soit une augmentation de 17,7 millions d'euros par rapport au budget initial 2014.

Le projet de budget de l'agence fait apparaître des dépenses totales d'un montant de 687,9 millions d'euros, soit une augmentation de 1 % par rapport au budget 2014. Je souligne, ici, que la Cour fait référence à un projet de budget qui n'est pas encore approuvé par le comité de gestion.

Les principales augmentations de dépenses concernent les services d'aide en milieu de vie. Les services résidentiels de jour et les dispositifs ordinaires en emploi et formation.

Les dépenses relatives aux statistiques et méthodes, ainsi que celles concernant les entreprises de travail adapté sont en recul de respectivement 2,5 millions d'euros et de 0,8 million d'euros. Les recettes sont estimées 684,9 millions d'euros.

La Cour des comptes relève que l'équilibre du budget 2015 de l'AWIPH n'est assuré qu'en tablant sur une sous-consommation de 3 millions d'euros des crédits de dépenses, ce montant étant inscrit dans une rubrique distincte. La Cour considère que cette présentation du budget n'est ni adéquate ni orthodoxe au plan comptable. Chaque crédit doit en effet être estimé de manière à tenir compte des dépenses qui y seront imputées. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Sauf erreur de ma part, il n'y a pas énormément de questions. C'est plus une situation qui décrit les mouvements opérés, singulièrement à l'occasion du transfert de compétences.

Juste pour la précision ou une réaction sur deux aspects. Le premier, vous avez évoqué que de nouveaux articles de base avaient été créés en matière de sécurité routière : le 33.05 et le 41.01. Ce sont en fait des AB qui existent déjà au sein du programme 13.02, mais comme on a transféré les crédits de la DGO1 vers la DGO2, pour plus de cohérence, on veillera évidemment à supprimer les AB au programme 13.02, lorsque l'encours qui y est lié aura été apuré. C'est juste pour la précision.

Je prends bonne note de votre remarque par rapport à l'AWIPH et à la pratique de l'inscription de la sous-consommation projetée. Je ne doute pas que l'on aura cela auprès du comité de gestion pour qu'il en tienne compte, si pas d'ici le 27, à tout le moins dans les exercices postérieurs.

Sinon, pour le reste, je ne pense pas qu'il y avait d'interrogation particulière.

Je vous remercie pour vos remarques.

Mme la Présidente. - Puis-je vous suggérer une petite pause technique de cinq minutes ?

J'aurais bien voulu pouvoir libérer les représentants de la Cour des comptes pour qu'ils n'aient pas besoin d'assister à tous les travaux, à tous les débats qui peuvent encore durer - n'est-ce pas - sauf s'ils le souhaitent. Ils sont les bienvenus. Je voulais les libérer vraiment à leur convenance.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 16 heures et 9 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 22 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - Pour essayer d'avancer dans la discussion, puis-je vous proposer de scinder les matières ? Comme M. le Ministre l'a montré et souligné

brillamment dans son exposé, il assume une grande diversité de compétences.

Je me disais qu'il serait intéressant d'avoir, d'une part, toute la thématique réseau routier, autoroutier, zonings et même patrimoine dans un bloc et, d'autre part, le bloc santé, action sociale. Cela permettrait d'avoir des réponses sans doute plus cohérentes.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec votre suggestion. Il me semble logique d'avancer matière par matière, puisque le lien entre celles-ci n'est pas toujours évident dans la répartition des compétences. Il est bien de ne pas parler de tout, en même temps.

Il n'en reste pas moins que je souhaiterais pouvoir faire une intervention générale sur l'ensemble de la présentation faite par M. le Ministre d'un certain nombre d'éléments et de questionnements à cet égard.

Mme la Présidente. - Je propose un premier tour général puis, après la réponse du ministre, on abordera les thèmes suivant ces deux paquets qui vous sont proposés.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015

(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 À 1TER)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE

(DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 3 ET 3BIS) ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 3 ET 3BIS)

QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CARTOGRAPHIE DU BRUIT »

QUESTION ORALE DE M. MARTIN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

(Suite)

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez fait une présentation – il faut le dire et vous en féliciter – à laquelle nous n'avions pas été habitués. Il s'agit d'une présentation totalement complète de vos intentions. On n'interroge pas le Gouvernement sur ses intentions. Vous n'avez pas simplement abordé vos intentions, vous nous avez fait un programme sur l'ensemble de vos compétences, qui est extrêmement bien charpenté, qui est beaucoup plus large que ce que l'on peut retrouver dans la Déclaration de politique régionale. Je ne peux que m'en réjouir. C'est beaucoup plus poussé, vous avez pris vos matières en main et vous entendez les faire avancer.

C'est particulièrement intéressant aussi, parce que vous nous donnez une vision, non pas sur l'année 2015, mais qui va, très certainement, jusqu'à la fin de la législature, en intégrant un certain nombre de contraintes, de créations de nouveaux OIP, justifiés par la sixième réforme de l'État et les compétences nouvelles transférées à la Région wallonne.

Bref, c'est un exercice intéressant et où il nous a fallu – et je vous remercie pour la distribution des documents – être attentifs. Qu'avions-nous ? Nous avons la Déclaration de politique régionale, j'en ai parlé., nous avons les programmes justificatifs ou la justification des programmes qui est, tout de même, nettement moins étoffée que l'exposé que vous avez bien voulu nous faire. Nous avons les chiffres à partir desquels nous devons essayer de déduire un certain nombre d'intentions, mais que l'on ne peut clarifier qu'après l'exposé de M. le Ministre. À nouveau, je dois le dire et m'en réjouir, l'exposé n'est pas simplement quelque chose d'austère. Derrière les chiffres, on est allés bien au-delà.

Pendant que vous parliez, nous écoutions et nous nous disions que c'était un bel exposé, une belle présentation et elle a un caractère enthousiasmant. C'est un membre de l'opposition qui le dit. Je ne vais pas dire que le grand soir est arrivé pour autant, mais il n'en reste pas moins qu'il y a, là, un certain nombre de considérations à retenir.

Je retiens, par exemple, votre volonté de mettre fin à toute une série de pratiques. Quand je dis « pratiques », elles ne sont pas frauduleuses. Simplement, il y a toute une série d'habitudes dont il est impératif que la Région se débarrasse. Vous avez manifesté, à plusieurs reprises, y compris dans la discussion que nous avons eue, ce matin, à un autre propos, votre volonté.

Je retiens, par exemple, des phrases qui m'inspirent une certaine confiance. Nous savons que nous sommes dans une configuration politique, désormais, en Belgique, tout à fait particulière - cela a été dit à de nombreuses reprises.

J'ai parfois été surpris d'entendre, à la tribune du Parlement, en séance plénière, un certain nombre de

ministres dire que ce n'est pas de leur faute, mais du Fédéral qui n'a pas encore su faire grand-chose, ou alors ils parlent de l'ancien Gouvernement. Vous n'avez pas pris cette tournure de phrase et vous avez dit, à un moment donné, qu'il ne fallait pas tout rejeter sur le Fédéral et que chacun devait prendre sa responsabilité. Vous avez évoqué cela dans le sens de la collaboration, ce qui me semble, à nouveau, un élément totalement positif quant à l'avenir de la gestion de vos compétences dans la Région.

Il y a donc énormément de points à propos desquels nous pourrions marquer un grand accord, sinon un plein accord. Il y a vraiment un certain nombre d'éléments que nous pouvons partager. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit ce matin, mais tout de même j'espère que l'on vous laissera faire et que vos intentions pourront se concrétiser.

Je prends l'exemple – et c'est pour cela que je voulais que cette première intervention soit à caractère général, je voudrais prendre des exemples présents, un peu partout, dans votre exposé. Je suis obligé de sortir du cadre qui était, initialement, prévu de manière à pouvoir m'adapter à l'exposé que vous avez fait – lorsque vous abordez la problématique du patrimoine, vous parlez de simplification. Bien sûr ! Il faudrait pouvoir le faire partout et pas simplement dans vos compétences. On entend cela, depuis des années et des années, pas rien qu'au niveau de pouvoir de la Région wallonne – je veux bien le concevoir –, mais très certainement à ce niveau de pouvoir, en tout cas.

Lorsque vous évoquez la possibilité d'un *tax shelter* en faveur des politiques de patrimoine, je ne peux, personnellement, qu'applaudir cette décision. Cela est une possibilité intelligente, lorsque l'on sait que les moyens financiers sont ce qu'ils sont par rapport au nombre de demandes.

Lorsque vous considérez qu'il y a lieu de revoir les dossiers, toujours dans le domaine du patrimoine, et de peut-être abandonner certaines choses afin de se consacrer vers d'autres éléments, je ne peux, encore une fois, qu'applaudir, mais je vous souhaite bon courage. Vous allez devoir affronter un certain nombre de difficultés, d'obstacles, de murs et vous allez vous retrouver, peut-être, dans la maison Kafka. Ce que vous ambitionnez de faire n'est pas simple, mais on ne peut que vous encourager.

Ceci dit, c'est évidemment beaucoup d'intentions et, si l'on s'en réfère à votre exposé, je l'ai dit, énormément d'éléments peuvent recevoir notre approbation. Vous évoquez un certain nombre d'éléments - et je reviendrai, dans mon intervention, sur l'un ou l'autre exemple -, mais dès à présent, je voudrais tout de même m'interroger.

Entre la politique volontariste que vous voulez mettre en œuvre et les moyens qui seront les vôtres, il y

aura peut-être l'une ou l'autre petite différence. Je vais prendre un exemple à ce propos. Vous avez parlé, à propos de la DGO5, de l'accueil, de l'hébergement, de la politique d'hébergement, d'une augmentation de 30 millions d'euros sur cinq ans, si j'ai bien compris.

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

Sur six, pardon.

Selon les estimations, il faudrait 200 millions pour répondre à la demande actuelle. Je mets tout de suite un petit bémol parce que, dans la manière de présenter – c'est de bonne guerre, c'est une bonne technique – c'est une avancée, mais il faut aussi savoir reconnaître que c'est largement encore en deçà de ce qui est attendu.

Vous avez, à propos des articles contenus dans le dispositif des dépenses, évoqué toute une série d'éléments et vous vous êtes prudemment abstenu, par exemple, sur le report du décret Impétrants qui se trouve aussi dans les dispositifs. Sauf erreur de ma part, c'est l'article 84 ou 85. Or, ce décret Impétrants, on l'attend depuis des années et des années.

Vous avez aussi une vocation de municipaliste. Vous connaissez parfaitement le problème que cela représente. J'ai participé à ces travaux dans la Commission de M. le Ministre Furlan sous la précédente législature. On pourrait vérifier, dans le compte-rendu des travaux, mais je pense, sans vouloir être devin, qu'à l'époque, j'avais mis en doute la possibilité de mettre cela en œuvre pour le 1er janvier 2015. Je m'étais d'ailleurs étonné que bon nombre des mesures prises par l'ancien Gouvernement allaient chaque fois être mises en œuvre après le mois de mai ou de juin 2014. Aujourd'hui, on constate qu'un certain nombre de mesures sont reportées.

Lorsque vous parlez de la mise en ordre des maisons de repos, vous annoncez un scoop : vous allez reporter l'obligation de mise en conformité de 2015 à 2018.

En 2001, cette obligation a été reportée en 2010. En 2008, elle a été reportée en 2015. Elle est aujourd'hui reportée en 2018. Là, vous n'abordez pas le vrai problème parce qu'en 2018, il faudra à nouveau reporter.

À partir du moment où, dans les dispositions, on mentionne que le couloir d'une maison de repos qui fait 90 centimètres doit désormais en avoir 1,20 mètre – je ne connais plus les chiffres exacts – c'est impossible... Vous avez dit qu'il fallait, parallèlement revoir les normes ; malheureusement, ce n'est pas la première fois qu'on le dit. À nouveau, je veux bien faire le principe de la confiance, mais cela veut dire tout remettre à plat. Permettez-moi tout de même d'être relativement sceptique. Ce n'est pas le problème nécessairement de la responsabilité politique ou de la couleur politique d'un ministre. C'est souvent la problématique de la manière dont un ministre et un Gouvernement peuvent encore s'imposer à leur administration. Il y a un juste équilibre

à trouver. L'administration doit garder son rôle, c'est clair. Mais ce n'est pas elle qui doit nécessairement décider.

Or, dans le cas que nous évoquons, ici, à un moment donné, il y a un type dans un bureau qui a dit qu'il fallait dans les couloirs des maisons de repos, telle largeur pour les couloirs plutôt que telle autre. Personne n'a été discuter cela. On a transformé cela en texte décretaal ou en norme d'application par voie d'arrêté, et c'est devenu une espèce de vérité absolue.

Je peux donner un autre exemple tout récent. Je crois que c'est plutôt la matière de la Communauté française, mais je peux en donner énormément au niveau de la Région wallonne. Dans les mezzanines, au niveau des classes de maternelle, il ne peut plus y avoir des barreaux. Il faut désormais que ce soit plein, histoire, je ne sais, qu'il y ait moins de lumière. Je ne sais pas, de nouveau, qu'elle est la créature qui a inventé ce truc-là, en attendant, c'est devenu une norme qui s'impose aux pouvoirs communaux, aux pouvoirs organisateurs.

Je peux citer l'exemple des crèches où, à un moment donné, il a fallu élargir les barreaux des lits de 0,5 millimètre ou quelque chose comme cela. Cela a entraîné un coût « débile ». Parce qu'un type, un jour, a décrété dans un bureau que cela devait être comme cela.

Avec toutes les conséquences que cela peut avoir, notamment dans le secteur privé. Non seulement le secteur public n'est pas à jour, mais qui plus est, au niveau du secteur privé, on a véritablement mis des entreprises dans des difficultés invraisemblables, allant parfois jusqu'à la faillite. Tout cela parce que l'on n'a pas réfléchi !

Je vois votre intention d'aborder le problème d'une autre manière. J'en ai souvent parlé avec M. le Ministre Furlan, par ailleurs confronté au même problème dans le cadre de ses compétences. Il y a véritablement une mentalité à changer, on le dit depuis des années ! J'ai parfois le sentiment que tout le monde s'en fout et que cela va continuer comme cela. La Wallonie va continuer à vivoter dans cette espèce de soupe où, à un moment donné, il n'y a pas des gens qui prennent leurs responsabilités.

J'espère, Monsieur le Ministre, que vous allez pouvoir convaincre vos collègues du Gouvernement de sortir un petit peu de l'ornière dans laquelle nous nous trouvons souvent pour en arriver à une véritable simplification et à se poser parfois la question du pourquoi.

Je reprends l'exemple du patrimoine. Jusqu'à il y a très peu de temps, l'éclairage des bâtiments, au niveau du patrimoine, ne pouvait se faire qu'en s'écartant du bâtiment, avec un éclairage dès lors extrêmement coûteux. On ne pouvait pas utiliser les techniques LED – et encore, pour l'instant c'est compliqué – qui sont

l'éclairage rasant, qui mettent le bâtiment bien plus en valeur, qui est bien moins coûteux, sous le prétexte, dans les motivations, qu'à l'époque de l'édifice du bâtiment, ce n'était pas comme cela que c'était. Cela, on le savait.

J'ai un superbe bâtiment dans ma commune, je viens d'obtenir le certificat de patrimoine, avec l'aide, je dois dire, de quelques fonctionnaires intelligents qui ont pu faire avancer le dossier. Précédemment, il était bloqué parce qu'il y avait un autre. En même temps, l'arrêté de classement datait des années 60. À l'époque, on a classé tout le bâtiment, y compris un affreux bâtiment qui contenait ce que l'on appelle les sanitaires, si en l'occurrence, on peut appeler cela des sanitaires. Ils étaient classés du coup en même temps. Il a fallu une étude pour savoir pourquoi ce bazar-là avait été classé, alors que cela avait été construit début des années 60. C'était une espèce de bazar horrible en bois avec des panneaux de type saloon pour y entrer.

Votre boulot est donc immense. Vous avez utilisé à juste titre – je ne peux certainement pas vous le reprocher – une technique que vous avez déjà utilisée ce matin, de nous informer très complètement, parvenir – c'est de bonne guerre – de temps en temps, à passer sous silence l'un ou l'autre petit aspect sur lesquels nous allons revenir dans la discussion des différents points du budget. Il y a évidemment un certain nombre de points sur lesquels vous n'êtes pas nécessairement revenu.

Vous avez l'intention d'avoir une autre approche. Je voudrais en venir, toujours dans la discussion générale – je vous prie de bien vouloir m'excuser de passer d'un point à l'autre – à la philosophie de votre déclaration.

Je voudrais en revenir à un aspect « route, sécurité ». Les budgets sont en diminution, c'est l'allocation de base 73.01. On voit nettement moins clair en ce qui concerne vos intentions. Ce sont de beaucoup plus grandes enveloppes. Il est très difficile de déterminer quels sont les travaux que vous avez prévus province par province, par exemple, au niveau des travaux routiers. Les articles sont beaucoup moins précis à ce niveau-là. Vous avez une masse budgétaire d'ailleurs en diminution par rapport aux années précédentes. Que des économies soient à trouver, tout le monde en est bien conscient. La question est de savoir à nouveau comment cela va être utilisé. Si je prends l'exemple des marquages au sol, que se passe-t-il avec les marquages au sol ? Pourquoi s'effacent-ils si rapidement ? Tout simplement parce que, de manière à faire des économies, le grammage en peinture lorsqu'elles sont faites par projection sur les routes, est de plus en plus faible. De mémoire, il est plus de la moitié de ce qu'il était, et probablement à peu près un tiers de, par rapport à ce qu'il se passe dans d'autres pays. Forcément, après un hiver, c'est parti. L'argent est-il bien utilisé, ce faisant ?

Même chose pour la réfection des routes après les périodes hivernales. Vous avez peut-être vu, comme moi, certains reportages sur les chaînes de télévision après l'un ou l'autre hiver un peu plus difficiles, et la différence entre ce qui se passe, par exemple, en France et en Belgique. Même lorsque l'on refait une route d'une manière un peu plus complète, les couches de finition que l'on met en Belgique – je n'ai plus les chiffres exacts – sont de l'ordre de deux centimètres.

Dans d'autres pays, elles sont de près de dix centimètres, mais il n'y a pas lieu de les refaire systématiquement.

Il y a une route que je connais bien tout près de chez moi, c'est la N 29. Elle fait Tirlemont, Jodoigne, Perwez, Gemboux, Charleroi. À hauteur de Perwez, tous les ans on la refait ; pas à hauteur de Jodoigne. Chaque année, je me dis : « Encore raté parce que l'on met à chaque fois trop peu ». On le fait, mais cela tient très peu de temps. Ceci dit, c'est une très mauvaise gestion des deniers publics. À un moment donné, il faudra bien faire le choix, Monsieur le Ministre, d'identifier un certain nombre de voiries que l'on refait, enfin, d'une manière un peu correcte, quitte à étaler – il faudra bien l'admettre – dans le temps plutôt que de saupoudrer pour satisfaire les uns et les autres, parfois d'une manière géographiquement interpellante. Mais je suis sûr que vous ne tomberez pas dans ce travers et que vous aurez à cœur d'avoir un avis totalement objectif en la matière.

Toujours à propos des routes, la question est de savoir également comment vous comptez travailler dans l'organigramme actuel avec les différentes directions des routes. Quelle sera la répartition ? Inévitablement, comme mandataires communaux, on entend les doléances des uns et des autres et je ne veux certainement pas ici mettre en cause quiconque, cela va de soi. Mais lorsque vous entendez ces plaintes – fondées, partiellement fondées ou non fondées –, appelons-les doléances, qui disent : « Dans telle Province, ils ont reçu tel montant. Tandis que chez nous, on n'a même pas reçu le quart de ce dont on a besoin simplement pour l'entretien annuel. », cela interpelle parce que vous vous demandez selon quel critère cela a été déterminé.

Lorsque vous avez des suggestions de réponses qui vous sont faites au sein même de l'administration – ce n'est même pas vous qui faites cette suggestion, ce n'est même pas vous qui avez ce doute-là – vous vous dites : « Oui, il y a là une grande partie du mal wallon où l'on ne voit pas ». On dit que c'est normal. J'entends les rires sur ma droite, c'est comme cela que cela doit se passer.

(Réaction de M. Onkelinx)

Oui, Monsieur Onkelinx. Allez, si vous êtes d'accord avec moi, c'est parfait !

(Rires)

Pardon ? Qu'a-t-il dit ?

(Réaction de M. Onkelinx)

Avec vous on est sorti de l'auberge, Monsieur Onkelinx. Soit, continuons.

Monsieur le Ministre, je ne demande pas à M. Onkelinx d'avoir la répartition des provinces. Je dis simplement, la manière dont les deniers de la Région, qui sont précieux, sont-ils utilisés est la bonne ? J'entends la volonté du ministre d'essayer manifestement de sortir d'un certain mécanisme. Vu certaines réactions que j'entends encore à l'instant, je vous souhaite beaucoup de courage et vous avez tous mes encouragements. Je puis vous le garantir parce que ce n'est pas si simple que cela.

C'est là tout le combat que vous allez avoir, et je reviendrai sur les chiffres ultérieurement, c'est toute cette problématique de dire comment on fait bouger ce bidule. Régler un simple feu rouge à un carrefour, le moindre municipaliste sait combien de temps cela représente : ce sont des mois. Si une entreprise privée gérait de cette manière, elle serait depuis longtemps en faillite. Mais ici, il n'y a pas de fraude, il n'y a pas de mauvaise foi. Je ne mets pas tout cela en cause. Il n'y a pas de politisation, je ne mets pas cela en cause non plus. Il y a un problème de génération ; faut-il dix ou vingt ans pour que les mentalités changent ?

Avec une minorité de ces mentalités qui jettent le discrédit sur un ensemble, parce qu'il serait injuste dans mon chef de dire que parce que dans un groupe de dix – je prends n'importe quel chiffre – il y en a deux ou trois qui ne sont pas très performants, il convient de punir l'ensemble de la classe. Cela ne va pas. Mais vous allez devoir résoudre cette problématique si vous voulez mettre en œuvre les beaux projets que vous nous avez présentés. C'est pour cela que je me permets de venir avec des choses très terre à terre. Ce n'est pas mon style de tomber dans du trop sous-localisme, mais c'est à partir d'exemples comme ceux-là que l'on peut se rendre compte de ce qui se passe. Lorsque vous parlez de ce genre de problématique, parfois à tort, vous avez le sentiment d'être la victime parce que vous êtes de tel bord ou dans l'opposition à ce moment-là et que vous vous rendez compte en discutant avec les uns et les autres que c'est bien plus général, indépendamment de quelques-uns qui peuvent peut-être être un peu énervés sur la question, on a réellement une très grosse difficulté.

Monsieur le Ministre, j'avais posé la question par rapport à votre exposé. Nous estimions à peu près à 30 % les budgets qui sont entre vos mains, si je puis prendre cette expression, que vous avez à gérer au sein du Gouvernement et de la Wallonie. J'ai vu vos chiffres, c'est 36 ou 39 %, nous sommes dans ces eaux-là. C'est bien, Mme Milquet qui en a 75 % à la Communauté française, vous vous êtes bien débrouillés.

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

Non, c'est un simple petit à côté.

Vous avez énormément de budgets, mais derrière ceux-ci il y a autre chose. Il y a tout le personnel que cela représente. En d'autres mots, vous avez entre les mains des compétences qui touchent vraiment les Wallons en priorité. Les routes, avec tout ce que cela implique. J'ai lu des propositions que vous formuliez dans la presse, celles-ci soulèvent l'espoir bien plus que vous pourriez vous en rendre compte. Lorsque vous parlez d'expériences en Hollande quant au marquage routier lumineux, quant à cette technique nouvelle, avec la sagesse de laisser d'abord les Hollandais essayer avant de le faire nous-mêmes. Les gens disent : « C'est une bonne idée, pourquoi ne le fait-on pas plus vite ? » Il faut leur expliquer que ce n'est pas si simple que cela, vous avez même des défenseurs dans l'opposition. Mais c'est se rendre compte combien l'attente de la population est énorme.

Lorsque l'on en a parlé de l'AWIPH ce matin, pourquoi avons-nous fait beaucoup de foin sur les carences au niveau de la transmission des documents voulus ? Parce qu'à nouveau ce sont des matières qui touchent énormément de personnes et que nous devons sortir de cette mentalité-là. C'est pour cela qu'il y avait des raisons de s'énervier ce matin quand j'entendais certaines réactions. Parce que si l'on veut que cette Région aille de l'avant, il faut avoir une attitude telle que celle que vous êtes en train de défendre dans votre exposé, qui est volontariste et qui ne laisse pas aller ce genre de manquements, qui ne dit pas que cela s'est toujours fait comme cela. Parce qu'alors on n'en sortira jamais. Il faut impérativement sortir de ce contexte et avoir une autre mentalité dans un certain nombre de domaines.

Enfin, il faut être des innovateurs, comme les Wallons le furent pendant tant de siècles. Il faut le refaire avec les moyens que nous avons aujourd'hui.

Vous allez aussi avoir à gérer toute une série de nouvelles compétences résultant de la sixième réforme de l'État. À ce stade, je ne sais que prendre acte de ce que vous comptez mettre en place. Il est difficile de juger de ce que sera ce nouvel OIP qui va être organisé. Je suppose – et vous l'avez dit – que vous espérez que cela puisse arriver dans le cadre – sauf erreur de ma part – du premier semestre 2015, qu'il ne pouvait pas y avoir d'interruption, bien entendu, dans le paiement d'un certain nombre de prestations, c'est l'évidence même. C'est aussi du travail.

Donc, je dis à mes collègues de cette commission que j'ai le sentiment que nous allons devoir nous réunir vraiment fort rapidement.

Monsieur le Ministre, un bémol, il y en a déjà eu l'un ou l'autre, mais je voudrais y revenir dessus, c'est

véritablement l'impossibilité, à l'examen de votre projet de budget, de pouvoir déterminer ce qui va être fait. Vous faites un exposé innovant, je l'ai dit et je ne vais pas le répéter 36 000 fois, mais nous constatons que les moyens financiers sont en réduction. Ce n'est pas un reproche, c'est un constat. Dans votre présentation, il y a eu 40 pages de diapositives sur l'ensemble de votre vision politique, 20 pages de chiffres, présentés, c'est vrai, un peu plus serré, donc, il y en a un peu plus ; les intentions étaient plus visibles, les chiffres, c'était un petit peu plus serré, c'est austère, c'est normal. Comment allez-vous pouvoir, avec les budgets qui sont les vôtres, accomplir cela ?

J'ai entendu, là tantôt, sur les bancs cdH, Mme Salvi dire : « Lorsque M. Prévot promet quelque chose, il le tient. » Nom d'un chien, il y a du boulot. Moi, je retiens la phrase. C'est vous qui l'avez dite, Madame Salvi.

J'ai ici maintenant 60 pages, dont au moins 40 tout de même d'intentions que je peux partager en bonne partie. Donc, voilà, c'est ambitieux et vous avez, Monsieur le Ministre, le soutien sur les bancs cdH. Au départ, j'ai toujours une énorme confiance et il y a toujours le bénéfice du doute. Bien plus que le bénéfice du doute, en l'espèce, c'est véritablement l'espoir que vous allez parvenir à ce que vous envisagez et ce que vous nous avez présenté.

Je vous entends dire, dans les quatre grands axes :

- finaliser le chantier autoroute ;
- intervention sur tout le réseau non structurant ;
- création des routes de l'emploi – ou je ne sais plus le terme que vous avez utilisé, ce n'est peut-être pas création, mais vous avez évoqué les routes de l'emploi qui sont indispensables ;
- vous avez insisté, comme quatrième axe également, sur le réseau fluvial qui est – nous sommes d'accord – essentiel pour la Wallonie.

Nous savons qu'il y a des problèmes récurrents que l'on nous a toujours présentés. Cela fait un certain temps que je suis dans l'opposition. Cela fait un certain temps que l'on pose des questions sur ces différents points. Cela fait un certain temps que l'on nous dit qu'il y a des problèmes financiers qui y sont associés.

De deux choses l'une, ou bien tout cela a toujours été très mal géré, ou bien vous avez peut-être trouvé non pas la solution miracle – on peut y croire, mais on va essayer d'être rationnel –, mais les bonnes solutions de gestion qui permettront effectivement de faire face et de relever les différents défis que vous soulevez ainsi.

Voilà, Monsieur le Ministre, dans une première intervention. Je reviendrai plus particulièrement, par la suite, sur l'aspect travaux publics et sur l'aspect patrimoine, tandis que mes collègues vont également intervenir sur les différents points relevant de vos compétences.

J'en termine tout de même en regrettant, une fois de plus, mais je ne peux pas ne pas le répéter, l'absence de budgets des OIP, l'absence également au niveau de la SOFICO. Il faut reconnaître que, là, il y a un manquement également. Les contraintes légales ne sont – à ma connaissance – pas exactement les mêmes, mais inévitablement, lorsque l'on examine le budget des travaux publics et que l'on ne voit pas très bien une programmation plus concrète, c'est un petit peu plus complexe. Vous l'avez peut-être cette programmation beaucoup plus complète, mais nous ne l'avons pas.

Madame la Présidente, je souhaiterais vraiment que – parce que c'est ce qui a été décidé par la commission, je ne vous en fais pas le reproche – poser la question de la possibilité pour une Commission de donner un avis alors qu'un OIP n'a pas, contrairement à ses obligations légales, rentré son budget. La question est de savoir si nous sommes encore valablement saisis pour poursuivre l'examen du budget.

Je souhaiterais que cette question soit posée d'une manière très formelle à M. le Président du Parlement, de manière à ce qu'il puisse demander à ses services d'examiner la problématique et que nous puissions avoir, lors d'une toute prochaine réunion, une réponse complète. Je me permettrai d'ailleurs moi-même, en qualité de secrétaire du Bureau, d'interpeller directement le Bureau à ce propos.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Monsieur le Ministre, j'avais l'intention de vous interroger en une fois, mais puisque Mme la Présidente nous a proposé de regrouper ce qui fait partie de l'intervention générale, je voudrais souligner quelques éléments.

En écoutant votre proposition de budget, j'ai été frappée par le volontarisme qui s'en dégageait. Je pense que c'est ce même volontarisme qui s'exprime au sein de ce Gouvernement.

Ce Gouvernement, à travers la proposition de budget dans tous les départements, fait preuve de beaucoup de volontarisme, dans un contexte à la fois historique et économique très particulier, vous l'avez souligné. Il faut digérer les effets de la sixième réforme de l'État, j'y reviendrai. Il faut respecter la trajectoire budgétaire de la maison Belgique. Il y a aussi la question des requalifications.

Dans ce contexte-là, ce Gouvernement et vous-même particulièrement dans ce département, vous nous avez présenté, d'une manière tout d'abord très dynamique et très forte, votre volonté politique. C'est un élément extrêmement intéressant pour nous, ici, au Parlement. C'est ce que nous attendions de vous, merci.

La première mesure que vous avez mise en avant, c'est la réduction de l'encours. Je pense que c'est une priorité, étant donné justement l'ampleur de l'encours.

C'est une priorité dans tous les départements. Dans celui-ci, c'en est une encore plus, parce que – vous l'avez souligné vous-même – dans des secteurs comme les hôpitaux, les maisons de repos, il y a aussi beaucoup d'investissements, beaucoup d'entreprises sont derrière ces investissements. La question de l'encours est très importante. C'est un premier élément positif.

Second élément très positif, mais sur lequel je reviendrai lorsque nous aborderons la question des soins de santé, il y a à la fois la cohérence des politiques qui est renforcée avec le transfert de compétences, mais la cohérence est un élément fondamental.

L'homogénéisation des politiques, je vais y arriver.

C'est extrêmement important parce que c'est cette homogénéisation et cette cohérence qui vont aussi permettre de retrouver des moyens financiers pour mener des politiques nouvelles.

Ce matin, vous avez utilisé un mot qui m'a un peu étonné, vous avez parlé de subsidiarité. Je voudrais que vous affiniez votre opinion, à ce sujet parce qu'il me semble, et fort heureusement, qu'il n'y a pas de subsidiarité entre l'État fédéral et les Régions. Si l'on prend le principe de subsidiarité tel que le pratique l'Union européenne, tout ce qui n'est pas dans les traités est par nature de la compétence des États membres. Or, si l'on entrait dans une logique de subsidiarité ici entre le Fédéral et les Régions, on sortirait de l'esprit de la sixième réforme de l'État et nous aurions bien des difficultés, si à chaque fois que le Fédéral ne fait pas quelque chose, nous devons le faire.

Comme le mot a été utilisé, je me permets de vous demander, Monsieur le Ministre, d'éclairer votre point de vue à ce sujet.

Encore d'un point de vue tout à fait général. Dans ce que vous nous avez présenté, il est clair que la coopération entre l'autorité fédérale et les entités fédérées, non seulement la coopération, mais aussi la coordination des politiques sont essentielles. Nous aurons besoin de cohérence et d'efficacité.

Vous mentionniez, tout à l'heure, la question des agréments. Je pose la question en soins de santé, mais je le donne à titre d'exemple. Il y en a plein d'autres de la répartition des résonances magnétiques. Il y a vraiment des enjeux sur lesquels cette coopération entre notre entité et le fédéral est essentielle.

Vous l'avez souligné, mais je tiens à le souligner à nouveau. Vous avez mis en avant, lorsque vous avez parlé de l'organisme d'intérêt public wallon, la transposition au niveau wallon du principe de la gestion paritaire ou tripartite.

C'est pour nous un élément essentiel parce qu'elle va dans l'intérêt des usagers et dans un dialogue avec les partenaires sociaux. On ne fait pas de vraie politique

sociale sans les usagers. On ne fait pas de vraie politique sociale sans les partenaires sociaux. C'est essentiel que l'on puisse ouvrir un dialogue qui soit constructif, un dialogue vrai, avec les uns et les autres, au sein de cet OIP.

Je l'ai déjà mentionné, mais en le survolant. C'est une merveilleuse occasion de rationaliser les outils – vous l'avez mentionné à plusieurs aspects – de ne pas faire une fois et une fois et demi, mais de vraiment bien coordonner les actions. Vous avez donné quelques exemples qui vont dans le bon sens.

Dernier élément de réflexion générale, la simplification administrative. Tout à l'heure cela m'amusait quand vous disiez à chaque fois, la modification technique, qu'il faut changer Madame avec Monsieur, c'est souvent dans l'autre sens que l'on change. Mais c'est très bien. Je pense que la Région wallonne a un grand besoin de simplification administrative. D'énormes efforts ont été réalisés. C'est une belle occasion, avec ce transfert des compétences, de poursuivre les efforts réalisés et de les mener avec succès.

Je n'ai aucun doute quant à la stratégie que vous menez, quant à la stratégie que mène ce Gouvernement. Je sais que cette législature sera passionnante. Pour la Région wallonne, c'est une véritable opportunité. Il faut que nous soyons capables de la saisir. Il faut que nous soyons capables d'affiner nos politiques, de faire en sorte qu'elles répondent d'une manière plus précise aux besoins des hommes et des femmes qui vivent sur notre territoire.

Le projet que vous nous avez présenté aujourd'hui va dans ce sens.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, je serai assez court puisque mon collègue, M. Wahl, a fait l'essentiel des remarques. Je voudrais me rallier à son appréciation. Aujourd'hui, vous avez réussi votre examen d'embauche, si ce n'est qu'il a eu lieu, normalement, il y a cinq mois. C'est-à-dire que je retrouve la même dynamique, la même motivation, cette volonté de rationaliser, d'innover, de mettre de côté ce qui nous semble désuet, à nous comme observateurs, mais également ce que l'on sait désuet des gens de terrain, c'est une très bonne chose.

Malheureusement, et je me dois aussi pour cet aspect négatif, même s'il est tout relatif, me rallier aux propos de mon collègue. On manque de précisions. Les budgets qui vous sont alloués dans le cadre de votre ministère ont plus que quadruplé. On passe de 1 000 000 000 à 4 500 000 000 euros. Que faire avec ? On entend dans le secteur de la santé, énormément d'envies. Mettre en place un cadastre des infrastructures, cela ne va pas être très compliqué. Essayer de réformer

et de pousser des organismes existants que l'on sait différents au niveau philosophique, leur permettre et les pousser à travailler ensemble, cela va être extrêmement compliqué, en tout cas dans le délai que vous avez, à savoir, cinq ans.

Au niveau de la santé mentale, le service santé mentale manque de précisions. Comment allons-nous mettre en place ce service avec les maisons de soins psychiatriques, les initiatives des habitations protégées ? Il n'y a pas beaucoup d'éléments dans votre explication.

Au niveau des assuétudes, on sait que les objectifs généraux poursuivis dans le cadre du Code de l'action sociale et de la santé visent à renforcer, à pérenniser, à améliorer la qualité, l'accessibilité des services et la cohérence des actions menées. Tout cela c'est très bien, mais en profondeur, comment allez-vous le mettre en place ?

Je crois que M. Wahl a une bonne analyse de votre déclaration, qui honnêtement donne envie d'être soutenue. On vous le dit, on ne va pas faire de l'opposition débile. On est là pour appuyer les bonnes idées. Et les bonnes idées, vous en avez énormément. Ceci étant, vous avez fait un exposé sur une vision à long terme. Votre budget ne concerne que l'année 2015. Au Fédéral, on sait qu'ils ont fait un budget sur plusieurs années. Chacun sa politique. Je ne dis pas qu'il y a en une meilleure que l'autre, mais dans le cas d'espèce, vu l'importance des chantiers, vu le nombre d'acteurs que vous allez devoir rencontrer pour mettre en place les excellentes idées que vous avez sur certains points de votre déclaration.

L'année 2015 sera-t-elle mise à profit ? Je n'en sais rien. Verra-t-on la concrétisation de certaines initiatives en 2015 ? J'en doute. Parce que certaines, oui. On est d'accord. Il y a des chantiers colossaux dans les matières qui sont les vôtres. C'est un peu le regret parce que je n'ai pas envie de contester pour contester. Je vous l'ai dit, on est extrêmement positifs, mais on manque un peu de matière. C'est vrai que c'est plus facile parce que quand l'opposition a de la matière, elle a plus facile à décortiquer ce que l'on nous présente. Et que nous présente-t-on ? Éventuellement, prendre une position d'un côté ou de l'autre. Là, ce n'est pas le cas. On doit se rallier à cet élan d'optimisme et je m'y rallie.

Pour le reste, je reviendrai d'une manière plus précise dans l'analyse des différents articles budgétaires. Mais voilà le sentiment que j'avais par rapport à votre déclaration qui reste très bien. Je vous l'ai dit, vous avez réussi votre examen d'embauche.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'étais positivement surpris. Tout d'abord sur la manière. On a eu en début de législature une Déclaration de politique régionale qui, certes, faisait des dizaines de pages, mais

n'est jamais aussi précise à notre goût. Ici, je dirais que vous avez fait une déclaration de politique ministérielle. C'est un plus réel par rapport à la Déclaration de politique régionale parce que l'on va vers plus de détails. On va vers plus d'objectifs. Je dirais un peu à l'instar des auditions, des commissaires européens qui devaient exposer les objectifs pour la législature, à l'instar de ce qui se fait maintenant. C'est nouveau au Parlement fédéral où les ministres viennent exposer leurs objectifs.

Vous n'étiez pas contraint et pourtant vous l'avez fait. Nous avons le document qui a été distribué, je trouve que c'est intéressant. Je trouve que vous jouez cartes sur table et je tiens à souligner cette volonté de clarté de votre part. En effet, c'est plus confortable que de garder les cartouches en réserve parce que l'on va vous juger par rapport au regard de ces objectifs. C'est inconfortable et positif de vous mettre en danger, mais de pouvoir jouer cartes sur table.

C'est intéressant de pouvoir nous présenter votre division pour les cinq ans qui viennent.

La question qui vient directement après est la question de votre volonté, elle est claire. On peut en discuter ainsi que des moyens qui sont mis en rapport. On a votre volonté à cinq ans, on a les moyens à un an. Votre volonté par rapport aux infrastructures, leur importance stratégique, économique. Votre volonté de mettre l'accent sur l'entretien, l'efficacité, l'efficacités, on y souscrit et viennent les questions par rapport à la mise en œuvre.

Par rapport aux politiques, il y a les briques d'un côté et les personnes de l'autre, si je peux résumer ainsi. La discussion va être scindée de cette manière au sein de cette commission pour les discussions budgétaires.'

Au sein des politiques des personnes, votre volonté, vous allez aborder le maintien à domicile, évidemment c'est un enjeu immense pour la Wallonie. Puisque nous savons, d'une part, il y a des personnes qui sont en maisons de repos qui souhaiteraient ne pas y être et qui ne voient pas les nécessités d'y être.

Donc, pouvoir mettre en équation, d'une part l'offre et la demande et également pouvoir faire face au *papy-boom* qui va arriver dans les années qui viennent, c'est un défi immense.

Votre défi de la première ligne de soins. On connaît l'importance, tant en termes d'adéquation et d'efficacité des soins donnés, que du budget. Comme le maintien à domicile, la première ligne de soins est plus économe en termes de deniers publics. On sait qu'un sou est un sou et qu'il va falloir y être très attentif.

Vous nous avez également donné des lignes par rapport à la réception des nouvelles compétences issues de la sixième réforme de l'État. Nous allons – et je pense que le moment important est au printemps, si cela ne vient pas au printemps – attendre peut-être le 21 juin

pour vous titiller sur le sujet. En tout cas, il y aura un moment important.

Je ne veux pas préjuger de ce que vous allez faire ou pas faire ou faire comme nous nous souhaiterions que vous ne fassiez. Nous allons pouvoir l'analyser au fur et à mesure de la législation.

Il y a, d'une part, les intentions et, d'autre part, les moyens que l'on met pour y arriver ; l'adéquation entre les objectifs et les budgets.

En effet, les budgets ne sont pas en expansion, ils sont en régression. Il y a, d'une part, les économies à réaliser parce qu'elles sont nécessaires, parce que la ligne budgétaire est devenue obsolète, il faut la remplacer par autre chose, il y a plus d'efficacité à trouver. Il faut passer au peigne l'ensemble des budgets pour pouvoir faire des économies, là où elles sont nécessaires. Ce sont les économies souhaitables. Puis, il y a les économies et donc là, vous me voyez venir évidemment. Le rythme accéléré de retour à l'équilibre, et qui prévoit d'ailleurs 60 % de l'effort au sein de ce budget 2015, cela ne concerne pas vos départements en particulier, mais l'ensemble du budget wallon.

Nous pouvons remettre aussi en question ce rythme d'efforts, c'est-à-dire de le faire de manière aussi rapide, alors qu'au niveau européen, il y a un débat notamment pour ralentir le rythme, puisque de plus en plus d'observateurs indiquent que l'austérité est préjudiciable pour l'économie. La France, par exemple, a prévu de revoir à -3 % en 2017. Le rythme n'est pas un élément qui s'impose à nous, mais un élément choisi.

Ce choix est sans doute guidé par la volonté d'effectuer les coupes rapidement, pour pouvoir se donner plus de nous par la suite, c'est aussi plus violent.

Nous avons des éléments pour pouvoir juger l'adéquation entre les intentions et les effets concrets du budget et du brouillard qui est également mis sur des chiffres.

Je ne vais pas revenir sur le gros brouillard de l'AWIPH. C'est quelque chose dont on a discuté tout à l'heure, qui n'est pas évident pour juger la politique des personnes handicapées, alors que c'est le moment de le faire. C'est un élément qui nous manque.

M. Wahl a relevé déjà au niveau des infrastructures, nous avons des gros packs.

Comment cela va-t-il se traduire concrètement sur le terrain ? Je vais avoir des questions, j'y reviendrai, Madame la Présidente, lorsque nous serons dans les discussions sur les matières plus précises.

Donc, nous avons des éléments qui sont encore inconnus à ce jour.

Les 340 millions d'euros de lissage. Comment cela va-t-il s'appliquer concrètement ? Ce sont des questions sur lesquelles on va revenir. Vous avez fait mention du secteur de la construction, avec énormément de points d'interrogation, des craintes. Vous avez voulu être rassurant à ce niveau, il reste qu'être rassurant ne suffit pas, il faut aussi pouvoir concrètement donner les effets.

En conclusion, parce que nous allons revenir plus précisément sur plusieurs éléments, j'accueille positivement vos objectifs, vos intentions, elles rassemblent. Nous allons être extrêmement attentifs à l'accomplissement, que ce soit au sein de ce budget 2015, au sein des différentes propositions, projets de décret qui vont venir au fur et à mesure avec les questions et puis avec les budgets à venir pour les années suivantes. Vous n'êtes pas là depuis très longtemps aux manettes de ces matières, donc on va également voir la traduction de vos objectifs plus précisément dans les années qui viennent. Il y a en tout cas des amorces ici.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je serai brève. Je tenais au nom de mon groupe à remercier le ministre pour sa présentation. De façon unanime, elle a été considérée comme remarquable, tout simplement parce qu'il y a une vraie vision politique devant le projet qui nous a été présenté aujourd'hui et pas une gestion à la petite semaine.

Nous avons eu l'occasion de vous entendre, Monsieur le Ministre. Vous parlez sans tabou sur une série de dossiers parfois complexes, sensibles, avec une volonté de remettre à chaque fois l'homme au centre des politiques que vous continuerez à défendre dans le cadre de cette mandature, alors que l'on a rappelé que la situation est particulièrement complexe et difficile.

Le contexte économique, les normes européennes qu'il faut pouvoir intégrer, une réforme institutionnelle qu'il faut pouvoir digérer. Malgré ces difficultés, vous avez partagé avec nous cet après-midi votre volonté de revoir une série de pratiques dans la concertation et la responsabilisation – c'est un mot que j'aime beaucoup : responsabilisation des différents acteurs – que ce soit au niveau des domaines liés aux infrastructures ou dans les domaines liés aux affaires sociales et à la santé. Vous avez également annoncé votre volonté de partager votre créativité. C'est aussi un mot important quand on n'a pas beaucoup de moyens, il faut faire preuve d'innovation et de créativité tout en vous inspirant d'expériences très concrètes et d'expériences de terrain. Là, vous faites référence à des pratiques de municipaliste que vous êtes en agrémentant d'une série d'exemples très concrets, une série de pratiques que vous voulez développer, demain, quelque part en réponse aussi à certains collègues, qui sont aujourd'hui en demande de concrétisation.

À l'écoute, on sent déjà que derrière la trajectoire politique, il y a aussi des idées très concrètes qui se profilent à l'horizon. L'année 2015 sera une année charnière. On sait tous que les attentes du terrain sont nombreuses. J'ai été bien attentive aux mises en garde de M. Wahl et je dis avec le sourire par rapport à la maison Kafka. Monsieur le Ministre, vous êtes entouré d'une équipe de collaborateurs et d'une administration particulièrement efficaces. Vous savez que beaucoup vous attendent au tournant, mais en même temps vous nous avez fait la démonstration en deux heures cet après-midi de votre volonté de mettre aussi un coup de pied dans la fourmilière et d'aller au-delà de certaines pratiques que, jusqu'à présent, certains ne souhaitaient voir bouger.

Nous vous encourageons et nous vous soutenons dans cette politique. Nous ne manquerons pas de revenir, ma collègue et moi-même, de façon plus détaillée que ce soit en infrastructures ou en affaires sociales tout au long de cette soirée qui s'annonce passionnante.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Je serai bref et je remercie M. le Ministre pour la clarté de son propos. C'était un brillant exposé qui nous a permis de mieux cerner les orientations qui seront celles de l'année 2015 dans les compétences qui sont les siennes, des compétences fondamentales pour la Wallonie qui touchent à la fois le secteur économique à travers des domaines en lien avec l'investissement public et le secteur social et dès lors, une bonne partie de nos concitoyens. C'est un beau portefeuille ministériel dont vous avez hérité et le dynamisme dont vous avez fait preuve dans votre présentation reflète assez bien le volontarisme exprimé par le Gouvernement wallon dès sa mise en place.

Néanmoins, j'ai quelques petites questions à vous poser. Je ne reviendrai pas sur les aspects plus précis et techniques, M. Wahl s'est déjà penché dessus et moi aussi. J'ai des questions sur le type d'asphalte, et cetera. J'imagine que l'on aura durant cette législature le temps d'y revenir au travers des techniques de question ou de discussion en commission parlementaire.

J'avais des questions sur votre présentation sur différents points. Un de ces points porte sur le plan putatif du président de la Commission européenne en matière d'investissements publics. Celui-ci a fait l'objet de larges commentaires dans la presse, d'effets d'annonce, voire de débats politiques au niveau européen, ce qui est une excellente chose et nous soutenons l'approche.

On a pu lire dans la presse d'hier notamment que la Wallonie aurait déposé toute une série de projets dont le caractère pourrait apparaître moins stratégique que ceux déposés par nos voisins du nord. Vous avez évoqué tout à l'heure dans les grands projets stratégiques,

notamment la liaison Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg sur le plan ferroviaire. J'aurais souhaité profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour avoir quelques informations complémentaires sur les projets déposés par la Wallonie en la matière en ayant une pensée particulière pour la dorsale ferroviaire wallonne, puisque l'idée de faire deux heures en train pour relier Mons à Liège aujourd'hui me consterne, chaque jour et chaque fois que j'y pense. Si elle se concrétise, c'est une opportunité majeure pour la Wallonie de réaliser des projets stratégiques pouvant profiter au développement économique de notre Région.

Concernant la philosophie de la politique des travaux publics, vous vous inscrivez dans la continuité de vos prédécesseurs par rapport à la réorientation budgétaire des moyens qui étaient destinés vers l'extension du réseau routier plutôt vers des budgets dédiés à l'entretien. J'attirerai juste l'attention de M. le Ministre et des collègues de la commission sur la nécessité, puisque c'est une tendance lourde et utile depuis de nombreuses années, de garantir des moyens nécessaires à l'extension du réseau lorsque celui-ci s'impose notamment pour des raisons économiques. Vous l'avez démontré rapidement dans une des diapositives, tout à l'heure, en évoquant une série de projets stratégiques notamment dans le cœur de Liège avec le quartier de la gare TGV, en matière d'extension des zones d'activité économique avec le dossier Mons Ouest, votre intention de développer les zones d'activité économique et de libérer du terrain année après année. Tout cela nécessite des connexions routières, des équipements et donc, une extension du réseau. Compte tenu du fait que nous n'avons pas les précisions sur les répartitions qui seront effectuées au sein des enveloppes entre les projets, il me semble intéressant d'attirer votre attention sur l'utilité de maintenir un budget aussi pour l'extension de ce réseau routier.

Un élément sur la sécurité routière pour attirer l'attention de manière sérieuse sur le type de revêtement utilisé. Je suis assez soucieux de voir que, systématiquement ces dernières années, tous les investissements qui ont été réalisés sur le réseau autoroutier en asphalte s'avèrent très dangereux par temps de pluie, alors que je vois en Allemagne, en Rhénanie, les types de revêtement sont durables et sécurisés. Ils nécessitent un temps certain en réalisation de travaux, mais ils présentent de nombreux avantages en termes de qualité et de sécurité routière. La Wallonie aurait tout intérêt à se pencher sur les bonnes pratiques à l'étranger.

Une question sur le Fonds des amendes de la sécurité routière qui a été régionalisé. C'est un fonds constitué des différentes recettes issues des amendes pénales et des perceptions immédiates, ainsi que des transactions avec le Parquet. Ce fonds a constitué un montant qui a été réparti entre la police fédérale et les différentes zones de police et représentait une source de financement importante pour les zones de police. Vous

avez cité le montant de 44 millions d'euros évoquant le fait que le supplément serait dédié à vos budgets et passant rapidement sur le fait que les 44 millions d'euros revenaient au budget général, aux recettes générales de la Région wallonne. J'aurais souhaité savoir ce qu'il en est du financement des zones de police puisque celles-ci bénéficiaient de ces recettes par le passé et avoir mes apaisements en la matière.

Un dernier mot sur la simplification administrative et à l'état d'esprit qui est celui de l'administration, M. Wahl l'a indiqué tout à l'heure. Je partage ce qui a été dit, ce n'est ni une question de parti politique, ni une question de génération, sans quoi seules les jeunes générations pourraient s'enorgueillir de faire preuve d'un dynamisme suffisant, ce qui n'est pas le cas. Je voudrais attirer l'attention sur deux aspects : d'une part, le travail qui a été établi par la cellule de simplification administrative de la Région wallonne mise en place maintenant il y a une dizaine d'années et qui doit poursuivre ses efforts et les développer de manière transversale, notamment dans les domaines qui ont été évoqués de la petite enfance et du secteur des affaires sociales, parce que trop souvent, des projets sont freinés à cause de ces normes que nous votons. Il faut aussi assumer nos responsabilités en la matière que cela soit au Fédéral ou à la Région wallonne. Ce sont les politiques qui votent in fine les propositions, même si celles-ci sont formulées par des experts. Il nous appartient d'être plus que jamais en prise avec le terrain pour éviter ce type de dérives.

Dernier élément par rapport à l'administration, à un moment donné, un regard bienveillant par rapport aux opérateurs de terrain et faire preuve d'une certaine flexibilité, ce serait un message positif au début de cette législature. Je pense notamment à une série de dossiers dans le secteur social qui ont fait l'objet de contrôles extrêmement pointilleux, sans doute trop à certains égards, qui mériteraient une approche plus positive de la part de l'administration.

Vous me répondrez, à juste titre que c'est le travail du Secrétaire général de l'administration qui est imputable à l'organisation interne à l'administration et moins au Gouvernement. Un message positif en la matière donné à vos services en ce début de législature serait certainement le bienvenu.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - J'ai une question complémentaire à l'exposé de M. Wahl concernant les maisons de repos. On reporte les normes en 2018, mais j'aurais voulu savoir s'il y a beaucoup de maisons de repos aux normes actuelles qui ne sont pas aux normes.

Ensuite, concernant la lutte contre le sans-abrisme. Vous avez parlé de moyens qui seraient dégagés dans les villes de plus de 50 000 habitants où se concentrent les sans-bris et surtout en hiver. Je voudrais savoir un peu

plus – vous à Namur comme moi à Seraing ou à Liège, Mons ou Charleroi, où toutes ces villes de plus de 50 000 habitants sont confrontées à ce problème – quels sont les moyens.

Avez-vous déjà une idée de ce que l'on pourrait allouer à ces structures ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je remercie chacun et chacune pour ce premier tour d'échange de vues. Je pense qu'il était intéressant de l'avoir, et c'est vrai, Monsieur Daele, je n'étais pas contraint de faire cet exercice, mais je n'aurais pas voulu non plus prêter le flanc à une critique qui aurait pu aussi se faire jour en disant : « Monsieur le Ministre, vous nous présentez un budget, mais on n'a aucune idée de la politique que vous voulez mener, de la vision qui est la vôtre, qui vous anime et qui permet de mettre en perspective les choix budgétaires qui sont faits par rapport à une vision. ».

Je pense que l'on ne peut pas se permettre de souffrir d'un manque de vision en Wallonie, quels que soient les rôles, les responsabilités de chacun. Il me plaisait donc de pouvoir exposer ce qui aujourd'hui constitue la mienne, pour pouvoir aussi expliquer, même si elle s'inscrit dans la durée, quelles sont déjà les tonalités que l'on peut ressentir dès 2015, parce que, Monsieur Tzanetatos, des réalisations se feront en 2015.

Je n'ai ni promis ni dit que la totalité de ce que je vous avais exposé allait se réaliser sur 2015. Je ne suis pas fou. Des chantiers nécessitent une inscription dans le temps et, quand on décortique les diapositives qui ont été diffusées, on verra assez rapidement que certains enjeux sont dans le long terme, celui de la législature, d'autres dans le moyen terme, et d'autres, ce sont des défis à pouvoir relever à plus brève échéance ?

Vous avez raison de dire, Monsieur Wahl, que mon boulot va être immense. Notre boulot va être immense. Vous avez dit que nous allions nous revoir souvent. Je pense que si le calendrier des commissions n'est peut-être pas changé, l'on se verra intensément, parce qu'il y aura de la matière à devoir traiter dans le courant de l'année 2015, parce qu'elle va imposer, sur le plan législatif, qu'un nombre conséquent de dispositions soient adoptées, adaptées, en fonction des réalités liées à la sixième réforme de l'État. C'est certain.

Je ne pense pas avoir le monopole du volontarisme et je me réjouis que celui-ci ait été perçu par l'assemblée, mais je pense qu'il y a une volonté gouvernementale générale d'aller de l'avant. En tout cas, je n'oserais pas croire le contraire. Si j'ai accepté ces responsabilités, c'est aussi parce que la configuration gouvernementale me laisse penser que ce volontarisme est bel et bien présent.

S'agissant des questions plus précises et détaillées que vous abordez, d'abord je souhaite faire une petite rectification. Vous dites : « Écoutez, 30 millions d'euros pour l'accueil et l'hébergement, c'est peu. ». Je rappelle bien que ce montant ne vise que les personnes handicapées. Ce ne sont pas les budgets qui concernent le vieillissement « classique » de la population. Jusqu'alors, il faut bien mesurer que les budgets dévolus à la création ou à l'équipement de l'hébergement et de l'accueil pour les personnes handicapées tournaient aux alentours de 800 000 euros par an, qui étaient exclusivement réservés à des mises en conformité AFSCA, incendie ou travaux urgents. Cette volonté de déployer de manière complémentaire une enveloppe de 30 millions d'euros pour répondre aux besoins parmi les plus criants dans la diversité de l'accueil et l'hébergement des personnes handicapées, c'est tout sauf anodin, mais c'était certainement grandement nécessaire. On sait que des enjeux se multiplient. On n'a pas parlé de la double thérapie, mais cela fait partie des choses que l'on doit aborder aussi dans les mois et années qui viennent. Je crois que c'est donc tout sauf anodin.

S'agissant de la question de l'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie, la trajectoire budgétaire telle que nous l'avons esquissée prévoit des moyens nouveaux dès 2016. Il ne vous aura pas échappé que, dans la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement a manifesté sa volonté de créer plus de 1 600 places nouvelles à l'horizon 2019 et un bon millier de places devraient être renouvelées. À dater de 2016, nous disposerons chaque année, pour pouvoir atteindre cet objectif, d'une enveloppe de respectivement 23 millions d'euros et de quasi 11 millions d'euros. Cela nous fait une somme cumulée de 34 millions d'euros par an qui, dès 2016, sera dévolue à du subventionnement pour la création de places d'accueil et d'hébergement de personnes âgées, et donc aussi du subventionnement pour les dossiers en attente en matière de mise aux normes des maisons de repos.

Je tiens à le redire clairement – c'est ce que j'ai souhaité souligner dans mon exposé – exclusivement déplacer la norme au 1er janvier 2018 n'a pas de sens. D'ailleurs, je précise, contrairement à ce que j'ai évoqué tantôt, que ce n'est pas pour les maisons de repos, mais pour les maisons de repos et de soins, que le déplacement de la norme a eu lieu au 1er janvier 2018, parce que pour les maisons de repos classiques, il y a peu de difficultés. On a demandé, puisque ce sont surtout les baignoires qui posent problème, qu'il y ait de la souplesse dans le chef de l'administration, mais pour les MRS, il y a effectivement ce déplacement au 1er janvier 2018. Comme souligné, cela n'aurait pas de sens de se retrouver, en décembre 2017, à faire le même constat s'il n'y a pas, d'une part, de moyens complémentaires pour pouvoir subventionner les projets qui sont en attente – je viens de vous expliquer que l'on allait en disposer dès 2016 – et d'autre part, s'il n'y a pas une réflexion qui se mène au niveau des normes. On va

devoir la faire de manière concertée, sans approche « ayatollesque » en la matière, en osant dire qu'une révision de normes ne veut pas dire que l'on brade la qualité de l'accueil pour les personnes âgées. On reste avec un impératif de dignité à cet égard, mais le mieux étant l'ennemi du bien, il faut pouvoir aussi oser, à la lumière de ce qui se pratique et de ce qui se vit, des ajustements pour maximaliser la capacité de création, singulièrement par les secteurs publics et associatifs, de places d'accueil et d'hébergement. Sans cela, on accentuerait encore la pression que nous ressentons déjà de création de ces capacités d'accueil et d'hébergement par le seul secteur commercial.

Je pense donc que c'était une précision utile à apporter.

Oui, il faudra du courage, notamment en matière patrimoniale avec l'exercice de requalification. Dès l'entame de mon mandat, avec par exemple, pour prendre une illustration, le château de Noisy qui est pourtant situé dans mon périmètre, je n'ai pas hésité à dire qu'il n'y avait aucune raison de le classer. Je fais peut-être un procès d'intention en le disant : on a parfois eu une sorte de « classificationnisme » aiguë. Il faut éviter de classer tout et rien. Pour ne pas faire de mauvais procès – soyons clairs – la grande majorité des biens ou sites classés ont des raisons valables de l'être, mais il faudra aller au-delà de certain conservatisme pour aussi accepter qu'il y ait des biens qui, aujourd'hui, continuent de bénéficier potentiellement de la capacité d'action vis-à-vis des subventions régionales, alors que la pertinence s'est peut-être étioyée au fur et à mesure que des interventions ont été réalisées. On connaît des dossiers où un bâtiment d'un ensemble est classé, mais du fait d'intervenir à proximité ou de se greffer sur le bâtiment, on estime avoir droit à 90 % aussi de subvention. Il y a des choses à devoir clarifier.

Faudra-t-il un changement de mentalité ? Oui. Les conservatismes ne seront pas levés qu'en matière patrimoniale. Ils le seront incontestablement aussi dans bien d'autres secteurs y compris celui des voiries. Quand vous dites : « Votre projet est sympathique, Monsieur le Ministre, mais vos moyens d'investissement en voirie ont diminué ». Non. Le volant global des moyens dédiés aux travaux publics n'a pas diminué, mais il a été réorienté, notamment avec 9 millions d'euros de glissement entre articles que je vous ai exposé tout à l'heure, 7 millions d'euros dans l'entretien ordinaire des routes et 2 millions d'euros dans l'entretien des ouvrages d'art où il y a une volonté, sur 2015, de consacrer plus de moyens qu'antérieurement à l'entretien, un petit peu moins à la création de nouveaux projets. Il y a cette volonté d'être cohérent par rapport à l'entretien optimal du réseau.

Il est vrai aussi qu'il ne faut pas attendre d'un budget ce qu'il n'a pas vocation à proposer, pas plus que quand vous allez au restaurant, la première fois, vous vous attendez à ressortir marié. Pourquoi dis-je cela ? Parce

que M. Tzanetatos disait : « C'est dommage, il n'y a pas assez de précision sur l'usage que vous allez faire et les dossiers qui vont bénéficier des mannes ». C'est là où je dis qu'il ne faut pas attendre d'un budget plus que ce qu'il n'est en capacité d'offrir, comme ce rendez-vous galant premier auquel je faisais allusion.

Nous n'avons pas vocation, à travers un budget, de venir avec le détail des voiries, des projets, des dossiers qui vont bénéficier des montants. C'est valable à l'échelle locale aussi, même si généralement on détaille les rues, parce qu'il y en a peu qui peuvent être bénéficiaires des moyens et que le plan triennal lui-même donne une orientation. Nous avons, avec ce budget, des tonalités politiques fortes qui ont été impulsées, avec des moyens alloués et dédiés à des articles budgétaires spécifiques. C'est bien entendu dans l'exercice de la compétence, en cours d'année, que les choix seront posés. Vous pourrez, le cas échéant, interpellier sur ces choix, voir ce qui a présidé à ces choix. Il est évident que je ne vais pas pouvoir maintenant – s'agissant singulièrement des moyens dévolus au plan Infrastructures – pouvoir vous donner davantage de détails sur les dossiers qui pourraient en bénéficier, dès lors que l'analyse n'a pas encore été finalisée au sein de l'administration ou de la SOFICO.

Monsieur Wahl, vous avez évoqué la difficulté d'accomplir l'ambition que – nous partageons pour la Wallonie. La transversalité des compétences qui m'ont été dévolues sera probablement, et même certainement, un atout pour concrétiser une bonne partie de ceux-ci. Je ne suis pas naïf. Vous connaissez tout comme moi la vie politique. Aujourd'hui, je ne peux pas mettre ma main à couper que 100 % de ce que j'ai esquissé sera concrétisé. Que vaut-il mieux comme posture ? Une posture minimaliste visant à dire : « Je sais que j'aurai uniquement telle latitude et tels moyens, et je m'en tiens à cela », ou au contraire, la volonté d'être plus ambitieux, d'aller de l'avant et de se forcer, le cas échéant, à être créatif pour contourner les obstacles. C'est l'idée que je me fais de la responsabilité ministérielle qui m'a été confiée. Il est certain que le meilleur moyen de ne jamais prêter le flanc à la critique, c'est de ne rien faire ou de ne rien dire, mais il y a une part de risque qui s'impose à nos responsabilités en exposant notre vision, dès lors que nous avons accepté de prêter serment comme ministre.

Vous avez très rapidement évoqué la SOFICO dans la fin de votre intervention. Il est vrai que j'en ai peu parlé. Juste un complément de réflexion. S'agissant de la SOFICO, je crois que l'on n'échappera pas, au cours de cette législature, à une réflexion sur son devenir. À partir du moment où la SOFICO a elle-même perdu un élément majeur de sa valeur ajoutée, dès lors qu'elle a été désormais repérimétrée, il y aura des cartes à abattre afin de repenser le modèle. Je ne suis pas en train d'annoncer, en envoyant un certificat de condoléances ou de décès, la suppression de la SOFICO. Au contraire, je pense qu'elle a une vraie valeur ajoutée dans le

paysage wallon. Peut-être faudra-t-il envisager de revenir davantage à ses fondamentaux, comme ses financements ou peut-être aura-t-on l'occasion à travers les discussions – et j'ai certainement moi-même des choses à apprendre là-dessus – la capacité d'esquisser ensemble les contours d'une nouvelle SOFICO. Incontestablement, l'évolution consistant au repérimétrage de celle-ci ne peut pas être ignorée. Il y a matière à s'interroger sur la manière d'être le plus efficace sur le paysage wallon.

Je présente mes excuses à M. Dodrimont, je n'ai pas évoqué l'habitat permanent dans mon exposé. Je sais qu'il y est sensible. Je vois M. Wahl qui se gratte la tête en se disant : « Mince, il le lance sur le sujet ». Je ne vais pas être très original puisque je vais probablement me répéter, pas de ce que j'ai dit en commission, mais tout le monde n'y étant pas, ne l'a pas entendu. C'est une matière qui a peut-être moins enflammé les foules, puisqu'elle est vécue de manière diverse sur le territoire wallon. Toutes les communes ne sont pas confrontées à cette difficulté. Toutes ne mesurent pas les difficultés de gestion que cela peut générer. Je vous l'ai dit en transparence : je fais partie de ces élus qui ne connaissent pas cette réalité dans leur commune et qui la connaissent bien dans leur circonscription électorale régionale.

Ce n'est pas non plus une thématique sexy. Ce n'est pas non plus une thématique qui va faire gagner des voix, mais je pense que c'est une thématique sur laquelle on a une responsabilité sur le plan social et humain. Comme je vous l'ai dit, n'étant pas un expert en la matière – et je l'ai déjà annoncé au cabinet qui a été surpris de la démarche, mais en même temps, c'est cela aussi être innovant – je souhaite que vous fassiez partie – les autres députés du Parlement qui le souhaiteraient et qui auraient un intérêt pour la matière aussi – d'un groupe de travail que mon cabinet impulserait pour pouvoir réfléchir au levier qu'il conviendrait d'activer en la matière.

Ce n'est pas une thématique polémique sur le plan politique. Il faut juste essayer de trouver une solution viable sur le plan administratif et légistique qui gagne aussi en dignité pour ceux qui sont actuellement hébergés dans ces espaces. C'est pour cela que j'en parle spontanément en vous voyant.

Madame Vienne, singulièrement, je n'en doute pas, la législature sera passionnante. C'est sûr ! La réduction de l'encours que vous avez évoquée est un objectif impératif pour la crédibilité de la Wallonie, d'abord. Comment peut-on, demain, avoir un discours à l'égard du monde entrepreneurial quand nous-mêmes sommes en défaut ? Et, scénario du pire, à force de ne pas honorer à temps et à heure les factures, on fragilise jusqu'à l'existence même de certaines PME. C'est le paradoxe de l'activité gouvernementale qui souhaite pourtant les soutenir. On a déjà fait un effort conséquent avec l'exercice 2014. On va poursuivre dans les années

qui viennent et gageons que l'on pourra alors le réduire de manière progressive. Il y a une volonté gouvernementale de s'atteler à cela puisque, parmi les lignes de conduite, il y a notamment la volonté de ne plus prévoir des crédits d'engagement qui soient systématiquement supérieurs aux crédits de liquidation. Il y a certainement l'un ou l'autre cas qui le nécessiterait, mais je pense qu'il est important que, de manière générale, ce soit cette posture de base qui soit la règle et puis que l'on ait parfois les exceptions plutôt que l'inverse. Je crois que le ministre du Budget – j'en suis même sûr – y est lui-même singulièrement sensible.

Au niveau de l'AWIPH – vous faites bien de me questionner sur le sujet, sur la question de la subsidiarité – d'abord, j'ai évoqué le terme « subsidiaire » en parlant de l'intervention de l'AWIPH qui devait se faire à titre subsidiaire par rapport à certaines interventions du Fédéral. Les personnes handicapées, je l'ai dit tout à l'heure, sont d'abord des personnes. À ce titre, comme n'importe quelle autre personne, elles doivent d'abord se tourner vers le Fédéral et son régime de sécurité sociale pour pouvoir, en soins de santé notamment, obtenir les aides qui sont promérites ou dues. Alors, à titre subsidiaire, si cela ne suffit pas, l'AWIPH est présente. Mme Baudine l'expliquera certainement encore mieux que moi, elle a dû le constater ces dernières années, c'est que soit par facilité, soit par habitude, soit par ignorance de certains dispositifs, on se tourne systématiquement vers l'AWIPH. C'est singulièrement le cas, par exemple, pour les langes où il existe des forfaits INAMI que l'on n'utilise pas et pour lesquels on sollicite à 100 % la demande de l'AWIPH.

Cela peut paraître anodin, mais je vous assure, pour ceux qui sont dans des situations d'incontinence quelle qu'en soit la nature, que c'est vraiment un élément important. On pourra en discuter avec Mme Baudine. C'est un des premiers sujets dont elle a discuté avec moi et qui m'a également surpris. Cela montre qu'il y a des mécanismes à clarifier. C'est à cet égard que je parlais de la subsidiarité même si, dans l'absolu, le principe de subsidiarité consistant à dire que ce que le secteur associatif fait très bien, il n'y a pas de raison que le pouvoir public souhaite nécessairement le faire ; j'y souscris avec conviction depuis longtemps.

Sur la gestion tripartite de l'OIP, on se rejoint incontestablement. Je pense qu'il y a un enjeu de responsabilisation de chacun et de chacune. Vous avez évoqué les partenaires sociaux et les usagers, certes. Ils auront voix au chapitre, mais chacun aussi dans des configurations qui sont propres à la nature de leur rôle et des responsabilités à assumer. Ils doivent être présents, mais chacun aussi à sa place et selon ses prérogatives. Je reviens sur le propos de M. Wahl. Il y a incontestablement, dans la révision des normes, dans les discussions à avoir, une réhabilitation aussi de la primauté du politique à devoir envisager dans cette matière comme dans d'autres.

Simplification administrative, trois fois oui ! On a parfois le sentiment que l'on en parle plus que ce qu'on ne l'a construite.

Je crois qu'il y a une volonté très largement partagée par le Gouvernement dans la diversité de nos champs d'action de pouvoir travailler à un vrai choc administratif, pour vraiment avoir une simplification aussi grande que possible dans la diversité des champs d'action qui sont ceux de la Wallonie. C'est probablement une thématique sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

Sur la question de M. Daele relative aux économies contraires et pourquoi un tel rythme, c'est pour un retour à l'équilibre. Je vais être bref, parce que mon petit doigt me dit que cela été largement débattu en Commission du budget hier. Incontestablement, il y avait surtout nécessité d'éviter la politique du pire qui eût été, sur un seul exercice, de réaliser la totalité de l'économie. Il y avait une politique idéale qui était de lisser dans le temps, autant que faire se peut, le retour à l'équilibre, mais ce n'était pas réaliste, puisqu'il y avait aussi une politique contrainte à 2018 pour éviter que la maison Belgique, dans son ensemble, ne se fasse taper sur les doigts par l'Europe en étant également en décrochage par rapport à la norme des 3 %. Comme il y avait un risque en 2015, il était normal que l'on fasse un effort plus conséquent. Sans cela, s'il avait fallu que la maison Belgique dérape par rapport à ces balises européennes à cause d'un endettement trop grand ou du déficit excessif de la Wallonie, parce qu'elle n'aurait pas pris des mesures d'économie trop importantes, vous auriez entendu des meutes de loups crier au scandale et pointer à nouveau du doigt le fait que, si la Belgique est en défaut, c'est à cause de ces Wallons qui sont incapables de s'en tenir à certaines balises. C'eût été rendre un trop grand et fier service à certains interlocuteurs du nord.

S'agissant de la réflexion de M. Martin par rapport au plan Juncker, comme le disait Mme Salvi, nous devons être créatifs et 2015 sera une année charnière pour nos compétences. Tant mieux si, en sus, on sait avoir des compléments d'aides de la part de l'Europe. Je dois bien reconnaître qu'aujourd'hui je ne sais pas si M. Juncker lui-même sait où il va ni s'il sait comment mobiliser ces 300 milliards d'euros, mais je fais confiance. Je pars du principe qu'il y aura une capacité, pour quelqu'un qui exerce des responsabilités aussi hautes que les siennes, de donner de la chair au mot et de veiller en inventivité à trouver ces 300 milliards d'euros.

Les projets rentrés par la Wallonie qui relèvent de mes compétences – pour les passer en revue avec vous, puisque vous souhaitiez davantage de précision – sont, notamment, à hauteur de 1,142 milliard euros, un plan de réhabilitation des infrastructures routières, puisque tant qu'à faire, on n'en a remis une couche en disant que les chantiers étaient tellement importants, que ce n'était pas en une seule législature que j'ai la prétention, avec le

plan Infrastructures et les moyens qui me sont accordés, de pouvoir régler tous les problèmes sur toutes les voiries en Wallonie. Cela se saurait ! Mon idée est de pouvoir faire une avancée significative dans cet effort. Tant mieux si l'on a la capacité d'avoir des compléments d'intervention via l'Europe. C'est donc la réhabilitation, la mise à niveau des infrastructures routières et autoroutières du réseau RTET traversant toute la Wallonie et, notamment, les eurocorridors européens, et donc, sauf à me tromper, la dorsale y est clairement concernée. Il y a aussi 875 millions d'euros pour une période de 20 ans pour les autoroutes intelligentes, c'est-à-dire concrètement, un plan lumière, c'est-à-dire la réhabilitation de l'éclairage public de l'ensemble du réseau structurant avec des technologies modernes qui économisent de manière plus large l'énergie. C'est un plan ITS, pour mettre en œuvre un système de gestion dynamique et intelligent du trafic, permettant l'écoulement des flux de circulation de manière beaucoup plus adaptée pour éviter les congestions. C'est un plan de câblage fibre optique, notamment pour finaliser les réseaux de télécontrôle des autoroutes. On sait que PEREX a besoin aussi d'être aidé, parce que s'il pouvait faire la fierté de la Wallonie il y a 15 ans, incontestablement, aujourd'hui, il est temps que l'on réinvestisse un peu dedans pour lui permettre de disposer des technologies à la pointe.

C'est aussi un plan Routes de l'emploi à hauteur de 200 millions d'euros. Un plan aussi des aires de stationnement à hauteur de 150 millions d'euros, notamment pour la multimodalité vis-à-vis des centres urbains, le covoiturage, les poids lourds, à des endroits adaptés et stratégiques. C'est aussi 87 millions d'euros pour le canal Charleroi-Bruxelles, avec la réhabilitation du plan incliné de Ronquières et de trois des écluses qui s'y trouvent.

C'est aussi 285 millions d'euros pour la liaison Seine-Escaut : la mise à gabarit à 2 000 tonnes de la liaison France – Wallonie- Flandre- port d'Anvers, dont on a eu l'occasion de parler tout à l'heure. Ce sont 30 millions d'euros aussi pour le barrage de Monsin afin d'assurer la liaison fluviale à 1 350 tonnes entre les accès Escaut et Meuse-Rhin même Danube. Ce sont 200 millions d'euros pour les travaux de dragage du réseau transport fluvial, puisque l'on sait que, là aussi, c'est un enjeu important à l'interconnexion de différents enjeux.

S'agissant du transport ferroviaire, 948 millions d'euros sont sollicités en cofinancement Wallonie-Fédéral, notamment pour améliorer les principales liaisons entre Bruxelles et les grandes villes wallonnes et singulièrement aussi l'axe Bruxelles Luxembourg, mais Mons, Liège et Charleroi sont également concernés. Il y a aussi la plateforme Liège Carex pour la ligne à grande vitesse. Voilà, en résumé, les dossiers qui relèvent de mes compétences.

(Réaction d'un membre)

Sur le plan ferroviaire, la dorsale elle-même, non, mais la connexion entre Bruxelles et les grandes villes wallonnes, oui.

Je ne sais pas si l'on aura le moindre euro ou, si oui, dans quelle proportion, mais en tout cas, on les a sollicités.

Vous avez, avec justesse, rappelé l'importance de ne pas négliger l'extension du réseau. Il est vrai que la priorité va d'abord à l'entretien du réseau. Il y a déjà fort à faire que pour se remettre des cailloux supplémentaires dans le sac à dos avec de nouvelles liaisons.

Ceci étant, le fait que je fasse quelques glissements budgétaires pour accroître les moyens dévolus à l'entretien ne signifie pas que je vais négliger les investissements. S'agissant de certains contournements, s'agissant de certaines connexions jusqu'à des zones d'activité économique par exemple, on sait qu'il y a nécessité de créer là aussi une nouvelle jonction. Ce n'est pas quelque chose que j'exclus. Je dis simplement que l'on ne doit pas enclencher maintenant un nouveau plan de création, de jonction partout en Wallonie. La volonté, par contre, existe bel et bien sur le réseau RAVeL pour terminer le maillage de celui-ci.

S'agissant des types de revêtements, depuis quelque temps maintenant, on éprouve un nouveau type d'asphalte. Je ne suis pas ingénieur, mais c'est du *split mastic asphalt* – SMA – qui nous vient d'Allemagne – ça doit être costaud alors – et tous les tests de glissance et d'adhérence qui ont été réalisés semblent donner satisfaction jusqu'à présent. Pourvu que cela dure !

Je partage le souci qui est le vôtre, Monsieur Wahl, à travers le regret que le budget de l'AWIPH n'ait pas été présenté. Il est vrai que cela fait quelques années qu'il est systématiquement développé en janvier-février et, d'ailleurs, cela fait tellement longtemps que c'est le cas depuis 1999.

Pour ce qui concerne la question des zones de police, en l'occurrence, il n'y a pas de dotation attendue de la part de la Région, c'est le Fédéral qui continuera à se charger des aspects dotation proméritée des zones de police sur les questions de sécurité routière.

(Réaction d'un membre)

Le Fédéral a annoncé 2 % de réduction des dotations. Toutes choses restant égales par ailleurs, déduction faite de cette réduction, cela ne changera pas, d'après les informations dont on dispose.

Je ne sais pas vous dire exactement, Monsieur Onkelinx – mais on va se renseigner, vous les procurez – combien de maisons de repos sont en attente de subventionnement. On peut revenir par courrier distinct à cet égard.

Pour conclure sur la question des SDF. Cela peut surprendre que j'ai évoqué cette piste, mais d'un autre côté, je pense qu'elle doit aussi se construire et se vivre entre les villes. Sociologiquement, c'est un phénomène corroboré par beaucoup d'analyse et d'études. Puis il ne faut pas avoir fait cinq ans d'université pour sa rencontre sur le terrain : ce sont les pôles urbains qui attirent essentiellement les poches de précarité, singulièrement les grands marginaux, les SDF, en période hivernale.

Cependant, aujourd'hui, on n'a pas, sur l'ensemble du territoire wallon, dans toutes les villes, des abris de nuit qui permettent d'adéquatement accueillir et héberger les personnes en situation de grande précarité, pour éviter des phénomènes qui sont détestables – par courtoisie je ne donnerais pas de nom, mais je connais des communes qui paient jusqu'au ticket de train pour se rendre dans la commune voisine. À un moment donné, il faut aussi avoir une réflexion à l'échelle territoriale sur cette question pour qu'il y ait une juste prise en charge.

M. Onkelinx (PS). - Ce n'est donc pas uniquement le financement de la nouvelle structure d'accueil, c'est aussi le financement de maisons existantes et qu'il faut financer au jour le jour ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Oui, sachant que l'accueil existant est déjà financé. Les abris de nuit disposent actuellement de normes d'encadrement et de financement. Tout cela doit faire un tout.

Voilà dans les grandes lignes ce que je pouvais partager, en espérant n'avoir oublié personne et certainement pas frustré quiconque.

(Réaction de M. Bellot)

Mme la Présidente. - J'ai proposé aux collègues de regrouper réseau routier, autoroutier, zonings et patrimoine dans un volet et un deuxième volet avec l'action sociale et la santé. Cela vous convient-il ainsi ? Très bien.

Je voudrais demander une chose aux collègues, en fonction du degré de précision de la réponse que vous voulez obtenir, c'est de bien signaler la division organique, le programme, l'article de base le cas échéant.

La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). - C'est quelque chose d'ordre général aussi.

En ce qui concerne la SOFICO, j'essaie de remettre la main sur un document qu'un certain nombre d'ingénieurs des travaux publics – dont j'étais à l'époque, comme directeur des fonds européens – avaient rédigé à l'attention du Gouvernement pour leur dire tout le mal que l'on pensait du système puisque l'on réinventait le système des années 70 et 80 du Fonds des routes qui

avait débudgétisé les dépenses. Le mécanisme avait clairement été inventé au sein du Gouvernement wallon et un ministre – je ne me rappelle plus lequel, mais je le devine – avait imaginé ce système pour débudgétiser en disant : « Cela va sortir du périmètre de la dette. ». À l'époque, la Cour des comptes avait déjà dit : « Tôt ou tard, vous devrez réintégrer le périmètre de la dette dans le périmètre des financements publics ».

En ce qui concerne plus particulièrement la SOFICO ou la DG1, en ce qui concerne les travaux publics, l'article 73.01, il faut savoir que les travaux publics, pour le moment, n'ont pas investi du tout dans l'autoroute intelligente. Par rapport à tous les pays voisins, nous sommes en retard. Or, il faut savoir qu'un pays comme les Pays-Bas a augmenté la capacité de ses autoroutes et de son réseau routier de 30 % de mobilité grâce à l'autoroute intelligente. Le montant des travaux prévus pour rendre nos autoroutes intelligentes est de l'ordre de 200 millions d'euros.

En dehors du projet européen, même si les aides n'arrivent pas, comptez-vous charger la Direction de l'électromécanique ou la SOFICO ou une direction de l'administration de commencer à déployer ce système ?

Ensuite, on me dit que le plan de réhabilitation des ouvrages d'art et de remplacement d'un certain nombre d'ouvrages d'art représente un programme de l'ordre de 200 millions d'euros sur les 8 prochaines années. Quelque chose est-il prévu à ce niveau ? Sachant qu'un ouvrage d'art a quelque chose de particulier et de différent d'une route : quand il est malade on n'a qu'un choix, l'abattre. Voyez ce qui se passe au viaduc Reyers à Bruxelles.

Troisièmement, la directive Bruit. Je ne sais pas si l'on s'en inquiète un peu au niveau wallon, mais la directive Bruit dit que, pour 2025 au plus tard, le niveau de bruit le long des axes routiers, autoroutiers, des voies de chemin de fer et même à proximité des aéroports, doit garantir un seuil de bruit au-dessus duquel vous ne pouvez pas monter. Selon mes informations, le coût pour la Région wallonne avoisinerait les 500 millions d'euros à investir d'ici 2025. Qu'en est-il ? Êtes-vous au courant de ce problème ?

En ce qui concerne l'entretien des routes, comment établit-on le montant nécessaire pour le budget entretien des routes ? C'est tout simplement 2 % de la valeur de remplacement, c'est-à-dire que l'on considère qu'une route est bonne pour 50 ans, on prend 2 % de sa valeur actuelle et on voit les montants qu'il faut consacrer. Aujourd'hui, on est à 0,3 %, cela signifie que l'on accepte une dégradation de l'état général des routes. On en arrive là avec les montants tels qu'ils sont prévus.

J'entends mon collègue, M. Martin, dire : « Que se passe-t-il avec les asphaltes ? ». Il y a eu un changement de choix. Avant, on mettait des revêtements antipluie, mais qui avaient le gros inconvénient que, quand il

gelait en hiver, ils sautaient et faisaient de grands trous. Maintenant, on revient au revêtement complètement imperméable et, en cas de pluie sur des autoroutes très larges, cela provoque de l'aquaplanage. Il faut naviguer entre les deux systèmes et choisir les deux, c'est le problème.

Dernièrement, en ce qui concerne le Fonds Juncker. J'aurai l'occasion de vous en parler demain pour le chemin de fer, Monsieur le Ministre. J'étais en charge de ces dossiers à l'Europe. C'est du temps où l'on s'est occupé de ces dossiers que l'on a été chercher des subsides européens pour la quatrième écluse de Lanaye et le canal du Centre, la route E42, et cetera. Malheureusement, à l'occasion de mon départ pour les raisons que vous savez, le chef de service a quitté les services aussi. On me dit que, depuis lors, plus aucun fonctionnaire wallon n'est en charge de la représentation de la Région wallonne dans les services de la Commission européenne où l'on allait collecter les subsides européens. Entre temps, comme ce sont des enveloppes réservées à la Belgique et non aux régions, les seuls présents étaient les fonctionnaires fédéraux et flamands.

L'année passée ou l'année avant, près de 60 millions d'euros ont été perdus pour le Fonds européen pour la modernisation de l'axe Bruxelles-Luxembourg et 30 millions pour la liaison Carex à Liège, au grand dam de M. Grafé qui avait piqué une colère à cette époque. Rappelez-vous les articles dans la presse.

Monsieur le Ministre, avez-vous l'intention, au-delà du dépôt des projets, de reconstituer une cellule de présence permanente dans les couloirs de la Commission européenne pour aller collecter à la fois l'information et la façon de défendre les projets auprès de la Commission européenne des infrastructures de transport ? C'est très important parce que les moyens destinés à la Belgique représentent des sommes non négligeables. L'aménagement au Port de Zeebrugges, au Port d'Anvers, et cetera, ont été grandement financés, en ce compris avec des fonds qui, si nous avions collecté les nôtres, auraient été moins importants.

Dernier élément que je souhaiterais souligner, c'est celui des périodes pendant lesquelles on met en adjudication. J'ai eu l'occasion de vous poser une question, mais cela s'est généralisé. Je voudrais vous assurer que les cahiers des charges relatifs aux entretiens des voiries et aux entretiens des espaces verts et que les marchés soient passés au plus tard au printemps, de sorte à les mettre en œuvre au cours de la fin de l'hiver et de toute l'année pour l'entretien des espaces verts.

Manifestement, selon des services de l'administration wallonne, pour des raisons souvent indépendantes de leur volonté, mais dans des procédures d'agrément, d'agrégation et de passation de marché, ils se retrouvent démunis. Nous, les mandataires communaux,

quand on leur demande comment c'est possible, telle situation perdue, on nous répond : « On n'a pas de bail d'entretien, on ne sait pas aller plus loin ».

Un service routier, quel que soit l'endroit de la Wallonie qui se retrouve sans entreprise pour entretenir les espaces verts ou les voiries, c'est une situation qui est extrêmement dangereuse parce que c'est la seule manière pour vos services, au niveau local, de répondre aux situations d'urgence quand elles apparaissent.

De plus en plus, que se passe-t-il ? On se retourne vers les villes en disant que, vu la carence, voulez-vous bien le faire ? On peut le faire une fois, deux fois, mais quand cela commence à se généraliser, cela devient quelque peu problématique. C'est peut-être indépendant du budget, mais je n'en suis pas tout à fait certain.

Dernier élément. Quand les choix de la répartition des articles 73.01 seront opérés, pourrez-vous nous remettre la copie des travaux d'entretien prévus dans les différentes directions routières de la Région wallonne ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Je vous remercie, Madame la Présidente.

Dans ce volet, je vous l'avais dit dans le premier tour de parole, grande question par rapport au report d'investissement et par rapport aux craintes qui ont été exprimées très largement par le secteur de la construction. On sait que le secteur de la construction va avoir des difficultés par rapport aux réductions de prime qui s'ajoutent aux choix du Gouvernement fédéral. Cela ne dépend pas de vous.

Par rapport au report d'investissements, quelle sera la part au sein de vos budgets en sachant que l'on voit qu'il n'y a pas de diminution franche, mais qu'il y a par contre des glissements ? Je voudrais savoir ce qu'il allait en être par rapport aux reports d'investissements.

Dans votre présentation pour les cinq ans, vous nous avez indiqué vouloir mettre le paquet sur l'entretien, d'une part, et le réseau non structurant, le réseau de proximité, d'autre part.

Je constate que, dans le budget, l'achat de biens et services à la SOFICO augmente, tandis qu'au niveau de l'entretien des réseaux non structurants, on a certes plus 9 millions d'euros d'entretien et on a -15 millions d'euros en investissements dans le réseau secondaire. Pour être tout à fait précis, il y a 2 millions d'euros de plus en ouvrage d'armes. Reste une baisse à ce niveau-là. Qu'en est-il ? Les -15 millions d'euros se portent sur les travaux qui visent à améliorer la sécurité, soit la création de ronds-points, l'aménagement des carrefours, les traversées d'agglomérations, l'aménagement des abords d'écoles qui se trouvaient le long des voiries régionales, les travaux de sécurisation des zones dangereuses pour les motards et donc les fameuses glissières métalliques

qu'ils réclament à corps et à cris, bref tout ce qui va dans le souci de sécurisation.

C'est certes plus 9 millions d'euros en entretien. Je ne vais pas revenir sur ce que M. Bellot a dit, mais cela reste assez serré au niveau de l'entretien, malgré cette augmentation de budget et ce glissement.

Ma question principale porte là-dessus, par rapport aux volumes affectés d'un côté et de l'autre, ainsi que l'accent qui semble ne plus être mis sur la sécurité.

Tant qu'à être dans la sécurité routière, j'aimerais vous poser la question du mode de financement de l'Agence wallonne pour la sécurité routière. On constate en effet que des crédits sont supprimés pour la sécurité routière. Je voulais donc savoir par quel autre biais était financée l'Agence wallonne pour la sécurité routière.

J'en ai fini, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Député, de me prévenir et de me rappeler à mes devoirs !

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Un certain nombre de points ont déjà été évoqués lors de la discussion générale, ce qui me permettra de réduire mon intervention sur la problématique des aspects de travaux publics. Je n'ai pas eu de réponse en ce qui concerne l'article 84 du dispositif des dépenses. Certes, c'est également une compétence relevant de M. le Ministre Furlan, il n'en reste pas moins que cela vient au sein de cette commission-ci également et dans votre parti concernant vos matières.

J'aurais souhaité avoir des précisions à ce propos parce qu'il y a une véritable attente, comme je l'ai dit. Par ailleurs, je crains qu'il y ait – je ne voudrais pas faire un nouveau problème de procédure à cette heure – un petit problème avec l'article 103 du règlement de notre Parlement. L'article 103 précise que : « pour les cas où, dans un projet de décret budgétaire, les dispositions de nature normative sont proposées, ces dispositions sont déjointes et font l'objet d'un projet de décret distinct ». Or, ici, à partir du moment où l'on reporte l'entrée en vigueur d'un décret initialement prévu pour le 1er janvier 2015, c'est une disposition normative. Je crains dès lors qu'il n'y ait un souci avec le prescrit du règlement de notre Parlement et de son article 103 en particulier.

Je souhaiterais voir, Monsieur le Ministre, s'il n'y a pas une problématique plus particulière avec un tel type de dispositif. Je m'en réfère simplement au règlement de notre Parlement.

(Réaction d'un membre)

Le dispositif des dépenses à propos du décret impétrant qui a été adopté l'année dernière, si j'ai bonne mémoire, ou en 2013 avec promesses, juré, promis que cela allait entrer en vigueur le 1er janvier 2015.

Je crains qu'il y ait un petit problème, mais qui concerne également votre collègue, M. le Ministre Furlan.

Je vais me limiter parce que vous avez déjà répondu à un certain nombre de points, mais vous n'avez pas répondu à une question importante de M. Martin, qui n'est pas là, relative à l'affectation de l'ancien Fonds des amendes et par rapport aux modifications ou non-modifications, telles qu'il le souhaitait, à tout le moins, en ce qui concerne les dotations, les affectations aux zones de police. Je crois que c'est extrêmement important, car les zones de polices sont face à des contraintes importantes. Il y a donc lieu de vérifier ce qu'il en est.

J'aurais aussi voulu vous demander quelques informations sur le petit...

(Réaction de M. le Ministre)

Pardon ? Vous avez répondu à M. Martin ? Je retire donc ma question, veuillez m'en excuser. Cela m'arrive de façon tout à fait exceptionnelle, il s'agit d'un moment de distraction.

Par contre, je ne pense pas que l'on vous ait posé de question sur le petit éolien. Votre prédécesseur avait beaucoup parlé de cette problématique. Je souhaiterais savoir où nous en sommes. De même que les projets Inforoutes et éclairages LED que vous avez par ailleurs, si j'ai bonne mémoire, récemment évoqués dans la presse.

Je voudrais également vous interroger sur les crédits destinés à la réhabilitation et à la rénovation des ouvrages d'art. Ils ont été revus à la hausse, c'est une bonne chose, mais j'aurais souhaité savoir si vous aviez déjà une liste des ouvrages d'art concernés pour 2015. Je crois que c'est important, il y a des attentes.

J'aurais souhaité également – rassurez-vous, je crois que c'est ma dernière demande – avoir quelques compléments d'information qui concernent l'AB 73.01. Vous avez affirmé, non pas dans votre exposé, mais dans les documents et probablement dans votre exposé aussi, qu'un accent particulier sera mis sur la prise en compte des usagers plus faibles tels que les piétons, les cyclistes ou les motocyclistes.

J'aurais souhaité avoir également, dans la mesure du possible, un certain nombre de précisions quant à la manière dont vous entendez procéder et affecter les crédits budgétaires.

Je suppose qu'il y a une autre partie, plus sur cet aspect-ci. J'aurais également encore une question sur

l'aspect patrimoine et une question sur le fonctionnement des cabinets.

Mme la Présidente. - J'avais proposé...

M. Wahl (MR). - Simplement, vous me direz quand je pourrai prendre la parole.

Mme la Présidente. - Oui, très bien. La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, je m'associe à mes collègues quant à la qualité et la clarté de votre exposé. Néanmoins, il me reste quelques petites questions à vous poser. Quand je suis dans le programme 13.02, dans l'exposé général, figurait le fait de vouloir accorder une priorité aux zones les plus accidentogènes. Pourrait-on avoir une liste des travaux urgents dans un premier temps ? Y a-t-il finalement une priorisation d'action dans ce domaine ? Là est ma première question.

Ensuite, comme on le sait, concernant le réseau non structurant, la Région va hériter de voiries provinciales à partir du 1er janvier 2015. Des discussions ont eu lieu avec les communes. Soit cela retourne vers les communes, soit cela revient au niveau de la Région. Peut-on faire le point sur ce dossier et me donner le nombre de kilomètres de voiries concernées ? À l'heure actuelle, concernant l'avancement de ce dossier, combien de voiries retourneraient à la Région, par commune, par province et les communes qui ont décidé de reprendre ces voiries provinciales ? Je sais que, selon certaines provinces, des voiries retournent plus vers les communes. Dans d'autres provinces, cela retourne plus vers la Région.

Avec ce dossier-là, il me vient aussi une question. Des investissements provinciaux ont été absents en 2014. On savait qu'une reprise était annoncée. Probablement que les provinces n'avaient pas budgété des prestations pour cet hiver. Je me demande ce qu'il se passerait ici si, tout à coup, nous avions un hiver très rigoureux au mois de décembre. Y a-t-il eu une concertation avec la région concernant cette problématique ? C'était pour les voiries provinciales.

Ensuite, je suis toujours dans le programme 13.02. Je suis à l'allocation 63.01 relative aux subventions, donc au CGT, pour le financement d'infrastructures routières à vocation touristique qui est nul, pour la troisième année consécutive.

Je mets cela en relation avec « comment expliquer le fait d'une telle situation au vu du projet de Pairi Daiza » ? Je m'explique. En fait, une question orale a été posée concernant Pairi Daiza, où l'on a répondu que des aménagements au niveau des feux tricolores étaient faits au niveau de certains carrefours. Ensuite, vous aviez dit, je cite, qu'il y avait des dossiers de réflexions de voiries qui concernent des axes régionaux, que vous étiez disponible pour les analyser. Tout le monde sait – on ne

va pas refaire le débat – qu'il y a eu une discussion entre deux communes voisines, entre deux bourgmestres pour savoir « oui je peux passer chez toi, non je ne peux pas, donc tu ne passeras pas ». Il y avait là une problématique. Je me retourne parce que votre prédécesseur avait dit que c'était une possibilité, qu'il y avait la possibilité d'avoir recours aux subventions du CGT. Voilà ma question.

J'ai une autre question. Au niveau des autoroutes, au niveau de la Wallonie Picarde, du réseau structurant, là aussi, cela a été débattu en commission. Il y a eu aussi une question orale à laquelle vous nous avez répondu, concernant les travaux Lamain-Kin, Froyennes-Lamain. Maintenant, d'autres projets sont normalement prévus. Peut-on faire le point ? Ces projets verront-ils le jour à court, moyen ou plus long terme ?

Une dernière question. J'en reviens avec Tournai et le Pont des Trous. J'ai essayé d'être très attentive. On sait que l'élargissement du canal Seine-Europe est d'un intérêt important, que ce soit pour Tournai, pour Comines. C'est un projet structurant, fédérateur. Je vais vous citer, parce que j'ai entendu qu'un budget allait être consacré. Vous avez écrit un courrier au premier ministre français, Emmanuel Valls. Donc, il y a des contacts. J'entends bien qu'il faut que l'on soit en symbiose. Si c'est prévu d'un côté, on va le prévoir de l'autre, justement pour répondre à ce projet, comme je viens de dire, très structurant.

Maintenant, je reprends un article de presse que je cite : « Contacté hier, le cabinet du bourgmestre, en l'occurrence M. Rudy Demotte, confirme qu'il n'a pas changé ses plans malgré les déclarations d'Emmanuel Valls. Tant qu'il n'y a pas d'inscriptions budgétaires claires du côté wallon, tant qu'il n'y a pas d'inscriptions budgétaires claires et de plan stratégique côté français, et sans les compensations, les arches du pont des Trous ne seront pas élargies ».

Il me semble, je me trompe peut-être, avoir entendu de votre part qu'il y avait un budget consacré au pont des Trous, mais pas à l'aménagement des alentours.

Mme la Présidente. - Je passe la parole à M. Wahl pour la partie concernant le cabinet et le patrimoine.

M. Wahl (MR). - En ce qui concerne le cabinet, je serai extrêmement bref. Simplement une remarque, Monsieur le Ministre, même si j'ai eu quelques explications complémentaires à propos de cette problématique hier dans le chef du ministre-président.

En fait, le mécanisme qui a été adopté par un arrêté du 24 juillet 2014, si j'ai bonne mémoire, pour la formation des cabinets, modifie le mécanisme antérieur, à savoir que l'on attribue un certain nombre d'équivalents temps plein par cabinet ; par nombre d'équivalents temps plein est associé un montant, qu'il y

ait un engagement ou non. C'est de cette manière que le mécanisme fonctionne, si je l'ai bien compris.

Il est normal que, comme vice premier, vous ayez un cabinet plus important parce que vous avez forcément les compétences transversales – déjà que vos compétences ne sont pas tristes – vous êtes en plus vice-ministre-président. Il est tout à fait normal qu'un ministre se fasse entourer d'un cabinet. Il est tout à fait normal également qu'il cherche à s'entourer de personnes provenant de l'administration ou d'OIP en raison de leurs compétences spécifiques.

Le ministre-président m'a également rappelé – et c'est important – qu'il pouvait forcément y avoir des différences de rémunération entre tous les collaborateurs de son cabinet. C'est assez évident et c'est assez logique également en fonction de la place qui est occupée dans le cabinet. Pas de souci non plus. Il n'en reste pas moins qu'il y a un petit problème. Lorsque l'on nous dit qu'il y a là une diminution de dépenses – en sachant que la diminution des frais de fonctionnement de cabinet est constante depuis 1999, je n'en disconviens certainement pas, j'ai un petit peu peur d'un effet pervers qui nous amène dans un autre mécanisme. J'avais posé une question écrite à tous les ministres, j'ai reçu la même réponse, à la virgule près. J'avais posé la même question à tous les ministres à la Communauté française, la même réponse. J'ai interrogé, sous forme de question orale, le ministre-président ici et le ministre-président à la Communauté française, la même réponse. Juste des chiffres qui variaient forcément.

J'ai donc à nouveau interpellé tous les ministres par écrit en demandant des précisions cette fois-ci un peu plus personnalisées par rapport à leur cabinet. J'en profite pour simplement signaler qu'il y a un certain nombre d'éléments à prendre en considération. Il n'en reste pas moins que, dans le mécanisme mis en place, dès lors que vous détachez du personnel de l'administration, qui reste payé par l'administration d'origine ou par l'OIP d'origine – à nouveau ce n'est pas normal – la dotation du cabinet reste inchangée.

Quelque part, il y a un transfert de charges financières sur les administrations ou les OIP d'origine. Ma question – je vous l'ai posée par écrit, donc si vous ne savez pas me répondre maintenant, cela n'est pas très grave – est de savoir combien de personnes proviennent de l'administration ou d'OIP. À nouveau, c'est pour essayer d'y voir clair dans cette problématique-là parce que, ce qui m'a un peu alerté, c'est la difficulté à avoir des réponses.

Si vous ne savez pas me répondre aujourd'hui, cela ne me pose aucune difficulté.

Lorsque, d'une manière globale, on dit que les dépenses de cabinets ont diminué, je n'oserais pas prétendre que c'est inexact, mais d'un cabinet à l'autre,

en fonction d'un certain nombre de circonstances, cela pourrait l'être. C'est plus une remarque qu'une question.

Concernant le patrimoine, j'ai bien entendu vos remarques. Nous avons déjà abordé cette question dans la discussion générale et vous y avez répondu. Cependant, il y a l'un ou l'autre point que je souhaiterais soulever et sur lesquels je souhaiterais avoir un complément d'information. D'abord, il conviendra de déterminer la difficulté avec laquelle vous allez devoir sélectionner les projets. Je souhaiterais connaître les critères. Il ne faudrait pas non plus que, sous prétexte de dire que l'on va déclasser un certain nombre de projets, cela devienne un mécanisme pour ne plus assumer les responsabilités en la matière. Voyez-vous ce que je veux dire ? On pourrait dire : « C'est un beau bâtiment, mais on le met dehors. ».

Par contre, Monsieur le Ministre, je suis convaincu que vous ne vous en sortirez jamais, quelles que soient les règles que vous appliquez, si vous ne changez pas les règles de base. À partir du moment où l'administration du patrimoine est aussi exigeante que dans l'exemple que j'ai donné lors de l'intervention générale, on n'en sortira pas. Beaucoup de propriétaires, y compris les pouvoirs publics, ne disent pas : « Chouette ! Ce bâtiment est classé, on va avoir des subsides ». Ils se disent : « Aïe ! Le bâtiment est classé, les ennuis commencent ». Une espèce de procès d'intention est donc fait pour dire que tous les pouvoirs communaux ou que tous les propriétaires de biens classés vont agir comme des cochons et ne vont pas respecter leur patrimoine. Qu'il y ait des règles, très certainement, mais qu'on les assouplisse un peu. Que l'on ne demande pas régulièrement études sur études qui coûtent un pont à la collectivité et qui ne servent absolument à rien. Lorsque l'Histoire sait que tel bâtiment a eu telle destination, a eu tel passé, faut-il impérativement imposer une étude qui va coûter une fortune, qui va durer plus d'un an et qui va confirmer ce que la mémoire collective connaît ? Est-ce vraiment indispensable ? Faut-il véritablement être aussi pointu ?

Je ne veux pas retomber à nouveau dans les exemples locaux, mais je me souviens d'un bâtiment où la toiture s'était effondrée. Il y a eu un blocage, parce qu'il fallait remettre les mêmes tuiles. Comment voulez-vous que l'on remette les mêmes tuiles ? Un autre bâtiment tout refusé : une maison privée superbe, rachetée par un particulier qui a dû la revendre parce que, dans son projet, il mettait la cuisine à l'avant et que, par les fenêtres qui étaient toutes petites, on risquait de voir de l'extérieur que c'était une cuisine, alors que ce n'était pas le cas au Moyen Âge. Il faut arrêter.

Si vous voulez faire face aux demandes, il faut commencer par faire des catégories de dossiers. Il y a des dossiers qui méritent que l'on soit particulièrement pointilleux quant à la restauration, la rénovation, et cetera, que l'on respecte l'Histoire, je n'en disconviens pas. Il y en a toute une série d'autres où cela coûterait

moins cher au propriétaire, qu'il soit privé ou public, et beaucoup moins cher à la Région, si l'on assouplissait un peu un certain nombre de critères.

Le Parlement wallon où nous nous trouvons est un exemple du coût parfois imposé inutilement pour sa restauration. Le jour où l'on veut un hémicycle un peu correct dans la cour, cela va être un combat pour avoir quelque chose qui pourrait être magnifique, à tel point que personne n'ose s'y lancer. En effet, les exigences seront telles que le financement sera inacceptable pour le grand public. Ceci est un exemple qui n'est pas la règle, mais nous connaissons tous, dans nos communes, des personnes qui, à titre privé, ont des biens classés. Quelle chance lorsque leur bien n'est classé qu'à l'extérieur ! S'il est classé à l'intérieur également, ce bâtiment perd toute sa valeur et il décourage souvent les gens.

Monsieur le Ministre, si vous voulez agir de manière efficace dès le budget 2015, vous devez d'abord changer les règles.

Mme la Présidente. - Nous pouvons clôturer la discussion relevant des éléments liés aux cabinets, fonctionnement de cabinets, zonings, patrimoine, réseaux routiers et autoroutiers.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Vous ne faites pas les autres aspects ?

Mme la Présidente. - Le ministre répond à ces différentes questions et, ensuite, nous aborderons les autres compétences.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vais tenter de n'oublier aucune question dans les prises de notes sauvages que j'ai pu réaliser.

Je voudrais d'abord remercier M. Wahl pour son intervention ultime sur la question du patrimoine, parce que c'est une thématique qui m'est chère. Je m'en serais voulu de ne pas avoir au moins un interlocuteur sur cette question aujourd'hui. Je reviendrai sur le fond de l'intervention dans un instant.

Monsieur Bellot, vous me posez la question de la directive européenne Bruits. En a-t-on connaissance ? Est-on conscient des enjeux ?

Mme la Présidente. - Monsieur le Ministre, j'ai oublié une intervenante pour ce volet.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Bien, la suite dans quelques instants.

(Rires)

Mme la Présidente. - Je vous en prie, Madame la Députée, avec toutes mes excuses.

La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Pas de souci, Madame la Présidente. De toute façon, je vais écouter, puisque j'ai déjà beaucoup de réponses aux questions.

Monsieur le Ministre, à la lecture de votre budget, vous avez d'emblée démontré votre volonté d'œuvrer résolument au redressement de la Wallonie et au déploiement de son économie, en parvenant à dégager des moyens nouveaux tout en respectant, ainsi que s'y est engagé le Gouvernement, une ligne budgétaire tendant vers un retour à l'équilibre. Dans mon intervention, je vais principalement me focaliser sur vos compétences Travaux publics et Patrimoine.

Nous sommes particulièrement heureux, au groupe cdH, de constater que les efforts en matière de réfection de notre réseau routier et autoroutier, entamés sous le ministre Lutgen et continués par le ministre Di Antonio, sont poursuivis et amplifiés. De nouvelles actions se profilent, notamment les routes de l'emploi. L'objectif demeure le même : faire mieux avec moins. Exercice difficile, mais périlleux que le ministre parvient à réaliser avec brio !

On constate que les économies ont été réalisées de manière réfléchie et que l'emploi est préservé. Le secteur de la construction avait émis des craintes concernant les conséquences d'une diminution des marchés publics, rien de cela dans votre budget. Des montants sont disponibles pour les crédits d'engagement et, surtout – diront certains – les crédits de liquidation. Ce budget est une première étape, vous l'avez vous-même annoncé. Dans un délai de deux ans, un nouveau plan baptisé « Infrastructures » verra le jour en intégrant, au-delà du réseau structurant, les voies navigables, le réseau secondaire et les routes de l'emploi. Dans l'attente de celui-ci, fidèle à votre réputation, vous ne chômez pas et avancez résolument. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Lors de la présentation du tableau des dépenses, vous avez déjà répondu à une partie de mes questions. Il me reste deux questions à vous poser, si vous voulez bien apporter quelques éclaircissements.

En ce qui concerne les dépenses, nous constatons que l'article 43.02.00 relatif aux subventions et indemnités au secteur public pour promouvoir les infrastructures cyclables est nettement augmenté. Pouvez-vous nous présenter votre politique en la matière et les actions que vous envisagez de mener ?

La deuxième question porte plus sur le patrimoine. L'article 72.11.30 relatif aux travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation des biens classés

appartenant à l'IPW connaît une forte contraction des crédits d'engagements. Doit-on craindre un coup d'arrêt des chantiers ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur Bellot, reprenons où nous en étions.

La directive Bruits, la connaissons-nous ? Oui, disais-je. Par contre, soyons clairs, toujours dans le même souci de transparence, on est en retard.

Pour délivrer des informations claires, nettes et transparentes à ce sujet, on a déjà eu l'occasion de réaliser, en 2008, la cartographie acoustique pour le réseau de plus de 6 millions de véhicules par an. Pour pouvoir mettre des écrans antibruit le long de l'ensemble de ces voiries à plus de six millions de véhicules par an, 189 kilomètres d'écran seraient nécessaires pour un coût total de 249 millions d'euros. Vous y ajoutez 284 kilomètres d'écran estimés nécessaires pour les routes de trois à 6 millions de véhicules par an, pour un montant de 375 millions d'euros. À cela, vous devez ajouter la réhabilitation d'écrans déjà existants sur une quinzaine de kilomètres pour un montant de 20 millions d'euros. Bref, vous avez compris, il faudrait plus de 600 millions d'euros pour être à jour, donc probablement un budget d'une trentaine de millions d'euros chaque année pendant 20 ans. La capacité de la Wallonie d'être conforme à la directive européenne d'ici 2025 me semble raisonnablement obérée, pour dire les choses pudiquement.

Il n'en demeure pas moins que c'est un véritable souci, d'abord et avant tout pour celles et ceux qui en sont victimes. Dans le cadre du plan Infrastructures, sur lequel j'ai longuement eu l'occasion de m'exprimer tout à l'heure, on veillera aussi à intégrer une partie de ces enjeux. Maintenant, cela ne pourra qu'être une intégration partielle et j'en suis conscient. Cela veut dire aussi que, sur la tablette des réflexions pour lesquelles il me faudra être créatif, il y aura ce dossier, à côté de celui de l'équipement électromécanique, des routes intelligentes qui seront aussi partie intégrante via la SOFICO, au projet futur que l'on va esquisser. Cependant, cela ne sera que partiel par rapport à l'enjeu.

À un moment donné, si l'on veut donner un coup de *boost* important à la Wallonie dans ses équipements, il faudra trouver des solutions. Je devrai prendre mon bâton de pèlerin et aller voir à nouveau la BEI, d'autres opérateurs, réfléchir à des modes de financement alternatif. J'imagine que cette directive européenne est aussi appréhendée dans les autres pays d'Europe sans que ceux-ci n'aient nécessairement réservé un bas de laine de plusieurs centaines de millions d'euros pour le prévoir, mais ils ont peut-être des approches plus

créatives que nous en la matière. Cela vaut donc la peine de s'en inspirer.

S'agissant des ouvrages d'art, 2 millions d'euros complémentaires ont été apportés en termes d'entretien. C'est une volonté d'être cohérent par rapport à la tonalité visant à dire « On déplace légèrement le curseur », non pas que l'on annihile les investissements pour le futur, mais on redonne un coup d'intérêt croissant sur l'enjeu de l'entretien. Je comprends bien que, en termes relatifs, cela restera inférieur à ce qu'il aurait été souhaitable. Je n'ai pas la prétention de régler à moi tout seul, en une législature, tous les maux sur les voiries routières et autoroutières de Wallonie, sinon je serais vraiment un super ministre, mais en l'occurrence, il faut aussi pouvoir être lucide sur la capacité qui sera celle des moyens dévolus à l'exercice de mes compétences.

Par contre, ce qui m'interpelle, c'est la réflexion que vous portez à ma connaissance sur les chargés de représentation de la Région wallonne au sein des instances européennes et la représentation. Je vais me renseigner pour voir s'il se confirme qu'il n'y a personne depuis quelques années.

Je sais que cela n'a pas empêché la Wallonie de bénéficier de subventions européennes puisque, notamment par l'intermédiaire de la SOFICO, on a pu décrocher des montants auprès de la BEI. Ce n'est pas parce que cette opération a marché que l'on doit faire l'impasse sur d'autres opportunités, notamment en matière de transport ferroviaire – mais pas uniquement – qui sont éligibles à travers les financements européens, si l'on se donnait la peine d'un saint lobbying approprié pour aller chercher l'information et la sponsoriser adéquatement. C'est une question que je vais creuser parce qu'elle semble être à valeur ajoutée.

S'agissant des baux d'entretien, il y a une réflexion à avoir. On a connu une difficulté particulière dans le sud de la Province de Namur. Je ne l'ai pas cachée. C'est notamment dû à un avis de l'Inspection des finances qui a tardé à arriver. Les choses sont désormais rentrées dans l'ordre et on a veillé, en matière d'entretien, à augmenter les moyens de plus de 7 millions d'euros aussi sur le volet routier et autoroutier. Les choses devraient donc ne plus se reproduire de la même manière. Comme je l'ai évoqué dans l'exposé, il faudra homogénéiser davantage les pratiques entre districts. Il y a des endroits où l'on est très au taquet sur la question de l'entretien des herbes folles à gauche et à droite, d'autres endroits où l'on est peut-être moins sensible, alors que les citoyens – et à raison, vous l'avez souligné – considèrent que cela fait partie d'un sentiment de délabrement inapproprié. Pour eux, ils ne font pas le distinguo, c'est toujours vers le maître qu'ils se tournent. Inévitablement, il y a là une chose qui doit être clarifiée.

Pour ce qui concerne les ouvrages d'art, on les a bien augmentés de 2 millions d'euros. Par contre, je ne

dispose pas encore d'une liste permettant de dire ceux qui vont être faits. Je n'ai pas caché que, durant l'année 2015, on allait procéder à ces doubles arbitrages, d'une part, sur le contenu du futur plan Infrastructures et, d'autre part, dès le début de l'année, sur la sélection sur base des propositions qui seront faites par l'administration des chantiers qui devraient prioritairement être retenus, que ce soient des chantiers routiers, autoroutiers, d'entretien, d'investissement ou de réfection d'ouvrages d'art. Une fois que la liste sera arrêtée, je n'ai pas de difficulté à vous la transmettre.

S'agissant de la question de M. Daele qui revient avec le lissage, je voudrais rappeler la technique globale de lissage dans les faits et pas dans la question de la communication. Il y a, pour l'essentiel, un phénomène qui consiste non pas à supprimer des investissements et considérer qu'on les avait envisagés en 2015 ou en 2016, mais qu'on les ferait bien en 2017. On a surtout veillé à faire une meilleure adéquation du calendrier de réalisation effective des chantiers par rapport au calendrier projeté de financement de ceux-ci. Cela permet, en réconciliant les données budgétaires avec les données d'exécution des dossiers, de ne pas mobiliser des moyens que l'on avait projetés pour l'année X, mais de se rendre compte qu'ils ne seront nécessaires que pour l'année X+1, X+2, parce qu'ils ont peut-être connu des difficultés en cours de route, il y a peut-être eu des problèmes pour l'octroi du permis, des constatations, des recours. C'est surtout cela qui est opéré en termes de lissage. C'est la raison pour laquelle je suis assez peu impacté dans les crédits qui sont les miens et que vous ne trouvez pas une chute manifeste quelconque dans les articles budgétaires.

Par contre, il est vrai que, pour pouvoir faire l'objet de glissement interne et de reventilation, le 73.01 a été diminué pour pouvoir accroître aussi les enjeux d'entretien, comme évoqué tout à l'heure.

Toutefois, je réfute l'idée selon laquelle la sécurité routière serait à sacrifier du budget. Il n'en rien. On dispose d'autres outils, donc aussi d'autres articles budgétaires. Des enjeux viennent de manière directe au départ de l'article 73.01, mais il y a d'autres AB budgétaires qui permettent des interventions en matière de sécurité et dans la multiplication des acteurs, qu'ils soient associatifs, plus institutionnels avec l'agence, par exemple, mais les moyens pour pouvoir sécuriser resteront toujours bel et bien une priorité. Sans cela, on n'atteindra pas l'objectif que l'on s'était assigné de réduction de moitié des décès sur nos routes.

Monsieur Wahl, vous avez parlé du patrimoine, avec votre cœur et vos tripes. J'y suis sensible parce que c'est une thématique qui me paraît être importante et que l'on néglige parfois, ce que je regrette. Il y a un grand chantier de requalification à faire, c'est vrai. Il y a des pratiques à faire évoluer, c'est vrai. Il y a des rigidités à faire sauter, y compris au sein de l'organisation qu'est l'administration wallonne. C'est incontestable aussi.

Vous devez savoir que l'essentiel – comme cela j'anticipe une des réponses à vos questions – du personnel qui constitue ma cellule est issu à la fois du SPW et de l'IPW. Eux-mêmes sont conscients qu'il y a des barrières à faire évoluer. À défaut, il m'arrive d'être présent spécifiquement pour leur rappeler. Lors de l'analyse du Code du patrimoine, probablement même en amont, à l'occasion d'une réunion spécifique que l'on pourrait faire, il serait intéressant que l'on fasse un brainstorming, que l'on entende votre regard et vous permettre d'entendre aussi celui du vécu de l'administration du SPW. Pas plus tard que la semaine dernière, je suis allé dans leurs bureaux en disant que l'on pourrait tout de même bien faire cela. Ce n'est tout de même pas normal, notamment parce que j'envisageais de voir si l'on ne savait pas mettre un délai de rigueur sur les circulaires du patrimoine. Ils m'ont sorti toute une série d'illustrations de cas pratiques qui montrent que ce n'est pas « y-a-qu'à, faut qu'on ». Cela vaut la peine d'avoir cet échange pour mieux mesurer les réalités des uns et des autres.

S'agissant des cabinets, je n'ai aucun problème de transparence. Je ferai l'économie d'une question écrite. J'ai une quarantaine de personnes détachées de l'extérieur : vingt-quatre du SPW, deux du Fédéral, trois de la Fédération Wallonie-Bruxelles, deux de la SOGEP, trois de l'AWIPH, trois des pouvoirs locaux, un du CRAC, un du Parlement wallon, un de FAMIFED, un de la SOWAER. Je parle de personne, pas d'équivalent temps plein. Des compensations financières sont prévues pour une série de ces organes. Vous avez la diversité des ressources.

Il est clair que – je l'évoquais pour le patrimoine, mais aussi pour les travaux publics – il y a des personnes issues de l'administration pour pouvoir avoir une articulation optimale. On ne gagne pas la confiance de celle-ci si l'on arrive avec nos gros sabots en considérant qu'il faut être extérieur à l'administration pour mieux savoir que celle-ci. À l'inverse, il faut aussi ne pas être exclusivement dans la démarche avec les administrations et les regards extérieurs permettent aussi de faire bouger des lignes et d'éviter le « On a toujours fait comme cela » qui est le syndrome du pire pour le développement wallon.

Sur l'article 84 du dispositif, je ne m'y étais pas intéressé dans la mesure où c'est surtout du ressort de mon collègue, le ministre des Pouvoirs locaux, sur la question du décret Impétrants. S'agissant de votre question de savoir si, oui ou non, à la lumière de l'article 103 du règlement, il n'y a pas une interrogation de procédure à avoir que l'article 84 semblerait être un article voté d'année en année qui vise à mettre à œuvre de manière progressive le décret, celui-ci n'étant pas applicable en l'état. Dès lors, il y a à chaque fois le report de la date de mise en œuvre. S'agissant ou non d'une modification normative du décret, le fait de postposer son entrée en vigueur serait une modalité exécutive et donc, comme c'est une modalité exécutive,

ce ne serait pas une modification normative. A priori, ce serait une modalité exécutive et pas normative, donc elle ne serait pas soumise à l'article en question. Pour plus de détails, je ne peux pas faire grand-chose d'autre que de vous renvoyer vers mon collègue M. Furlan.

S'agissant du petit éolien, vous allez griller un peu la politesse, mais je suis sûr qu'il ne vous en tiendra pas rigueur à votre collègue, M. Crucke, qui me questionnait récemment à ce sujet, tellement récemment que cela fait partie de la liste des questions de tout à l'heure, en l'occurrence.

(Rires)

Je maintiens la réponse. Je peux vous dire qu'un marché conjoint avait été lancé – SOFICO-DGO2 – par mon prédécesseur, M. Di Antonio, pour tester cette démarche assez expérimentale en Wallonie. Le marché fut conjoint entre la DGO2 et la SOFICO, puisque les sites choisis pour leur capacité d'autoconsommation et pour une bonne exposition au vent ne se trouvaient pas tous sur les territoires concédés à la SOFICO.

Il faut savoir qu'au final, il n'y a eu qu'une seule offre rentrée. J'imagine que la concurrence, même si elle a été bien réelle, n'a pas estimé qu'il n'était pas opportun de remettre une offre ou, en tout cas, le bénéfice espéré n'était probablement pas suffisamment intéressant. Comme il n'y a eu qu'une seule offre, la comparaison a été assez rapidement faite. Votre collègue me questionnait surtout sur cette modalité d'appel d'offres. Pour le surplus, on va voir ce qu'il en ressort. Le petit éolien est certainement une alternative expérimentale qui permettrait de favoriser le développement de filières endogènes en Wallonie, plutôt que d'importer du grand éolien d'Allemagne ou d'ailleurs. Maintenant, il faut être aussi conscient des limites du petit éolien. Je ne doute pas que le ministre de l'Énergie y sera aussi sensible que j'ai pu l'être sous la précédente législature.

Pour la question de l'éclairage LED, cela fait partie du programme général d'intégration plus systématique auquel on va s'atteler, de la dimension électromécanique dans l'ensemble des projets, probablement aussi pour le plan Infrastructures, mais pas uniquement, puisque même dans les moyens courants des 250 millions d'euros annuels, il y a matière à intégrer cela de manière plus systématique et pas à chaque fois de manière séquentielle en venant comme les carabiniers d'Offenbach.

J'ai répondu sur les ouvrages d'art.

Madame Durenne, vous me demandiez s'il était possible d'avoir la liste des travaux. Cela me fait penser à la demande répétée de votre président de groupe d'avoir systématiquement la liste des points APE. En l'occurrence, je ne sais pas vous communiquer la liste des travaux, puisqu'elle n'a pas encore été arrêtée. Je peux par contre vous communiquer la liste des travaux

qui ont été réalisés jusqu'à présent. Cependant, pour 2015, elle n'a pas encore été arrêtée, l'administration poursuivant son travail de priorisation et d'identification.

Par contre, sur la question des dossiers SOFICO qui étaient normalement prévus pour émarger au financement du plan Routes premier, il est vrai que 100 % de ce qui avait été envisagé ne sera pas réalisé puisqu'il y a eu des retards divers ou parfois des dépassements de budgets. Comme l'enveloppe était inévitablement fixée pour pouvoir prendre en charge un avenant X, il faut sacrifier un autre projet. Je peux vous transmettre, en transparence, en sollicitant la SOFICO, la liste des projets qui ont déjà été réalisés et ceux qui, au contraire, devront faire l'objet de la programmation du plan Infrastructures et qui, quelque part, connaîtront une sorte de report vers le plan Infrastructures. Je ne connais ni la nature ni le volume de ces dossiers, mais ce sera une question intéressante et on va en assurer le suivi.

S'agissant des routes provinciales, au 1er janvier prochain, elles sont intégrées dans le giron wallon. Ce sont précisément 589 kilomètres. J'avoue que j'ignore quel est le kilométrage éventuel de routes provinciales qui auraient été prises en charge par les communes et je ne suis pas persuadé qu'il y en ait beaucoup. On me dit qu'une centaine de kilomètres auraient été repris par les communes. Si vous voulez le chiffre précis, je peux demander.

Pour le service d'hiver, il est acquis que la Région wallonne se charge de ces voiries provinciales aussi, mais la facture ira aux provinces jusqu'au 1er janvier. À partir de cette date, on s'en chargera et on assumera financièrement. C'est la raison pour laquelle vous avez vu que l'AB a augmenté de 2,3 millions d'euros ou de 2,6 millions d'euros, je ne sais plus, pour prendre en charge ces surcoûts de centaines de kilomètres qui sont des voiries qui ne sont pas dans le meilleur des états. Depuis quelques années, elles n'ont plus fait l'objet d'entretiens, les provinces sachant que cela allait être repris tôt ou tard par la Région wallonne. On se met un caillou de plus dans le sac à dos, mais on l'assumera. Dans l'état actuel des choses, c'est pris en charge au niveau du service d'hiver, mais c'est facturé aux provinces jusqu'au 1er janvier.

Sur les routes CGT, il est vrai que l'article est mis à zéro, parce qu'il n'y a plus de dossier particulier en cours à l'heure où l'on parle. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas demain, mais aucun dossier n'a sollicité cette activation de l'article budgétaire, qui est assez ancien et qui n'a plus été utilisé depuis un petit temps. Soit il passera à la trappe lors du toilettage que j'avais annoncé tout à l'heure, soit on considérera qu'il y a encore une pertinence, soit on analysera dans quelle mesure il est bon de l'utiliser ultérieurement ou non, s'il y a des demandes spécifiques.

Pour Seine-Escaut, c'est un enjeu stratégique, il y a quatre phases prévues. Elles ne sont pas ici dans un ordre particulier, il y a deux phases de compensation : une de 6,8 millions d'euros et une de 5,2 millions d'euros et une phase de 8,3 millions d'euros pour le pont des Trous et une phase de 8,4 millions sur l'aménagement de la zone pont à pont. Soit au total 28 700 000 euros. C'est le coût estimé, ce n'est pas encore un coût budgété. Pour une raison simple, c'est que nous ne nous sommes toujours pas accordés sur l'ordre de ces phases, ni sur les compensations qui m'apparaissent objectivement lourdes. Je suis conscient qu'il faudrait qu'il y ait eu un engagement antérieur sur la réalisation de ce programme. Il n'en demeure pas moins que, pour rappel, les crédits dévolus aux voies hydrauliques ont comme première vocation de consentir des investissements relatifs à l'aménagement des voies hydrauliques, pas à réaliser tout le cœur de ville ou connexe.

Il y aura probablement une discussion à avoir sur le sujet, maintenant je n'ai pas de difficultés à analyser la pertinence du dossier si, au final, ce sont ces montants-là qui sont nécessaires et requis, dont acte. Dans l'état actuel des choses, ils ne sont pas budgétés. Mon souhait est aussi, puisque j'entends bien la Commune de Tournai et son maire, dire : « Voilà en l'occurrence, *no pasaran* », tant qu'il n'y a pas les montants prévus. Je peux comprendre qu'il n'ait pas envie d'aller défigurer son ouvrage patrimonial s'il n'a pas de garantie à offrir à sa population. À l'inverse, je dois moi aussi avoir des garanties que, dès lors que j'investis pour pouvoir mettre au gabarit ces voies navigables, c'est pour être certain qu'il y aura un feu vert après et que l'on ne va pas contrarier la capacité d'adapter le pont des Trous.

Mon souhait sera donc, dans les prochaines semaines, de pouvoir rencontrer le bourgmestre en titre de Tournai pour clarifier la situation à ses côtés.

Pour ce qui concerne vos questions, Madame Leal Lopez, vous avez une question sur l'IPW : la modification budgétaire à laquelle vous avez fait mention sonne-t-elle un coup d'arrêt de l'IPW ? Ma réponse est non, il n'y a pas de problème, les diminutions de crédit sont liées à une série de gros chantiers qui, en l'occurrence c'est *Boch Ceramics* qui sont en *phasing out* et qui ne nécessitent dès lors plus de crédits d'engagement particuliers. Là-dessus, il n'y pas de crainte à avoir de manière spécifique.

J'espère n'avoir oublié personne dans le tour que j'ai réalisé.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Très courte réplique en ce qui concerne le patrimoine, si l'on peut parler de cela une réplique.

Monsieur le Ministre, je voudrais dire que, suite à votre réponse, mes propos soient mal interprétés. Je pense qu'il y a au sein de cette administration des gens tout à fait remarquables, qui ont conscience et la volonté de faire avancer les dossiers et qui se heurtent parfois à des difficultés. Il y a peut-être quelques mentalités à faire évoluer, il y a aussi surtout des règles à faire évoluer, mais des gens remarquables, des gens compétents, sans aucune discussion possible.

Mme la Présidente. - M. Jeholet voulait également intervenir et ensuite M. Bellot.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - J'ai interrogé différents de vos collègues, Monsieur le Ministre, et les réponses sont parfois un peu floues par rapport au report des investissements.

J'entends bien ce que vous dites à ce sujet : quasi pas d'investissements en 2015, probablement pas beaucoup non plus en 2016. Néanmoins, mais par rapport au projet 2015, le ministre du Budget nous a présenté les investissements prévus pour 2015, 2016, 2017 et 2018. je ne dirais pas qu'il n'y en aura pas, mais tout de même pas beaucoup. Laissez-moi terminer et faire une suggestion. Si j'entends bien, c'est un report d'investissements. On va faire des investissements qui sont prévus. On ne va en supprimer aucun. Je ne suis pas convaincu que l'on ne va en supprimer aucun, cela veut dire que l'on part en quelque sorte dans une enveloppe fermée de projets, cela veut dire qu'il ne faut pas espérer avoir de nouveaux projets.

Que ce soit la SOFICO ou les investissements pour l'ensemble des matières, mais les matières qui vous concernent, à un moment donné, vous êtes d'accord qu'il va y avoir des arbitrages. Quant à Mme Durenne, vous répondez : « Oui je peux vous communiquer la liste des projets qui sont réalisés », c'est intéressant. Ce qui serait peut-être intéressant, dans un souci de transparence – on ne vous demande pas de décider à votre place, vous êtes grand, c'est le Gouvernement – y compris pour la SOFICO, aussi dans toutes les matières des différents ministres – c'est d'avoir aujourd'hui la liste des projets existants et leur état d'avancement. En effet, ils sont dans des procédures différentes et plus ou moins avancées. Nous savons qu'il y aura des arbitrages. À un moment donné, nous allons avoir sans arrêt ces discussions, tel projet et pourquoi tel projet. Alors que c'est peut-être parce qu'un projet est plus avancé dans les procédures, parce que ce sont des projets qui sont en partie réalisés par d'autres entités ou en complément de la Région wallonne.

Vous avez fait preuve d'ouverture, de transparence, aujourd'hui, notamment dans l'organisation des débats, je pense que nous le demanderons et nous l'avons demandé à l'ensemble des ministres.

Il serait vraiment intéressant d'avoir – ce n'est pas pour décider à la place du Gouvernement – à un moment donné, la liste des projets aujourd'hui rentrés, qui existent, dont vous avez connaissance et leur état d'avancement. Cela faciliterait les choses par rapport aux questions et à l'augmentation constante des questions, à un moment donné de pouvoir faire le point sur ces projets. Je sais que ce n'est pas facile. C'est choisir, c'est reporter certains investissements, vous l'avez dit, mais néanmoins les faire, si j'entends bien l'explication du Gouvernement, vraiment dans ce souci de transparence. Ce serait intéressant, nous le ferons avec l'ensemble des ministres, j'espère qu'ils répondront favorablement à la demande d'avoir cette liste des dossiers qui existent à l'heure actuelle.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). - Concernant la SOFICO, quand vous dites qu'il y a un lissage des investissements et que vous citez le chiffre de 350 millions d'euros, c'est cela. Est-ce que cela inclut les moyens que la SOFICO va reporter pour les investissements ou est-ce hors SOFICO ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pour répondre d'une pierre deux coups au questionnement SOFICO. Commencer maintenant à avoir une matrice de 15 000 lignes avec chacune des petites voiries régionales de tout le territoire wallon pour lequel on pourrait refaire un trottoir ou une bande, ce sera très fastidieux et je ne pense pas que cela vous intéressera. Par contre, faire le point sur ce qu'il était prévu sur ce point du côté de la SOFICO, sur les projets réalisés, sur ceux qui ne le sont pas, sur leur état d'avancement et la nature de la contrainte si cela n'a pas avancé. Y a-t-il un problème avec un recours au Conseil d'État ? Je trouve légitime de pouvoir en aviser chacun, cela permettra d'avoir une idée plus claire aussi de l'état d'avancement de la programmation initialement prévue, à enveloppe déterminée, celles et ceux qui pourront encore être réalisés ou, à l'inverse, qui seront sur la table, des arbitrages à pouvoir prendre en considération pour le futur plan Infrastructures.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - C'est sensiblement la même remarque. Vous m'avez bien expliqué ce qu'était un lissage, donc nous sommes très au point, au-delà du concept et aussi des reports et des projets qui sont soit ralentis, un peu comme les économies, les reports contraints ou les reports souhaités, mais peu importe, par rapport aux projets qui sont dans le *pipe*, qui sont reportés à une année budgétaire ultérieure. De deux choses l'une, soit vous annexez cette liste au rapport de commission, soit nous serons l'un ou l'autre à vous le demander par question écrite.

On va le faire en une seule, je pense que cela sera plus efficace si besoin.

Je reste aussi sur ma faim par rapport aux questions de sécurité routière. Vous me disiez que, pour les infrastructures, on parlait des ronds-points, des glissières de sécurité, et cetera, c'était dans d'autres AB. Je peux vous redemander par question écrite où se trouvent exactement les budgets également pour le financement de l'Agence wallonne.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot pour une réponse sensiblement différente ? Non, d'accord. Parfait.

Je vous propose de passer au volet action sociale et santé et de redémarrer un tour de piste.

La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). - Ne ferait-on pas une pose de cinq minutes, ne fût-ce que pour M. le Ministre ? Je peux sortir quand je veux, lui un peu moins.

(Rires)

Mme la Présidente. - Vous avez raison, mais je comptais plutôt la faire pour que nous puissions nous sustenter et essayer de terminer la partie budget de M. le Ministre. Dites-moi. Cela risque de durer encore très longtemps.

Ce que les collègues souhaitent, c'est plutôt de s'arrêter maintenant et je propose de manger et de revenir pour la suite.

Je vais juste m'enquérir qu'il y ait bien quelque chose qui nous attend pour ne pas nous faire déplacer pour rien.

Le buffet est prêt et je propose de nous retrouver d'ici une demi-heure.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 19 heures 12 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 19 heures 59 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE
2015
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 À 1TER)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX
COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE
(DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 3 ET 3BIS)
ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 3 ET
3BIS)**

*Discussion générale
(Suite)*

Mme la Présidente. - Nous reprenons par les divisions organiques relatives à l'action sociale et à la santé.

La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Madame la Présidente, mon collègue M. Tzanetatos va nous rejoindre, il est en train de poser une question et il aimerait intervenir ici aussi.

Mme la Présidente. - Pas de problème, je pense qu'il y aura suffisamment d'interventions pour qu'il ait le temps de revenir.

La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). - Monsieur le Ministre, je voudrais vous poser des questions sur deux domaines. Vous indiquez à la page 20 dans la diapositive n° 40, les premières lignes de soins, la première ligne de soin : encourager les patients à recourir d'abord aux soins de première ligne, rencontrer les enjeux, faire évoluer le fonds impulsé ou qui arrive du Fédéral et les budgets de ces secteurs ont été préservés des nécessaires économies comme tous les budgets liés au transfert de compétences.

Je pense que rien qu'à dire que les budgets sont maintenus, c'est réduire l'offre. Pourquoi ? Les services d'aides aux familles et aux aînés sont confrontés à une demande de prise en charge à domicile suite à l'évolution de la société sur le plan démographique et sociologique. Il faut constater qu'il n'y a pas eu d'évolution des contingents d'heures des aides familiales et des gardes à domicile en 2014 et qu'il n'est rien prévu sur 2015 et 2016.

Comptez-vous répondre aux demandes des organismes, parce que j'ai eu des contacts avec certains organismes qui me disent refuser aujourd'hui de l'ordre de 15 % à 20 % de leurs demandes de prestations ?

Deuxième chose, je pense que la situation vous a déjà été expliquée, les aides familiales, aujourd'hui, exécutent parfois des tâches techniques qui pourraient

être confiées à des aides ménagères moyennant une formation initiale minimum. Cela permettrait de dégager des moyens budgétaires puisque l'on considère qu'une aide familiale a un coût horaire de 36 euros tandis qu'une aide ménagère à qui on pourrait donner un supplément de 10 à 12 % aurait un coût horaire de l'ordre de 26 euros. Les moyens dégagés permettraient d'ouvrir le nombre d'heures possible.

Une autre question qui est aussi souvent évoquée, c'est celle du plafond des heures inconfortables des aides familiales pour répondre aux demandes qui sont constamment en croissance.

Comptez-vous revoir les normes d'encadrement dans leur globalité afin de venir en aide aux professionnels constamment confrontés à des situations humaines lourdes émotionnellement ?

Enfin, il y a encore une série de paperasse lourde qui circule dans ce secteur. Ne serait-il pas utile, sur base volontaire et progressive, de dématérialiser un certain nombre d'actes posés de sorte à alléger la charge administrative des intervenants ?

Le deuxième point sur lequel je souhaiterais intervenir, c'est celui du transfert des allocations familiales. Vous indiquez que vous avez l'intention de constituer un OIP social et de la famille. Cela veut-il dire que vous ferez un seul OIP reprenant l'action sociale et les allocations familiales ? Pourquoi ?

D'abord, ce sont deux métiers extrêmement différents. Sachant que les allocations familiales, ce sont aujourd'hui 512 000 familles qui perçoivent aux alentours de 2 milliards d'euros par année, il y a une planification du transfert des activités des allocations familiales. À l'occasion d'une présentation, tout récemment, devant M. le Gouverneur de la Province de Namur et des forces vives, un certain nombre d'acteurs dans le secteur des allocations familiales nous ont dit qu'au moment du transfert des agents venant des caisses et du Fédéral, la Région wallonne allait rencontrer des difficultés en termes de compétence des personnes transférées. En disant cela, il nous disait qu'énormément de fonctions d'autorité et de responsabilité à Bruxelles, au niveau fédéral, étaient flamandes, donc les caisses wallonnes ou la Région wallonne allaient rencontrer un certain nombre de difficultés à ce niveau. Avez-vous déjà réfléchi à l'architecture des services et des missions qui allaient être confiés à cet OIP pour intégrer cette activité venue du Fédéral ?

Un certain nombre d'actes techniques sont posés par des organismes qui ne sont pas publics, qui sont parapublics ou même privés. Comment concevez-vous leur participation au moment du transfert dans la gestion des allocations familiales ? Iriez-vous vers une formule de partenariat – le mot n'est peut-être pas approprié – entre le secteur public wallon et le secteur privé fort

actif dans ce secteur ? On connaît les grandes caisses au niveau national. Envisagez-vous cela de cette manière ?

Enfin, pouvez-vous nous préciser, à ce jour, le nombre d'agents qui seraient concernés par le transfert du Fédéral vers la Région wallonne ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, vous connaissez mon avis général sur l'ensemble du budget qui nous est proposé. Je me permets de le rappeler, mon inquiétude étant non pas la motivation et la volonté que vous avez de mener à bien ces différentes politiques, ces différentes matières qui font maintenant partie de vos compétences, mais la mise en œuvre concrète de ces différents volets.

Sans rentrer dans une analyse trop compliquée, je vais reprendre différents articles budgétaires qui me semblent susciter une information complémentaire de votre part. Je pourrais comprendre – je vous tends cette perche – que toutes les réponses ne puissent pas m'être données tant l'importance de la matière. Si je les ai, tant mieux, si vous me donnez comme réponse que l'on abordera cela plus tard, j'en suis conscient, je ne suis pas déraisonnable.

L'article budgétaire 12.05 « Plan Nutrition-Santé », on sait que ce plan Nutrition vise des actions de communication en matière de promotion des habitudes alimentaires saines, orientées vers la population générale et des groupes d'âge ou des groupes cibles spécifiques, femmes enceintes, parents, jeunes enfants. Il vise également la présence dans des salons spécialisés de promotion d'habitudes alimentaires saines ou l'allaitement maternel. Budget prévu : zéro euro.

Cela signifie-t-il que cette problématique n'attire plus l'intérêt de votre Gouvernement ? Pourquoi le maintenir si l'on ne lui alloue ou consacre pas de budget ? C'est une question qui nécessite une réponse.

Article budgétaire 12.07 « Surveillance des maladies infectieuses » : 520 000 euros. Un marché public annuel de 500 000 euros qui se termine au 31 décembre 2014, qui est effectué pour soutenir l'administration dans ses missions. Ce montant est octroyé à l'ISP, l'Institut scientifique de Santé publique, pour son expertise et l'entretien du logiciel Matra. La Communauté française proposera un projet de cahier spécial des charges à la Région wallonne pour couvrir l'année 2015. Quel est l'objet précis du marché public dont question dans le justificatif ? Pour quelle raison est-ce la Communauté qui propose un projet de cahier spécial des charges pour l'année 2015 ? Quels sont les délais prévus pour ce faire ? Cela ne devrait-il pas poser problème au vu des délais nécessaires pour mener à bien la fin de la procédure du marché public après réception de ce cahier spécial des charges ? Pour quelles raisons ne s'agit-il pas

d'un marché pluriannuel ? Depuis combien de temps l'ISP obtient-il ce marché ?

Troisième remarque pour l'article budgétaire 12.08 « Bulletin des naissances et des décès ». Aujourd'hui, il semble que la Communauté française ne traite que les certificats wallons, puisque Bruxelles traite déjà des certificats bruxellois. Qu'en est-il du personnel existant pour cette compétence ? Combien sont transférés ? Il me semble intéressant d'obtenir des réponses sur ce volet. Je peux comprendre que la réponse nécessite du temps.

Articles budgétaires 33.19 et 33.20 qui concernent les assuétudes, à la fois tabac et drogues. Je peux englober les deux pour la rapidité des débats. Ma question est semblable pour ces deux articles budgétaires : projet de lutte contre le tabagisme, projet de lutte contre les assuétudes et la drogue. On voit, dans l'article qui vise cette compétence, une mention suivant laquelle la Wallonie devra adapter ce mode de fonctionnement dans le cadre des décisions adoptées à l'organisation des matières transférées. On sait que le SPF Santé publique effectue différentes tâches en ces différentes matières. À titre d'exemple : réception du dossier, tenue du comité d'accompagnement, avis émis sur le dossier introduit, transmission des projets avec avis positif au comité d'assurances, et j'en passe.

Ce qui m'interpelle pour ces deux articles budgétaires, c'est que la Wallonie devra adapter son mode de fonctionnement. On annonce ce transfert de compétences depuis plusieurs mois. Il est en place depuis plusieurs mois également. On envisage seulement dans le budget, en novembre 2014, que la Wallonie doit se réveiller, qu'elle doit s'adapter aux nouvelles compétences qui lui seront transférées. Vous le savez mieux que moi, elles ne sont pas des moindres. J'imagine que si c'est le cas pour ces deux articles budgétaires, c'est le cas pour d'autres articles budgétaires. C'est surtout votre position. Vous avez démontré votre motivation à aller de l'avant et à assumer l'ensemble des compétences qui vous sont octroyées, mais on doit pouvoir compter sur une administration compétente et déjà au fait des réalités. Ce transfert existe. Dans certaines matières, il sera postposé à 2015-2016 ; pour d'autres, il faut que l'administration se mette déjà en marche et n'attende pas de recevoir l'ensemble des compétences pour réfléchir à la manière de les mettre en œuvre.

Article budgétaire 33.30 « Subventions au service intégré des soins à domicile » : 658 000 euros. On sait que ce crédit est destiné au financement de sept services intégrés de soins à domicile en Région wallonne. Le constat est on ne peut plus clair concernant cette compétence. La programmation en Wallonie n'est pas atteinte. On envisage d'agréer quatre nouveaux services intégrés de soins à domicile : trois pour la Province de Namur, un à Mons. L'agrément est déjà octroyé par la

Région wallonne qui assure les missions de contrôle et d'agrément.

Pendant la période transitoire qui court jusqu'au 31 décembre 2015, le financement est assuré par le Fédéral. Cela vous laisse, à vous et à l'administration, encore un petit délai. Qu'est-ce qui est mis en place dès aujourd'hui pour anticiper cette compétence : 658 000 euros. On sait que c'est une matière qui souffre déjà d'une carence au niveau de sa couverture de sa programmation. Il me semble utile de connaître un peu les détails de cette mise en place. Quelles sont les synergies entre les centres de coordination de soins et de services à domicile ? Envisagez-vous – je n'ai pas entendu de détail sur ce point – une fusion de ces deux types de services, de ces deux centres ?

Article budgétaire 33.31 « Plateforme de concertation en santé mentale » : 774 000 euros. De nouveau, je manque d'informations. On nous indique que le financement octroyé aux associations d'institutions de services psychiatriques – plateforme de concertation en santé mentale – est destiné à assurer la coordination à raison de minimum 0,5 ETP par plateforme. Combien de plateformes y a-t-il en Région wallonne ? Comment sont-elles réparties ? Quelle est la couverture de cette dernière ?

Article budgétaire 41.06 « Fonds Impulseo » : 5,448 millions d'euros. Ce n'est pas rien. Impulseo I, Impulseo II, Impulseo III, avec différentes interventions financières. Vous en avez touché un mot. Je ne vais pas m'appesantir sur la question. On connaît le sujet. De nouveau, comment la situation évolue-t-elle ? On met en place un mode de financement dont, selon ce que j'ai cru comprendre de votre exposé, on connaît déjà les faiblesses. On n'arrive pas à attirer de jeunes médecins dans des régions désertées d'un point de vue médical. Est-ce aujourd'hui que l'on se pose les bonnes questions, peut-être grâce à votre arrivée ? Comment la situation évolue-t-elle ? Quel est l'impact de cette mesure sur la désertification médicale des zones qui sont éventuellement visées ? Ma première question est de savoir quelles sont ces zones. Disposez-vous d'une carte prospective de 10 à 15 ans en la matière ? Quels sont les objectifs poursuivis par votre ministère dans cette matière ?

Article budgétaire 45.03 « Convention de rééducation fonctionnelle » : 75,936 millions d'euros. Vous savez, c'est un crédit destiné au financement des conventions de rééducation, de réadaptation fonctionnelle gérée durant la phase transitoire, à nouveau par l'INAMI, lorsqu'elles sont implantées en Wallonie ou en région de langue française et qui concernent des pathologies ORL, psy, toxicomanes, malentendants, déficients visuels, rééducation psychosociale pour adultes, et cetera. Pouvez-vous m'indiquer si les montants prévus avant régionalisation ont été conservés pour cette matière ? Il est prévu en termes de liquidation des subventions que les modalités

sont à déterminer dans un protocole qui est encore à conclure entre l'autorité fédérale et les entités fédérées. Qu'en est-il de ce protocole ?

Y a-t-il un calendrier prévu ? J'imagine qu'il n'est pas encore en place. Qu'en est-il dans l'attente de la signature de ce protocole ?

Articles budgétaires 45.05 et 45.06 concernant les initiatives d'habitation protégée et les maisons de soins psychiatriques. Qu'en est-il des interactions entre les établissements et les services de santé mentale agréés par la Région wallonne ? On sait que ce sont des montants aussi importants puisque le cumul des deux avoisine les 45 millions d'euros.

Article budgétaire 45.07 « Sevrage tabagique » : 495 000 euros. Quels sont vos souhaits à l'égard de cette politique ? C'est vrai que l'on ne peut pas parler de tout tellement les compétences sont importantes, mais j'aurais aimé vous entendre sur ce point qui me semble important.

Au niveau de l'action sociale, je n'ai pas beaucoup de questions. Le Fonds d'impulsion fédérale à la politique des immigrés, c'est l'article budgétaire 01.02. On sait que ce crédit est destiné à soutenir des initiatives financières des années précédentes par la Loterie nationale dans le cadre du FIPI. Pourriez-vous nous détailler les différents projets soutenus dans ce cadre actuellement ? Existe-t-il des conventions pluriannuelles ? Souhaitez-vous maintenir le soutien de ces initiatives à l'avenir suite au transfert des compétences ?

Je suis embêtant, je confirme. C'est parce que je me rends compte que je pose beaucoup de questions, mais je vous ai tendu la perche.

Comment cet article budgétaire s'articule-t-il avec les autres articles budgétaires en matière d'intégration des personnes d'origine étrangère ? Je peux vous citer 33.04, 33.05, 33.06, 33.08, le Plan de cohésion sociale, et j'en passe. Les propositions du décret en la matière lors de la précédente législature, qui avaient été faites notamment par notre groupe, visaient à étendre cette intégration. Dans l'article budgétaire que je lis, vous avez choisi de rendre cette intégration obligatoire à sa phase d'accueil. On ne va pas plus loin que la phase d'accueil. On aurait préféré, en tout cas le groupe MR, qu'il en soit de même pour l'apprentissage de la langue, l'alphabétisation, mais également qu'il y ait un module d'insertion socioprofessionnelle, d'un module de citoyenneté. Avez-vous des éléments à me donner sur ce point ?

Mme la Présidente. - J'avais noté Mme Salvi, M. Knaepen, Mme Durenne et M. Daele.

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - À mon tour quelques questions en affaires sociales et en santé. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer tout à l'heure et de façon générale sur l'ensemble des budgets présentés.

Je tenais avant tout à remettre en évidence le fait que malgré les difficultés économiques, les acquis et l'emploi ont été préservés à travers la DO17, et mettre en avant une série de mesures positives que nous tenions à souligner.

Tout d'abord, une série d'efforts d'économies significatives réalisées dans l'ensemble de ces programmes en ce qui concerne une série d'AB relatives aux frais d'études. On l'a dit également dans d'autres commissions, il est important de continuer à faire des efforts sur ces AB : études, relations publiques, documentations, participation à des séminaires, colloques, frais de réunion et honoraires. Donc un bon point pour ces économies.

Deuxième point positif : on en a déjà parlé, l'accent mis sur le maintien à domicile des aînés que l'on peut souligner à la lecture des programmes 12 « Santé » et 14 « Familles ».

Également un point positif relatif aux subventions pour le développement de la plateforme d'échanges électroniques de données santé qui permettra de coordonner les acteurs de soins et de collecter une série de données épidémiologiques qui serviront à la mise en œuvre de politiques adaptées à une série de réalités.

On vient d'en parler, les subsides accordés au CRI et les subventions accordées à l'organisme d'interprétariat sociale afin d'organiser l'offre d'interprétariat en milieu social. On retrouve tout cela au programme 13 « Action sociale », souligné par ailleurs dans notre DPR, concernant l'apprentissage du français par les personnes étrangères ou d'origine étrangère. Vous avez eu l'occasion, dans votre exposé général, de nous confirmer votre volonté d'aller encore un petit peu plus loin sur ce sujet. Je pense que, sur le terrain, les différents opérateurs sont également en attente par rapport à la mise en place du TAPA, mais aussi d'avoir des lignes relativement claires par rapport à la suite, notamment sur l'apprentissage du français.

J'ai par ailleurs une série de questions après ces points positifs. La première concernait les ventilations de tout le transfert des compétences. Mais vous avez été relativement clair dans votre exposé général, je ne reviendrai donc pas là-dessus.

Sur l'article 53 relatif à l'AWIPH, page 16 de votre document, on s'autorise à liquider à l'avenir en deux tranches la dotation de l'AWIPH prévue à l'AB 41.03 du programme 15 de la DO17. J'aurais souhaité en savoir un petit peu plus sur l'objectif de cette disposition. Quel avantage voyez-vous à travailler par versements de deux tranches ? Quel avantage y voyez-vous pour l'Agence,

même si l'on a eu suffisamment le débat ce matin ? On aura l'occasion d'interpeller et de questionner l'AWIPH dans quelques semaines, mais j'aurais souhaité vous entendre sur cette liquidation en deux tranches.

Les AB 51.06 et 51.08 ont également été mis en avant lors de votre exposé sur tout ce qui était aménagement et équipement des hôpitaux. On a bien compris votre volonté de vouloir réorganiser tout ce paysage hospitalier et dès lors de diminuer une série de subventions pour éviter des travaux inutiles pour l'avenir. Vous parliez tout à l'heure d'une nouvelle aile hospitalière à 400 000 euros. Si cette trajectoire politique est la vôtre, il me paraissait intéressant, dès l'entame du budget 2015, de réfléchir à ne pas alimenter les AB de façon inutile.

Mon autre question concerne le sort réservé au secteur associatif. Rassurez-vous, je restreins ma question et me concentre sur le programme 13 « Action sociale » où l'on constate une diminution à l'AB 33.04 « Subvention en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère », alors que par ailleurs les moyens à l'AB 43.10 augmentent de zéro à 254 milliers d'euros.

On constate la même chose en matière d'égalité des chances. Ces choix ont-ils été opérés en fonction des besoins réels constatés ? Là aussi, une question pour savoir comment vous pouvez expliquer une diminution substantielle d'un côté et une augmentation de l'autre, que ce soit en matière d'intégration ou que ce soit en matière d'égalité des chances.

Le programme 14 « Famille aînée », AB 45.05, c'est une nouvelle AB puisqu'elle concerne les allocations familiales. Qu'en est-il des frais administratifs ?

Une avant-dernière question sur le plan Nutrition-Santé, si vous me le permettez. J'avais également une question orale dans la suite de cette commission, je la ferai donc en très court et en résumé puisqu'une question a par ailleurs déjà été posée par mon collègue Nicolas Tzanetatos. On l'a rappelé tout à l'heure, c'est un plan qui a été mis en place au niveau national en 2006, qui a été également actif au niveau de la Région wallonne sur une période allant de 2010 à 2015. On constate un non-engagement au niveau des futures subventions.

Avec le transfert des compétences, j'aurais aimé vous entendre sur la manière dont les collaborations entre les différents acteurs allaient encore être menées demain. Comment tout cela va-t-il évoluer avec le transfert des compétences et les nouvelles compétences de la Région wallonne ? De quelle manière vont s'effectuer à l'avenir, au niveau des Régions, les collaborations et les coordinations entre les différents niveaux de pouvoir dans ce cadre ?

Réfléchissez-vous d'ores et déjà à un nouveau plan Nutrition-Santé après 2015 au niveau wallon ?

Pour avoir une série de relais sur le terrain, il serait intéressant d'évaluer les pratiques, donc la manière dont ce plan Nutrition-Santé est aujourd'hui mis en place, notamment au niveau des maisons de repos. Si, sur le papier, ce plan Nutrition-Santé amène une série d'éléments extrêmement positifs, on se rend compte qu'il n'est pas toujours évident de le mettre en place sur le terrain. Je prends un exemple : dans les maisons de repos, une série d'entre elles a décidé de donner des collations aux personnes âgées en soirée. Se pose la question : comment ces collations doivent-elles se donner ? Si elles doivent se donner à une certaine heure après le souper, cela implique que les personnes qui font la journée doivent rester une heure en plus, cela crée donc une série de problèmes notamment au niveau des infirmières. Le fait de simplement donner une collation et de la déposer à côté du lit n'a pas grand intérêt si elle n'est pas accompagnée de l'apport des infirmières ou des assistantes qui se trouvent sur place. Il me semblerait intéressant d'évaluer concrètement comment tout cela se compile sur le terrain et voir si, à l'entame de cette nouvelle mandature, un nouveau plan Nutrition-Santé verra le jour.

Enfin, vous soutenir dans toute votre réflexion sur l'assouplissement d'une série de normes d'agrément au niveau des maisons de repos est un débat sur lequel on est souvent revenu lors de la mandature précédente. Je voulais simplement attirer votre attention sur le fait qu'il y a aussi une réflexion à avoir sur la manière dont les contrôles se font, notamment au niveau des fonctionnaires qui contrôlent ces différentes normes et la manière dont elles sont appliquées.

Il y a parfois une grille d'analyse relativement succincte, qui ne permet pas non plus une approche humaine des situations. Si votre volonté est d'avoir une réflexion plus large sur les normes d'agrément, je vous invite également à travailler notamment sur la manière dont les contrôles s'opèrent sur le terrain.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, je vais compléter l'intervention de mon collègue, M. Tzanetatos, avec l'article budgétaire 31.02 « Intervention dans les charges non subventionnées des Centres hospitaliers de Mons et Tournai ».

Pourquoi la Région intervient-elle pour le centre de Mons, sachant que celui-ci a fusionné avec le Centre hospitalier universitaire Ambroise Paré, suite à un décret adopté par le Parlement wallon ?

Concernant l'article budgétaire 33.16 « Subvention pour le développement d'une plateforme d'échange électronique de données de santé », pour un montant de

200 000 euros. Je me posais la question de la différence avec le réseau Santé wallon dont question dans la justification de l'AB 33 14.

Concernant l'AB 33.17 « Plan wallon Nutrition-Santé-Bien-être », plus ou moins 50 % des patients seraient diagnostiqués Alzheimer. Les études cliniques ont prouvé que la dénutrition constituait un facteur prédictif chez ces malades. Dans un premier temps, le plan wallon Nutrition-Santé pour les aînés s'adresse aux maisons de repos. On sait qu'il se déclinait en six axes que je ne rappellerai pas. Il s'agissait d'informer et d'orienter via la mise à disposition d'un guide de référence, de désigner une personne de relais en maison de repos, de réaliser un test opérationnel pour favoriser l'évaluation et la prospective via la mise en application progressive de la charte qualité nutrition.

Où en êtes-vous à cet égard ? Qu'en est-il de l'extension de ce plan au milieu hospitalier ou à domicile ? Qu'en est-il des campagnes d'information ? Sont-elles prévues ? Quelles concertations ont été menées avec les autres niveaux de pouvoir ? Quel est l'impact du maintien de cette diminution de budget sur la politique menée en la matière ?

Toujours concernant le volet santé, à l'article budgétaire 33.21 « Dépistage du cancer colorectal », pour un montant de 1,2 million d'euros. On sait que la modification de l'arrêté royal du 8 avril 2011, qui fixait des budgets maximums pour les années 2013 et 2014 pour le financement des programmes de vaccination HPV et des programmes de dépistage du cancer colorectal dans chaque communauté, a permis la conclusion de conventions pour ces années 2013 et 2014. Qu'en est-il pour 2015 ? Une nouvelle convention est-elle en cours de négociation ? La Région poursuit-elle les mêmes priorités que la Communauté française en la matière ? Un nouvel accord de coopération doit-il être signé ?

Ce crédit destiné à l'organisation et à la supervision de la campagne de dépistage du cancer colorectal, à quoi correspond concrètement le montant inscrit ? Comment se décompose-t-il ? Qui supervise et en quoi consiste exactement la campagne : des dépliants, une campagne radiotélévision, des capsules ?

Concernant l'AB 33.22 « Subsidés à la société de médecine générale dans le cadre de la pratique professionnelle ainsi que dans le cadre du Plan fédéral de lutte contre les violences intrafamiliales pour la sensibilisation à la formation des médecins généralistes », pour un montant de 202 000 euros, on sait que ce crédit est destiné à financer un opérateur privé qu'est la Société scientifique de médecine générale, avec des missions de sensibilisation, de soutien des professionnels de la santé en charge des services des urgences, problématiques de lutte contre la violence entre partenaires, et pouvoir disposer d'un instrument d'enregistrement fiable. Comment le montant

se décompose-t-il ? Ce montant est-il proportionnellement similaire à ce qu'il était avant transfert ?

Toujours concernant le dépistage des cancers, l'AB 33.26 « Subventions opérateurs », pour un montant de 1,402 million d'euros. Ce crédit est destiné à subventionner les opérateurs agréés ou subventionnés dans le cadre du dépistage des cancers. Il semble s'agir uniquement des cancers du sein et colorectal. Pouvez-vous confirmer qu'il s'agit uniquement de ces deux types de cancer ?

Combien d'opérateurs sont subventionnés par ce biais ? Quelle est leur répartition géographique ? A-t-on reçu une évaluation de leur travail ?

Concernant l'AB 33.28 « Politique de prévention de la tuberculose », pour un montant de 618 000 euros, ce crédit est destiné à subventionner la fondation d'intérêt public FARES dans le cadre de ces missions : le suivi de l'évolution de l'incidence de la tuberculose en Belgique, l'analyse et la définition de stratégies d'action adaptées, la surveillance épidémiologique, la socio-prophylaxie, la sensibilisation et l'information. Le montant attribué est déterminé sur base de l'acceptation du plan opérationnel à déposer par la FARES pour trois ans, qui était fin juin 2014. Peut-on m'indiquer ce qu'il en fut et combien d'emplois sont concernés par ces subventions ?

Concernant l'AB 33.29 « Subventions au cercle de médecins généralistes », pour un montant de 1,322 millions d'euros, ce crédit est destiné, comme on le sait, à la reconnaissance et au financement des CMG. Recouvre-t-il l'ensemble de la Région wallonne ? J'en ai terminé pour ce qui concerne le volet santé.

Tout à l'heure, mon collègue, M. Tzanetatos, était intervenu sur le Fonds d'impulsion fédéral à la politique des immigrés, l'AB 01.02, représentant plus ou moins 1 million d'euros. Pourrait-on me préciser l'état d'avancement du parcours d'accueil ? Comment cela s'organise-t-il sur le terrain ?

Ne conviendrait-il pas de fixer un calendrier de mise en œuvre de ces parcours ? Toujours concernant cet article, pourriez-vous me dire où en sont les formations des acteurs tels les agents communaux ? Combien de communes ont signé la convention de collaboration ? Où en est la circulaire explicative ? Avez-vous mené une réflexion au sein du Gouvernement wallon, en lien avec le Gouvernement de la Fédération pour mieux structurer, mieux coordonner les politiques d'alphabétisation d'apprentissage de la langue française ?

En ce qui concerne l'AB 33.18 relatif au soutien des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires, ce crédit est destiné à couvrir des frais de formations dispensées par des organismes publics ou privés, à des

mandataires et à des agents des centres publics d'action sociale ainsi qu'à des travailleurs sociaux.

La convention actuelle avec l'Union des villes et des communes de Wallonie a été prolongée de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2014. Qu'en est-il pour 2015 ? Cela ne pose-t-il pas un problème de prévoir un budget si la convention n'est pas renouvelée ? Un marché public ne doit-il pas être lancé en la matière ?

Concernant le programme 14 « Familles et aînés », l'AB 45.03, c'est 138,122 millions d'euros. On peut s'étonner de voir cette aide figurer dans le programme « aîné », plutôt que dans le programme « personnes handicapées ». Il s'agit d'une aide aux personnes âgées, mais celles-ci voient leur autonomie se réduire suite à un handicap non compensé par une aide matérielle. Dans la mesure où la Région wallonne gère à présent les deux aspects, c'est-à-dire handicap et vieillissement, il semble bien souvent difficile de laisser cette barrière érigée entre ces deux facettes d'une même réalité.

Il sera impossible de continuer à expliquer que les aides matérielles de l'AWIPH sont fermées aux personnes qui ont déclaré leur handicap après 65 ans. Quelles sont les avancées en la matière ? N'y a-t-il pas lieu ici aussi d'harmoniser l'ensemble des procédures et grilles d'analyse d'évaluation de la perte d'autonomie ?

Je termine par le programme 15 relatif à la personne handicapée. Au niveau des entreprises du travail adapté, un plan de relance pour un montant de 800 000 euros a été lancé sous la précédente législature. Ce plan reprenait cinq actes, que je ne vais pas vous citer, et on ne peut en déplorer que l'échec. Ce dernier est passé à côté de la cible avec des actions à très long terme censées sauver, à court terme, les ETA en difficulté : Samera, Imarco, Andenne Pro Services sont tombées. Combien d'autres vont suivre ? On peut vraiment se poser la question.

Avez-vous fait un *screening* des ETA pour détecter celles qui seraient en difficulté, de manière à prendre les mesures adéquates pour éviter un autre drame social ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous m'apporterez.

Mme la Présidente. - Par contre, je ne sais pas si lui vous remercie pour toutes les questions que vous lui avez posées.

Mme Durenne (MR). - Je ne pense pas.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Le plus dur ne sera pas d'y répondre, mais de les avoir toutes notées.

Mme la Présidente. - Vous reviendrez peut-être dans le cadre d'un deuxième tour.

Mme Durenne (MR). - J'ai beaucoup de respect pour Madame qui essayait de noter en vain...

(Réaction d'un membre)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - De manière générale, on voit dans ces matières que les budgets augmentent. Ces budgets augmentent grâce aux compétences transférées. Sinon, ce sont des baisses légères, certes, mais dans de nombreux secteurs qui sont pourtant importants. La baisse la plus significative concerne les gens du voyage, j'y reviendrai.

Nous avons, de manière globale, au sein du Gouvernement, une réduction de 15 ou 7 % des subventions facultatives et réglementaires, ce qui a pour effet de disséminer son impact dans des centaines d'allocations budgétaires différentes. À coup de 50 000 ou de 100 000 euros d'une série d'AB, c'est aussi toute une vie associative et de tissu social, des dynamiques d'impulsion ou de projets pilotes qui sont mis à mal, avec le plus souvent des conséquences pour l'emploi.

Je voudrais connaître les associations qui seront touchées dans votre secteur. Je peux aussi vous demander de joindre une liste au rapport, cela sera peut-être plus simple que de le faire oralement. Sont-elles disponibles ? Voici donc une première demande de manière transversale.

Au sein du programme 11 relatif aux politiques transversales dans le domaine sociosanitaire, les subventions aux organismes actifs en milieu prostitutionnel et/ou en matière de lutte contre le sida, on constate une diminution de 413 000 à 219 000 euros, soit près de 200 000 euros de baisse. Les associations touchées sont Espace P, Icare Wallonie, la plateforme Prévention Sida, le Collectif des femmes de Louvain-la-Neuve ou Entre 2 Wallonie.

Par ailleurs, on trouve le soutien à des initiatives diverses, c'est un nouvel AB. C'est un nouveau budget de 75 000 euros. Cela donne l'impression que l'on fait des économies sur la prévention sida dans des milieux fort touchés, c'est-à-dire les publics vraiment cibles pour diluer vers d'autres associations. Qu'en est-il exactement de la justification de cette diminution d'un côté et de cette hausse, qui ne compense pas la diminution, de l'autre ?

Au niveau du programme 12...

(Réaction d'un membre)

Vous savez faire deux choses à la fois, pendant que M. le Ministre Prévot se contente d'écouter et noter...

Au niveau du programme Santé, j'aurais une question principale qui est celle du fonds Impulseo, le fonds qui aide les généralistes à s'installer dans les

zones en pénurie, en lien avec la question actuelle des problèmes de numéro INAMI. On sait qu'une série de jeunes médecins formés n'auront pas accès à la profession. Y aura-t-il une implication quant à ce fonds Impulseo et quant à son utilisation ?

Au niveau du renforcement des soins de première ligne et du décloisonnement par bassin. Quelle impulsion allez-vous donner à cette première ligne ? C'est dans vos objectifs. Je constate notamment l'articulation avec cette première ligne, l'AB relatif aux subventions pour la coordination, l'analyse et le redéploiement de l'offre hospitalière.

On n'est plus dans la deuxième ligne, mais on passe de 1,090 million à 650 000 euros. Qu'en est-il de cette baisse de subvention pour la coordination, l'analyse, le redéploiement de l'offre hospitalière ? C'est un élément qui me paraît important dans la réorganisation de l'offre de soin et pour pouvoir repenser l'adéquation entre la première et la deuxième ligne de soin.

Au niveau santé et environnement, on l'a abordé tout à l'heure. On passe de 150 000 à zéro euro pour les actions en lien avec le Commissariat environnement. Une baisse de 40 000 euros dans les études et actions sur la santé environnementale, une baisse de 5 000 euros pour les études et une augmentation de 50 000 euros pour la Cellule permanente environnement santé, secteur privé et de 30 000 euros pour le secteur public. Au total, quand on fait la balance de ces différents éléments, on a une baisse de 115 000 euros ; je voudrais en connaître la justification.

Je passe au programme 13. Dans la DPR, le Gouvernement indique prévoir une obligation d'apprentissage de la langue de la commune de résidence, sans impact budgétaire pour la Région, pour les candidats au permis B, laquelle obligation constituera un critère de renouvellement de permis.

Je mets cela en comparaison aux subsides accordés aux centres régionaux d'intégration pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère. On est dans une augmentation de 1,5 million d'euros. Cette augmentation doit permettre la structuration du parcours d'accueil, mais aussi cette obligation d'apprentissage de langues. Qu'en est-il exactement de l'application de cette AB – c'est la 33.04.00 – de même sur les subventions accordées à des organismes de recherche d'informations, de réflexions et d'actions en caractère régional en matière d'intégration des migrants qui baissent – c'est la 33.06.00 ?

Je voulais voir plus clair dans ce domaine, également l'AB qui vise le soutien des initiatives publiques en matière d'intégration de personnes étrangères ou d'origine étrangère qui, elle, augmente. Qu'en est-il exactement dans ces hausses et ces baisses ? Je pense que c'est Mme Salvi qui avait également posé la question. Qu'est-ce que cela va recouvrir

concrètement sur le terrain au sein des centres régionaux d'intégration si ces montants sont dédiés spécifiquement à l'apprentissage des langues pour le public qui s'y trouve obligé ou pour tout public – parce que c'est dans vos projets – y compris celles qui ne sont pas soumises à une éventuelle obligation d'apprentissage ?

Je vous l'avais dit en introduction, j'en viens à une baisse significative qui concerne les gens du voyage. Ce sont les subsides à l'AB 63.02.03, en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrain pour les gens du voyage. Ce crédit est destiné à aider les communes et provinces à aménager des terrains au bénéfice des gens du voyage. On est dans une diminution de 272 000 à 70 000 euros.

Il faut savoir que ces budgets n'étaient pas tout à fait utilisés par le passé, car peu de communes les sollicitaient pour des raisons que je ne vous explique pas. Néanmoins, cette baisse est un signe. Cela veut dire que le Gouvernement se résout à très fort diminuer la politique, qui est une politique active en la matière, donc il ne va pas solliciter de communes pour accueillir les gens du voyage. Je crains que la problématique d'installation sauvage, faute de terrain, risque d'être encore bien vivace les prochaines années.

Au niveau de la lutte contre la pauvreté. La coordination du Plan de lutte contre la pauvreté est une compétence de M. le Ministre-Président. Il va bientôt proposer une méthodologie aux autres ministres, donc également à vous, avec des actions prioritaires à mettre en œuvre dans leurs compétences. Je ne vois pas de budget propre par rapport à cela. Je voulais savoir, Monsieur le Ministre, ce qu'il en était au sein de vos compétences, puisque je n'ai rien vu chez le ministre-président. Je voulais savoir ce qu'il en était chez vous.

À un moment ou à un autre, y a-t-il un budget vis-à-vis de ce plan, ou ce plan sera-t-il dissimulé dans différentes AB ? Vu qu'il s'agit d'un plan, il s'agit d'une coordination d'actions. Ces différentes actions projetées se retrouvent-elles dans différentes AB ? Ou est-ce que cela concerne uniquement les 49 000 euros attribués au réseau wallon « lutte contre la pauvreté » ? Le plan se résume-t-il à cela ou est-il plus large ? Dois-je chercher ailleurs ?

Au niveau du programme 14 – j'en reviens avec les reports d'investissement – qui concerne les maisons de repos, les maisons de repos et de soin. On a bien compris la technique du lissage. Je voulais savoir, de manière identique, ce qu'il en était au niveau du réseau routier, ce qu'il en est par rapport à l'impact des reports d'investissement pour les maisons de repos, maisons de repos et de soins. Une part très importante est financée via le CRAC. Le budget CRAC présenté dans l'annexe OIP ne permet pas d'avoir les infos, je voudrais donc en disposer.

Au niveau du programme 15 « Personnes handicapées », au niveau de la DPR, on lit que le taux d'emploi des personnes handicapées est à l'heure actuelle trop bas. C'est bien juste, je partage le constat. C'est suivi d'une série de propositions, c'est en page 45 de la DPR. Je vois que les subventions en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées diminuent. Cela passe de 184 000 à 150 000 euros.

Les subventions aux actions relatives à la promotion et à l'intégration sociale des personnes handicapées diminuent de 856 000 à 661 000 euros, c'est quasi 25 % de diminution. Les subventions d'investissement dans le domaine de la mobilité, de l'accessibilité des personnes handicapées diminuent de 164 000 à 110 000 euros. Pour ces trois postes, on a donc une baisse de 282 000 euros. À lire ce budget, on pourrait en déduire que ces baisses sont en contradiction avec la DPR qui vise à augmenter le taux d'emploi des personnes handicapées qui est, à l'heure actuelle, trop bas.

Je vais en terminer avec trois autres remarques. Premièrement, concernant l'AWIPH. On ne va pas redire que l'on n'a pas le budget. Par contre, je constate que la Cour des comptes dispose du projet de budget non encore approuvé par le Comité de gestion. C'est ce que la Cour des comptes nous a dit tout à l'heure. Quelle est la nature exacte du projet de budget qui avait été transmis à la Cour des comptes ? En disposez-vous ? Le cas échéant, pourrions-nous en disposer immédiatement puisque la Cour des comptes, elle, en dispose ?

Deuxièmement, c'est un élément qui a été évoqué hier en Commission du budget, mais je voulais la répercuter auprès du ministre de l'Égalité des chances. En effet, le décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995, y intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales, nous dit à son article 2,§2, que les crédits relatifs aux actions visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes sont identifiés par départements, service à gestion séparée, société anonyme de droit public et organisme d'intérêt public, dans une note de genre annexée à chaque projet de décret concernant le budget général des dépenses.

On doit bien constater que ce n'est pas le cas. Pourrais-je en connaître la justification ? Est-ce un élément que vous allez mettre en œuvre pour le budget 2016, vu que ce n'est pas fait pour le budget 2015 ?

Pour terminer, dans les articles du décret budgétaire, les articles 171 à 174, qui concernent la santé.

Je dois constater que ces articles visent des matières visées à l'article 138 de la Constitution et pour lequel le vote ne requiert pas le vote de M. Stoffels et de Mme Baltus-Möres, nos collègues issus de la partie

germanophone de l'arrondissement de Verviers-Eupen. Ils ne votent pas sur les projets de décret qui concernent ces éléments. Ici, il ne s'agit pas de dispositions budgétaires, mais d'un cavalier, c'est-à-dire de dispositions normatives. Je crains que cela ne pose problème et qu'il convienne de les déplacer hors du projet de décret tel quel. Auquel cas, on peut craindre que la sécurité juridique de ces articles soit mise à mal. C'est un élément que je vous notifie puisqu'il s'avérerait que M. Stoffels et Mme Baltus-Möres devaient se prononcer sur l'ensemble des articles, ils se prononceraient sur ces articles également et cela pourrait poser un problème juridique. J'en ai terminé de mes remarques et questions.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Je me rallie à l'ensemble de mes collègues pour le brillant exposé de l'après-midi. Je commencerai par l'AB 12.09, comme mon collègue Tzanetatos, d'une hauteur de zéro euro. C'est la Région qui est maintenant compétente dans la gestion d'un plan aux zones « vague de chaleur ». Ce crédit est destiné à financer une campagne de communication vers le grand public et les professionnels de la santé en cas de vague de chaleur et de pic d'ozone. L'autorité générale organise déjà chaque année une campagne de la même nature destinée au même public, contribuant de la sorte au plan jusqu'ici fédéral. Pourquoi créer un AB dans ces conditions ?

Concernant le plan Alzheimer, une résolution visant à mieux prendre en compte la maladie d'Alzheimer dans la mise en œuvre des politiques régionales entre 2009 et 2014 a été adoptée fin 2008 par notre assemblée à l'initiative de Chantal Bertouille. Son contenu a été repris dans la DPR lors de la précédente législature. Nous vous avons fait part à l'époque de notre sentiment, c'est un premier pas intéressant, mais peut-être timide au vu des enjeux. Sous la précédente législature, il avait été question de la mise en place d'un centre de référence, d'un numéro vert et un colloque s'était tenu en 2011. Un appel à projets pour des initiatives innovantes en matière de prise en charge non médicamenteuse des personnes atteintes et de leurs aidants proches a été lancé : huit projets ont été retenus en 2011 sur les treize qui avaient été introduits. Tous ces projets ont reçu une évaluation positive, raison pour laquelle ils ont été reconduits l'an dernier. Où en est le travail d'évaluation de ces projets ? Sont-ils reconduits ?

Cette résolution de 2008 comptait plusieurs autres recommandations à mettre en place entre 2009 et 2014. De manière générale, la maladie d'Alzheimer constitue une des priorités transversales des autorités publiques pour les années à venir. Qu'en est-il ? De manière spécifique, en termes de diagnostic précoce de la maladie – au plus vite la maladie est traitée, au moins vite se fait son évolution – et de connaissances de l'ampleur de la maladie, d'améliorer les moyens de détection précoce de la maladie via notamment une

meilleure information du public : campagnes de sensibilisation, campagnes de dépistage, subventionnement de mémobiles, des consultations mémoire chez les praticiens et des bilans neuropsychologiques. En termes d'information, le lancement d'un appel à projets permettant le financement d'un guichet unique d'information actualisé à destination du grand public : malades potentiels, aidants, familles, voisins. Numéro vert, doublé d'un site internet d'information et d'orientation sur la maladie, le panel d'aides disponibles pour les malades et leur entourage, et cetera, en se basant sur une initiative existante. Qu'en est-il à cet égard ? À destination de professionnels, la création en Wallonie d'un centre d'expertise, qu'en est-il ?

En matière d'encadrement au niveau de la personne en perte d'autonomie, d'apporter un soutien accru aux aidants via notamment le développement et la diversification des structures de répit, la consolidation de leurs droits et leur formation, de renforcer la coordination entre tous les intervenants, de soutenir la mise en place d'une véritable chaîne intégrée dans la prise en charge des patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Une chaîne où le médecin généraliste occupe un rôle central en collaboration directe avec l'aidant proche. De subventionner de nouvelles formes d'aides et de soins à domicile tel que, par exemple, l'habitat normalisé de taille réduite. D'analyser les possibilités de développer le projet type Baluchon Alzheimer sur l'ensemble de la Wallonie, et étudier la possibilité de mettre sur pied un statut spécifique à l'égard des personnes qui opèrent au sein de ce service. Enfin, d'analyser la possibilité de développer des prestations à domicile des services de santé mentale. Qu'en est-il ?

En matière d'offre de services, d'améliorer et diversifier l'ordre de services sur l'ensemble du territoire pour assurer une réelle possibilité de choix au patient et/ou à son entourage compte tenu des projections en termes de nombre de malades dans les années à venir sur base des travaux du centre d'expertise. D'inciter le secteur des maisons de repos et des maisons de repos et de soins à développer des unités spécialement destinées à la prise en charge des personnes désorientées telle que définie dans l'annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 décembre 1998.

Au niveau de la recherche, de stimuler la recherche scientifique à long terme afin d'étudier l'influence de certains facteurs sur le développement de la démence, de soutenir la mise en place d'un réseau de recherche centré sur la maladie d'Alzheimer au niveau belge, européen et international pour le partage des connaissances sur l'évolution de la maladie, les moyens de la détecter de manière plus précoce encore et de la traiter plus efficacement. De fournir un effort financier sans précédent pour la recherche. Qu'en est-il ?

Au niveau des discussions avec le Fédéral et avec les autres entités fédérées, de faire en sorte que la question de la maladie d'Alzheimer soit en permanence à l'agenda de la Conférence interministérielle Santé publique pour tout d'abord définir un plan d'action national au niveau belge, et ensuite de procéder à son évaluation régulière à échéance fixe. Le plan portera notamment sur les priorités suivantes : informer les familles de l'importance de la détection rapide des premiers signes d'alerte repérables, agréer des outils d'évaluation des fonctions cognitives utilisables dans le cadre de la pratique des médecins généralistes, favoriser la création de centres de réhabilitation cognitive ambulatoires, enfin de développer la recherche, la formation et l'enseignement sur cette maladie. Quel est l'état d'avancement, aujourd'hui, de l'ensemble de ces recommandations ? Bref, que reste-t-il à faire pour cette législation ?

En ce qui concerne l'AB 33.23 « Plateforme réseaux palliatifs », 617 000 euros. Comment cet AB s'articule-t-il avec l'AB 33.09 « Subventions en matière de soins palliatifs » ? Pour quelle raison n'avoir pas fait un seul AB, une fois encore, en la matière ? Combien en dénombrons-nous en Wallonie ? Où se situent-elles ? Des zones ne sont-elles pas couvertes par ces réseaux ? Quelle est votre vision ?

L'AB 33.24 « Programme d'action promotion de la santé », à hauteur de 4,512 millions d'euros. Ce crédit est destiné à subventionner les opérateurs actifs dans les programmes d'action et de promotion de la santé. Pourriez-vous nous détailler les différents opérateurs, leur répartition géographique, les montants qu'ils perçoivent, les domaines d'action qu'ils recouvrent respectivement, le type d'action mise en place ? Depuis quand date la dernière évaluation ? Concernant l'efficacité de leur action, quand la prochaine est-elle prévue ? Une remise à plat, par exemple via un appel à projets, est-elle à l'ordre du jour ?

L'AB 33.25 « Services communautaires et centres locaux », ils ont pour mission d'élaborer un programme d'actions coordonnées pluriannuel décliné en objectifs annuels. Ce programme est soumis à l'avis du Conseil supérieur de promotion de la santé et à l'approbation du Gouvernement. Pouvez-vous m'indiquer où en est ce programme quinquennal ? Des dispositions transitoires sont-elles prévues à cet égard ? Souhaitez-vous y apporter une quelconque modification ? Pouvez-vous m'indiquer si le montant inscrit correspond proportionnellement à ce qui est actuellement prévu par la Communauté française à hauteur de 2,836 millions d'euros ?

L'AB 45.04, à hauteur de 1,328 million d'euros, « la concertation patient psychiatrique ». Ce crédit est destiné à permettre à la Wallonie d'assumer la charge administrative et financière actuellement assurée par l'INAMI, à savoir gestion des conventions, collecte et traitement des données du rapport annuel, circulaires au

secteur, circulaires aux organismes d'assurance, réponses aux questions des établissements organismes assureurs, représentants de secteur, et cetera.

Quelles sont les synergies imaginées avec les centres de coordination de soins ou les SISD ?

À nouveau, il est prévu, en termes de liquidation, des subventions que les modalités sont à déterminer dans un protocole encore à conclure entre l'autorité fédérale et les entités fédérées. Quel est votre calendrier ? Qu'en est-il, dans l'attente ?

Concernant les réseaux locaux multidisciplinaires, l'AB 45.08 est destiné à développer, au niveau local, un réseau multidisciplinaire, 14 RLM, en vue de soutenir tous les acteurs qui collaborent au trajet de soins. Les demandes de projet ont été introduites par un ou plusieurs cercles de médecins généralistes, en collaboration avec le service intégré de soins à domicile local. Le territoire d'un RLM englobe le territoire d'un ou de plusieurs cercles de médecins généralistes. À nouveau, il est prévu, en termes de liquidation des subventions, que les modalités sont à déterminer dans un protocole encore à conclure avec l'autorité fédérale et les entités fédérées. Qu'est le calendrier ? Qu'en est-il, dans l'attente ?

L'AB 45.09 « L'équipe multidisciplinaire palliative » prévoit, en termes de liquidation des subventions, que les modalités sont à déterminer dans un protocole encore à conclure entre l'autorité fédérale et les entités fédérées. Quel est le calendrier ? Qu'en est-il, dans l'attente ?

Il en va de même pour l'AB 45.10 « Accord de coopération en matière de santé préventive ». Les accords de coopération protocole doivent-ils encore être négociés dans la foulée des transferts de compétence ?

En action sociale, l'AB 43.11 « Soutien à des initiatives publiques en matière d'égalité des chances », est justifié par la volonté du Gouvernement wallon de soutenir des initiatives publiques en vue du développement de bonnes pratiques dans la lutte contre toute forme de discrimination. Pourriez-vous m'indiquer quelles sont ces initiatives ? Comment ont-elles été choisies et depuis combien de temps sont-elles en cours ? Quels sont les résultats enregistrés pour chacune d'elles ? Comment sont-elles évaluées ?

Enfin, l'AB 45.05 « Allocations familiales » est créditée d'un peu plus de 2 milliards d'euros. Le justificatif est très disert sur le calcul des frais de gestion. Pour la Région wallonne, le montant est fixé à 70 059 497 euros. Ce montant couvre notamment les frais de personnel, de fonctionnement, les expertises médicales, les frais de paiement et autres subventions de caisses d'allocations familiales. Il y a beaucoup moins d'informations sur le calcul du montant transféré pour les allocations en tant que telles. Ce montant diffère

sensiblement, 22 millions d'euros, des montants communiqués par M. Demotte lors des discussions autour des décrets de transfert de la Sainte-Émilie, hors frais de gestion. Comment cela se justifie-t-il ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrिमont.

M. Dodrिमont (MR). - Je vais peut-être être moins méthodique que mes estimés collègues et vous ne m'en voudrez pas si, de temps à autre, je suis un peu en dehors des clous. Je sais que vous avez l'habitude par rapport à ce sujet que j'ai envie d'aborder, même si l'heure est tardive, mais je m'en voudrais de ne pas interroger M. le Ministre par rapport au plan HP. C'est un sujet dont on dit parfois que cela me passionne, mais l'on ne peut pas réellement être passionné par une matière aussi délicate que celle-là. C'est une matière qui m'interpelle et pour laquelle des avancées significatives sont attendues et ne sont pas toujours au rendez-vous.

Pour rappel, le plan Habitat permanent, c'est 12 années de travail, à ce jour. Certains résultats méritent d'être soulignés, d'autres sont un peu plus difficiles à déceler. Je me suis plongé dans ce budget de façon transversale, puisqu'on le sait que les compétences sont éclatées à travers plusieurs ministres de ce Gouvernement wallon. Vous êtes le ministre porteur de la problématique, de la matière, vous avez les compétences.

Je suis parfois un peu dans des matières, des articles budgétaires qui concernent certains de vos collègues, concernant ce plan, mais une réflexion pourrait être celle du ministre porteur du sujet avec une source d'impulsion pour la suite.

Pour cette plongée dans les articles budgétaires, j'ai vite trouvé ce que je cherchais, c'est-à-dire, malheureusement, pas grand-chose. Monsieur le Ministre, peu d'articles budgétaires pouvaient donner un peu d'espoir pour celles et ceux qui sont victimes de cette problématique. Si j'ai pu déceler certains mouvements, ils sont à la baisse, puisque les articles budgétaires qui concernent l'habitat permanent – c'est une de mes premières déceptions que je veux vous livrer – sont plutôt réduits de 15 %. Je sais que vous avez travaillé avec un objectif qui se voulait équitable, avec cette réduction. Cependant, certains articles ont plutôt subi des réductions aux alentours de 7 %. Ici, on est allé un petit peu dans le vif du sujet, directement avec une hache un peu plus consistante, pour ces matières, puisqu'on les a amputés de 15 %.

Première frustration, j'ai failli en avoir une seconde. Elle aurait été de ne pas entendre, dans votre exposé, un seul mot consacré à l'habitat permanent, mais vous avez voulu échanger quelques mots en la matière. Je ne vous en veux pas, si c'était un peu plus spontané que préparé. C'est parfois dans la spontanéité que l'on révèle certaines ambitions. Je suis heureux de ce qui a été dit, comme je l'ai souligné lors d'un questionnaire

précédent. Vous avez fait montre d'un intérêt et d'une volonté de rompre avec ces 12 années passées par rapport à ce plan Habitat permanent qui a évolué, a été actualisé, mais qui reste en deçà de ce que l'on peut espérer.

Il y a une première remarque que je voudrais faire et je ne vais pas donner de leçons. J'ai le sentiment, par rapport à la lecture que l'on fait des divers articles budgétaires, que l'on mélange un peu tout. Le plan actualisé, c'est aussi un mélange de tout. Au début du plan Habitat permanent, on a voulu scinder deux types de situations. C'était déjà quelque chose d'utile et d'intéressant. On a dit qu'il y a des zones touchées par les inondations, d'autres qui ne le sont pas. Faisons une phase 1 et une phase 2. On a fait une première scission de la matière. C'était intéressant, mais à mon sens on aurait dû en réaliser de plus nombreuses, parce qu'une situation HP n'est absolument pas une autre et je citerai quatre types de problématiques. Je vais essayer d'être le plus concis possible, mais je prendrai un peu de temps pour rappeler certaines priorités.

Il y a une vie en camping, celle que je dénonce comme étant inacceptable. Rien ne peut justifier que l'on accepte une vie dans un camping, une caravane, un lieu dédié au tourisme, où il n'y a pas les commodités nécessaires pour une vie convenable, où le regard des uns et des autres par rapport aux personnes qui vivent dans ces situations sont des regards cruels, je pense particulièrement aux enfants. J'ai, dans ma commune, des familles qui vivent dans cette situation et j'imagine toujours le petit gosse de la famille qui invite ses amis pour un événement familial, quelle situation il doit assumer aux côtés de ses parents vis-à-vis du regard des autres.

On sait que le regard des enfants peut être parfois cruel. On en a des expériences.

Il y a la vie en parc résidentiel de vacances. Il y a des situations diamétralement opposées à la vie que l'on connaît dans un camping. En parc résidentiel de vacances, il peut y avoir des situations – il y en a même de très nombreuses – où la vie permanente peut être tolérée, doit être même encouragée, quelque part, pour permettre d'en terminer avec une situation qui est en dehors des codes, qui est en dehors des réglementations. Là, je plaide vraiment pour qu'il y ait une attention différente par rapport à ces situations. Plutôt que de dire que l'on doit éradiquer une certaine forme d'habitat permanent dans les campings, je suis d'accord, mais dans les parcs résidentiels, une nuance importante se doit d'intervenir.

Il y a aussi des lieux de vie que j'appelle inadaptés. Ce sont des lieux de vie qui se sont créés par accident, peut-être parce qu'il n'y avait que cette solution-là qui pouvait intervenir dans le vécu des personnes qui ont dû adhérer à ces lieux. C'est parfois en zone agricole, c'est parfois en zone forestière. C'est toujours en dehors des

zones prévues pour l'habitat. C'est aussi une situation différente de celle que l'on vit en camping ou en zone résidentielle, comme je l'ai évoqué précédemment.

La quatrième catégorie que je me plais à citer, c'est celle des gens du voyage, mais pas ceux que l'on évoque par rapport à ces sites que l'on essaie d'aménager en Wallonie pour les accueillir temporairement. Ce sont des gens du voyage sédentarisés. Ce sont des personnes qui, à un moment donné, ont décidé de rompre avec la vie de voyageur et qui s'installent de façon permanente, avec des conditions d'installation qui ne sont pas nécessairement celles que l'on connaît dans d'autres situations. On est, là aussi, en dehors des clous, en dehors de toute règle en matière d'aménagement du territoire notamment.

Monsieur le Ministre, j'ai entendu votre suggestion, votre proposition. Elle me flatte beaucoup et je tiens à vous en remercier. Je ne veux pas paraître comme une espèce de gourou ou de sorcier de l'habitat permanent. Qui serais-je pour pouvoir dire cela ? Je n'ai que mon expérience du vécu quotidien. Ma commune est une espèce de laboratoire par rapport à toutes ces situations. Je n'en suis pas fier. Ce n'est pas ce que l'on a envie d'inscrire sur un dépliant touristique pour dire « Venez voir Aywaille. Venez voir le monde sauvage. Venez voir la grotte de Remouchamps. Venez voir l'habitat permanent. », ce n'est certainement pas ce que l'on va ajouter sur ce guide touristique. Néanmoins, c'est une réalité. Cette réalité est due à différentes situations, notamment le caractère touristique de la commune, puisque, s'il n'y avait pas eu de tourisme dans cette commune, il n'y aurait pas eu de camping ou de parc résidentiel de vacances.

Je suis donc heureux de cette suggestion et j'y répondrai bien volontiers, mais je pense – et si je peux me permettre simplement un conseil ou une suggestion, ou quelque part simplement me permettre cette intervention – que la méthodologie, la manière dont le plan Habitat permanent a été construit, aujourd'hui, a atteint une certaine limite. La situation n'évolue plus dans le sens que l'on aurait souhaité, c'est-à-dire la diminution des habitants permanents, des résidents permanents. Ce nombre est en augmentation. Dès lors, il faut pouvoir, à un moment donné, rompre avec la manière dont on a travaillé par le passé et se dire « Le plan Habitat permanent tel qu'il a été établi, avec des règles qui sont louables sur le plan social... ». On sait que le départ sur base volontaire est la règle d'or dans l'habitat permanent. On se dit, à un moment donné, si quelqu'un ne veut pas partir, sa situation est déjà certainement tellement précaire, il ne faut pas l'obliger. On respecte la personne et on tolère que le départ se fasse sur une base volontaire. À mon sens, Monsieur le Ministre, cela a une limite, aujourd'hui, notamment par rapport aux situations de vie dans les campings. Je crois que des personnes continuent à vivre dans des situations en souffrance sur le plan de la santé. Nous sommes dans une commission chargée de cette matière et, quand on

vit dans une caravane non isolée au bord d'un cours d'eau, je peux vous dire que, si vous interrogez les médecins généralistes d'une zone concernée par ce problème, ils vous diront « Vous savez, les voies respiratoires, dans ces milieux, sont cruellement altérées. ». Il y a donc de gros problèmes pour la santé de ces personnes.

Se dire que le départ ne peut se faire que sur base volontaire, cela a une limite qu'il faudrait peut-être franchir aujourd'hui. Si l'on réfléchit à un nouveau plan Habitat permanent, si l'on actualise celui qui existe aujourd'hui ou si l'on repart d'une feuille blanche, il y a peut-être un autre message à donner, notamment celui de dire qu'il y a une période dans laquelle on va continuer à tolérer la situation, mais il y a une période aussi qui sera une période de fin. Entre les deux, il faudra trouver une solution de relogement, mais il faudra que l'on se montre proactif dans cette direction. Cela me semble tout à fait essentiel.

C'est une des raisons pour lesquelles, Monsieur le Ministre, aujourd'hui, il faut constater que l'on a besoin d'autres outils pour travailler, mais il y a aussi d'autres situations. Il y a notamment la régularisation de ces gens qui ont pu acquérir un petit bien dans un parc résidentiel de vacances. Ils ont parfois mis toutes leurs économies pour acheter quelque chose qui est parfois en deçà du marché. Parfois aussi, c'est le prix du marché, parce que cela présente un confort acceptable. Ces personnes ont le droit de continuer à jouir du bien qu'elles ont acquis, mais elles sont face à une insécurité juridique permanente, insécurité juridique liée au plan de secteur, liée à la zone dans laquelle se trouve le bien concerné.

Là aussi, il n'y a eu aucune avancée. J'ai eu souvent l'occasion d'en parler avec celle qui vous a précédé à la responsabilité de la matière. Pour Mme Tillieux, il y avait un blocage au niveau de l'aménagement du territoire. Je suis allé aussi vers le ministre Henry en disant « Il faut que les choses puissent évoluer. ». Là-dessus, je prends les collègues Ecolo à témoins, il n'y a pas eu la moindre avancée, absolument rien. C'était la partie de ping-pong entre deux membres d'un même gouvernement en disant que l'aménagement du territoire ne peut pas évoluer que dans le sens où le plan Habitat permanent donne une indication.

Je pense qu'aujourd'hui, on a une même famille politique concernée par les matières, tant vous, Monsieur le Ministre, chargé du plan Habitat permanent, que le ministre Di Antonio pour l'Aménagement du territoire. J'ai eu l'occasion d'en parler avec lui, vous vous en doutez bien, dans le cadre de la défense de son budget. J'ai senti que, là aussi, un frémissement pourrait intervenir. Je m'excuse de le dire, mais à travers les articles budgétaires qui concernent le plan Habitat permanent, tant chez M. Di Antonio que chez vous-même, que chez M. Furlan, on ne sent pas une volonté d'amener le sujet comme priorité pour ce

Gouvernement. J'ai évoqué les réductions des crédits : 15 % en moins pour ceux-ci.

Deux petits exemples, parce que j'évoquais la difficulté de vivre dans certaines conditions.

Sur le plan Habitat permanent, une chose a bien fonctionné : l'incitation. J'ai parlé de départs volontaires. Comment peut-on accompagner un départ ? Comment peut-on l'encourager ? Par des incitations financières, c'est prévu dans le plan Habitat permanent. Dans certains cas, on peut donner 5 000 euros pour un bien qui sera appelé à être démoli. En plus, on peut acheter la parcelle sur laquelle se trouve le bien. Dans certains cas, on peut compenser un peu l'investissement qui a été réalisé dans de mauvaises conditions par certaines personnes, parce que ce sont évidemment des mauvaises conditions. Parfois, on voit des gens qui achètent une caravane plus ou moins bien, plus ou moins rafistolée sur un terrain. Grâce au plan Habitat permanent, cette situation, on a pu y mettre fin en donnant 5 000 euros pour le bien, pour l'habitat, et on a pu racheter, grâce à un programme établi aussi au niveau du plan Habitat permanent, puisqu'une intervention de la Région wallonne à concurrence de 60 % permettait aux communes d'acquérir les biens. Cela, c'est la toute belle solution, convenons-en. On donne de l'argent pour compenser l'investissement qui a été réalisé. On permet aux personnes, avec les sommes qui sont données – ce ne sont pas des fortunes – de les aider à se réinsérer dans un logement dit « conventionnel ». Il y a aussi une aide au loyer qui est prévue dans le cadre du mécanisme du plan Habitat permanent. On a tout de même une incitation possible, la possibilité d'arriver à quelque chose de concret.

La situation des résidents permanents va disparaître, puisque la commune deviendra maître des lieux. Elle pourra faire en sorte que plus aucune nouvelle situation ne se crée à cet endroit.

Aujourd'hui, je vois, par rapport aux crédits qui sont prévus pour ces opérations, que l'on diminue de 15 % les crédits affectés pour la démolition des biens. C'est un signal qui est loin d'être porteur pour que l'on aille dans cette direction. Il en va de même pour l'acquisition des parcelles : réduction aussi. Cela veut dire que les communes auront moins de possibilités d'aide pour réaliser cette opération qui me semble être extrêmement intéressante.

Madame la Présidente, je ne veux pas être trop long par rapport à cela, mais j'ai évoqué certaines déceptions et j'en termine par une autre. Un article budgétaire a été mis à zéro, celui qui concerne l'appel à projets relatif à l'habitat permanent. Il est destiné à financer des projets sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets. Il n'y aura pas d'appel à projets tant qu'il n'active pas cet article budgétaire. Aujourd'hui, il est à zéro. Quel plus mauvais signal pouvait-on donner par rapport à

l'innovation en termes d'habitat permanent ? Il faut que vous puissiez vous justifier par rapport à cela.

Vous m'avez déjà répondu que des évaluations sont en cours, mais cela n'est pas encore réalisé aujourd'hui. Il y a un bureau qui s'appelle « Impact » qui travaille – j'espère d'arrache-pied, parce que depuis le temps que l'on me dit que ce bureau va nous pondre quelque chose que je n'ai encore pas vu le fruit de ce travail qui doit être conséquent – sur une évaluation des situations pour obtenir une vision globale claire de la situation des infrastructures. Cela me semble important, intéressant et déterminant pour pouvoir démarrer quelque chose. Mais que c'est long ! Peut-on activer cette étude, peut-on en avoir rapidement l'état des lieux qu'elle sous-entend ? Peut-on très vite se relancer à une politique d'appels à projets ?

Je ne suis généralement pas très favorable à cela, parce que j'ai toujours le sentiment que l'on va pouvoir privilégier une commune plutôt qu'une autre, une région plutôt qu'une autre. Nous faisons tous de la politique, nous savons que la tentation peut exister par rapport à ce mécanisme d'appel à projets. Dans cette matière, nous ne sommes pas nécessairement tous asexués politiquement, mais quelque chose peut intervenir au-delà des clivages politiques. Je suis sûr qu'en activant ce mécanisme d'appel à projets, on permettrait d'avoir des partenaires, les communes motivées sur la question. Je crois que c'est une bonne formule. Vous connaissez la situation, si les communes ne sont pas aidées dans leur volontarisme pour cette matière, il y aura moins de résultats positifs que ce que l'on est en droit d'espérer.

Je n'ai pas décortiqué, article par article, ce qui me semblait devoir être dit. Il y a une baisse générale de 15 % pour les articles concernant le plan HP. Je le dénonce, ce n'est pas un bon signal, mais je sais que votre faculté de rebondir, dans certaines situations, est importante et qu'il y aura certainement des explications à nous donner.

Ce que j'espère surtout entendre aujourd'hui, Monsieur le Ministre, c'est un message d'espoir par rapport à cette problématique. C'est un beau boulot à accomplir. Il y a du concret. On part, à mon avis, au plus bas. Quelque 12 000 personnes vivent dans ces situations. Sur une carte de visite, pour un ministre, un parlementaire ou pour qui vous voulez, il serait peut-être bien d'indiquer que ce chiffre a pu diminuer grâce au travail accompli par les uns et les autres.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Je suis tout à fait consciente que, plus je serai brève, plus je serai populaire, je n'ai qu'une question à vous poser, Monsieur le Ministre.

(Réaction d'un membre)

Elles ont toutes été parcourues, je n'en ai même pas besoin.

Il s'agit de l'AB 45.02 relatif aux aides à la mobilité. En fait, il s'agit d'un nouveau crédit de 21,761 millions d'euros dont on dit qu'il est destiné à couvrir les dépenses en matière d'aide à la mobilité. Pouvez-vous nous expliquer un peu plus en quoi consistent ces aides ?

Je vous remercie et j'attends votre réponse sans impatience, puisqu'elle viendra après toutes les autres.

Mme la Présidente. - Je préviens mes collègues que, au risque d'être impopulaire, j'ai tout de même quelques remarques à ajouter.

La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Je suis les paroles de ma collègue, Mme Vienne, et je vais essayer d'être tout aussi bref. J'ai deux questions et deux sujets qui m'intéressent plus particulièrement dans le cadre des transferts de compétences.

La première question est relative – et je pense que M. Bellot l'a évoqué tout à l'heure, si j'ai bonne mémoire – d'une certaine manière, à la constitution de l'OIP et aux ressources humaines qui vont devoir être mobilisées dans le cadre de cette constitution et dans le cadre, d'une manière générale, des transferts de compétences.

Je ne vous cache pas être assez inquiet des ressources humaines disponibles dans le secteur « action sociale-santé », à la fois pour gérer déjà l'existant, parce que cela n'est pas simple et nous le vivons au quotidien, notamment à travers les acteurs de terrain. Je le suis d'autant plus dans la perspective des transferts de compétences, notamment en raison de ce qui a été dit tout à l'heure, à savoir qu'un certain nombre de postes à responsabilités importants dans le domaine sont prestés par des fonctionnaires flamands. Il va falloir disposer de ressources compétentes et pointues, puisque ce sont des domaines qui nécessitent une certaine technicité et qu'il va falloir prévoir cela le plus en amont possible. C'est donc une réelle source de préoccupation et j'imagine que votre chef de cabinet maîtrise tout cela à merveille. Je voudrais néanmoins que nous puissions avoir des premiers éléments de réponse. Je ne souhaite pas de réponse exhaustive ce soir, mais je le glisse dans le débat d'aujourd'hui, les premiers petits cailloux pour des débats futurs en commission.

La seconde question qui me taraude dans le cadre du débat budgétaire – toujours dans le cadre des transferts de compétences – porte sur les données chiffrées dont la Région wallonne peut disposer en matière de reconditionnement de services hospitaliers. On le sait, dans le cadre du transfert du financement de la sous-partie A1 des budgets hospitaliers – des budgets et moyens financiers – les hôpitaux avaient pour habitude de pouvoir réaliser des reconditionnements d'infrastructures de manière quasiment automatique et financés directement dans le cadre du BMF et,

particulièrement, de la partie A1. Je me pose la question de savoir si nous avons une idée des montants que cela représente aujourd'hui dans le cadre des transferts de compétences. La Région dispose-t-elle de données ? Compte-t-elle lancer une d'étude pour avoir un cadastre chiffré pour avoir une idée de ce vers quoi elle se dirige sur le plan budgétaire ? En effet, il y avait une forme d'automatisme qui fait que, pour les régions, aujourd'hui, il doit être assez compliqué d'anticiper cet aspect budgétaire des choses. Or, il porte sur des montants assez importants.

Voilà deux interrogations. Je ne serai pas plus long aujourd'hui, nous aurons, de toute façon, l'occasion de revenir sur ces questions relatives au transfert de compétences, dans le cadre de débats futurs, en commission.

(M. Knaepen, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). - Monsieur le Ministre, j'avais différentes remarques à ajouter.

Mes remarques concernent, dans un premier temps, l'action sociale et plus particulièrement la politique concernant l'égalité hommes-femmes. Vous avez évoqué, en termes de politique du genre, votre vision et je voulais vous demander s'il y avait moyen d'établir des synergies avec votre collègue, Mme la Ministre Simonis avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisqu'elle réalise les mêmes démarches que vous de manière parallèle. Vous êtes sur la même longueur d'onde au niveau de cette politique.

Vous avez évoqué dans votre présentation des collaborations avec votre collègue Mme la Ministre Milquet sur la transversalité patrimoine-culture-tourisme, je me suis dit que c'était important de le signaler.

De manière générale, concernant la division organique 17, le programme 15 « Personnes handicapées », toute personne dans notre société est une personne en situation de handicap en sursis, parce qu'il suffit d'avoir eu entre ses mains un landau et de devoir faire un gymkhana dans les rues, je ne parle même pas du vieillissement de la population qui constitue un des défis majeurs au niveau de la santé sur le long terme. Je me dis à chaque fois que chaque travail sur l'inclusion des personnes handicapées dans notre société est un problème de société majeur, car on voit que les avancées obtenues pour les personnes en situation de handicap peuvent aider tout un chacun. Je pense aux pictogrammes ou traductions de certains textes légaux en langage facile ; cela aide tout le monde de comprendre ces éléments. Je voulais vous encourager dans cette politique que vous avez brièvement évoquée.

Il y a un aspect évoqué par Mme Tonneau, Auditrice adjointe de la Cour des comptes, et par certains collègues, ce sont ces nouvelles conventions de revalidation gérées par l'INAMI pour compte des entités fédérées sur la base d'un protocole d'accord signé. Je souhaite avoir des éléments complémentaires par rapport à ces conventions, à ce protocole d'accord, je pense par exemple au projet 107 qui permet d'avoir des équipes pluridisciplinaires dans le domaine de la santé mentale pour des hospitalisations longues à domicile, parce qu'il y a une série de groupes de travail mis en place dans le cadre de ce projet 107 qui concernent des matières régionales.

En fait, je souhaite connaître un peu plus l'implication de l'ensemble du Gouvernement wallon et surtout, sous votre impulsion, qu'elle puisse exister. Je vais interroger vos collègues, puisqu'il y a un groupe de travail logement, parce que ce sont des personnes qui vivent des situations difficiles en la matière, un groupe de travail lié à l'insertion socioprofessionnelle. Je pense que ce serait une bonne chose que cela vienne de votre fait, et s'il y a une qualité qui vous a été reconnue aujourd'hui, c'est cette capacité d'incarner, ce volontarisme et cette capacité d'impulser les choses.

Dernièrement, j'ai eu l'occasion de participer à un évènement organisé par la Plateforme pour l'amélioration continue de la qualité des soins et la sécurité des patients. Au cours de cette journée, un membre de votre cabinet était présent, il me semble qu'il a été cité. Dans le cadre de la réforme du secteur hospitalier, tout le travail lié à cette qualité et notamment la mise en place d'accréditations doit être vraiment un élément porteur de la politique du Gouvernement wallon au niveau des soins de santé.

Je sais que dans la Déclaration de politique régionale, un accent est mis sur cette notion de qualité puisque avoir une accréditation veut dire être reconnu pour une compétence et surtout, dans ce cas, pour la qualité des soins et la sécurité qui entoure le patient. Je sais que c'est un dossier dont la Wallonie doit se saisir et des idées avaient été avancées dans le cadre du plan wallon Qualité. Au niveau budgétaire, il y avait eu précédemment une ligne budgétaire et des montants importants repris. J'ai en tête 190 000 euros, mais ce n'est peut-être pas exact. J'aimerais savoir si vous allez continuer dans cette voie, notamment parce que cela répond à une des préoccupations développées cette journée, cette notion d'aller vers plus de simplification dans le domaine hospitalier, puisqu'une idée qui avait même été avancée et qui me semble pertinente, c'est que les structures hospitalières accréditées pourraient faire l'objet d'inspections allégées et donc, avoir une réponse en termes de simplification et d'amélioration des pratiques sur le terrain.

M. le Président. - Je suggérerais à M. le Ministre de répondre directement aux questions posées par Mme Kapompolé pour qu'elle puisse reprendre sa place

rapidement. Sinon, nous devrions faire encore un petit jeu de chaise musicale par rapport aux répliques. Qu'en pensez-vous ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je m'en voudrais de vous priver de ce bonheur de faire l'aller-retour.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Ce n'est pas ce que j'ai dit, mais ce n'est pas grave. Il n'y a pas de problème, je suis souple.

(Rires)

S'agissant de la politique d'égalité hommes-femmes, il est évident qu'il y aurait peu de cohérence et de valeur ajoutée à avancer à l'aveugle du côté wallon sans concertation, non seulement avec la Communauté française, mais aussi avec les organes habilités sur la terre bruxelloise. D'autant qu'il faut reconnaître – et ce n'est nullement un procès d'intention ou un propos discourtois – qu'inévitablement, la capacité d'engagement sur cette thématique sera plus aisément portée par ma collègue Mme Simonis qui dispose d'une expérience historique que je ne suis en capacité de pouvoir développer, s'agissant du droit des femmes, et que cela constitue une compétence majeure dans les responsabilités qui lui sont dévolues, là où à l'analyse objectivée, pour mon portefeuille de compétences, c'est aussi une préoccupation, mais qui ne pourrait pas obtenir le même espace-temps qu'auprès de Mme Simonis. Oui, c'est un enjeu sur lequel je veux travailler et ce serait scandaleux de dire le contraire en cette Journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

S'agissant de la dimension patrimoine-culture-tourisme, une démarche connexe doit se faire avec mon collègue M. le Ministre Collin en charge du tourisme régional, mais aussi avec Mme Milquet pour la dimension culturelle. C'est un élément sur lequel je souhaite travailler, avancer de manière plus spécifique.

Sur la thématique de la qualité des soins, il y a incontestablement un enjeu majeur lié à l'augmentation de cette qualité, des actes prestés.

On a pu découvrir dans la presse, il y a quelques semaines, une analyse faite par cette coupole des fédérations mutualistes sur deux types de pathologie ou d'interventions particulières, je ne les ai pas retenues par cœur. Toujours est-il que cela a fait des remous positifs auprès de celles et ceux qui pouvaient s'enorgueillir d'avoir reçu un bon bulletin, des points d'interrogation auprès de ceux qui se questionnaient sur les résultats.

C'est comme pour les sondages des hommes et des femmes politiques. Quand les résultats sont bons, on trouve que la démarche est géniale, quand ce n'est pas bon, on critique la méthode.

Ma volonté est certainement d'amplifier les actions et approches en matière de qualité de soins, pas dans une démarche de bâtons, mais plus de carottes, pas dans une démarche de sanctions, mais plus dans une démarche d'initiations, d'initiatives, d'impulsions. Le secteur ne m'a pas attendu puisqu'il a eu l'opportunité de manière endogène, de mettre sur pied cette plateforme à la qualité des soins. Il est conscient qu'il y a des impératifs à cet égard. De même que chacun est conscient que la qualité des soins est aussi, singulièrement des actes posés, pas exclusivement, liée à la fréquence des actes, au volume d'actes. Si l'on fait trois opérations de tel type par mois, ce n'est pas la même chose si l'on en fait trois par jour. Il y a des questionnements à avoir en cette matière, on va y travailler.

Sur le projet 107, vous devez savoir que ce projet n'est pas lié au système conventionné de l'INAMI. C'est un projet de mise en réseau de la santé mentale et de création d'équipes mobiles actuellement créées via la neutralisation des lits psychiatriques. Comme il s'agit d'une convention passée sur la base de la sous-partie B4 du BMF des hôpitaux, les projets n'ont pas été transférés. Voilà la précision que je vous apporte, s'agissant de Mme Kapompolé, pour pouvoir libérer M. le Président.

M. le Président. - Je vous remercie. Y a-t-il des répliques ?

(Mme Kapompolé, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je remercie chacun et chacune pour ses questions. La difficulté ne sera pas de répondre, ce sera de me retrouver en capacité de passer en revue chacun des questionnements qui m'ont été adressés. Deux remarques préalables, si vous m'y autorisez avec courtoisie et franchise. Premier élément, je comprends que l'on puisse systématiquement s'émouvoir que tel article a été diminué. Reconnaissons avec un maximum d'honnêteté intellectuelle qu'un exercice consistant à dire à enveloppes constantes, prédéterminées : « Monsieur le Ministre, on attend de votre part que vous posiez des choix, que vous donniez des impulsions, que vous puissiez tracer les sillons d'une politique » sans vous autoriser alors à des reventilations, à des glissements. Par nature, quand il y a du plus quelque part, c'est qu'il y a eu du moins ailleurs, c'est assez compliqué. Sauf à considérer que rien ne doit jamais diminuer et que dès lors, le meilleur moyen pour

que rien ne diminue, c'est de continuer à faire ce qui a toujours été fait antérieurement.

À partir du moment où un politique quelle que soit sa formation exerce des responsabilités ministérielles, légitimement – et vos nombreuses questions en sont le témoin – il y a une attente de donner des sillons et des impulsions. Il y a inévitablement des glissements avec des plus et des moins.

Deuxième considération, nous sommes dans le cadre d'un débat budgétaire. Je présente déjà mes excuses pour une série de questions auxquelles je ne saurai pas répondre. Parfois, le niveau de détail qui m'a été demandé avoisinait le domicile, la localisation et la couleur du pantalon de celles et ceux qui travaillent dans certains organismes. Je suis déjà au regret de ne pas pouvoir procurer cette réponse. Qu'il y ait des discussions budgétaires sur les motivations qui ont nécessité des glissements priorisant plus les uns que les autres, que l'on puisse en marge de cela questionner sur la stratégie poursuivie, la nature de l'appel à projets, je l'entends, mais de là à penser qu'en séance, je serai en capacité de donner à chacun l'identification du nombre d'équivalents temps plein dans chacune des structures, la manière dont tout est réparti sur le territoire, le nombre d'appels à projets auxquels les uns et les autres ont répondu, vous m'excuserez de ne pas pouvoir le faire maintenant. Je me tiens à votre entière disposition pour répondre à toutes ces questions par questions orales ou écrites ultérieurement, souhaitant à chacun de pouvoir être apaisé et de passer de bonnes nuits.

Monsieur Bellot, l'une de vos questions concernait – puisque vous en aviez deux – la réflexion et l'évolution du système des aides aux familles et aux aînés et la question du transfert des allocations familiales.

D'abord, sur les aides aux familles et aux aînés, incontestablement, une réflexion doit se faire, qui n'est pas encore mûre aujourd'hui. Elle n'est pas mûre et je n'ai pas la capacité, dès à présent, de la traduire à l'initial 2015. Heureusement, ce n'est pas le seul moment qui constitue un rendez-vous budgétaire au cours d'un exercice. Je ne peux pas exclure, même si cela me paraît objectivement encore trop précoce, de vous faire la promesse qu'au premier ajustement, les choses seront différentes. Je crois qu'au niveau du calendrier, la réforme de fond est à ce point importante qu'il faudra du temps. Il est clair qu'il y a des réflexions à avoir – et vous l'avez vous-même esquissé – sur la nature des prestations des aides familiales. Ne doit-elle pas permettre qu'une partie des tâches, actuellement dévolues à celles-ci soient assumées par des aides-ménagères ? Comme on le sait, même si c'est toujours un élément de crispation, des questionnements subsistent aussi sur la nature des prestations des infirmières versus des aides-soignantes. Il y a toujours effectivement des interrogations qui se posent pour lesquelles le secteur, les acteurs eux-mêmes, sont demandeurs de réflexions et de clarifications.

Dans le cadre des besoins de plus en plus pressants d'accompagnement au domicile – j'ai rappelé tout à l'heure l'enjeu stratégique que constituait cette réflexion – on va devoir avoir une discussion avec ma collègue ministre de l'Emploi, s'agissant de la faculté, qui pourrait se faire jour ou non, d'élargir – ou en tout cas appréhender différemment – le dispositif actuel des titres-services, notamment pour voir s'il n'y a pas là aussi des champs d'évolution possible pour répondre plus adéquatement à certaines demandes exprimées.

Ceci étant, soyons très clairs, les questions au niveau de la diminution des charges administratives des intervenants, les questions au niveau des normes d'encadrement, les questions au niveau des plafonds des heures inconfortables et les questions relatives aux évolutions des contingents demandeurs subsistent, devront trouver une réponse, mais dans une réforme plus globale. C'est une volonté d'ailleurs de continuer à soutenir activement ces enjeux de proximité, puisque je rappelle que pas loin de 176 millions d'euros sont prévus au budget pour les aides aux familles.

S'agissant de la question du transfert des allocations, et particulièrement du personnel compétent, il est clair que les interrogations qui sont les vôtres et qui ont été relayées par M. Martin, je les partage.

Je ne suis pas encore inquiet, mais j'avoue que je n'ai pas envie de le devenir. Je ne suis pas encore inquiet, mais une réflexion doit se poser urgemment sur ce sujet. Je ne vous cacherai pas que j'y ai déjà sensibilisé mes collègues du Gouvernement depuis plusieurs semaines. Rappelant d'ailleurs, s'agissant de la constitution du futur OIP, qu'il est prévu qu'il soit localisé à Charleroi, que les agents de la DGO5 sont actuellement à Namur. Il a été convenu antérieurement que c'est sur une base volontaire que ceux-ci pourront se rendre ou non à Charleroi.

Ce qui pose tout de même deux interrogations. Quelle sera la proportion de celles et ceux qui aujourd'hui, travaillent sur Namur et qui seront tentés d'aller à Charleroi ? Probablement que ceux qui habitent plus près de Charleroi trouveront que c'est une bonne opération plutôt que l'inverse. Ensuite, quelle sera la force d'attraction ou non de l'équipe avec laquelle on se sent bien, que l'on n'a pas envie de quitter, et cetera ? Toujours est-il que je ne suis pas naïf au point de croire que 100 % du personnel seront transférés de Namur à Charleroi. Cela posera alors la question de la capacité de recruter pour l'OIP carolo, le personnel adéquat au profil opportun, formé dans les temps.

Je ne doute pas que je trouverai au travers de vos deux interventions, singulièrement celle de M. Martin, des relais privilégiés pour m'accompagner dans ce processus auprès du ministre de la Fonction publique. Ce sera incontestablement un enjeu important et pour lequel il y a des questionnements. J'essaie de ne pas encore être trop inquiet pour le moment, mais je ne vais

pas non plus être béat. Il faudra garantir le processus, mais il y en a encore des choses à clarifier, c'est vrai.

Vous avez évoqué, Monsieur Bellot, le fait que les allocations familiales allaient être partie prenante du futur OIP – c'est le choix qui a été posé. Il est certain que notre volonté est de rester dans un type de gestion participative, paritaire, responsabilisante. La question que vous posiez était implicitement celle de la présence des caisses. Il est prévu de les garder à nos côtés. Par contre, je n'exclus pas, pour être honnête, d'opérer une révision des normes d'agrément pour inciter à une fusion, de manière à ce que le paysage soit moins morcelé qu'il ne l'est aujourd'hui au niveau des caisses. Sur le principe de leur participation et de leur association aux futurs OIP, il n'y a pas de difficultés.

Monsieur Tzanetatos, j'ai essayé de prendre au vol toutes les AB évoquées pour tenter d'y répondre au mieux. Vous vous êtes inquiétés, comme un autre parlementaire, M. Knaepen, de la question du plan Nutrition-Santé, disant : « Mon Dieu, il est à zéro ! ». Effectivement, l'AB 12.05 est à zéro parce qu'il existe déjà un plan wallon Nutrition-Santé dans le même programme à l'AB 33.17. C'est à cet endroit-là que les crédits ont été fixés et ils ont d'ailleurs augmenté légèrement en crédit d'engagement et de liquidation pour prendre en compte notamment l'indexation 2015. On verra dans quelle mesure il convient ou non de modifier ces montants par la suite. N'ayons crainte. Il n'y a pas de volonté d'assécher la question du plan Nutrition.

Complémentairement, pour répondre aussi à Mme Salvi sur le sujet, puisqu'elle me questionnait sur cet aspect-là également, je voudrais rappeler, pour être complet, que concernant les matières transférées à la Région sur cette dimension nutrition et santé, deux projets initiés par le SPF Santé publique sont en cours. D'une part, un projet commun entre les Communautés en faveur de l'utilisation de sel iodé dans les boulangeries artisanales – c'est un élément important, notamment chez la femme enceinte, chez qui il y a un certain nombre de carences néfastes pour la mère et pour l'enfant. Il y a une enquête alimentaire également sur la consommation alimentaire de la population belge menée par le SPF Santé, en collaboration avec l'Institut scientifique de santé publique. Cette analyse se terminera en 2015.

Concernant le plan Nutrition-Santé 2010/2015 qui est, en termes d'objectifs, une prolongation du précédent plan, il sera nécessaire d'en effectuer son évaluation avant de définir de prochains objectifs. Le plan sera donc, dans un premier temps, prolongé pour une période déterminée. Ensuite, nous veillerons à l'élaboration d'un nouveau plan, en accord avec nos homologues bruxellois dans le cadre des concertations intrafrancophones. C'est là que les secteurs sont associés et consultés.

Pour compléter la réponse à apporter à la réflexion de Mme Salvi, aujourd'hui même, j'ai demandé au secteur des maisons de repos, à celui des soins à domicile – et plus largement au secteur institutionnel – de réaliser une étude sur la qualité de la nutrition à l'égard des personnes âgées dans la diversité de ces différents secteurs. Je pense qu'il sera intéressant d'en obtenir les résultats, dès lors que cette étude sera terminée. Le signal que vous avez lancé a été non seulement entendu, mais même anticipé.

S'agissant des AB 33.19 et 33.20 – vous me questionnez, Monsieur Tzanetatos, à cet égard – sur le Fonds de lutte contre les assuétudes « tabac » et son versant également « drogue », clairement, pour 2015, l'objectif que nous nous sommes fixé – comme je l'ai expliqué tout à l'heure, pour la plupart des matières transférées – c'est la stabilité. C'est de ne pas remettre en cause des financements tels qu'ils existent au Fédéral, avant transfert. Nous avons donc veillé à garantir les montants équivalents au secteur.

L'année 2015 sera incontestablement une année de transition. Ensuite, on pourra voir, en analysant et en faisant un monitoring plus fin, vers quelles évolutions on pourrait éventuellement tendre.

Quand il est indiqué – puisque vous l'avez évoqué – que la Wallonie devra s'adapter, ce n'est pas parce que l'administration est composée de « manches » qui sont en incapacité de le faire ni d'anticiper – je ne doute pas un instant que ce n'est pas ce que vous vouliez d'ailleurs dire – c'est simplement parce que ce type de conventions sont des conventions négociées dans les commissions de conventions de l'INAMI. C'est un type d'outil qui n'existe pas, aujourd'hui, en Wallonie et donc avec lequel il n'y a pas de pratiques familières du côté de la Région wallonne. Ce sera incontestablement un des enjeux et des défis du futur OIP qui verra le jour, avec son organisation de type ONSS. Ce sera donc plus facile de mettre en œuvre ce type d'approche, dès lors que l'on s'inspirera davantage de ce qui se pratique au Fédéral que ce qui se pratiquait jusqu'à alors au niveau de la Région.

Pour l'AB 33.20, c'est fait.

Pour l'AB 33.30 « Transfert de compétences avec les services intégrés de soins à domicile ». Le financement est assuré par le Fédéral jusqu'au 31 décembre 2015. J'ai veillé, d'ailleurs, à mettre en place, avec le secteur des SISD et les centres de coordination, un groupe de travail dont le cabinet pourrait venir avec une série de propositions, si vous le souhaitez, au terme de ces réflexions. L'idée étant de pouvoir apporter des correctifs au dispositif afin d'optimiser la coordination.

Sachez que – puisque c'était une de vos questions également – sur le lien entre les services intégrés de soins à domicile et les projets de concertation de

patients psychiatriques, si j'ai bien noté, là, actuellement, il y a déjà une facturation de prestations sur les concertations autour du patient psychiatrique. Cette facturation est opérée principalement via des SISD. Donc, le lien existe déjà au niveau légal et fonctionnel entre les deux types de structure.

On a retrouvé l'AB 12.08 – c'était votre question sur le bulletin de naissance et de décès. Vous demandiez combien il y a d'équivalents temps plein affectés à cette charge. D'après les informations recueillies, il y aurait un à deux équivalents temps plein maximums du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles affectés à cet enjeu, jusqu'alors.

Sur l'AB 33.31 « Plateformes de concertation en santé mentale », vous demandiez combien il y avait de plateformes et quelle est leur répartition sur le territoire. Il y a six plateformes de concertation en santé mentale actuellement reconnues en Wallonie, une par province, sauf pour le Hainaut qui en dispose de deux.

Pour les questions relatives à l'AB 41.06, « Impulseo » – M. Daele me posait des questions sur le sujet – très clairement, quand je dis que le fonds Impulseo ne suffit pas pour convaincre des prestataires de soins, singulièrement les médecins généralistes, de s'installer dans les zones rurales, cela ne signifie pas pour autant qu'il faut condamner l'outil et mettre les budgets à zéro.

Malgré tout, les avantages qu'il est possible d'obtenir via le fonds Impulseo restent nécessaires. Je dis qu'ils ne sont plus suffisants aujourd'hui. Cela nous amène à avoir une réflexion complémentaire sur les dispositifs qu'il conviendrait d'esquisser, en concertation avec les opérateurs eux-mêmes, pour garantir cette présence. C'est d'ailleurs à cette occasion que tout à l'heure, j'évoquais des pistes comme elles existent en Scandinavie. Celles-là comme d'autres devraient probablement nourrir notre réflexion.

Il y a incontestablement un problème aujourd'hui : la question de la difficulté de l'obtention des numéros INAMI.

Même si l'on me répondra que le premier enjeu n'est pas nécessairement le volume de numéros INAMI, il y a d'abord un problème quant aux anciens médecins qui conservent des numéros alors qu'ils n'exercent plus, ou alors uniquement lorsqu'il faut le faire pour quelqu'un que l'on connaît, qui est proche, et cetera. On a toujours envie de conserver cette faculté de prescrire.

Deuxièmement, au-delà du volume, il y a surtout le problème de la répartition géographique. Donc, avoir un cadastre c'est bien, mais une cartographie c'est mieux.

C'est là qu'il y a une réflexion à avoir pour avoir une meilleure répartition sur le territoire.

Ainsi, Impulseo est un bon outil, nécessaire, mais qui n'est incontestablement pas suffisant.

À votre santé !

(Rires)

Sur l'AB 45.03 « Conventions de rééducation au fonctionnel », il s'agit d'un transfert du Fédéral. Alors, pour cette question-là, comme pour de très nombreuses autres, je pense aux dix dernières que vous avez évoquées chez M. Tzanetatos – vous posiez à chaque fois la question, ou alors c'était votre collègue – je ne vais pas dire « de gauche », ce serait lui faire insulte – M. Knaepen posait ces questions-là sur les protocoles – soyons clairs, s'agissant des protocoles, tout a été réglé de manière globale à travers le grand protocole général passé avec l'INAMI entre les différents niveaux de pouvoir en marge de la réforme de l'État. Ce ne sont pas des protocoles qui doivent être refaits, ces éléments existent déjà.

Pour ce qui concerne l'AB 45.05 « Les initiatives d'habitations protégées », vous posiez la question de savoir quelle était l'utilité d'avoir, en parallèle, des crédits pour des initiatives d'habitations protégées et des crédits connexes pour des maisons de soins psychiatriques, en évoquant que l'on atteint plus de 40 millions d'euros cumulés.

Soyons clairs, ce sont deux profils d'actions totalement différents.

(Réaction de M. Knaepen)

Ce sera ma réponse.

(Rires)

Allez-y, précisez à nouveau votre question.

M. Knaepen (MR). - J'avais regroupé les deux articles budgétaires, en demandant quelles étaient les interactions entre ces deux-ci : l'initiative des habitations protégées et les maisons de soins psychiatriques, afin de déterminer qu'elle était la politique éventuelle de mise en place de concordances entre ces deux structures.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je reste conforme à ma réponse. Ce sont deux thématiques largement distinctes. Ce n'est pas parce qu'il y a le mot psychiatrique que cela signifie que les connexions se font systématiquement.

D'un côté, pour les initiatives d'habitations protégées, nous sommes dans des appartements supervisés, occupés par des personnes qui peuvent s'insérer dans la société moyennant un accompagnement, tandis que, de l'autre côté, on est dans

la dimension de prise en charge de patients qui nécessitent des soins psychiatriques.

Il y a peu d'interconnexions a priori. Je ne suis pas en train de dire qu'il n'y en a pas sur le territoire wallon, peu ou prou, mais ce sont des démarches assez distinctes, même si elles peuvent être complémentaires à certains moments.

Vous avez posé aussi la question sur le Fonds d'impulsion de la politique des immigrés, le FIPI, en me demandant le détail de tous les projets. Je peux vous envoyer, si vous le voulez, par courrier, ultérieurement, la liste des projets qui avaient été retenus par mon prédécesseur, mais clairement ce sont des soutiens à l'initiative locale, des petites subventions de quelques milliers d'euros, pour des acteurs associatifs la plupart du temps, parfois même des pouvoirs locaux, de manière à favoriser une série de projets. Il est donc clair que l'articulation avec le PCS, on essaye de l'optimiser.

J'ai moi-même été échevin en charge de la Cohésion sociale dans cette ville qui nous héberge, et objectivement, je m'autorise à considérer que la première des réformes devrait être une simplification administrative, parce qu'objectivement, sur 10 personnes financées par le PSF, il y en a cinq qui doivent passer du temps à gratter les papiers pour expliquer pourquoi il faut justifier les subventions, alors que l'on devrait avoir au moins 8/10 qui sont sur le terrain.

Lorsque j'aurai des discussions sur le sujet avec le Ministre Furlan, je ne manquerai pas de le dire, pour ce qui concerne mes compétences, qui se limitent à l'activation de l'article 18, au niveau du PCS, et donc des interventions qui sont dans un registre assez restreint.

Il est cependant clair que cela doit se faire de la même manière, qu'une réflexion devra s'ouvrir sur la pertinence et donc l'évaluation des PLI, les plans locaux d'intégration. Là aussi, il y a une réflexion sur l'efficacité réelle de ces dispositifs et, parfois, leur redondance avec d'autres dispositifs à l'impulsion des CRI eux-mêmes.

Je pense que l'on ne pourra pas passer à côté d'une évaluation de ce dispositif.

S'agissant du parcours d'accueil, puisque vous l'évoquiez en marge de cette thématique – M. Daele revenait sur cette thématique aussi – où en est-on ? Nous sommes en train de préparer les différents arrêtés et circulaires liés à la mise en œuvre pratique de ce dossier. J'essaye de retrouver ma bonne annotation manuscrite. Ce n'est pas grave.

Toujours est-il que l'on sait que l'on doit avoir une discussion assez prononcée avec les acteurs de terrain pour garantir l'efficacité du dispositif. On posait la

question – je ne sais plus qui – sur la dimension alpha au niveau de la Communauté française : y a-t-il aussi des synergies déployées en matière d'alphabétisation ? Je suis désolé, je ne sais plus quel parlementaire m'interrogeait sur le sujet.

(Réaction de Mme Durenne)

Mme Durenne me posait la question. Il est clair que l'on va devoir articuler les programmes pour veiller à avoir un effet complémentaire, et non pas un effet de forces qui s'annulent. C'est incontestable.

Concernant le parcours d'intégration lui-même, je n'ai pas le chiffre exact du nombre de communes qui ont déjà souscrit au dispositif, mais cela, nous pourrions le communiquer ultérieurement si vous me renvoyez un petit courrier pour ne pas que je l'oublie.

Il est vrai que des communes sont aujourd'hui réticentes quant à la mise en œuvre du parcours. Une réflexion va aussi devoir voir le jour, dès lors que c'est un décret, que cela doit alors être mis en œuvre et qu'il n'y a pas lieu de laisser cela à l'appréciation du bon vouloir des autorités locales, sinon nous sommes à côté de la démarche.

Si l'on veut demain pouvoir accentuer l'apprentissage du français, il faudra que l'on trouve les moyens budgétaires. Je crois cependant que les acteurs de terrain ne sont pas réfractaires à cette démarche, il y a juste le questionnement légitime lié à leur financement.

Pour ce qui concerne l'AB 33.21 du dépistage du cancer du côlon, ce n'est pas de l'argent, Madame Durenne, qui est destiné à des campagnes de publicité, puisque vous me demandiez quelle en était la nature. Il s'agit réellement de l'argent destiné à financer les actes de dépistage, donc de faire par là même une politique de prévention. Ce ne sont toutefois pas des campagnes de prévention comme on les entend habituellement, avec distribution de flyers, de posters, de clips vidéo, et cetera. Il s'agit de couvrir le coût des 117 600 patients suivis. Nous avons, pour information, une estimation de prix unitaire qui s'élève à un peu moins de 10 euros plus les 4 % de frais de fonctionnement. Les 117 600 patients, c'est ce qui explique le 1,2 million d'euros qui se trouve dans le budget.

S'agissant du Fonds de lutte contre les assuétudes en matière de drogues, je pense que c'était assez clair. Il y a donc création de ce fonds, du côté de la Région wallonne, pour accueillir la compétence, mettre en œuvre les dispositifs, mais là, c'est le même principe : compétences transférées, on apaise en 2015, on rassure. Ce faisant, tous les acteurs qui étaient inquiets par rapport au transfert de compétences, et on se donne l'année pour évaluer vers quoi l'on devrait s'orienter demain.

Cela ne veut pas dire qu'entre 2015 et 2016, cela va être la révolution dans toutes les matières transférées, parce qu'il y a aussi des choses qui se font bien, que l'on n'a pas besoin de changer pour le plaisir de changer, afin de dire que le ministre a fait quelque chose. C'est le syndrome le plus détesté, notamment en matière d'enseignement où, à chaque fois, chaque ministre a voulu mettre sa patte. À un moment donné, si les choses fonctionnent bien, il n'y pas de raison que je réinvente la poudre. Par contre, s'il y a des ajustements qu'il serait opportun de faire, notamment parce que nous avons des dispositifs qui sont maintenant plus complets au niveau des leviers wallons, on suggérera les évolutions nécessaires en concertation avec le secteur.

Il en va de même pour la question des dépistages contre le cancer. Mme Durenne me questionnait sur l'AB 33.26. Vous me posiez en effet la question de savoir s'il s'agissait uniquement de deux types de cancers, à savoir celui du sein et le colorectal. Non, ce n'est pas uniquement ces deux types de cancers, puisqu'il y a le cancer du sein, le cancer colorectal, suivi des projets-pilotes d'utilisation du test « *Immunological Fecal Occult Blood Test* », IFOBT ; les agréments aussi du Centre communautaire de référence pour le dépistage des cancers, du Centre de deuxième lecture, du Centre de gestion du dépistage du cancer colon rectal, des unités de mammographie ; et la sensibilisation au dépistage du cancer du col utérin. Voilà ce qui est couvert par cet AB.

Madame Durenne, vous me questionniez sur la politique de prévention de la tuberculose, avec les 618 000 euros qui sont à l'AB 33.28. C'est un montant qui a été déterminé sur la base de l'acceptation du plan opérationnel qui a été déposé par le FARES, pour trois ans. Ce plan a été déposé fin juin 2014. Je ne sais pas combien d'emplois sont concernés, c'était aussi l'une de vos questions. Ici, c'est une subvention qui est en ligne avec le plan arrêté en juin dernier par le FARES pour une période de trois années.

Une question a été posée aussi sur l'AB 33.29 au niveau des cercles de médecins généralistes. Je ne sais plus par qui. C'est par vous aussi. Votre question était de savoir si l'ensemble du territoire long wallon qui était concerné. Oui, c'est bien l'ensemble du territoire wallon qui est concerné.

L'état d'avancement des parcours d'accueil, cela, je viens d'en parler. Cela a été évoqué.

Vous me posiez la question de Mons. Il y a eu fusion, c'est vrai. Ce n'est pas parce qu'il y a un seul PO, qu'il n'y a pas, pour autant, une prise en charge, et donc une intervention en subventions, qui est spécifiquement liée au caractère psychiatrique d'une partie de l'hôpital. La fusion ne veut pas dire qu'il n'y a pas de reconnaissance, et donc d'intervention selon des mamelles subsidiaires qui sont différentes. L'unité

psychiatrique a toujours besoin de son financement intrinsèque, indépendamment de la fusion.

Mme Salvi me posait la question de savoir pourquoi pour l'AWIPH, nous avions prévu la liquidation en deux tranches. C'est simplement pour permettre, à l'occasion de cette deuxième tranche, de mieux ajuster, justement, les moyens dévolus à l'AWIPH, compte tenu de l'évolution de ses besoins, pour éviter la dotation *one shot*, et puis de se rendre compte, en cours d'année, qu'il y a des difficultés : soit que l'on n'a pas mis assez quelque part, soit que l'on a mis trop ailleurs, ou au contraire, qu'en réallouant les moyens autrement, on sera au plus juste de la réalité. C'est justement pour se donner un peu plus de souplesse, et probablement, par exemple, que cela permettra, le cas échéant, d'intégrer la question des effets du saut d'index.

Concernant le plan Nutrition-Santé, j'ai déjà répondu.

Par rapport à l'assouplissement des normes, je prends bonne note de votre demande d'être plus attentif à la manière dont s'effectuent les contrôles, et donc à grille de lecture qu'utilisent les agents pour pouvoir procéder aux différentes analyses et différents contrôles.

J'avais une question aussi au niveau du subside à la Société scientifique de médecine générale. C'était M. Knaepen qui m'a posé cette question-là. En tout cas c'est un des trois libéraux.

(Réaction d'un membre)

(Rires)

Je voulais faire référence à l'un des trois qui m'ont mitraillé de questions sur les AB !

Mme Durenne m'interrogeait aussi sur l'AB 33.22. Là, très clairement, le montant est exactement le même qu'avant. Vous posiez la question : est-ce il y a eu des réductions ? Non, il n'y en a pas eu. Les choses poursuivent leur cours de manière tout à fait conforme à ce qui se faisait antérieurement.

Concernant la plateforme palliative, à l'AB 33.23, très clairement, il y a huit plateformes en Wallonie – cela concernait une question de M. Knaepen – qui couvrent des zones allant de 200 000 à un million d'habitants sur l'ensemble du territoire wallon. Maintenant, on sait, puisque votre question complémentaire, de mémoire, était aussi de savoir quelle était la vision que je pouvais développer en matière de soins palliatifs. Je crois que c'est une question éminemment sensible qui apporte et qui nécessite des réponses de proximité très fortes. Il y a un centre ici à Namur qui est bien connu, le centre Saint-François, en cette matière. Je pense qu'il faut y avoir été à plusieurs reprises pour se rendre compte de la grande humanité qui entoure ces prestations de soins palliatifs.

Maintenant, il y a un autre enjeu, le cas échéant, qui c'est celui des soins palliatifs à domicile. Cela fait partie de la réflexion plus globale que nous devons aussi avoir en matière d'accompagnement à domicile. Je ne doute pas que c'est une thématique sur laquelle on reviendra plus largement et profondément qu'au détour d'un article budgétaire, parce que ce serait faire offense à la matière.

S'agissant de l'AB 33.18 « Soutien des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires », vous demandiez ce qu'il en était du renouvellement de la convention. Ce sera renouvelé. Il n'y a pas lieu de lancer d'un marché public, puisqu'il s'agit d'une convention qui, en la circonstance, sera prolongée, de la même manière et au même niveau, avec la Fédération des CPAS.

Sur l'AB 33.04 « Subventions en matière des personnes étrangères », je ne sais plus si j'avais une question spécifique ou si c'est une feuille qui s'est glissée. Je n'ai plus le souvenir d'avoir et questionné sur le sujet.

Si, c'était M. Daele. Il me questionnait – je me retrouve dans toutes mes notes manuscrites – pour savoir ce qu'il en était de la réflexion plus globale sur l'apprentissage du français, notamment aussi liée à l'obtention du permis. Je renvoie aux réponses qui ont été apportées à la fois sur la dimension FIPI et sur le parcours d'intégration. En procédant de la sorte, je ne suis pas redondant. Il y a clairement, à cet égard, des montants qui sont dédiés pour l'apprentissage du français. Incontestablement, on en revient à ce que j'évoquais : la circulaire, les arrêtés et la dimension contraignante vis-à-vis des communes qui ne s'inscrivent pas dans la démarche.

Monsieur Daele, vous me posiez des questions sur la lutte contre la pauvreté. En matière de transversalité, y a-t-il ou non des budgets propres ? Comment doit-on envisager les choses ? C'est le ministre-président qui a la main sur cette politique transversale. Il n'y a pas un AB spécifiquement dédié à cela, puisque la lutte contre la pauvreté est polyforme, et se retrouve dans la diversité des moyens d'action qui sont ceux de la Région. Lorsque le ministre-président nous sollicitera pour pouvoir participer à cette approche plus transversale, il conviendra de voir, alors, si oui ou non il est plus opportun et facile de créer un nouvel article sur lequel concentrer les moyens ou, au contraire, d'utiliser les moyens qui sont déjà existants dans les AB que nous connaissons.

Un complément d'information d'ailleurs aussi sur l'AB 33.04, puisque vous posiez la question des subventions en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère : la diminution du crédit, elle, s'explique par trois choses.

D'une part, il y a le transfert vers l'AB 33.05.13 de 1 415 000 euros à destination des centres régionaux

d'intégration. Il s'agit du montant prévu dans le cadre du parcours d'accueil, précisément. Il y a en outre le transfert vers un nouvel AB, le 33.08.13, de 250 000 euros qui sont destinés à l'organisme d'interprétariat social qui est chargé d'organiser l'offre d'interprétariat en milieu social, dans le cadre du parcours d'accueil des primo arrivants. Je l'ai évoqué tout à l'heure aussi dans les enjeux stratégiques.

Et d'autre part, il y a une diminution qui est supérieure à celle de l'AB de 1 115 000 euros, ce qui permettait une réallocation des moyens.

S'agissant de la question de la santé-environnement. Je l'ai dit tout à l'heure, en réponse à une question de Mme Salvi, les crédits sont à zéro, et je le regrette, parce qu'actuellement il n'y a plus de dossiers introduits. C'est une politique qui mérite bien mieux que le sort qui lui est actuellement fait ou réservé. Est-ce une thématique encore considérée comme trop émergente que pour solliciter, ou mobiliser la foule ? Je crois, en tout cas, qu'en matière de salubrité, comme je le disais tout à l'heure, il y a certainement des actions à devoir mener sur la pollution sonore. Si les crédits sont à zéro en 2015, à défaut de sollicitations, je pense que l'on va se donner l'année 2015 pour réfléchir précisément à une nouvelle dynamique en la matière, et le cas échéant, revenir, en 2016, avec des projets nouveaux.

S'agissant du milieu prostitutionnel et du sida, au programme 11, sur lequel vous m'aviez interpellé, les moyens n'ont pas disparu – j'essaye juste de retrouver ma fiche – en l'occurrence, les moyens ont peut-être disparu à ces articles de base, simplement parce qu'ils ont été placés sur d'autres AB. En l'occurrence, l'AB 33.14, du programme 17.13, où là, nous avons 710 000 euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation. S'agissant du sida, nous avons un AB 33.02, du programme 17.11, où, là, nous avons aussi des crédits qui sont indiqués pour cette thématique, et donc qui ne sont ni oubliés, ni marginalisés.

Vous me posiez d'ailleurs la question à la fois de l'habitat permanent, Monsieur Dodrimont, et la question des gens du voyage, Monsieur Daele. Soyons clairs. S'agissant des gens du voyage, c'est une politique qui n'est pas non plus très sexy sur le plan politique à proprement parlé. J'en parle aisément, ayant moi-même créé un terrain d'accueil en terre namuroise que l'on aura l'occasion d'inaugurer prochainement. Je vous fais l'économie des différentes étapes préalables. C'est un dossier qui m'a pris quatre ans pour le concrétiser. Je vous fais l'économie des réunions publiques, citoyennes, dans les villages concernés. Toujours est-il qu'il fallait le faire. On ne peut pas se permettre de politique de l'autruche en cette matière.

Là aussi, à l'instar de la réflexion qui était lancée tout à l'heure sur le sans-abrisme et une prise en charge plus équitable sur le territoire, il y a matière à un sursaut des différentes communes wallonnes, pour qu'elles

puissent elles-mêmes être davantage incitées à être parties prenantes de la solution et de la réponse à devoir apporter.

Ma prédécesseure avait lancé des projets pilotes en mobilisant huit ou neuf communes, de mémoire. Certaines avaient abouti, d'autres avaient abandonné en cours de route. Ce sont des thématiques qui sont complexes et qui demandent de la témérité et du courage politique. Il faudra continuer le mouvement. Ne voyez pas, dans la diminution des crédits, une volonté inverse. Il faudra réfléchir sur la modalité la plus efficace pour relancer une seconde vague d'appels pour garantir ou maximaliser la concrétisation des projets.

Ceci étant, il y a des crédits sur l'AB 63.02 du programme 17.13 où vous avez 100 000 euros en crédit d'engagement et 70 000 euros en crédit de liquidation. S'agissant de l'habitat-permanent, il en va de même. Sur l'AB 63.07 du programme 13.02, il y a 100 000 euros de crédit d'engagement et 162 000 euros en crédit de liquidation. Il y a toujours la capacité de pouvoir faire les actions.

Pour rebondir sur la réflexion qui était la vôtre, d'abord, j'accepte bien volontiers ce qui n'a pas été formulé comme tel, mais que j'ai pris pour une invitation à aller découvrir la situation à Aywaille. C'est avec plaisir que j'irai voir, in situ, un exemple de ce qui se vit. Je renouvelle la politique de la main tendue, s'agissant des réflexions à mener avec mon cabinet sur le futur dispositif.

Je pense qu'il serait intéressant, s'agissant des appels à projets que vous avez évoqués, Monsieur Dodrimont, pour permettre un soutien local, mais efficace par des démarches qui sont bien ciblées, de voir – pourquoi pas, je lance une piste – si l'on ne peut pas être aussi, pour les montants dont on disposerait, dans une réflexion de type droit de tirage pour les communes qui sont touchées par l'habitat-permanent, de manière à ce qu'elles soient elles-mêmes impliquées. Il ne faudrait pas que l'on soit dans la tête du client, et cetera, mais qu'il y ait une capacité, pour des projets comme ceux-là, de s'inscrire dans une démarche qui peut faire sens. Je lance la piste.

S'agissant de la question de M. Knaepen qui revenait sur la question du plan Alzheimer, c'est un enjeu majeur. On le sait. Cela touche un nombre grandissant de personnes, de manière parfois beaucoup plus précoce que l'on ne l'imagine. Il est vrai que l'on doit, là aussi, comme pour l'accueil des personnes âgées de manière générale, être dans une démarche de diversité des réponses à apporter. Les cantons sont aussi en demande de multiplication.

Vous posiez la question de savoir si les projets du plan Alzheimer ont été évalués. Oui, ils l'ont été et positivement. Seront-ils reconduits ? Oui, ils le seront. Est-ce que ce sera une priorité pour le futur ? Oui, ce le

sera. Vous posiez aussi la question du diagnostic précoce. Il est clair que l'on pourra toujours mettre davantage de moyens dans les campagnes d'information, de sensibilisation. Je préfère les mettre dans la formation du personnel pour qu'il puisse lui-même détecter les symptômes précoces d'Alzheimer et pour pouvoir aussi mettre les moyens au soutien aux acteurs de terrain, plutôt que de mettre des moyens outranciers dans des campagnes de sensibilisation grand public, même s'il en faut aussi. Cependant, à choisir où mettre le curseur, je préfère le terrain et la formation avec des initiatives dont on devrait s'inspirer, notamment par rapport à ce qui se fait à Bruxelles. En matière de répit – c'est valable pour Alzheimer comme les formes de handicaps plus larges – il est clair que le baluchon Alzheimer est aussi quelque chose de très intéressant de voir.

Cependant, c'est valable pour les soins à domicile comme pour les situations plus problématiques du handicap ou d'Alzheimer, c'est le statut des aidants auquel il faudra s'atteler. Généralement – et je le comprends – notre premier focus, notre premier point d'attention, c'est celui qui est lui-même en perte d'autonomie, qu'il soit handicapé, Alzheimer, vieillissant ou autre, mais pour pouvoir avoir une prise en charge la plus adéquate, notamment par des amis, des membres de la famille, des proches, il faut aussi qu'un statut des aidants le permette, ou en tout cas le facilite.

C'est une réflexion sur laquelle on n'a pas tous les leviers, soyons clairs. Beaucoup d'entre eux sont encore dans les mains du Fédéral, mais cela fait typiquement partie des sujets qui doivent être à l'ordre du jour de conférences interministérielles pour, progressivement, remettre cela à l'agenda.

Vous me posiez la question du programme quinquennal des centres locaux. Il sera prolongé d'un an, lui aussi.

Sur la question de l'AWIPH, programme 15 – je ne sais plus qui m'a posé cette question, tellement il y en avait, c'est M. Daele, je pense – il est clair que les crédits ne sont pas des diminutions qui sont le reflet d'un désintérêt de ma part, ou d'une volonté de sacrifier ce secteur. Ce sont des ajustements qui ont été faits en fonction des prévisions de l'administration, telles qu'elles nous ont été communiquées.

Il y a une diminution au total de 360 000 euros – c'est vrai que c'est un engagement fort –, mais on va garder à l'œil ce programme, l'évolution des différents dossiers introduits. Je n'exclus nullement une réallocation des moyens en cours d'année, si cela s'avérait nécessaire.

Aujourd'hui, ces diminutions s'expliquent sur base des réalités constatées par l'administration. Il est clair que, pour moi, cette question de l'emploi des personnes handicapées est une priorité. Cela passera d'ailleurs

aussi par des formations aux nouvelles technologies. Il y a un potentiel, on le voit, notamment dans la mise à l'emploi d'une série de personnes reconnues AWIPH dans le secteur associatif ou dans le secteur public. J'ai toujours prétendu – et je l'ai fait – vouloir réaliser, à l'occasion de l'ajustement, comme au budget initial, dans la mesure du possible, un exercice-vérité, c'est-à-dire d'avoir des chiffres qui collent à la réalité telle qu'elle a pu être constatée ou communiquée.

L'enjeu du programme 14 – futur OIP – il est certain qu'il faudra rechercher une valeur ajoutée, surtout se prémunir de toute approche exclusivement verticale. On sait qu'il y aura trois branches, santé-personnes âgées d'une part, handicap d'autre part, allocations familiales, enfin. On doit avoir de la porosité, de la perméabilité, de la transversalité. C'est cela le défi. Cela va être l'enjeu majeur du futur Conseil général qui devra être mis sur pieds. Cela sera très clair, y compris dans les textes qui seront soumis. Sur les prises en charge, notamment liées au vieillissement, on va devoir, là aussi, avoir de la fluidité entre l'APA, le BAP, pour pouvoir créer la future couverture « autonomie ». On va devoir réfléchir, à partir de ces budgets d'assistance personnalisée. On va déjà réfléchir à partir de ces aides aux personnes âgées pour pouvoir, progressivement – y compris en faisant sauter ce plafond de 65 ans – avoir un dispositif de prise en charge qui soit plus adéquat. La DPR prévoit explicitement que le Gouvernement développe progressivement cette couverture de sécurité sociale. Cela devra être un des enjeux.

Madame Durenne, un *screening* a-t-il été réalisé pour éviter que sonne le glas de l'une ou l'autre ? Il n'y pas de *screening* particulier, à l'heure où je vous parle, qui a été opérationnalisé. Par contre, ce qui est très clair, c'est que j'ai déjà pu avoir, de mon cabinet, des contacts avec le secteur, et ils se poursuivront pour voir comment ajuster le tir pour qu'il n'y ait pas d'autres ETA qui doivent aller à l'échafaud. Personne ne poursuit le but de restreindre cette offre potentielle d'emploi au travers d'un dispositif tel que les ETA.

M. Daele me questionnait sur la coordination de l'analyse du redéploiement de l'offre hospitalière. Pour quelle raison y avait-il là une diminution aussi des crédits ? Cela correspond aux besoins qui ont été transmis par l'administration et parce que nous avons aussi réinjecté 220 000 euros par glissement au Réseau Santé Wallon et il était important de pouvoir le doter de moyens appropriés.

On évoquait aussi à travers le programme 14, le report d'investissement, c'était une de vos questions complémentaires. S'agissant du lissage, la réflexion est-elle la même pour les maisons de repos et les maisons de repos et de soins que cela ne l'a été pour le secteur infrastructurel ? La réponse est oui, l'argumentation est la même, l'explication est la même. J'ajouterai au demeurant qu'il y a trois outils importants qui permettront demain de développer des projets. D'une

part, il y a toujours les emprunts CRAC. D'autre part, la volonté que j'ai est de pouvoir proposer dans les meilleurs délais possible au Gouvernement, une augmentation de la garantie régionale pour les dossiers liés aux maisons de repos, de repos et de soins afin d'avoir un effet levier amplificateur, comme on l'a eu pour les autoroutes ou pour les hôpitaux.

Ensuite, rappeler que les montants sont prévus de mémoire, cumulés à hauteur de 34 millions d'euros par année, à partir de 2016 jusqu'en 2019 pour pouvoir justement avoir un effet de levier sur le financement et le subventionnement de dossiers qui m'ont été soumis en termes de mise aux normes des maisons de repos et de maisons de repos et de soins.

Dernier élément s'agissant du programme 15, vous me parliez à nouveau du taux d'emploi qui est trop bas pour les personnes handicapées, c'est un constat, un fait. Vous me posiez la question du projet de budget de l'AWIPH qu'évoquait la Cour des comptes. Visiblement, elle a reçu une série d'informations. Je n'ai pas reçu le budget, mais j'ai déjà eu l'occasion de discuter en amont de quelques orientations, maintenant, cela n'a pas été finalisé. J'ose espérer que si la Cour des comptes a reçu le projet de budget, c'est que j'ai dû le recevoir aussi. Je ne doute pas que cela a peut-être même dû arriver aujourd'hui suite au brouhaha de ce matin, et ce sera certainement l'occasion d'y voir plus clair assez rapidement au meilleur bénéfice de l'institution parlementaire.

La question de M. Martin posée sur le BMF et la partie A1 sur le reconditionnement d'une série de services, 586 millions d'euros dans la loi de transfert de compétences sont liés à cette thématique, ce qui reprend aussi les constructions et les travaux de reconditionnement.

La circulaire – que je me suis autorisée à rédiger – va pouvoir clarifier les règles relatives aux travaux qui ont été entamés avant le 31 décembre 2015, travaux de reconditionnement non prioritaires. Ensuite, on passera dans le nouveau régime qui devra être précisé. On a prévu un cadastre avec le secteur. Mon cabinet a déjà pu rencontrer la Fédération, cette semaine, pour leur demander leur soutien dans le cadre de ce travail, on ne va pas pondre cela en chambre tout seul. J'ai aussi prévu de demander un audit par un réviseur pour identifier les différentes clauses de financement qui seraient les plus appropriées.

Par ailleurs, j'ai adressé un courrier à notre ministre fédéral de la Santé pour pouvoir l'avoir dans les meilleurs délais et pour régler au mieux cette question de la période transitoire pour ne pas mettre à mal l'enveloppe transférée et pouvoir mener une réelle réforme avec le secteur.

Mme Vienne me posait la question relative à l'AB 45.02 des aides à la mobilité. C'est un nouveau crédit de

21 millions d'euros, c'est exclusivement dans le cadre du transfert des charges financières qui sont nécessaires pour les conventions voitures transférées de l'INAMI.

Je pense avoir fait le tour de toutes les questions en espérant n'en avoir oublié aucune et si cela devait être le cas, je vous remercie pour votre compréhension.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Je vous remercie pour les réponses. Je savais en vous posant la question que je ne pourrais pas avoir satisfaction sur l'ensemble. En effet, votre position qui était de dire que 2015 ne servira peut-être à rien, c'était peut-être une manière de l'opposition de provoquer un peu, mais gentille tout de même. J'ai pris conscience que 2015 serait une année de stabilisation, de prise de conscience des véritables enjeux, même si l'on en détermine déjà l'importance.

Ceci étant, une remarque concernant l'article budgétaire 12.07, sauf erreur, sur le plan Nutrition. Vous dites qu'il y a un plan Nutrition-Santé, un plan régional Nutrition-Santé. En réalité, ce plan ne concerne que les maisons de repos. Donc, en dehors de cet espace bien précis que sont la maison de repos, un hôpital, un domicile, il n'y en aurait pas. Raison pour laquelle je demandais si l'on envisageait réellement de supprimer cette initiative à l'égard de ce qui sort de ce cadre des maisons de repos. Vous m'apporterez des réponses ultérieurement, je peux l'accepter. Pour le reste, l'ensemble de mes questions ont été abordées et j'en ai pris acte. C'est une matière qui nous permettra de revenir au cours des différentes commissions.

Je vous souhaite beaucoup de courage pour affronter tout cela.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. On a quasi tout passé en revue. Certaines réponses me donnent satisfaction, d'autres me laissent sur ma faim. Vous vous imaginez que je ne manquerai pas d'y revenir en question orale comme c'est l'habitude.

Je vous avais demandé de voir les associations et les services qui allaient être touchés par les 15 et 7 % d'économie. Est-ce que je reviens vers vous en question écrite ou vous joignez un document au rapport ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je ne vais pas joindre de document au rapport, en l'occurrence, comme je l'ai largement expliqué ce matin à une des questions sur le sujet, celles et ceux qui devraient faire l'objet de diminution de leurs subventions n'ont même pas encore été identifiés. Je serais bien en peine de pouvoir vous mettre l'annexe puisque j'ai expliqué la méthodologie qui était suivie pour pouvoir les déterminer. En tout état de cause, je ne doute pas que s'il

devait y avoir des mécontents, ils n'oublieraient pas de le faire savoir à l'opposition.

M. Daele (Ecolo). - C'était une remarque qui n'appelait pas de réponse, c'était quant aux manques de notes de genre. On y sera attentif pour 2016.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Une précision à cet égard, pour compléter votre information, j'ai fait passer en première lecture au Gouvernement la semaine dernière le dispositif qui devrait être suivi, notamment pour les dépôts de tous les textes qui seraient soumis au Gouvernement pour qu'il y ait à nouveau cette analyse *gender* ainsi que le prévoit le décret.

M. Daele (Ecolo). - Le budget 2016 sera donc passé à ce scan.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - On y sera attentifs.

M. Daele (Ecolo). - Enfin, concernant mon inquiétude pour les articles 171 à 174 du décret budgétaire, le fait qu'ils soient visés par l'article 138 de la Constitution.

Je vous rappelle cette remarque, vous en faites ce que vous voulez. Je vous rappelle que je m'inquiète de la sécurité juridique si ceux-ci sont votés dans le pack entier de budgets.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Il ne serait pas inutile, juste sur la forme, pour éviter un problème à cet égard, que le secrétariat de la commission se fasse le relais auprès du Greffe de cette question, de voir si les deux ou trois articles en question doivent être votés différemment ou distinctement. Ce serait bête de ne pas poser la question et de se rendre compte qu'il y a ensuite une difficulté.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, également un grand merci pour les réponses apportées aux différentes questions. Certaines étaient plus pointues et, au détour des différentes AB, ce n'est pas toujours évident. Vous avez fait preuve de beaucoup de transparence en essayant de répondre à un maximum de questions.

Je reviens simplement sur le dépistage du cancer. J'ai bien compris que la campagne de prévention n'était pas une campagne radiotélévision. J'insiste parce qu'en termes de cancer, celui le plus mortel en Belgique est le cancer du poumon. On parlait du cancer colorectal qui arrive en seconde place, ensuite le cancer du sein. Il y a là toute une réflexion à avoir autour du cancer du

poumon. Je ne manquerai pas de revenir vers vous lors des différentes commissions.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je remercie M. le Ministre et je saisis au bond sa suggestion de rencontre sur le terrain. Je ne sais pas si la commission pourrait éventuellement être associée à cette démarche, l'invitation pourrait toutefois être lancée à l'ensemble des commissaires membres de votre commission, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour ce marathon de questions, pour la clairvoyance de ses réponses. Je souligne simplement que cela fait plus de 12 heures que nous sommes en commission, c'était une soirée passionnante à travers l'ensemble des réponses que vous avez données aux parlementaires. C'est de bon augure pour les prochains mois et les prochaines années.

Mme la Présidente. - Ce n'est pas terminé, il y a encore deux textes.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Me permettez-vous un commentaire préalable avant de passer à la justification de vote, Madame la Présidente ? Notre commission s'appelle la Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé. On devrait ajouter « du patrimoine ». Lorsque la majorité a considéré devoir composer des commissions – aujourd'hui, on en a la preuve – en tenant compte non pas de la spécialisation des parlementaires, mais des compétences des ministres, une grave erreur a été commise. Il serait beaucoup plus logique, comme cela se fait dans d'autres assemblées, qu'il y ait une Commission des travaux publics, une Commission de la santé et des affaires sociales. Je sais, Monsieur le Ministre, que cela vous imposerait d'aller dans plusieurs commissions, mais j'ai connu cette époque-là et c'est ce qui se passe dans d'autres assemblées. En définitive, nous aurions peut-être gagné du temps.

J'en viens à la justification de vote. Je voudrais à mon tour vous remercier, Monsieur le Ministre, d'abord parce que vous avez répondu à l'essentiel des questions, que vous nous avez fait un exposé extrêmement intéressant. Après cet exposé, en tant que membres de l'opposition, nous pourrions avoir tendance à dire que l'avis que nous sommes amenés à émettre ne mérite pas un vote négatif de notre part. C'est la réaction que j'ai, que nous avons. Nous allons émettre un vote qui ne sera malheureusement pas celui-là, mais qui ne vous vise pas. S'il n'y avait eu que vos interventions, que votre présentation avec le temps qui doit passer par là – il y a inévitablement un certain nombre de choses qu'il faudra revoir –, mais le projet que vous avez présenté est enthousiasmant.

Il n'en reste pas moins qu'il nous est impossible de voter favorablement pour cet avis ou même de nous abstenir. À partir du moment où l'on viole clairement des dispositions légales, surtout à partir du moment où sur certains bancs de la majorité on a cette justification absolument invraisemblable que nous avons entendue, il n'est pas possible pour l'opposition de cautionner d'une quelconque manière une attitude aussi surréaliste de dire : « Allons-y gaiement, de toute façon on fait ainsi depuis des années ». Si l'on suit ce raisonnement, et c'est celui-là que nous ne voulons pas suivre, c'est parce que vous nous avez apporté un autre message que ce raisonnement-là, qui est de dire : « De toute façon, on a fait ainsi, on va continuer ainsi », alors on ne s'en sortira pas.

Vous nous avez apporté un autre message. La raison de notre vote négatif sera simplement cette violation des dispositions légales qu'il y avait peut-être moyen d'atténuer. On a trouvé un semblant de compromis. La justification qui a été donnée par certains membres de la majorité quant à cette violation des dispositions légales est pour nous totalement inacceptable et intolérable.

Mme la Présidente. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

Mme la Présidente. - La Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé recommande, par 8 voix contre 4 à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DES MESURES DIVERSES LIÉES AU BUDGET EN MATIÈRE DE CALAMITÉ NATURELLE, DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DE TRAVAUX PUBLICS, D'ÉNERGIE, DE LOGEMENT, D'ENVIRONNEMENT, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE BIEN-ÊTRE ANIMAL, D'AGRICULTURE ET DE FISCALITÉ (DOC. 63 (2014-2015) N° 1 ET 1BIS)

*Chap. 2 – Mesure en matière de sécurité routière
Art. 9 p. 24*

*Chap. 3 – Mesure en matière de travaux publics
Art. 10 p. 24*

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1 et 1bis).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Salvi est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Sur le point qui vient de se clôturer, je voudrais remercier l'opposition pour les propos qu'elle a pu tenir concernant la qualité de nos échanges. Je voudrais également remercier l'ensemble des commissaires, parce que nous avons passé de très nombreuses heures à discuter de l'ajustement et du budget initial. Cela s'est fait pour l'essentiel sans agressivité aucune, avec une volonté d'être constructif de part et d'autre et avec – c'est ainsi que je l'ai vécu – une volonté assez partagée de vouloir améliorer les situations quels que soient les écueils auxquels on sera inévitablement confrontés ; l'un des plus grands étant la raréfaction des moyens. Cela ne doit pas brider notre enthousiasme.

S'agissant du décret-programme, j'ai deux articles : sur le volet infrastructurel et sur le volet santé.

Pour ce qui concerne mes compétences, il y a l'article 9 : création du fonds des infrastructures routières régionales. Cela a déjà été largement commenté aujourd'hui. Cela nous permettra d'accueillir les nouvelles recettes supérieures au montant des 43,950 millions d'euros qui bénéficieront d'abord au

budget général des recettes de la Région. Tous les montants qui iraient au-delà de cela n'iraient pas à la grande caisse, mais seraient perçus sur ce fonds pour pouvoir faire différents investissements liés à la sécurité routière.

En ce qui concerne l'article 10, il s'agit de confirmer par décret une convention qui crée une obligation de continuité de paiement dans le chef de la Région.

C'est particulier qu'il faille un décret pour cela. À l'époque, la convention prévoyait d'être confirmée par décret. Donc, pour consolider juridiquement, ViaPass et son prestataire de service, puisqu'il s'agit pour ViaPass d'une ASBL trirégionale. On sait que cet enjeu-là est lié au système pour le péage poids lourds, mais il convient alors de pouvoir confirmer ladite convention par décret, au plus tard pour le 31 décembre de cette année.

Côté santé, juste une mesure qui vise à pouvoir doter la Région de la base légale nécessaire. J'ai déjà effectivement, à ce stade, les compétences qui sont transférées pour garantir la continuité de service, mais ce qui est important aujourd'hui, c'est qu'il soit possible demain, par le biais régional, de continuer à subventionner des projets liés aux plateformes de concertation en santé mentale agréées, les associations en matière de soins palliatifs agréées et les cercles de médecins généralistes agréés, en application de la loi fédérale, mais comme c'est une matière transférée, il faut qu'il y ait un dispositif wallon qui permette la continuité des projets et donc, de leur subventionnement.

Voilà, Madame la Présidente, pour ce qui me concerne.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Je remercie à nouveau M. le Ministre pour ces explications.

Je dois bien admettre que les articles présentés, qui concernent le ministre, ne posent pas de difficulté majeure en ce qui nous concerne. Simplement, je ne peux que constater et nous ne pouvons que constater, comme nous l'avons fait dans d'autres commissions et pour les différentes matières qui sont recouvertes par ce décret-programme qu'il s'agit d'un texte qui a été assez curieusement et justification demandée en urgence au Conseil d'État, qui n'a jamais figuré dans les ordres du jour, ni dans les notifications du Gouvernement, c'est un petit peu étonnant.

Il y a, par ailleurs, un certain nombre, pas nécessairement celle-ci, mais un certain nombre de dispositions relatives à d'autres matières qui, pour nous, sont totalement inacceptables. Il y a donc une logique à nous opposer à l'adoption de ce décret dans toutes les commissions où il est présenté pour partie.

Mme la Présidente. - S'il n'y a pas d'autres interventions, nous pouvons passer au vote.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et votes des articles

Mme la Présidente. - Nous allons voter sur les articles 9 et 10 du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1 et *1bis*)

Articles 9 et 10

Les articles 9 et 10 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 9 et 10 sont adoptés par 8 voix contre 4.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DES MESURES DIVERSES LIÉES AU BUDGET EN MATIÈRE DE SANTÉ (DOC. 64 (2014-2015) N° 1)

Art. 1er à 7

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de santé (Doc. 64 (2014-2015) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Salvi est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - À propos de ce projet de décret, je voudrais tout de même signaler que nous allons voter pour.

Mme la Présidente. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et votes des articles

Mme la Présidente. - Nous allons voter les articles 1er à 7 du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de santé (Doc. 64 (2014-2015) N° 1).

Articles 1er à 7

Les articles 1er à 7 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er à 7 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - Je pense que nous avons terminé cette dure journée. Je propose de passer aux questions, tout de même, d'ouvrir la partie concernant les interpellations et les questions de façon formelle, mais sachant qu'il n'y a plus d'intervenant...

(Réaction de M. Daele)

M. Daele veut poser sa question.

(Rumeurs)

Il y a tout de même quelques personnes qui... M. le Ministre pourra rester avec moi.

(Rumeurs)

Oui, cela ira vite.

Je propose de passer directement aux questions, mais je demanderai aux différentes personnes qui vont nous quitter de le faire dans le calme pour que nous

puissions continuer dans la sérénité, comme cela a été le cas.

(Rumeurs)

Mme Salvi (cdH). - J'avais juste une petite question technique. Pour les questions qui étaient normalement prévues en questions orales et qui ont été jointes au débat budgétaire, je suppose que les réponses du ministre seront prises in extenso dans le cadre du compte rendu.

Mme la Présidente. - Dans le cadre du compte rendu budgétaire, c'est-à-dire dans le cadre de la... Oui, cela oui, tout ce qui a été dit par M. le Ministre aujourd'hui sera repris dans le compte rendu.

Mme Salvi (cdH). - La réponse n'est pas ailleurs jointe aux questions telles qu'elles étaient prévues à l'ordre du jour ?

Mme la Présidente. - Non, sauf pour celles qui ont vraiment été mises en questions jointes au débat, par exemple la question de M. Martin a été...

Mme Salvi (cdH). - Je faisais référence au plan Nutrition-Santé, par exemple, parce que j'avais une question sur le plan Nutrition-Santé.

Mme la Présidente. - Oui, mais elle n'a pas été jointe, celle-là.

Mme Salvi (cdH). - Je l'ai posée in extenso en commission.

Mme la Présidente. - Oui, cela, il y aura les..., l'échange sera repris vraiment intégralement.

Mme Salvi (cdH). - Très bien.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SÉCURISATION DE LA RN40 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la RN40 ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. DENIS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE REMPLACEMENT PROGRESSIF DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Denis à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le remplacement progressif de l'éclairage public ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PROJET D'AMÉNAGEMENTS ROUTIERS À PROXIMITÉ DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LA CITADELLE DE LIÈGE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le projet d'aménagements routiers à proximité du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle de Liège ».

La question est retirée

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉLARGISSEMENT DU RING WALLON DE BRUXELLES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'élargissement du ring wallon de Bruxelles ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE MME NICAISE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉALISATION D'UN ROND-POINT AU LIEU-DIT PANAMA À GOZÉE »

QUESTION ORALE DE MME NICAISE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SÉCURISATION DE LA RN53 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Nicaise, sur « la réalisation d'un rond-point au lieu-dit Panama à Gozée » ;
- de Mme Nicaise, sur « la sécurisation de la RN53 ».

Les questions sont retirées.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'APPEL D'OFFRES VISANT À INSTALLER DU PETIT ÉOLIEN EN WALLONIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'appel d'offres visant à installer du petit éolien en Wallonie ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN HIVER 2014-2015 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan Hiver 2014-2015 ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME TROTTA À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SORTIE SUD DE CHARLEROI, CHAÎNON
MANQUANT DE L'AUTOROUTE EUROPÉENNE
MARSEILLE-AMSTERDAM »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sortie sud de Charleroi, chaînon manquant de l'autoroute européenne Marseille-Amsterdam ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. LENZINI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SÉCURISATION DE LA NATIONALE 671 À
OUPEYE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lenzini à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la nationale 671 à Oupeye ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
HAUSSE DU COÛT DES CHAMBRES
INDIVIDUELLES DANS LES HÔPITAUX »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la hausse du coût des chambres individuelles dans les hôpitaux ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. FOURNY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PÉRENNISATION DES MAISONS DU DIABÈTE »**

**QUESTION ORALE DE MME TROTTA À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
LUTTE CONTRE LE DIABÈTE EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE MME REUTER À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
DIABÈTE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Fourny à M. Prévot, sur « la pérennisation des maisons du diabète » ;
- de Mme Trotta, sur « la lutte contre le diabète en Wallonie » ;
- de Mme Reuter, sur « le diabète ».

Les questions sont retirées

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE SUIVI
ET LA POURSUITE DU PLAN NATIONAL
NUTRITION-SANTÉ EN RÉGION WALLONNE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le suivi et la poursuite du plan national Nutrition-Santé en Région wallonne ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RECRUESCENCE DE LA GOUTTE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la recrudescence de la goutte ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PRÉVENTION DU CANCER »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention du cancer ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AIDE À
DOMICILE ET LES TITRES-SERVICES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bellot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aide à domicile et les titres-services ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MISE
EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE WALLONNE
POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en œuvre de la stratégie wallonne pour l'élimination des violences faites aux femmes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'INTERDICTION DE DÉPASSER DES
CAMIONS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'interdiction de dépasser des camions ».

La question est retirée.

**INTERPELLATION DE M. HENRY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AVENIR DU RAIL BELGE ET SES
CONSÉQUENCES POUR LA WALLONIE »**

**INTERPELLATION DE M. STOFFELS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AVENIR DU RAIL EN BELGIQUE ET SES
CONSÉQUENCES POUR LA WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les interpellations à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Henry, sur « l'avenir du rail belge et ses conséquences pour la Wallonie » ;
- de M. Stoffels, sur « l'avenir du rail en Belgique et ses conséquences pour la Wallonie ».

Les interpellations sont retirées.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PRESSION DES PNEUS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la pression des pneus ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
NOMBRE D'ACCIDENTS SUR LES
AUTOROUTES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le nombre d'accidents sur les autoroutes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
POSSIBILITÉ D'AUTORISER LES CYCLISTES À
FRANCHIR LE FEU À CERTAINS
CARREFOURS ET LA MISE EN ŒUVRE EN
WALLONIE DE LA LOI DU 15 AOÛT 2012 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la possibilité d'autoriser les cyclistes à franchir le feu à certains carrefours et la mise en œuvre en Wallonie de la loi du 15 août 2012 ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
CENTRE DE RESSOURCES DANS LE DOMAINE
DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE DES
PERSONNES HANDICAPÉES »**

**QUESTION ORALE DE MME VIENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA VIE
AFFECTIVE ET SEXUELLE DES PERSONNES
HANDICAPÉES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Daele, sur « le centre de ressources dans le domaine de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées » ;
- de Mme Vienne, sur « la vie affective et sexuelle des personnes handicapées ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, merci d'avance pour le fait que l'on sollicite encore à cette heure-ci votre attention.

Je veux dire que c'est un sujet qui me tient à cœur puisque vous n'êtes pas sans savoir que le 5 février 2014, le Parlement wallon a voté une résolution visant à une meilleure prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées, dont je suis l'auteur. Donc, cela m'a fait très fort possible qu'elle puisse être votée à l'unanimité.

Pour mettre en œuvre cette résolution, le Gouvernement wallon a approuvé la création d'un centre de ressources dans le domaine de la vie affective et

sexuelle des personnes handicapées. Il a également approuvé la convention pluriannuelle de trois ans de collaboration avec le consortium composé d'ASBL ARAPH Handicap et Santé, le Centre de planning des femmes prévoyantes socialistes de Namur, Réseau Solidaris et Espace P.

Monsieur le Ministre, je vous pose donc la question de savoir ce qu'il en est de la création de centres de ressources et de cette convention de collaboration. Sont-ils déjà mis en place ? Si oui, a-t-on déjà les premiers éléments d'évaluation de ce centre ? Le budget qui devait leur être alloué a-t-il été attribué ? Qu'en est-il de la mise en œuvre du premier point de la résolution, à savoir de préciser au sein du Code wallon de l'action sociale et de la santé que les besoins des personnes handicapées doivent comprendre ceux relatifs à la vie affective et sexuelle et qu'ils doivent notamment être pris en considération dans le projet pédagogique d'établissement et dans les projets individuels ?

La résolution le demande au Gouvernement. Je voulais savoir quand vous pensez le mettre en œuvre.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vienne pour poser sa question.

Mme Vienne (PS). - Monsieur le Ministre, prochainement s'ouvrira à Tournai une maison de plaisir réservée aux personnes handicapées physiques et/ou mentales. Une seconde du même type devrait également voir le jour à Charleroi. Ce projet est porté par un proxénète bien connu.

Il va de soi que toute personne, souffrant d'un handicap ou non, a le droit à une vie affective et sexuelle épanouie. Cependant, je m'inquiète, dans ce cadre-ci, du respect et de la sécurité des individus. Ce genre d'endroit, dont le but premier est de faire du profit, est présenté, dans ce cas précis, comme un lieu qui ressemblera à un hôpital, avec des hôtesses en tenue d'infirmière, où le propriétaire parle également de service de transport de la personne.

Il ne s'agit pourtant pas d'un lieu de soins.

En février dernier, le Parlement prenait une résolution visant à une meilleure prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées en Région wallonne. La résolution votée en séance plénière demande au Gouvernement wallon de veiller à ce que des structures d'avis de formation, d'information et d'échange concernant la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap soit mise en place tant pour informer et orienter les personnes handicapées et leurs proches que pour informer et aider les professionnels des secteurs du handicap, des centres de planning, des services d'aides à domicile, des associations de santé intégrées, des hôpitaux et les travailleurs du sexe.

Ces structures mettront un accent tout particulier sur l'information et la prévention quant aux risques liés à la sexualité, les MST, les abus sexuels, les grossesses non désirées.

Quel est le point de vue des services de l'AWIPH et du centre de ressources handicap et sexualité de Wallonie sur ce type d'établissement ?

D'autre part, comment garantir, dans ce genre d'établissement à vocation marchande, l'intégrité de la personne handicapée, et comment protéger la personne de tout abus tant sur ses biens que sur son intégrité ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, Monsieur le Député, le précédent gouvernement a effectivement décidé la création d'un tel centre de ressources dans le domaine de la vie affective et sexuelle pour les personnes handicapées. Le jury qui a alors été mis en place a sélectionné le projet présenté par les trois partenaires que sont l'ASBL ARAPH Handicap et Santé, le centre de planning des femmes prévoyantes socialistes de Namur et l'Espace P.

Je suis d'ailleurs très content, dans la suite des débats que l'on a eus aujourd'hui, de pouvoir répondre à cette question puisque j'ai spontanément évoqué tout à l'heure l'intérêt que j'y portais et tant mieux si l'on peut tenir la plume ensemble pour faire avancer ce projet, car il m'intéresse vraiment.

Une convention a ensuite été signée entre les différents organismes et le ministre en charge de l'Action sociale de l'époque.

En raison de la proximité d'élections régionales et pour éviter toute contestation, le paiement a cependant été différé.

J'ai repris ce dossier en mains et j'ai immédiatement chargé mon administration d'effectuer le paiement afin que ce centre qui dispose déjà d'un bureau à Namur puisse commencer officiellement à remplir ces missions. Je dis bien « officiellement », car les partenaires créateurs de centres sont évidemment déjà actifs et n'ont pas attendu le paiement des fonds pour déjà mettre en place un réseau porteur, et ce, en synergie avec le comité d'accompagnement qui sera chargé d'évaluer le travail de ce Centre de Ressources.

Pour rappel, les missions dévolues au Centre de Ressources Handicap et Sexualité ont été définies comme suit :

- écouter, informer, orienter les personnes handicapées, leur entourage et les

- professionnels – on parle là d'une permanence téléphonique, d'entretiens, d'un site internet ;
- offrir une documentation, des outils et des méthodologies de sensibilisation, de formation et d'information ;
- constituer une revue de la littérature en matière de sexualité et de handicap ;
- proposer une information pour les personnes handicapées concernant la vie affective et sexuelle en général et leur propre sexualité ;
- promouvoir une sexualité épanouie des personnes handicapées exempte de jugement moral et dépassant la seule dimension de la génitalité et de la parentalité, mais étant intégrée dans le champ psychoaffectif, social et somatique ;
- présenter une vision de la sexualité comme élément déterminant de la santé générale de la personne ;
- développer des partenariats avec des professionnels, des chercheurs, des juristes, afin de définir le cadre dans lequel la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap pourrait être reconnue et vécue ;
- sensibiliser et informer les organisations ou institutions dont les missions sont l'accompagnement, l'accueil et l'hébergement des personnes handicapées ;
- proposer des actions de formation pour les professionnels en matière de handicap et de sexualité ;
- créer un réseau d'échanges et d'expertise autour de sexualité et handicap en concertation avec les professionnels et les associations ;
- collaborer avec les partenaires publics ou subventionnés par les pouvoirs publics compétents en matière de politique des personnes handicapées et/ou de vie affective et sexuelle, je pense, évidemment singulièrement à l'AWIPH, aux centres de planning familiaux, et cetera ;
- et enfin, mener des actions et des recherches qui visent à faire évoluer les pratiques professionnelles ainsi qu'à faciliter, encourager et promouvoir les initiatives concourant à l'amélioration de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Je préciserai que le cadre de ce projet est axé sur le respect des libertés fondamentales, de la dignité des personnes handicapées indépendamment de leur origine, leur sexe ou leur orientation sexuelle et dans le respect aussi de leur autonomie et d'une approche d'émancipation.

Ce projet s'inscrit aussi dans un objectif de lutte contre toutes les discriminations. L'objectif du projet est donc de favoriser une sexualité épanouie des personnes handicapées et vous constaterez que le travail qui sera

réalisé par ce centre sera de nature à vous rassurer, j'en ai la conviction en tout cas, quant aux points relevés dans vos questions.

En ce qui concerne le projet pédagogique des différents services et leur prise en considération de la vie affective et sexuelle, j'examine l'opportunité d'élargir la modification des textes afin de ne pas cibler uniquement cet aspect. En effet, il est plus judicieux d'inscrire le respect du libre choix de la personne en situation de handicap et de ne pas se limiter uniquement à ce droit à la vie affective et sexuelle.

Même principe au niveau du projet individuel, comme son nom l'indique, il s'agit d'un projet personnel et il est donc inadéquat, à moins que la personne handicapée ne souhaite l'aborder, qu'une équipe pluridisciplinaire se penche systématiquement sur les désirs sexuels des bénéficiaires.

Je souhaite élargir aussi le débat à ce propos et je vais interroger l'espace de réflexion éthique récemment mis en place au sein de l'AWIPH et le secrétariat de ce comité a déjà été avis, d'ailleurs, de ma démarche.

Sachez aussi que l'AWIPH n'attend pas une imposition légale pour travailler sur ce sujet. Des formations sont déjà assurées à l'attention du personnel des différents services à propos de la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Un référent Evras suit l'évolution de la prise en compte de cet aspect par les établissements, lesquels sont aussi sensibilisés par les auditeurs qualité lors de la réalisation des audits et même si les mentalités évoluent, la sexualité reste encore et toujours, si pas un sujet tabou, à tout le moins un sujet très sensible lorsqu'il s'agit de la conjuguer avec le handicap.

Pourtant la sexualité est intimement liée à la vie de chaque être humain et l'accès à la vie affective et sexuelle est un facteur indispensable d'épanouissement et d'équilibre.

S'il ne m'appartient pas de vérifier qui fréquente des lieux de plaisir, il me revient de veiller, bien entendu, à la mise en place du Centre de Ressources qui offrira une documentation des outils et des méthodologies de sensibilisation, de formation et d'information concernant le handicap et la sexualité.

Sachez enfin que mes collaborateurs attitrés sont en contact permanent avec le personnel de l'AWIPH afin de mettre en place un vaste programme d'information à ce propos, en 2015, et vous serez bien entendu informé du suivi du travail qui sera réalisé par le Centre de Ressources, tout comme d'ailleurs, du programme qui sera développé dans les mois et années à venir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et puis pour votre intérêt pour le sujet.

Je trouve très positif et très constructif de pouvoir partager à plusieurs cet intérêt commun et votre volonté de travailler de manière constructive sur le sujet. J'apprécie très fort.

Il y a un point dans votre réponse qui m'interpelle un peu plus, c'est notamment par rapport à la prise en considération d'un projet pédagogique des établissements de la vie affective et sexuelle des résidents. Je comprends les questions quant aux projets individuels. Par contre, aux projets collectifs, je dirais le projet pédagogique des établissements, c'était également une demande de certains travailleurs, que cela puisse être inscrit à un endroit dans le projet pédagogique des établissements, tout simplement, parce que certains travailleurs souhaitent investir le sujet et cela leur est refusé par des directions moins réceptives. Cela leur permettait de pouvoir avancer sur le sujet *in concreto* dans leur projet et je pense que c'est un élément à ne pas balayer trop vite, en tout cas je comprends sur le volet individuel, dans le cadre des projets pédagogiques des établissements, je trouve cela néanmoins important.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses. J'aurais deux réflexions. Je n'ai pas d'avis moral sur qui fréquente les maisons de plaisir. Je dois dire que je m'en fiche complètement. Je me suis fort impliquée au Fédéral, dans la lutte contre la traite des êtres humains et là, j'ai vraiment une opinion.

La présence des lieux de plaisir et de la traite des êtres humains, il y a tout de même un lien entre les deux. Sur ce plan-là, je dirais, je crois que le législateur a le devoir d'être attentif.

Second élément de réflexion, je pense que nous avons un devoir de protection vis-à-vis d'une population qui est particulièrement fragilisée.

Je suis frappée de voir à quel point il y a une très belle association qui s'appelle « Personne d'abord », à Verviers, qui travaille sur ces aspects-là, avec des personnes mentalement handicapées. On y parle de vie sexuelle, de droits à la maternité et cela se fait dans le respect des personnes et il y a une prise de parole de la personne. C'est exactement, je crois, dans le sens de ce que vous expliquiez.

Maintenant, lorsqu'il y a une marchandisation honteuse de la fragilité des personnes, on ne peut pas fermer les yeux. Je ne sais pas par quel biais il faut prendre la question. Je me dis, toutefois, qu'une personne mentalement handicapée, qui a besoin d'affection et d'une vie sexuelle épanouie, si la société n'a pour seule réponse : « Allez au bordel », je trouve cela dramatique. Il faut alors arrêter de faire de la

politique et il faut faire d'autres choses. Nous devons avoir d'autres réponses.

Je suis heureuse de ce que j'ai entendu, mais il y a sans doute des réponses à apporter au Fédéral, des réponses à apporter à d'autres lieux de pouvoir afin d'empêcher que l'on exploite ces personnes. J'y suis, en tout cas, très sensible.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PRÉCARITÉ DES PERSONNES ÂGÉES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la précarité des personnes âgées ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, vieillesse aujourd'hui est parfois synonyme, comme on le sait, de précarité. La pauvreté, nous en avons parlé, est une réalité qui touche beaucoup de personnes âgées alors confrontées à des ressources financières qui, bien souvent, sont trop faibles.

En Wallonie, la pauvreté des aînés est répartie de manière inégalitaire entre les communes et les individus. Ainsi, les communes rurales ou industrielles sont davantage touchées. Les femmes le sont davantage également.

Pauvreté et précarité se traduisent en chiffres, avec des zones dont la part des Bénéficiaires de l'Intervention majorée – BIM – atteignait parfois, dans certaines zones, environ 40 à 60 % en 2012. Autant dire qu'une majorité d'aînés n'ont donc pas les moyens financiers pour subvenir seuls à leurs besoins.

Cette réalité se traduit alors sur la qualité de leur vie, car ils se voient obligés de postposer des soins de santé nécessaires ou de diminuer leur quantité journalière de nourriture. En d'autres termes, cela a un impact négatif sur leur état de santé physique, mais aussi mentale, car les difficultés financières y sont aussi fortement corrélées, notamment avec la dépression.

La Déclaration de politique régionale met, également, en avant votre volonté de mettre sur pied une véritable « couverture autonomie ». Quand celle-ci verra-t-elle le jour ? Quels sont les éléments qu'englobe ce terme finalement très vague ? Comment son application concrète sera-t-elle organisée ? Via quel organisme ?

Comment éviter que des revenus financiers moindres aient un impact sur la santé physique et mentale des personnes âgées ? Et quels mécanismes efficaces vont être mis en œuvre dans l'immédiat pour réduire la précarité existante, mais aussi pour la prévenir ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, vous me posez des questions sur trois thèmes. Le premier est la couverture autonomie. Quels sont les éléments qu'englobe le terme ? Quand celle-ci verra-t-elle le jour ? Comment sera organisée son application concrète, via quels organismes, et cetera ?

J'ai déjà, dans le débat budgétaire, eu l'occasion d'esquisser quelques éléments. Vous le savez, l'enjeu principal dans le champ de la santé et du social, c'est la prise en charge du vieillissement et des maladies chroniques, ainsi que la lutte contre les inégalités sociales de santé.

Je veux, tout d'abord, vous signaler que la vieillesse est l'allongement de la vie, ce n'est pas une maladie, mais cela constitue bel et bien une étape de la vie. Je veux aussi rappeler que les personnes âgées vivent plus longtemps et souvent en meilleure santé que leurs prédécesseurs. Nos aînés sont, dans une grande proportion, autonomes, actifs et il faut également s'en réjouir.

Cependant, vieillir est aussi, pour bien des personnes, voir leur autonomie se réduire. Pour faire face, nous devons imaginer et mettre en œuvre des formes alternatives d'aides et de soins dans une optique de continuum de prise en charge. Concrètement, la Déclaration de politique régionale mentionne qu'il s'agit de privilégier des réponses concrètes aux situations de dépendance à domicile, comme en institution, par des interventions en fonction des besoins et des prestations, plutôt qu'une logique de supplément de revenus. Progressivement, cette couverture autonomie devra bénéficier à tous les wallons avec une attention particulière pour ceux qui en ont le plus besoin. Toujours selon la DPR, cela se fera sans modifier les droits des bénéficiaires actuels de l'allocation d'aide aux personnes âgées.

Dans l'esprit de l'accord de la Sainte-Emilie qui consacre le maintien des liens entre la Wallonie et Bruxelles, je vous signale qu'en Région bruxelloise, il est prévu de lancer une étude en vue de la création d'une assurance autonomie pour soutenir le choix du maintien à domicile via la médecine générale, les services de soins à domicile, la première ligne de soins ainsi que les soins palliatifs à domicile.

La question de la soutenabilité financière sera au centre des préoccupations et l'assurance autonomie bruxelloise visera à assurer potentiellement le remboursement de prestations en fonction des besoins et de la situation de dépendance des bénéficiaires. Le développement de cette assurance autonomie se fera au départ de l'APA, transférée intégralement à la Cocom et transformée selon les principes d'une assurance et non seulement d'une politique d'assistance, intégrée dans une gestion paritaire. C'est dans cette même philosophie d'assurance et non d'assistance que je compte la réfléchir.

Le deuxième thème que vous abordez est comment éviter que les revenus financiers moindres des personnes âgées aient un impact sur leur santé physique et mentale ? Lutter contre les impacts négatifs sur la santé mentale et physique des personnes âgées, c'est faire de la promotion de la santé, selon les concepts développés par l'OMS.

Cette dernière a d'ailleurs défini la santé d'une façon globale, je cite : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Elle ne se limite donc pas au physique et au mental. Elle englobe également le social.

Comment éviter que les revenus financiers moindres des personnes âgées aient un impact sur leur santé ? C'est tout, d'abord, éviter une diminution de leurs revenus financiers. Cette compétence relève, essentiellement, du Fédéral, je ne peux donc pas me prononcer là-dessus. Mais, comme je vous le disais, c'est également faire de la promotion de la santé et du bien-être, c'est-à-dire agir sur leurs déterminants, agir sur ce qui fait que l'on est en bonne santé. La DPR a prévu cette approche. Un chapitre s'intitule : « assurer la cohérence des dispositifs de promotion de la santé » et l'objectif est de permettre à tous de vivre en bonne santé, en agissant sur les multiples déterminants de celle-ci : l'alimentation, l'exercice physique, le logement, l'environnement, le soutien à la prévention et j'en passe.

Le troisième et dernier thème porte sur les mécanismes à mettre en œuvre dans l'immédiat pour réduire la précarité. Dans l'immédiat, il faut soutenir les mécanismes existants, mais c'est aussi passer d'un régime d'intervention, basé sur l'assistance, à un régime basé sur l'assurance. Je vous rappelle que la toute grande avancée sociale lors de la transformation des anciennes Commissions d'assistance publique vers les CPAS, on dit aujourd'hui, d'ailleurs, que c'est un public d'actions et plus d'aides sociales, c'est l'octroi aux bénéficiaires d'un droit subjectif à l'aide sociale, c'est-à-dire la transformation d'un droit administratif, relevant

d'anciennes Commissions provinciales de recours, en un droit social relevant des tribunaux du travail.

Réduire la précarité des personnes âgées, c'est également maintenir les trois grands principes de notre système de santé que sont le libre choix du patient, la liberté thérapeutique et le financement solidaire. Le libre choix est capital. Les études montrent que les personnes âgées qui gardent un contrôle sur ce qu'elles font vivent mieux de façon plus épanouie et en meilleure santé.

Ainsi, comme le confirme une étude récente réalisée par Enéo, le Mouvement social des aînés, d'un point de vue subjectif, ce qui rend une retraite heureuse, c'est avant tout la liberté de se consacrer à ses propres centres d'intérêt et de mieux contrôler sa vie, la possibilité d'être plus décontracté et le fait de pouvoir passer plus de temps avec sa famille, avec ses amis et pour ses loisirs. J'ajouterais que, pour ce faire, il est évident qu'il faut pouvoir disposer de revenus et donc singulièrement, d'une pension qui soit d'un niveau raisonnable et acceptable. Sans quoi, cela ne peut pas favoriser l'engagement volontaire, le bénévolat et toute la dynamique associative qui y est liée.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces réponses qui englobaient plusieurs thèmes dans une seule question. À mes yeux, c'est un sujet très important qui représente un grand défi, non seulement aujourd'hui, mais pour les années à venir.

Petite parenthèse, pour ce qui est du Fédéral, nous allons nous en occuper et nous assumons très bien nos missions à cet endroit.

Je vous remercie beaucoup pour cette journée qui fut très constructive, peut-être longue, mais vraiment très enrichissante.

Mme la Présidente. - Nous pouvons donc clôturer cette réunion ici, remercier M. le Ministre, son cabinet, le personnel du Parlement qui nous suit toute la journée et qui n'a pas terminé, puisque, lorsque nous partons, la remise en ordre de ce local leur incombe. Je voudrais vraiment remercier les uns et les autres.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 23 heures 24 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. François Bellot, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Benoît Drèze, cdH
Mme Véronique Durenne, MR
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Joëlle Kapompolé, Présidente
M. Philippe Knaepen, MR
Mme Clotilde Leal Lopez, cdH
M. Nicolas Martin, PS
M. Alain Onkelinx, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
Mme Florence Reuter, MR
Mme Christiane Vienne, PS
Mme Véronique Salvi, cdH
Mme Corinne Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes
M. Nicolas Tzanetatos, MR
M. Jean-Paul Wahl, MR
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	article de base
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BAP	budget d'assistance personnelle
BEI	Banque européenne d'investissement
BMF	budget des moyens financiers
C.R.I.E.	centre régional d'initiation à l'environnement
CGT	Commissariat général au tourisme
CHP	Centre hospitalier psychiatrique
CHU	Centre Hospitalo-Universitaire/Centre Hospitalier Universitaire
CMG	cercle de médecins généralistes
Cocom	Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale
CoDT	Code du Développement Territorial
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes / Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées
CRI	centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
CV	certificats verts
DAPA	Dispositif d'Accueil des Primo-Arrivants
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO2	Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
DPR	Déclaration de politique régionale
ETA	entreprises de travail adapté
ETP	équivalent temps plein
Evras	Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle à l'école
FAMIFED	Agence fédérale pour les allocations familiales
FARES	Fondation contre les Affections respiratoires et pour l'éducation à la santé
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIPI	Fonds d'impulsion à la politique des immigrés
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GPS	Global Positioning System
plan HP	Plan Habitat permanent
HPV	Human papillomavirus
I.P.W.	Institut du patrimoine wallon
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IPP	impôt des personnes physiques
LED	Light-Emitting Diode
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MRS	maison de repos et de soins
M.S.T.	Maladie sexuellement transmissible
OIP	organismes d'intérêt public
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONSS	Office national de sécurité sociale
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PAPAW	Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon
PCS	Plan de cohésion sociale
PEREX	le centre de trafic de la Région wallonne
PPP	partenariat public-privé
RAVeL	Réseau Autonome Voie Lente
RER	Réseau Express Régional

RLM	Réseau local multidisciplinaire de la zone de soins de Charleroi
RTET	Réseau transeuropéen de transport
SDF	Sans Domicile Fixe
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
S.I.S.D.	service intégré des soins à domicile
SMA	split mastic asphalt
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOWAER	Société Wallonne des Aéroports S.A.
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SPW	Service public de Wallonie
TGV	Train à Grande Vitesse